** Année 1950. — N° 7 C.R. Le Numéro : 5 francs. Mercredi 25 Janvier 1950. **

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **500 fr.** ; ÉTRANGER : **1.400 fr.**
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 6e SEANCE

Séance du Mardi 24 Janvier 1950.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Suspension de poursuites contre un sénateur. — Adoption d'une proposition de résolution.

3. — Loi de finances pour l'exercice 1950. — Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

Art. 2 (*suite*) :

Rejet au scrutin public, après pointage, de l'amendement de M. Courrière.

Rejet, au scrutin public, de l'amendement de M. Léo Hamon.

Amendement de M. Primet. — M. Jean Berthoin, rapporteur général de la commission des finances. — Question préalable.

Amendement de M. Durieux. — MM. Durieux, le rapporteur général, Le Basser. — Rejet au scrutin public.

Deuxième amendement de M. Durieux. — MM. Durieux, le rapporteur général, Charles Brune. — Scrutin public nécessitant un pointage.

L'amendement est réservé.

Troisième amendement de M. Durieux. — MM. Durieux, René Depreux, Pellenc, Maurice-Petsche, ministre des finances et des affaires économiques; Primet, Demusois, Maurice Walker, Boisrond, Chaintron, Menu, Cornu, président de la commission de l'intérieur; Dulin, le rapporteur général. — Scrutin public nécessitant un pointage.

L'amendement est réservé.

Rejet au scrutin public, après pointage, du deuxième amendement de M. Durieux.

Amendement de M. Auberger. — MM. Auberger, le rapporteur général. — Rejet au scrutin public.

Amendement de Mme Marie-Hélène Cardot. — Mme Marie-Hélène Cardot; MM. Lionel de Tinguy du Pouët, sous-secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques; Henri Maupoil, Auberger, Demusois. — Adoption.

Amendement de M. Southon. — MM. Southon, le rapporteur général, Pellenc, le ministre; Mlle Mireille Dumont. — Scrutin public nécessitant un pointage.

L'amendement est réservé.

Rejet au scrutin public, après pointage, du troisième amendement de M. Durieux.

Amendement de M. Auberger. — MM. Auberger, Pellenc, Edgar Faure, secrétaire d'Etat aux finances; Mlle Mireille Dumont, M. Symphor. — Rejet au scrutin public.

Rejet au scrutin public, après pointage, de l'amendement de M. Southon.

Amendement de M. Ousmane Socé Diop. — MM. Ousmane Socé Diop, Pellenc, le secrétaire d'Etat aux finances, Aubert, Saller, Liotard. — Rejet au scrutin public.

Présidence de M. Gaston Monnerville.

M. le rapporteur général.

Amendement de M. Georges Laffargue. — MM. Georges Laffargue, le rapporteur général, Robert Lacoste, ministre de l'industrie et du commerce; Courrière, Pellenc, Léon David, Jean Maroger. — Rejet au scrutin public.

Amendements de M. Aubert et de M. Boisrond. — Discussion commune: MM. Aubert, Boisrond, Pellenc, Fouques-Duparc, le rapporteur général, Lassalle-Séré, Demusois, Pinton, le secrétaire d'Etat aux finances. — Rejet au scrutin public de l'amendement de M. Aubert.

Retrait de l'amendement de M. Boisrond.

Amendement de M. Denvers. — MM. Denvers, Alex Roubert, président de la commission des finances, le rapporteur général, le président, Demusois, Pierre Boudet. — Rejet au scrutin public.

Deuxième amendement de M. Denvers. — MM. Denvers, le rapporteur général. — Rejet.

Demande de prise en considération du texte du Gouvernement. — MM. le secrétaire d'Etat aux finances, le rapporteur général, Charles Brune, Jean Maroger, Georges Laffargue, le ministre des finances.

Demande de suspension: adoption au scrutin public.

Sur la prise en considération: MM. le rapporteur général, Charles Brune, le président, Pierre de Gaulle, Demusois. — Rejet au scrutin public.

Motion préjudicielle de M. Boivin-Champeaux. — MM. Pierre Boudet, Boivin-Champeaux, le rapporteur général, Marius Moutet, de Montalembert, Michel Debré, Brizard, Courrière, Pinton, Léon David, le président. — Adoption au scrutin public.

Suspension et reprise de la séance: M. le président de la commission.

Présidence de M. Kalb.

Rappel au règlement: MM. Marius Moutet, le président.

M. le rapporteur général.

Deuxième alinéa: MM. le ministre des finances, le secrétaire d'Etat aux finances, Demusois, Marius Moutet, Georges Pernot. — Adoption au scrutin public.

Rappel au règlement: MM. Hauriou, le président, le rapporteur général, Maurice Walker.

Troisième alinéa: adoption.

Quatrième alinéa: MM. le ministre des finances, Christian Pineau, ministre des travaux publics, des transports et du tourisme; Pellenc, Hauriou, Dulin, Maurice Walker, Demusois, Pinton, Courrière. — Rejet, au scrutin public, de la prise en considération du texte de l'Assemblée nationale. — Adoption, au scrutin public, de l'alinéa.

Adoption du premier alinéa (réservé).

MM. Primet, Chaintron.

Adoption de l'article au scrutin public.

Art. 3:

MM. Pierre Boudet, le président, le général Corniglion-Molinier, Auberger, le général Petit, Pinton, Yves Jaouen, Georges Laffargue.

Amendement de M. Marrane. — MM. Berlioz, Georges Laffargue, le rapporteur général, René Fleven, ministre de la défense nationale. — Rejet au scrutin public.

Amendement de M. le général Petit. — MM. le général Petit, le rapporteur général, le ministre de la défense nationale, Marius Moutet, Chaintron, Léon David, le président. — Rejet au scrutin public.

Amendements de M. Pierre Boudet et de M. Rotinat. — Discussion commune: MM. Rotinat, le rapporteur général, le ministre de la défense nationale. — Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Art. 4:

MM. Bernard Chochoy, Denvers, Ernest Pezet, Bourgeois, Liotard, le sous-secrétaire d'Etat, Eugène Claudius-Petit, ministre de la reconstruction et de l'urbanisme.

Amendements de M. Yves Jaouen, de M. Léo Hamon et de M. Canivez. — Discussion commune: MM. Yves Jaouen, Léo Hamon, le rapporteur général, Canivez, le ministre des travaux publics, Pellenc, Maurice Walker, Dutoit, Demusois. — Rejet au scrutin public.

Présidence de Mme Gilberte Pierre-Brossolette.

M. Demusois.

Adoption de l'article au scrutin public.

Art. 5:

MM. Léo Hamon, René Depreux, le rapporteur général, Louis André, au nom de la commission de l'agriculture; Albert Lamarque, Marius Moutet, Fouques-Duparc, au nom de la commission des moyens de communication; Méric, Durieux, Longchambon, Denvers, Bertaud, Mme le président, MM. Courrière, Varlot.

Amendement de Mme Girault. — Mme Marie Roche, MM. le rapporteur général, le secrétaire d'Etat aux finances, Dulin, Jean Maroger, Saller, Marius Moutet, Courrière, le ministre de l'industrie, Longchambon, Léon David, Nestor Calonne. — Rejet au scrutin public.

Rejet, au scrutin public, de la prise en considération du texte adopté par l'Assemblée nationale.

Adoption, au scrutin public, du premier alinéa.

Deuxième alinéa: MM. Longchambon, le rapporteur général, Marcel Grimal. — Rejet.

Troisième alinéa. — Rejet.

M. Léo Hamon, Mme Marie Roche.

Adoption de l'article modifié.

Renvoi de la suite de la discussion.

4. — Dépôt d'une proposition de loi.

5. — Dépôt d'un rapport.

6. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE Mme DEVAUD, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

Mme le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté avec les réserves d'usage.

— 2 —

SUSPENSION DE POURSUITES CONTRE UN SENATEUR
Adoption d'une proposition de résolution.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la décision sur la demande de discussion immédiate des conclusions du rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la demande en suspension de poursuites formulée par M. Satineau, sénateur. (N° 22, année 1950.)

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La discussion immédiate est ordonnée.

Si personne ne demande la parole dans la discussion générale, je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de la proposition de résolution.

Je donne lecture de la proposition de résolution:

« Le Conseil de la République,

« Vu l'article 22 *in fine* de la Constitution,

« Vu la lettre de M. Satineau, sénateur, en date du 5 janvier 1950,

« Requiert la suspension des poursuites engagées par M. Hégesippe Ibéné contre M. Satineau, sénateur, devant la cour d'apppel de la Guadeloupe. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 1950
Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1950, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence. (N°s 2, 17, 26 et 27, année 1950.)

Nous en étions arrivés à l'examen du deuxième alinéa de l'article 2. MM. Courrière et Auberger avaient déposé un amendement qui a fait l'objet d'une discussion. Celle-ci s'est terminée par un scrutin.

C'est du résultat de ce scrutin, après pointage, que je dois donner connaissance au Conseil de la République.

Voici le résultat de ce scrutin.

Nombre de votants	308
Majorité absolue	155
Pour l'adoption	146
Contre	162

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Nous continuons l'examen d'un amendement au quatrième alinéa de l'article 2 que M. Léo Hamon a soutenu à la fin de la séance d'hier.

M. Charles Brune. Je souhaiterais vivement, madame le président, que vous nous rappeliez l'objet de cet amendement.

Mme le président. Je rappelle que par voie d'amendement (n° 78) M. Léo Hamon propose, au dernier alinéa de cet article, de réduire de: « 1 million » le crédit proposé de: « 118.370 millions » et de le ramener en conséquence à: « 118.369 millions ».

M. Léo Hamon a défendu, hier, son amendement en fin de séance.

Sur cet amendement, je suis saisie d'une demande de scrutin présentée par le groupe du mouvement républicain populaire.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

Mme le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants 295
Majorité absolue 148

Pour l'adoption 100
Contre 195

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Par voie d'amendement (n° 6 rectifié), MM. Primet, Demusois, Marrane et les membres du groupe communiste et apparentés, proposent de compléter l'article 2 par un nouvel alinéa ainsi rédigé: « 62.630 millions aux travaux d'équipement des communes rurales, notamment aux travaux d'adduction d'eau ».

Cet amendement constitue la deuxième partie de l'amendement n° 6 dont la première partie s'appliquait au premier alinéa et a été repoussée.

M. Jean Berthoin, *rapporteur général.* Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Mesdames, messieurs, nous nous trouvons en présence d'un amendement qui est irrecevable du fait qu'il comporte une majoration de dépenses qui s'applique à un article déterminé d'une loi de développement à examiner ultérieurement. Je me demande, dans ce cas, si nous ne devons pas le repousser purement et simplement avant toute discussion.

Mme le président. Vous déclarez l'amendement irrecevable en vertu de l'article 47 ?

M. le rapporteur général. Oui, madame le président.

Mme le président. L'amendement ne peut donc être soumis à discussion.

Par voie d'amendement (n° 45) MM. Durieux, Naveau, Brettes, Ferrand, de Bardonnèche, Darmanthe et les membres du groupe socialiste proposent de compléter cet article par le nouvel alinéa ainsi conçu: « Les crédits prévus au budget du ministère de l'agriculture par le projet de loi de développement pour les dépenses concernant le fonctionnement des directions départementales des services agricoles et le fonctionnement du service du génie rural ne pourront être ramenés à un chiffre inférieur qu'au cours de l'examen de ce projet de loi comportant la repartition par chapitre ».

La parole est à M. Durieux.

M. Durieux. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les membres du groupe socialiste et les apparentés ont déposé cet amendement précisant que les crédits prévus au budget du ministère de l'agriculture par le projet de loi de développement, pour les dépenses concernant le fonctionnement des directions départementales des services de l'agriculture et le fonctionnement des services du génie rural, ne pourront être ramenées à un chiffre inférieur qu'au cours de l'examen de ce projet de loi comportant la répartition par chapitre.

A l'heure actuelle, il est déjà très difficile à ces administrations de fonctionner normalement. Les tâches auxquelles elles ont à faire face sont aussi nombreuses que variées. Les précédentes réductions les ont mises dans une situation telle que, dans bien des cas, ils ne peuvent jouer leur rôle, dans les départements de forte production notamment, où de nombreux projets sont à l'étude. Les directeurs de services agricoles, les ingénieurs principaux et les ingénieurs du génie rural doivent accomplir un véritable tour de force pour arriver à les suivre. Réduire les crédits, ce serait retarder encore l'amélioration de notre production agricole, freiner notre équipement, mettre une fois de plus en relief le fait que l'agriculture doive rester la parente pauvre de notre économie. Ce serait en même temps brimer, en la paralysant, une catégorie de fonctionnaires particulièrement dévoués.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous vous demandons de voter notre amendement. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

M. Le Basser. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

Mme le président. La parole est à M. Le Basser.

M. Le Basser. Je prends position contre l'amendement pour la raison suivante: dans les commissions départementales, il est apparu que des économies considérables pouvaient être faites dans l'organisation du génie rural à l'heure actuelle et également dans l'organisation des services agricoles.

Il y a des compressions à faire. Il faudrait permettre au préfet d'être un ordonnateur secondaire. Nous estimons que, tant que des économies ne seront pas faites dans ces services-là, il nous sera impossible de suivre M. Durieux en votant son amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement de M. Durieux.

Je suis saisie d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

Mme le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants..... 314
Majorité absolue..... 158

Pour l'adoption..... 101
Contre 213

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Par voie d'amendement (n° 46) MM. Durieux, Naveau, Darmanthe, Ferrand, Brettes, de Bardonnèche et les membres du groupe socialiste proposent de compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu:

« Les crédits prévus au budget du ministère de l'agriculture par le projet de loi de développement pour les dépenses d'enseignement agricole ne pourront, en aucun cas, être diminués. »

La parole est à M. Durieux pour soutenir son amendement.

M. Durieux. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, si, dans l'article qui nous intéresse actuellement, il est un poste sur lequel il ne semble pas qu'il puisse y avoir la moindre réduction, c'est bien celui de l'enseignement agricole, et je viens vous demander de bien vouloir voter l'amendement que j'ai présenté au nom du groupe socialiste.

Dans les comparaisons qui peuvent être faites entre les différents pays et entre les différents enseignements professionnels, on ne saurait trouver d'arguments en faveur d'une réduction de l'importance réservée à notre enseignement agricole. Au contraire, la proportion de la population rurale dans notre pays, le sérieux qui devrait veiller sur notre production agricole et je dirai même la prudence nous feraient plutôt un devoir de l'améliorer et, au stade local et au stade régional, de lui donner beaucoup plus d'ampleur.

Si nos grandes écoles nationales doivent pouvoir nous fournir une élite de techniciens et d'administrateurs, nos écoles régionales doivent former, sans les détacher de la terre, de bons exploitants. Il est nécessaire aussi d'avoir sur place des écoles capables d'initier les fils de cultivateurs qui ne peuvent profiter de l'enseignement des grandes écoles. Les cours post-scolaires doivent être développés; d'excellents maîtres les animent déjà. Il faut les encourager et leur donner les moyens de mettre la science agricole à la portée des enfants de nos campagnes. On aime davantage son métier quand on le comprend bien. Je veux rendre hommage au passage à ces instituteurs ruraux qui acceptent de prendre à leur compte une partie de cet enseignement, qui devrait faire l'objet d'une organisation plus complète. Ils ont beaucoup de mérite; le paysan que je suis est heureux de pouvoir le souligner ici.

Si nos jeunes gens doivent être instruits des conditions de la vie du sol et posséder une technique moderne de l'agriculture, il faut mettre aussi à la disposition de nos jeunes filles l'enseignement agricole ménager indispensable. Je ne ferai pas de critique de l'enseignement ménager; chacun fait ce qu'il peut avec ce qu'il a, mais il est bien certain que, si des réductions étaient réalisées dans ce secteur, il vaudrait aussi bien fermer l'école nationale ménagère. J'espère que personne n'y a encore pensé.

Je préfère m'en tenir à vous demander, mesdames, messieurs, un effort en faveur de notre enseignement agricole; il faut, conformément au désir déjà exprimé, que cet enseignement demeure à la hauteur de notre situation, digne d'un pays dont l'agriculture, si souvent malmenée, a tant de fois contribué au relèvement de la nation. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

M. Charles Brune. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

Mme le président. La parole est à M. Charles Brune.

M. Charles Brune. Il est certain que tout le monde se trouvera d'accord avec mon collègue et ami M. Durieux pour demander que l'enseignement agricole soit développé en France, et chacun de nous est prêt à consentir pour cela tous les sacrifices qu'on nous demandera, mais je me permettrai de

faire remarquer que l'amendement qui vous est présenté ne constitue, aujourd'hui, qu'un vœu pieux. Dans l'ignorance ou nous nous trouvons de la totalité des crédits qui seront impartis à cet article, il n'est pas utile, à mon sens, de nous prononcer maintenant. Nous devrons, par contre, prendre position lorsque nous aurons à apprécier les développements du budget du ministère de l'agriculture. (*Applaudissements sur de nombreux bancs au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. Durieux. Mon cher collègue, il y a tout de même des précautions à prendre et c'en est là une qui est indispensable.

M. Charles Brune. Messieurs, travaillons sérieusement, je vous en prie.

Hier, j'ai déposé moi-même un amendement pour demander que la subvention à la gendarmerie ne soit pas réduite. Nous avons reçu à ce sujet, de la part du secrétaire d'Etat aux finances, l'affirmation que tous nos vœux n'auront de portée que pour autant que les crédits seront votés dans une mesure suffisante.

Nous ne savons pas actuellement ce que sera ce budget. C'est la raison pour laquelle je considère comme absolument inutile des prises de position du genre de celle que vous nous demandez. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Durieux. Mon cher collègue, s'il ne s'agit que d'un vœu pieux, rien ne s'oppose à ce que vous y apportiez vos votes.

Mme le président. Il n'y a pas d'autre explication sur l'amendement de M. Durieux ?

Je le mets aux voix.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe du mouvement républicain populaire.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

Mme le président. MM. les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de procéder à l'opération du pointage.

M. Alex Roubert, *président de la commission des finances.* Je propose de continuer la discussion pour gagner du temps.

Mme le président. M. le président de la commission des finances propose au Conseil de poursuivre la discussion pendant l'opération du pointage.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Par voie d'amendement, MM. Durieux, Naveau, Darmanthe, Ferrand, Brettes, de Bardonnèche et les membres du groupe socialiste proposent de compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu :

« Les crédits prévus au budget du ministère de l'agriculture par le projet de loi de développement pour les dépenses d'adduction d'eau, d'habitat rural et d'électrification des campagnes ne pourront, en aucun cas, être diminués. »

La parole est à M. Durieux.

M. Durieux. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, les membres du groupe socialiste et ses apparentés ont déposé un amendement tendant à obtenir que les crédits réservés aux adductions d'eau, à l'habitat rural et à l'électrification ne soient pas réduits.

Certes, nous sommes partisans d'économies, de bon ordre, d'une organisation sérieuse de la nation, désireux de limiter les charges fiscales et plus spécialement de les mieux répartir. Mais il est des secteurs dans lesquels les réductions de crédits ne sauraient être tolérées.

Au moment où les paysans sont inquiets — et quand je dis les paysans, nous entendons par là toutes les populations rurales — ce ne serait pas seulement une erreur matérielle, mais une grave erreur psychologique que de revenir sur les promesses faites et renouvelées tour à tour par chacun des partis politiques.

Dans toute la France, 25 p. 100 environ seulement des communes rurales possèdent leur service d'eau et cela concerne 30 p. 100 de la population rurale.

Il y a en ce moment 5 millions d'habitants qui sont intéressés par des projets en cours. Il y a une dizaine de milliers de communes qui ont des projets à l'étude. Faire couler l'eau dans nos campagnes et, par ces années successives de sécheresse, permettre aux communes les réparations et les aménagements, ce n'est pas seulement améliorer l'état sanitaire du pays, c'est aussi améliorer la production et, également, épargner la fatigue à nos paysannes, à toutes ces femmes dont on vante si souvent les mérites dans les discours de comices agricoles et qui sont obligées de faire des centaines de mètres avec leurs seaux pour aller chercher l'eau à la fontaine ou au puits. Ce n'est pas maintenir les crédits qu'il faudrait, mais les augmenter.

Pour ce qui est de l'habitat rural, saurait-il être question de retarder son amélioration ? Pourrait-on renoncer à l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs de la terre, qu'ils soient exploitants ou salariés ? C'est là une œuvre de solidarité nationale. Le retard, dans certaines régions, est tel qu'il est impossible d'envisager la prise en charge totale des dépenses par les particuliers. Sans l'aide de l'Etat, rien ne saurait être fait. Réduire les crédits dans ce domaine, méconnaître l'urgence de la tâche à entreprendre, ce serait décevoir les habitants de nos campagnes. Maintenir cette mauvaise hygiène qui existe dans bien des endroits, ce serait détourner un peu plus nos jeunes gens et nos jeunes filles de la vie rurale et de l'agriculture, laquelle voit déjà assez de nuages noirs s'amonceler à l'horizon.

Tous ceux qui s'intéressent à la vie de nos travailleurs des champs, qui souhaitent autrement que par de vaines paroles, voir chacun dans sa coquette maison, ne sauraient admettre que les crédits destinés à l'amélioration de l'habitat rural soient réduits.

Pour l'électrification de nos campagnes nous avons aussi de gros effort à faire. Là non plus il ne faudrait pas que l'aide de l'Etat soit réduite. Il reste encore 15 à 20 p. 100 de la population qui s'éclaire à la lampe. Nous avons fait des promesses. Les raisons sont les mêmes que pour l'eau et l'habitat.

Nos communes sont intéressées par ces réalisations. Certaines arrivent à des résultats appréciables en trouvant des ressources par les emprunts locaux, mais cela n'existe que dans de rares exceptions. Il ne nous semble pas que l'orientation donnée actuellement à notre agriculture permette davantage d'espérer l'aide des prêteurs locaux. L'incertitude dans laquelle se trouve la production agricole est loin d'arranger les choses. Ce n'est pas le moment à choisir pour abandonner l'équipement des campagnes.

Telles sont les raisons pour lesquelles, mesdames, messieurs, je suis persuadé que, vous souvenant des engagements que vous avez certainement pris dans le passé, vous voterez l'amendement que j'ai déposé au nom du groupe socialiste. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

M. René Depreux. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Depreux.

M. René Depreux. Si j'ai demandé la parole contre l'amendement, ce n'est pas que je m'intéresse moins que M. Durieux et le groupe socialiste aux travaux d'adduction d'eau, d'habitat rural et d'électrification. Comme maire d'une commune rurale, j'ai essayé par tous les moyens de réaliser les adductions d'eau dans cette commune, mais comme l'a dit M. Brune, il y a quelques instants, une fois pour toutes, il ne sert à rien de discuter ces questions en ce moment.

Il est pénible pour nous, qui voulons étendre ces travaux d'adduction d'eau, de paraître nous y opposer, mais en ce moment, le dépôt de tels amendements retarde inutilement le vote de la loi de finances. C'est le seul résultat que vous obtenez. (*Applaudissements.*)

M. Pellenc. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Je demande à mes collègues de voter contre cet amendement pour deux raisons.

La première, c'est que, lorsque nous avons décidé, en commission des finances, de proposer un abattement de 8 milliards sur les dépenses d'investissement, nous n'avons pas perdu de vue, pour le ministère de l'agriculture, qu'il ne fallait pas faire obstacle aux opérations touchant à l'habitat rural, aux adductions d'eau ou à l'électrification, ces dernières étant au contraire l'objet de toute notre sollicitude.

C'est pourquoi dans l'évaluation détaillée des économies que nous avons faite, et qui représente pour le Gouvernement une solution possible de ce problème, s'il veut y mettre un peu de bonne volonté, nous avons laissé absolument intact le crédit qui était destiné aux communes rurales. (*Très bien!*)

Je déclare donc que l'amendement qui a été présenté par notre collègue M. Durieux n'a aucune raison d'être, si le Gouvernement veut bien prendre en considération les justifications fournies en commission des finances et que nous sommes prêts à lui renouveler.

Mais je déclare en second lieu — et cette observation vaut aussi bien pour cet amendement que pour celui qui l'a précédé et pour celui qui le suivra sans doute — qu'il est impossible d'introduire dans une loi une disposition indiquant que l'on ne réduira pas les crédits prévus dans un projet de loi de développement dont nous n'avons pas encore à connaître, et que nous ne pouvons pas prendre en considération car le contenu d'un projet ne dépend pas de nous, sa rédaction n'est pas de notre fait. C'est seulement un élément de travail qui

ne deviendra une loi que lorsqu'il aura été examiné et voté par nous. On ne peut donc viser ce projet dans une loi.

C'est pour cette double raison que je demanderai à nos collègues de repousser aussi bien cet amendement que ceux qui vont suivre, et qui pourraient donner à penser, par leur multiplicité, qu'ils ne sont présentés qu'afin de compliquer le travail de l'Assemblée, et l'empêcher d'aboutir.

Je vous demande donc de vous opposer par un vote négatif à des manœuvres de cette nature. (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs de la droite, de la gauche et du centre.*)

M. Maurice-Petsche, *ministre des finances.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances.

M. Demusois. Je demande la parole pour répondre à M. le ministre.

M. le ministre des finances. Je voudrais répondre à M. Pellenc. M. Pellenc affirme que les crédits supprimés par la commission des finances ne visent pas le ministère de l'agriculture. Je m'en excuse, cette mention ne figure pas au rapport. (*Très bien! à gauche.*)

Nous avons indiqué, lors de la discussion devant la commission des finances, que nous serions conduits, étant donné l'importance des abattements, à faire des réductions brutales sur les opérations nouvelles et nous les avions chiffrées entre 25 et 30 p. 100.

La commission des finances nous a répondu en disant qu'elle n'entendait pas, dans ces 8 milliards, viser spécialement les opérations nouvelles, mais l'ensemble des travaux, y compris ceux qui sont engagés. Elle a précisé — et c'est là où je lui pose une question — que ceci ne devait se traduire par aucune suppression de travaux et que l'on devait seulement surseoir au payement et reporter l'échéance à l'exercice suivant.

Je ne vois pas très bien, d'ailleurs, comment des crédits de payement peuvent être ainsi reportés sur d'autres exercices, lorsque les travaux sont en cours.

Qu'est-ce que cela peut signifier? C'est que, brusquement, des chantiers ouverts ne seront plus alimentés en fonds. Que feront les entrepreneurs? Faute pour l'Etat de remplir ses engagements, les entrepreneurs fermeront ces chantiers, et il en résultera dans bien des cas du chômage. (*Applaudissements à gauche.*) Il faut le dire parce que c'est la vérité.

A la suite d'ailleurs du désir manifesté par cette Assemblée, on vient nous dire: d'abord vous ne toucherez pas à l'agriculture; ensuite, vous ne toucherez pas à l'éducation nationale. Une quinzaine d'amendements sont déposés dans ce sens et, chaque fois, vous manifesterez votre intention qu'il ne soit touché à rien. Il faut savoir ce que l'on veut. Nous avions fait les compressions nécessaires. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'Assemblée nationale avait réduit les crédits d'équipement de 5 milliards de francs en plus de ceux que nous avions réduits nous-même. Une réduction nouvelle de 8 milliards est impossible sans provoquer l'arrêt de travaux qui porteront, évidemment, sur des objets essentiels et j'ai le devoir de le dire à cette Assemblée. (*Applaudissements à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Durieux.

M. Durieux. Je crois qu'après les précisions apportées par M. le ministre je puis renoncer à la parole.

M. Primet. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Primet.

M. Primet. Mesdames, messieurs, sur cette question j'ai déposé deux amendements, ayant le même but que celui de M. Durieux, mais ayant l'avantage d'être chiffrés; l'un d'eux a été déclaré irrecevable ce matin. Cet amendement demandait 62.630 millions pour les travaux d'équipement des communes rurales, notamment pour les travaux d'adduction d'eau. J'avais également, pour le cas où cet amendement serait déclaré irrecevable, déposé un amendement de repli portant le n° 70.

Je pense que l'Assemblée jugera bon d'instituer une discussion commune sur mon amendement et celui de M. Durieux.

Mme le président. Votre amendement n° 70 portait sur le premier alinéa; il a été discuté et retiré.

M. le président de la commission des finances. Il a été retiré, peut-être par erreur.

M. Demusois. Hier j'ai retiré l'amendement n° 74.

M. Primet. Je crois que la confusion est là: l'amendement n° 6 comprenait deux parties. La première partie a été repoussée, la deuxième partie a été réservée.

L'amendement n° 70 n'est pas autre chose qu'un amendement de repli, destiné à être discuté dans le cas où notre deuxième amendement serait également repoussé ou déclaré irrecevable.

Mme le président. L'amendement n° 70 porte une réduction de crédit. Il s'appliquait au premier alinéa. Il a été appelé et on me dit qu'il a été retiré.

M. Primet. Nous n'avons jamais retiré l'amendement n° 70.

M. Demusois. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Il est exact qu'un amendement a été retiré; je répète que c'est celui portant le n° 74, présenté en mon nom. Mais je n'ai pas connaissance d'avoir retiré un autre amendement. Il doit y avoir confusion.

Mme le président. Permettez-moi de vous dire que cet autre amendement a certainement été appelé, puisqu'il portait sur le premier alinéa, et qu'après avoir examiné le second alinéa, nous en sommes maintenant aux amendements tendant à compléter ce dernier.

M. Demusois. Il y a eu certainement confusion, mais il n'en est pas moins vrai que notre intention était de nous réserver la faculté d'employer la formule indicative afin de faire prendre en considération la situation de ces communes rurales, en particulier quant à leurs besoins d'adduction d'eau.

M. Primet. Dans ces conditions je demande la parole pour explication de vote.

Mme le président. La parole est à M. Primet.

M. Primet. Le groupe communiste votera l'amendement de M. Durieux. Les explications apportées par M. le ministre, qui font apparaître les déclarations de M. Pellenc comme des contre-vérités, nous confirment dans cette idée que les crédits destinés aux adductions d'eau et à l'électrification rurale risquent d'être encore diminués, alors que nous-mêmes, dans un précédent amendement, nous demandions au contraire une augmentation des crédits déjà insuffisants prévus par le Gouvernement.

Je ne veux pas développer cette question aussi longuement que l'a fait M. Durieux. Je me contenterai de donner un exemple précis des difficultés rencontrées dans nos campagnes.

Je viens de passer une semaine entière dans un canton essentiellement rural du Loir-et-Cher. Sur douze communes, il n'y en a pas une seule qui soit dotée d'adduction d'eau et la plupart des écarts ne sont pas électrifiés. Je me trouvais notamment dans la petite commune de Villebout, où les gens disaient: les puits, les maigres puits que nous possédons baissent déjà et, dès le printemps, nous n'aurons plus d'eau; il faut aller la chercher là où elle est, ajoutaient les paysans, c'est-à-dire profondément dans la terre, ce qui affirme la nécessité d'exécuter des travaux d'adduction d'eau. Tout le monde les réclame. Or, si au moment où l'on veut pratiquer une politique d'adduction d'eau, on diminue les crédits d'investissement, d'ailleurs très insuffisants, prévus par le Gouvernement, alors tous les candidats à étiquette pro-gouvernementale à l'élection du conseil général de Droué (Loir-et-Cher) étaient des démagogues et des menteurs. J'ai ici les professions de foi de trois candidats qui portent des étiquettes gouvernementales et qui déclarent: électrification des écarts, extension du réseau téléphonique, adduction d'eau, hygiène et confort de l'habitat rural. Un autre candidat à étiquette gouvernementale également promet: électrification des écarts, adduction d'eau dans les communes; un candidat indépendant, du groupe de ceux qui ont ici voté les réductions les plus nombreuses sur les crédits d'investissement, affirme également: il faut développer les travaux d'adduction d'eau. C'est enfin (*Interruptions sur divers bancs*) celui qui vient d'être élu qui déclare: le rôle d'un conseiller général n'est pas de faire de la politique — nous connaissons le sens de cette vieille formule trompeuse — il y a assez de députés et de sénateurs pour cela; l'assemblée départementale doit d'abord établir et équilibrer son budget, en fonction de toutes les attributions qui incombent au département; c'est à cette assemblée que se discutent les projets d'adduction d'eau.

Alors, si ce monsieur qui vient d'être élu conseiller général a promis des adductions d'eau à ses électeurs, dans quelle situation se trouvera-t-il si nous ne votons pas les crédits nécessaires pour les réaliser? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je peux dire dès maintenant à ce monsieur qu'en demandant l'appui du parti radical-socialiste ou d'autres partis du Gouvernement, il s'est trompé, et qu'au conseil général du Loir-et-Cher il n'aura pas les crédits nécessaires pour ses adductions d'eau, puisque ses amis politiques refusent de faire des économies sur les crédits de guerre et rognent sur les crédits destinés à l'agriculture.

M. Georges Laffargue. Il y a dans cette région des élus qui ne sont pas les vôtres. C'est assez curieux!

M. Primet. Par contre, au lieu d'obtenir les adductions d'eau, les paysans de ce même canton ont reçu de M. Petsche des vœux de nouvel an qui n'ont pas eu pour effet de les réjouir. La plupart de leurs impôts sont augmentés dans de très grandes proportions: 40 à 60 p. 100. J'ai constaté que les impôts d'une exploitation de 25 hectares ont été presque doublés. C'est le résultat de l'application des circulaires envoyées dans les directions départementales, où le Gouvernement demande de ne tenir aucun compte des réclamations qui seraient faites par les paysans, de les enliasser et de les envoyer directement à Paris pour enterrement. On va même beaucoup plus loin dans les directions départementales des services financiers: on oublie volontairement de tenir compte des lois votées par le Parlement. C'est ainsi que l'on réclame 10 p. 100 de pénalisation à certains cultivateurs, alors qu'ils ont payé leurs impôts en temps voulu.

Je termine en déclarant que notre candidat dans le canton de Droué (*Interruptions à droite et au centre*) a lui aussi proposé des adductions d'eau, mais a été le seul à montrer que le seul moyen pour financer ces travaux était actuellement de faire des économies sur le budget de la guerre et de faire cesser votre sale guerre du Vietnam.

M. Demusois. J'avais demandé la parole, madame le président, pour répondre à M. le ministre. On ne me l'a pas donnée.

Mme le président. M. Durieux, auteur de l'amendement, avait priorité sur vous.

M. Demusois. Je vous demande pardon, madame le président, aux termes du règlement il n'en est pas ainsi. Le premier inscrit après le ministre doit avoir la parole.

Mme le président. Vous êtes inscrit, vous avez la parole.

M. Demusois. Je veux ici profiter de l'occasion qui m'est donnée pour marquer devant le Conseil de la République que j'ai enregistré avec plaisir un aveu de M. Pellenc.

Hier, j'ai nettement marqué à la tribune que nous étions dans le brouillard le plus absolu, étant donné que non seulement nous n'avions pas connaissance des lois de développement, mais qu'un certain nombre d'entre elles ne nous avaient pas été remises. On nous contestait cette opinion; ce n'était, paraît-il, pas vrai. Or, dans ses dernières déclarations, il y a quelques instants, l'argument principal de M. Pellenc a été celui-ci: Comment voulez-vous nous interdire la diminution éventuelle de certains crédits puisque nous ne connaissons pas les lois de développement ?

C'est un point que je veux marquer; relisez votre sténographie, monsieur Pellenc, vous verrez que c'est exactement ce que vous avez dit.

M. Georges Laffargue. Il les a en mains.

M. Demusois. Mais il y a une nuance entre avoir quelque chose en mains et en connaître le contenu.

M. Georges Laffargue. Il les a, vous le savez bien!

Mme le président. Veuillez continuer, monsieur Demusois.

M. Demusois. Je continue, madame le président; je ne fais que cela. (*Rires.*)

J'ajoute que, d'autre part, il m'apparaît singulier que, d'une manière systématique, on prétende écarter un certain nombre d'amendements alors que — c'était le cas de l'amendement n° 6 rectifié — il s'agissait uniquement d'un aménagement à l'intérieur des crédits adoptés par le Conseil de la République. J'avais souligné hier que, sur le crédit de 1.037 milliards, il pourrait être réservé la somme de 62.630 millions pour les travaux d'adduction d'eau.

Cet aménagement intérieur nous paraissait possible. Je suis extrêmement surpris qu'on ait déclaré irrecevable la partie de l'amendement devant réaliser cet objectif. Mais ce qui surtout a retenu mon attention, c'est l'argumentation de M. Petsche qui dit au Conseil de la République: « Tous ces amendements indicatifs interdisant ceci ou recommandant cela sont sans valeur, parce qu'il faut savoir ce que l'on veut. Il faut absolument ou me donner les crédits ou renoncer à vos amendements. »

Hier, nous avons démontré que nous savions ce que nous voulions. Nous avons déclaré au Conseil de la République que nous nous refusions à ces prétendues économies qui portent sur les dépenses civiles, les dépenses de reconstruction, d'investissement et d'équipement.

Mais nous avons marqué qu'il était cependant possible de laisser ces chapitres intacts, voire même de les augmenter pour répondre aux besoins de la France, étant entendu que nous pouvons en trouver le financement, d'une part, dans la réduction des crédits de guerre, en particulier par la suppression des crédits qui permettent le développement de cette guerre odieuse du Vietnam (*Mouvements divers*) et, d'autre part, par le moyen de l'impôt extraordinaire sur les superbénéfices des sociétés qui, je l'ai dit hier, mettaient à la disposition, avec la réalisation des biens des traîtres des produits de la confiscation des profits illicites, 400 milliards de francs.

Si on avait accepté cela, on aurait eu la possibilité de donner satisfaction à toutes nos légitimes préoccupations et permettre à nos communes et à nos départements de faire face à leurs besoins impérieux. Mais, ni le Gouvernement ni cette majorité occasionnelle qui, en ce moment, s'affirme sur la base des projets de M. Pellenc, n'ont accepté nos propositions.

Je le répète, quelles que soient leurs paroles, ceux-là ne servent ni les départements ni les communes de France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Walker.

M. Maurice Walker. J'ai l'impression très nette que nous sommes en pleine équivoque. En effet, la commission des finances a voté des réductions de dépenses massives. Il est certain que ces réductions de dépenses devront porter sur des chapitres précis et il est des chapitres que nous tenons tous à voir préserver.

Il s'agit alors de trouver à l'intérieur même du fonctionnement des services des recettes nouvelles. Pour éviter que nos réductions portent sur des chapitres auxquels nous tenons, il faudrait que le rendement des services publics et leur efficacité fussent augmentés dans la mesure même des réductions que nous proposons.

Ce qui avait été séduisant dans les propositions de M. Pellenc à la commission des finances, c'est que les réductions de dépenses qu'il nous proposait étaient assorties de mesures qui, dans son esprit, devait permettre l'augmentation de l'efficacité des services publics et des entreprises nationalisées et qu'il était peut-être possible de trouver dans cette augmentation de rendement et d'efficacité la compensation des sommes dont nous privons le budget. L'opération était possible de cette façon.

Mais vous conviendrez avec moi que nous discutons en ce moment sans avoir sur l'essentiel du problème une certitude, sans avoir pu voter ces réformes administratives et celles concernant les structures des entreprises nationalisées qui, seules, pourraient permettre des économies réelles, et c'est pourquoi je dis que nous sommes réellement dans le brouillard. Pour ma part, je voudrais exprimer par mon vote que, dans ce brouillard, il faudrait sauver quelque chose, entre autres les propositions de M. Durieux sur un point qui nous intéresse tous dans cette Assemblée. (*Applaudissements.*)

Mme le président. Monsieur Boudet, vous aviez demandé la parole ?

M. Boudet. M. Walker a dit l'essentiel, madame le président.

M. Boisrond. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Boisrond.

M. Boisrond. Je prends la parole contre l'amendement et contre les paroles prononcées tout à l'heure par M. Primet.

M. Primet nous a parlé de notre beau département de Loir-et-Cher et d'une élection récente à Droué. Il a critiqué tous les candidats qui se sont présentés, sauf Mme Monteau, candidate communiste. Evidemment, cette femme a une formule nouvelle puisque comme proclamation elle demande aux électeurs de voter pour des hommes nouveaux. (*Rires.*) C'est exact. Vous pouvez lire la déclaration.

M. Primet. Si c'est tout ce que vous avez à dire, ce n'est pas brillant.

M. Boisrond. Je suis certain que dans cette déclaration elle a fait ce que M. Primet appelle de la démagogie en demandant, comme les autres, l'électrification des fermes et les adductions d'eau. Je suis payé pour le savoir: nous sommes un département des plus favorisés en ce qui concerne les adductions d'eau puisque nous atteignons à peine 8 p. 100 des communes rurales.

M. Primet. Votez donc l'amendement de M. Durieux.

M. Boisrond. Non je ne voterai pas cet amendement. Je vais vous dire pourquoi. Il y a d'autres moyens de trouver des crédits pour l'électrification des campagnes et les adductions d'eau.

Oui, je m'adresse à M. Primet maintenant. On peut trouver ces crédits en supprimant le déficit dans les entreprises nationalisées. Vous trouverez une centaine de milliards pour donner le confort nécessaire à tous nos paysans. (*Applaudissements.*)

M. Chaintron. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Chaintron.

M. Chaintron. Madame le président, je voudrais faire une suggestion. Il me semble que, sur ce sujet, il serait très intéressant d'entendre l'avis de la commission de l'intérieur.

M. Pellenc. Je demande la parole pour une explication de vote.

Mme le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Mes chers collègues, puisque l'on a dit que nous étions en plein brouillard, je vais m'efforcer de vous apporter quelques lumières sur le travail que nous avons fait en commission des finances et en particulier sur ce qui est le budget des investissements civils, que, peut-être, notre ministre des finances n'a pas eu le temps d'approfondir.

Je vous signale d'abord que les amendements présentés portent sur le budget des investissements et que, par conséquent, les observations qu'a faites tout à l'heure notre excellent collègue, M. Walker, et qui conservent toute leur valeur en ce qui concerne les économies à réaliser dans la gestion des services civils, ne peuvent s'appliquer dans le cas présent. Le budget des investissements est, en effet, relatif à des travaux qui, pour la plupart, ne sont pas exécutés par les services, mais font l'objet de commandes à l'extérieur, dans le cadre des objectifs et des crédits que le Parlement a votés.

En ce qui concerne ce budget des investissements, et c'est là que peut induire en erreur, l'observation faite tout à l'heure par M. le ministre des finances, ces investissements sont décidés en vertu d'un programme qui s'étend sur plusieurs années.

Nous avons à envisager, dans le budget qui nous est soumis, le payement d'une annuité de ce programme — l'annuité de 1950 — alors que le programme s'étale sur trois années: 1949, 1950, 1951.

La consistance, l'ampleur de ce programme, il n'est pas question un seul instant de la changer. Le chiffre total des travaux à effectuer, il n'est pas question de le modifier. D'ailleurs, le voudrions-nous que nous ne le pourrions point, puisque c'est déjà voté depuis l'an dernier. Donc l'ensemble des travaux prévus et décidés en 1949 sera bien réalisé et il n'est pas en notre pouvoir de l'empêcher. (*Applaudissements.*)

Mais lorsqu'on lance la réalisation d'un programme, il faut bien envisager un échéancier des payements; on le répartit sur toute la durée d'exécution de ce programme, année par année, car entre le moment où on lance une opération et le moment où elle est terminée, il y a toute une succession d'acomptes à payer aux entrepreneurs; ensuite, quand le travail est terminé, il faut effectuer le solde des payements.

L'ensemble de ces travaux, décidés en 1949, sera terminé en 1951 et par conséquent l'échéancier des payements doit s'étaler jusqu'en 1951.

Or il se passe ceci: c'est qu'au lieu d'avoir effectué entre les trois années une répartition des crédits de payements qui suive de près le développement normal des travaux, il apparaît qu'on a fait porter d'une manière un peu lourde ces payements sur 1950 et pas suffisamment sur 1951. C'est là une opération assez naturelle pour le chef d'un service public — je le fus moi-même, à quoi bon le cacher. — que de chercher à se couvrir, en vue des payements ultérieurs, le plus tôt possible, des sommes totales qui correspondent à l'ensemble des travaux qu'il aura un jour à solder.

Il se trouve donc que, pour le payement de ces travaux, on a, à mon sens, imputé sur l'année 1950 un total de crédits trop élevé.

Par conséquent, nous avons effectué, en commission des finances, la ventilation de ces crédits, afin d'arriver à un meilleur équilibre des payements entre les deux années 1950 et 1951, sans surcharger anormalement l'année 1951, ce qui n'aurait rien résolu et aurait renvoyé la difficulté.

Voilà ce que nous avons fait. Dire que nous modifions la nature des travaux, est non seulement une contre-vérité mais, étant donné la façon véhémente dont on nous a accusés d'un certain côté de l'Assemblée de vouloir porter atteinte à des réalisations qui nous sont chères à tous — s'agissant de l'équipement des communes rurales — je serais tenté de dire, en employant une expression peut-être un peu plus forte, que je vous demande d'excuser, que ce n'est qu'un mensonge. (*Applaudissements.*)

En second lieu, je signalerai à M. le ministre des finances que nous n'avons même pas voulu, lorsque nous avons effectué notre travail, qui nous a conduit à cette réduction des crédits de payement, pour cette année, de 8 milliards, encourir le moindre risque de nous voir reprocher d'avoir tant soit peu retardé la réalisation des travaux qui nous tiennent à cœur à tous, ces préoccupations n'étant pas l'apanage exclusif de ceux qui siègent de ce côté de l'Assemblée. (*L'orateur désigne l'extrême gauche.*)

Et c'est ainsi, par exemple — je fais cette observation, qui vaudra pour tous les autres amendements qui vont suivre — que, dans notre travail, nous n'avons, en aucune façon, à faire porter notre attention critique sur les crédits relatifs aux adductions d'eau et à l'électrification des communes rurales; de même nous n'avons pas voulu mettre en cause les crédits affectés aux anciens combattants; nous n'avons voulu non plus discuter les propositions relatives à tout ce qui touche à la santé et à l'hygiène du pays; même attitude pour les crédits relatifs à la reconstruction et aux sinistrés et à la construction des écoles, car tout ce qui touche au développement intellectuel et à la santé de la jeunesse, nous l'avons considéré comme sacré. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Et je vous fais remarquer que si nous avions étudié ces crédits, et que nous ayons voulu réduire sur eux, ce n'est pas 8 milliards d'économies possibles que nous aurions apportées, mais peut-être 10, 12 ou 15 milliards je ne sais.

C'est à cette somme, relativement modeste de 8 milliards, je n'hésite pas à le déclarer, que nous nous sommes arrêtés parce que nous avons envisagé que c'était sans inconvénient pour le pays que l'on pouvait différer, non pas les réalisations mais certains payements. Et cette somme représente quoi, à peine un peu plus de 5 p. 100 du chiffre proposé.

Maintenant, j'ajouterai, monsieur le ministre des finances, qu'il est toujours très facile — pour forcer le sentiment d'une assemblée — de mettre en évidence des considérations qui mettent éventuellement les élus en position délicate devant leurs électeurs s'ils refusent de s'associer à un vœu ou à un amendement, même injustifié.

Mais je veux vous indiquer un certain nombre de directions dans lesquelles vous pourrez porter votre attention en vue de ces réductions de 8 milliards, que vous répartirez comme vous le voudrez certes, mais en tenant compte, j'espère, de nos indications.

Si nous jetons un coup d'œil sur le budget, nous y trouvons par exemple ceci — qui a pu échapper à l'attention de M. le ministre des finances — qu'on engage un programme de travaux neufs, pour une somme de 465 millions, afin de loger notamment les archives du ministère des affaires étrangères (*Exclamations sur divers bancs à gauche, au centre et à droite*), de faire des bureaux supplémentaires, rue Saint-Dominique, de construire des bureaux pour un certain nombre d'autres administrations centrales, d'édifier un immeuble pour le logement du conseil supérieur de la magistrature,...

M. Cornu. 100 millions!

M. Pellenc. ...qui, jusqu'à présent, se réunissait au palais de l'Elysée. La quatrième République, qui fait bien les choses, a besoin d'un local spécial! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Puisque M. le ministre des finances m'a donné l'occasion d'éplucher les crédits, allons plus loin. Si je prends le chapitre des entreprises nationalisées, je trouve, pour augmentations de capital ou créations de nouvelles entreprises, un crédit de 6.500 millions. Ce point ne mérite-t-il pas une attention particulière ?

J'y trouve encore une autre anomalie, monsieur le ministre...

M. le ministre. Pour la Société d'aviation du Centre, à laquelle vous vous intéressez particulièrement, monsieur Pellenc. (*Exclamations sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Pellenc. Je m'intéresse particulièrement à toutes les sociétés qui sont soumises à mon contrôle, monsieur le ministre des finances, sans en excepter aucune. Nous avons voté l'an dernier à ce titre un crédit assez épuisant pour ce pays; je tiens à le rappeler...

Mme le président. Monsieur Pellenc, il s'agit d'une explication de vote. Je vous prie de vouloir bien conclure.

M. Pellenc. J'en ai terminé, madame le président. Il y a également dans ce budget un crédit de 2.500 millions de francs destiné au fonds d'approvisionnement des budgets annexes, — et chacun sait qu'un budget annexe est précisément, par définition, un budget qui ne doit avoir aucune connexion financière avec le budget normal des services civils —; c'est dire que ces 2.500 millions ne devraient pas se trouver là.

J'ajouterai encore ceci, monsieur le ministre des finances, et je voudrais qu'à travers votre personne m'entende toute l'administration française: lorsqu'on est dans une période de restriction — je devrais peut-être dire de misère — il faut que chacun se plie à la loi commune. Il faut, en effet, pour certaines catégories de dépenses qui ne sont pas vitales pour le pays et peuvent être quelque peu différées — je ne dis pas supprimées — que les services publics, comme les particuliers, acceptent un peu de ces restrictions. Et lorsqu'il s'agit d'effectuer non pas une réduction du programme, je tiens à le souligner, mes chers collègues, mais un étalement sur deux ans des payements qui avaient été parfois mal calculés et qui portent, par rapport au total des crédits d'investissement, à peine sur 5 p. 100, nous n'avons pas le sentiment d'avoir fait quelque chose d'extravagant. (*Vifs applaudissemens prolongés sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Je suis un peu confus de reprendre la parole, puisque je suis accusé de dire des contre-vérités et même des mensonges.

Sur de nombreux bancs. Non! non!

M. Pellenc. Je m'excuse, monsieur le ministre. A aucun moment, je crois, — vous pourrez lire le *Journal officiel* — je n'ai dit vous concernant quelque chose qui puisse le moins du monde être blessant pour votre personne. Je ne vois pas ce qui peut vous faire penser de la sorte et j'en prends à témoin cette Assemblée. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre. Je pense que seul, monsieur Pellenc, vous êtes infaillible et que vous ne vous trompez jamais. (*Exclamations.*)

Je dois dire, simplement, que je suis un peu frappé par vos explications. Vous avez déclaré: nous avons tranché dans le vif, mais nous n'avons examiné aucun des crédits, nous les avons tous réservés. Par conséquent, par votre raisonnement, vous aboutissez exactement au même résultat que par le jeu des amendements qui sont successivement déposés.

Vous voulez laisser dans le cœur de chacun, ici, l'espoir que ce qui l'intéresse, que ce soit l'agriculture, les travaux publics ou d'autres travaux, sera ménagé.

Vous restez, volontairement, dans le brouillard en disant que ce n'est pas cela qui sera visé. Vous dites, et ceci est facile: je ne vais pas réduire l'ensemble des crédits, je vais modifier simplement l'échéancier, parce que je le connais; moi qui ai appartenu à l'administration, dites-vous, je sais que l'on réserve sur un exercice annuel des crédits pour une autre année. Votre raisonnement est peut-être juste. Malheureusement, il se base sur des chiffres inexacts.

Les opérations en cours figurent, en 1950, pour 108 milliards de francs. En 1951, elles porteront, d'après l'échéancier que vous avez, sur 119 milliards de francs. Donc, les 8 milliards ne peuvent raisonnablement être reportés sur 1951, dont l'échéancier est déjà plus chargé que celui de cette année; ils devront être pris sur la substance de cette année même et, par conséquent, nous serons fatalement conduits à des coupures douloureuses de crédit. Vous n'en sortirez pas.

Vous avez cité des économies possibles, en disant que, lorsque vous étiez dans l'administration, on ne logeait pas le conseil supérieur de la magistrature. Je le conçois, puisqu'il n'existait pas.

Vous avez dit, d'autre part, que, parmi les crédits prévus, certains concernaient la construction de bureaux pour la rue Saint-Dominique ou pour d'autres ministères. Or, n'avez-vous pas été le premier, avec moi-même, alors que je n'étais pas au Gouvernement, à demander la libération des locaux privés, occupés par des administrations publiques ?

Il faut que l'on fasse cesser cette sorte de critique permanente: ou bien il y a un envahissement extérieur, ou bien on aménage les bureaux nécessaires pour que l'administration puisse fonctionner.

Vouloir faire un abattement supplémentaire de 8 milliards, c'est supprimer certaines possibilités pour tous les intérêts dont vous avez la défense. C'est pourquoi le Gouvernement s'oppose à cette réduction qui vient s'ajouter à des réductions massives, non pas seulement à celle consentie à l'instigation de l'Assemblée nationale, à raison de 5 milliards de francs, mais aussi à celles du Gouvernement lui-même, qui a réduit de 50 milliards les demandes dont il était saisi. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Menu. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Menu.

M. Menu. Je voudrais rappeler la question qui a été posée tout à l'heure par M. Chaintron, à savoir que le sujet qui est traité actuellement est en partie du ressort de la commission de l'intérieur et que nous aimerions connaître l'opinion de cette commission.

Mme le président. Monsieur le président de la commission de l'intérieur, pensez-vous que vous avez à donner un avis ? Votre commission a-t-elle été saisie de cet amendement ?

M. Cornu, *président de la commission de l'intérieur.* Madame le président, la commission de l'intérieur n'en a pas délibéré et je ne peux pas préjuger son opinion.

Par conséquent, je laisse au Conseil de la République le soin de prendre lui-même sa responsabilité. (*Applaudissements.*)

M. Dulin. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Dulin.

M. Dulin. Maintenant nous arrivons au vif du sujet. Aussi, en ce qui me concerne particulièrement, c'est-à-dire pour l'agriculture, je voudrais avoir la certitude que les crédits d'investissement prévus, déjà minimes à mon avis puisque leur total ne représente que 33.500 millions — et M. le rapporteur général, à deux reprises, dans son rapport, a bien voulu dire que l'agriculture française avait été négligée totalement au bénéfice des sociétés nationales — ne seront pas réduits.

M. Pellenc. Je demande la parole.

Mme le président. Je ne peux plus vous la donner, monsieur Pellenc, puisque vous avez déjà expliqué votre vote.

M. le rapporteur général. Il faut que nous en finissions. Il convient que cette Assemblée se rende compte que les abattements proposés par la commission n'ont pas d'affectation spéciale.

Il appartiendra au Gouvernement, dans la limite des crédits qui seront accordés, de faire au mieux cette répartition et nous ne connaîtrons celle-ci qu'au moment où nous serons en présence des lois de développement. Voilà ce qu'il faut dire. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement de M. Durieux.

Je suis saisie d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

Mme le président. MM. les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de procéder à l'opération du pointage.

Le Conseil entend-il poursuivre la discussion pendant le pointage ?

M. le rapporteur général. Oui, madame le président.

Mme le président. Avant de poursuivre la discussion, voici, après pointage, le résultat du scrutin sur l'amendement (n° 46) de M. Durieux:

Nombre de votants	309
Majorité absolue	155
Pour l'adoption	101
Contre	208

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Par voie d'amendement (n° 48), MM. Auberger, Dassaud, Marty et les membres du groupe socialiste proposent de compléter l'article 2 par un nouvel alinéa ainsi rédigé:

« Les crédits prévus au budget du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre par le projet de loi de développement pour assurer le payement des pensions et le fonctionnement des services ne pourront, en aucun cas, être diminués. »

La parole est à M. Auberger.

M. Auberger. Je retire l'amendement.

Mme le président. L'amendement est retiré.

Par voie d'amendement (n° 63), M. Auberger et les membres du groupe socialiste proposent de compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé:

« Dans le cas où, à la fin de l'exercice budgétaire, un excédent de crédits resterait disponible au budget des anciens combattants et victimes de la guerre, cet excédent sera utilisé obligatoirement à améliorer les mesures d'ordre financier prises en faveur des anciens combattants et victimes de la guerre, sans qu'il puisse être reporté sur l'exercice suivant ou reversé au budget général.

« Avant le 31 décembre de chaque année, un projet de loi sera soumis au Parlement en vue de l'attribution du reliquat disponible. »

La parole est à M. Auberger.

M. Auberger. Nous avons demandé qu'avant le 31 décembre de chaque année un projet de loi soit soumis au Parlement en vue de l'attribution du reliquat disponible au budget des anciens combattants. C'est pour nous élever contre la formule adoptée les années précédentes qui a consisté à inclure dans le budget général le reliquat du budget des anciens combattants.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ?...

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement, madame le président.

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement de M. Auberger, repoussé par la commission.

(*Il est procédé à une épreuve à main levée qui est déclarée douteuse par le bureau.*)

M. Auberger. Je dépose une demande de scrutin public, madame le président. (*Exclamations.*)

Mme le président. Le bureau a déclaré que l'épreuve était douteuse et je suis obligée d'entériner sa décision. (*Protestations sur divers bancs au centre.*)

Je vous rappelle, mes chers collègues, que le scrutin peut être demandé en cours de vote. Voici, en effet, comment s'exprime l'article 69 du règlement:

« Toutefois lorsque la première épreuve à main levée est déclarée douteuse, le scrutin public peut être aussitôt demandé par un seul membre. » (*Applaudissements à gauche.*)

Je suis saisie d'une demande de scrutin présentée par M. Auberger et le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

Mme le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	309
Majorité absolue	155
Pour l'adoption	102
Contre	207

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Par voie d'amendement (n° 99) Mme Cardot propose de compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu: « Les crédits prévus à l'article 2 seront majorés de 800 millions en faveur de l'office national des pupilles de la nation. »

M. le rapporteur général. L'amendement est irrecevable puisqu'il entraîne une majoration de crédits.

Mme Marie-Hélène Cardot. Je voudrais cependant m'expliquer.

Mme le président. Je vous rappelle, madame, que M. le rapporteur général de la commission des finances a décidé que l'amendement était irrecevable puisqu'il comporte une augmentation de crédit.

Lorsque la commission déclare que l'amendement est irrecevable, il ne peut y avoir de débat. Il s'agit d'une majoration de crédits.

M. Giauque. Veut-on faire le silence sur les victimes de la guerre ?

M. le rapporteur général. Je suis là pour faire appliquer les décisions de la commission et pour rappeler au besoin les dispositions du règlement qui s'y rapportent. Nous sommes en présence d'une augmentation de crédits. Si vous voulez parler sur cet article, madame, proposez une réduction indicative. Votre amendement propose une augmentation de crédits de 800 millions. Il n'est donc pas recevable.

Mme Marie-Hélène Cardot. Je demande donc à modifier mon amendement en remplaçant les mots « majorés de 800 millions » par « réduits de 1.000 francs ».

Mme le président. Par voie d'amendement Mme Cardot propose de réduire de 1.000 francs les crédits prévus à l'article 2.

La parole est à Mme Cardot.

Mme Marie-Hélène Cardot. Mon amendement, qui propose une réduction indicative de 1.000 francs concerne le sort des orphelins de guerre, dont la cause — du moins je le croyais — vous était chère.

Un sénateur à gauche. Elle nous est chère à nous autant qu'à vous.

Mme Marie-Hélène Cardot. Lorsque les veuves de guerre demandent une subvention à l'office des pupilles pour leurs enfants malades ou susceptibles de poursuivre leurs études, elles ne peuvent obtenir qu'une somme infime à cet effet. Vous connaissez le montant de leur pension, 29.000 francs par an.

Un sénateur au centre. C'est une honte!

Mme Marie-Thérèse Cardot. Oui, c'est une honte!

Comment peuvent-elles, dans ces conditions, payer les frais de maladie ?

Si elles ne travaillent pas, elles ne bénéficient pas de la sécurité sociale. C'est une angoisse terrible pour ces victimes de guerre souvent déficientes si intéressantes.

Vous ne leur refuserez pas cette satisfaction que nous leur devons. Je demandais d'augmenter de 800 millions le crédit affecté à l'office national des pupilles de la nation.

D'autre part, lorsque ces enfants ont des facilités pour continuer leurs études, cela pose pour ces mamans un problème angoissant qui ne se serait pas posé si le papa, mort pour la France, était encore présent dans ce pauvre foyer.

En 1949, on comptait 101.360 orphelins de guerre, âgés de 6 à 13 ans, c'est-à-dire d'âge scolaire, et 92.529 orphelins de 13 à 20 ans, parmi lesquels la moitié devraient être en apprentissage ou en cours d'étude.

Profitant de mon intervention, je me permets de vous demander, monsieur le ministre, de bien vouloir donner des ordres à MM. les préfets pour que les veuves de guerre chargées de famille ne soient pas licenciées par suite de la disparition des services du ravitaillement. Cent trente veuves de guerre sont sans emploi, et je voudrais que ces veuves bénéficient, par priorité, des services du reclassement. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.

M. Lionel de Tinguy du Pouët, *sous-secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.* Je voudrais dire un mot sur le point particulier qu'a soulevé Mme Cardot. Il est exact que, par suite du licenciement des services du ravitaillement, 130 veuves de guerre, chargées de famille, vont se trouver sans aucune situation, ce qui est, à maints égards, une des plus pénibles positions que nous puissions trouver à l'heure actuelle, car, ainsi que Mme Cardot l'a rappelé, les veuves de guerre n'ont pas été aidées par leurs pensions autant qu'il eût été souhaitable de le faire.

Dans ces conditions, je voudrais, au nom du Gouvernement, prendre bien volontiers l'engagement qui nous est demandé, celui de mettre en œuvre tous les moyens à notre disposition pour assurer le reclassement de ces veuves de guerre et, en particulier, demander aux préfets de faire un effort spécial en ce sens.

Sur ce point au moins, je suis heureux de pouvoir donner satisfaction à Mme Cardot. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Mme Marie-Hélène Cardot. Je vous en remercie, monsieur le ministre.

Mme le président. Avant de mettre aux voix l'amendement présenté par Mme Cardot, je donne la parole à M. Maupoil, pour expliquer son vote.

M. Henri Maupoil. Mesdames, messieurs, permettez-moi de prendre la parole d'abord comme fils de tué. C'est en cette qualité que je tiens à m'associer aux paroles prononcées par Mme Cardot et à soutenir son amendement.

Nous sommes tous, ici, partisans de défendre les pupilles de la nation et les veuves de guerre et je suis heureux que Mme Cardot ait signalé au Conseil de la République cette question des veuves de guerre et des orphelins, à qui l'on n'a pas conservé la priorité pour leur remploi après leur licenciement de l'administration. Je suis heureux de la réponse du ministre qui, à cet égard, me donne toute satisfaction.

Mais, hier, un amendement en faveur des anciens combattants clôturait la discussion et leur donnait satisfaction dans une certaine mesure. Aussi, je regrette profondément, tant comme grand mutilé que comme ancien combattant, qu'on ait repris ce matin un nouvel amendement qui annihilait tout ce que l'on avait fait hier. Au nom de mes amis, je tiens à m'élever énergiquement contre le vote négatif qui a été émis tout à l'heure et qui enlève aux anciens combattants tous les avantages qui leur avaient été reconnus hier par un vote massif. Je le répète, au nom des anciens combattants et au nom des grands mutilés dont je suis, je proteste énergiquement contre une telle méthode de travail. La démagogie insensée qui se fait dans cette enceinte depuis hier devient une provocation contre la majorité de cette assemblée et contre le contribuable que nous avons le devoir de défendre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs au centre et à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Auberger.

M. Auberger. Le parti socialiste avait déposé trois amendements différents concernant le budget des anciens combattants. L'assemblée s'est prononcée hier sur le premier de ceux-ci. Ce matin il en restait deux autres, dont un qui a été retiré et le second sur lequel l'Assemblée s'est prononcée tout à l'heure. Je regrette que notre collègue n'ait peut-être pas saisi toute la portée de nos amendements. Pour notre part, nous avons pris acte du vote émis par l'Assemblée.

M. Henri Maupoil. Moi aussi!

Mme le président. La parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Je regrette que notre collègue prenne une figure indignée parce que certains votes sont intervenus dans un sens contraire à ce qu'il désirait. Je veux rappeler que mon ami, M. David, à cette tribune, exposant la situation de toutes les victimes de la guerre, avait marqué qu'il était nécessaire, pour donner satisfaction à leurs légitimes revendications, de prévoir un crédit de 24.800 millions et non pas de s'en tenir,

comme l'a fait le Gouvernement, à une majoration de crédit de 4 milliards de francs.

Or, je veux souligner ici que, puisqu'aussi bien la position de mon ami M. David est susceptible de donner satisfaction aux légitimes revendications de tous les intéressés, il eût été au moins normal que M. Maupoil et ses amis nous donnent satisfaction en votant l'amendement présenté et défendu par M. David.

J'enregistre qu'en fait il n'en a rien été et que nous n'avons pas eu, sur ce point, satisfaction.

Si donc, monsieur Maupoil, vous n'êtes pas satisfait, prenez-vous en à vous-même et à vos amis et n'essayez pas d'en rejeter la responsabilité sur les autres.

Je dois également remarquer que l'on passe un peu rapidement, me semble-t-il, sur la situation combien difficile de certaines catégories de nos populations...

M. Clavier. Nous allons si rapidement que nous n'en aurons pas terminé mercredi soir!

M. Demusois. ...qui cependant ont droit à notre reconnaissance. Personne ne peut le contester.

Je suis également au regret de dire, aussi bien pour cette assemblée — et je m'en excuse — que pour l'autre assemblée, que l'on ne semble pas toujours mettre en accord les paroles et les actes. En effet, dans l'autre assemblée, nous avons eu à connaître des interventions solidement étayées, des propositions sérieusement étudiées de Mme Mathilde Péri.

Bien que cependant il y ait eu de sa part un effort marqué pour amener l'Assemblée nationale à prendre en considération ces propositions, je dois regretter qu'elle n'ait pas été suivie. Quoi qu'il en soit, en ce qui nous concerne, nous sommes absolument d'accord pour veiller et pour assumer, autant que faire se peut, la défense des intérêts de ces veuves de guerre.

C'est pourquoi nous voterons l'amendement qui nous est présenté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme le président. Madame Cardot, maintenez-vous votre amendement ?

Mme Marie-Hélène Cardot. Oui, madame le président.

Mme le président. Avant de mettre aux voix l'amendement, je suis obligée de demander à M. le rapporteur général sur quoi il va porter.

M. le président de la commission des finances. La réduction indicative doit porter sur les deux premiers alinéas de l'article, dont le total a été réservé.

Mme le président. Je mets donc aux voix l'amendement de Mme Cardot.

(*L'amendement est adopté.*)

Mme le président. Par voie d'amendement (n° 49), MM. Southon, Pujol, Canivez, Lafforgue, Patient, Lamousse, Auberger et les membres du groupe socialiste proposent de compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé:

« Les crédits prévus au budget du ministère de l'éducation nationale par le projet de loi de développement pour les dépenses concernant le personnel et le fonctionnement des services ne pourront être ramenés à un chiffre inférieur qu'au cours de l'examen de ce projet de loi comportant la répartition par chapitre. »

La parole est à M. Southon.

M. Southon. Mesdames, messieurs, la défense que je présenterai de mon amendement sera brève, car je suis persuadé que je plaide devant le Conseil de la République une cause qui lui est chère, celle de l'éducation nationale.

Vous savez que les besoins de l'éducation nationale sont immenses et nous estimons, quant à nous, que les crédits qui lui sont généralement alloués sont trop parcimonieux. Nous avons des écoles, des collèges, des lycées à reconstruire et à édifier; je n'insiste pas là-dessus, puisque, dans un instant, mon ami Auberger vous parlera de cette importante question.

Ce que je voulais dire, c'est que, par le fait d'une situation démographique dont nous devons du reste nous féliciter, les élèves et les étudiants viennent plus nombreux dans nos écoles primaires, dans nos collèges techniques, dans nos établissements du second degré et dans nos facultés.

A ces jeunes gens, à ces enfants, il faut des professeurs et des instituteurs. Les classes, vous le savez, sont déjà surchargées, et nous n'avons plus assez de maîtres. Cette année, et plus encore dans les années à venir, il faudra créer de nouveaux postes d'instituteurs, de nouvelles chaires dans nos collèges, dans nos lycées, dans nos universités.

On a beaucoup parlé dans ce débat de dépenses rentables. Je crois que les dépenses de l'éducation nationale sont de celles-là. Telles sont les raisons pour lesquelles je vous demande de bien vouloir adopter mon amendement. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission ne peut que repousser cet amendement comme tous les autres.

M. Pellenc. Je demande la parole contre l'amendement.

Mme le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Je demande au Conseil de repousser cet amendement pour les raisons générales que j'ai formulées tout à l'heure. La réduction globale de 8 milliards sur les crédits d'investissements peut être effectuée sans opérer aucun abattement sur les constructions scolaires.

Dans ces conditions, pour ne pas prolonger ce débat, car nous aurons une multitude d'amendements de même nature, je demande à nos collègues de le repousser purement et simplement.

M. René Depreux. Et rapidement!

M. le ministre des finances. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le ministre des finances.

M. le ministre des finances. Si j'interviens, c'est simplement pour donner acte à M. Pellenc de ce qu'après avoir exonéré de ces abattements l'agriculture il exonère maintenant l'éducation nationale. (*Sourires et applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. Pellenc. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Pellenc pour répondre à M. le ministre.

M. Pellenc. Je n'ai pas déclaré que j'exonérais l'éducation nationale. Je n'ai personnellement pas à exonérer qui que ce soit. J'ai dit que, dans l'examen des crédits, la commission des finances a envisagé une solution qui rend possibles toutes ces réductions et le détail pourra vous en être donné. Ces réductions de crédit peuvent être envisagées sans toucher le moins du monde à tout ce qui a pour but l'instruction de nos enfants, chose que nous considérons comme sacrée. Nous en avons d'ailleurs, à plusieurs reprises, en votant à l'unanimité des crédits pour la nomination de nouveaux maîtres, fait la démonstration assez patente à ce pays, et rien ne pourra l'abuser. (*Applaudissements sur de nombreux bancs au centre, à droite, et sur certains bancs à gauche.*)

Mlle Mireille Dumont. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à Mlle Dumont.

Mlle Mireille Dumont. Nous voterons cet amendement, car les paroles de M. le ministre sont faites pour confirmer notre inquiétude quant au sort réservé au budget de l'éducation nationale.

L'année dernière, ce budget était de 11,50 p. 100 du budget total. Cette année il est de 7 p. 100 seulement de ce budget total. Si on sait qu'avec les crédits de l'année dernière les travaux nécessaires n'ont pas été faits, notre inquiétude ne peut être que plus grande en ce qui concerne 1950. Je donnerai un exemple très précis: même lorsque les municipalités ont une très grande bonne volonté pour construire, le Gouvernement ne leur accorde aucune facilité.

En 1948, la municipalité de Port-de-Bouc, dans les Bouches-du-Rhône, a construit douze classes, ce qui a coûté 15 millions, douze classes très bien aménagées, avec tout ce qui est nécessaire à l'hygiène de l'enfance. Elle a pu le faire, grâce à une subvention départementale et à un emprunt local. Cette municipalité a fait un effort très grand. Nous avons dit que cette école est remarquable, à tel point que le ministère de l'éducation nationale a avoué que c'était un prototype intéressant et que même, paraît-il, la photographie en est dans le bureau du ministre.

Le ministère de l'éducation nationale n'a encore accordé aucune subvention et la municipalité, qui a connu de très lourdes charges du fait du lock out patronal des chantiers navals, se voit maintenant absolument sans aucun soutien financier de la part du ministère de l'éducation nationale.

Nous devons donc dénoncer cette carence du ministère vis-à-vis des constructions scolaires. Nous ne faisons pas du tout confiance au Gouvernement actuel pour soutenir l'éducation nationale, alors que le problème des constructions scolaires est d'une urgence très grande.

Pour citer encore quelques exemples, en ce qui concerne l'enseignement technique, on nous signale que le collège technique de Grenoble a refusé, en 1949, 316 élèves, l'école hôtelière de Grenoble, 315, le collège d'Annecy, 100, l'école nationale de Nantes, 250, à Charleville, 150 garçons et 60 filles. C'est un cas général et malheureusement l'insuffisance des locaux

s'étend à tout le second degré et aussi à l'enseignement supérieur.

Dans de telles conditions, nous entendons soutenir tous ceux qui réclament que ne soient pas faites des économies sur le budget de l'éducation nationale, le niveau de vie des maîtres de l'enseignement public, la construction d'écoles de tous degrés trouveront toujours en nous des défenseurs et nous voterons l'amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement de M. Southon.

Je suis saisie d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

Mme le président. Messieurs les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de procéder au pointage des votes.

En attendant le résultat du pointage, voici le résultat du scrutin sur l'amendement n° 47 de M. Durieux, relatif aux dépenses d'adduction d'eau.

Nombre de votants	304
Majorité absolue	153
Pour l'adoption	104
Contre	200

Le Conseil de la République n'a pas adopté. *(Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.)*

Mme le président. Le Conseil est-il d'avis de poursuivre la discussion, en attendant le résutat du pointage sur l'amendement de M. Southon ?... *(Assentiment.)*

Par voie d'amendement (n° 50), MM. Auberger, Southon, Canivez, Lafforgue, Pujol et les membres du groupe socialiste, proposent de compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu :

« Les crédits prévus pour les constructions scolaires par le projet de loi de développement visé au présent article ne pourront, en aucun cas, être diminués. »

La parole est à M. Auberger.

M. Auberger. Mesdames, messieurs, hier en descendant de la tribune j'ai eu la surprise d'entendre un de nos collègues me reprocher d'avoir fait de la démagogie au cours de mon intervention en faveur des légitimes revendications des anciens combattants et des victimes de la guerre.

Je ne pense pas que ce soit faire acte de démagogie que d'exposer à la tribune du Conseil de la République la pensée de tous les Français, de prendre la défense de ceux à qui nous devons tout et auxquels, en réalité, nous avons donné si peu.

M. Clavier. Les circonstances présentes y sont pour quelque chose.

M. Auberger. Mon cher collègue, nous pensons qu'il y a une autre forme de démagogie, certaine celle-là, qui consiste à vouloir faire des économies dans n'importe quelles conditions, sur n'importe quel chapitre, sans se soucier de savoir si les rouages de l'Etat pourront continuer à tourner, si telle ou telle catégorie sociale sera appelée à faire les frais de l'opération, sans se soucier de savoir si l'administration française sera désorganisée ou si l'équipement de la France sera compromis. *(Applaudissements sur certains bancs à gauche.)*

C'est contre cette méthode que nous nous élevons et, par le moyen d'amendements, nous entendons appeler l'attention du Conseil de la République sur des questions d'importance capitale au point de vue national et sur lesquelles il appartient à chacun de prendre ses responsabilités.

La question que je veux évoquer devant vous est celle des constructions scolaires. Elle intéresse tous les représentants des municipalités que vous êtes, mesdames et messieurs, et, m'évadant du problème proprement scolaire, je voudrais évoquer devant vous l'équipement scolaire des communes de France.

Permettez-moi de vous donner sur ce point quelques explications. On a prétendu que nous n'étions pas fixés sur les crédits affectés à certains chapitres. En ma qualité de rapporteur du budget de l'éducation nationale de votre Assemblée, il m'est permis de vous dire que les crédits qui figurent aux constructions scolaires ont été portés à 26.300 millions, alors que l'année précédente, en 1949, ils n'étaient que de 15.140 millions. L'augmentation est substantielle : 11.200 millions et, cependant, elle est nettement insuffisante. Ce que nous vous demandons, par l'amendement que nous avons déposé, c'est que ce crédit de 26.300 millions ne subisse en aucun cas un abattement.

Quelle est la situation ? Quantité de classes de nos écoles ont actuellement besoin de réparations urgentes, et il faudrait immédiatement construire un grand nombre de classes nouvelles pour recevoir, aux futures rentrées, les enfants qui vont se présenter dans nos écoles.

Or, quel a été le nombre des classes construites au cours de l'exercice 1949 ? 1.200 à 1.500 seulement. Mais, ce sont 5.000 classes d'écoles maternelles qu'il faudrait construire tout de suite, ce serait 8.000 à 10.000 classes primaires dont il faudrait augmenter notre équipement scolaire avant cinq ans si nous voulons accueillir tous les enfants de France qui ont droit, ne l'oublions pas, à l'enseignement obligatoire et gratuit.

En ce qui concerne les établissements du second degré et de l'enseignement technique, les mêmes difficultés vont se présenter. Il faudrait construire de nouvelles classes pour recevoir les élèves toujours plus nombreux.

Nous avons noté qu'un effort financier sérieux a été prévu en faveur de l'équipement scolaire de nos territoires d'outre-mer, mais, là aussi, cet effort est insuffisant en raison de l'immensité de la tâche à accomplir.

Il ne suffit pas de mettre les populations d'outre-mer à égalité avec les populations de la métropole sur le plan parlementaire, il faut les mettre à égalité sur le plan scolaire, sur le plan de l'instruction *(Applaudissements)*, et alors, mes chers collègues, bien des incompréhensions et même des oppositions disparaîtront au sein de l'Union française.

J'ai tenu à vous présenter rapidement ces observations. La population française augmente très régulièrement chaque année depuis 1946. Au mois d'octobre prochain, ce sont 50.000 enfants de plus qui vont se présenter dans nos écoles maternelles. La nation a le devoir de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ses fils et ses filles, qui représentent notre avenir, aient la possibilité de s'instruire. Pour cela, il faut établir de toute urgence un plan d'équipement scolaire et un plan de financement.

Il ne convient donc, en aucun cas, de diminuer les crédits prévus pour les constructions scolaires, alors qu'il faudrait les augmenter considérablement.

C'est dans ce but, mes chers collègues, dans l'intérêt des enfants et dans l'intérêt du pays que nous vous demandons d'adopter l'amendement que nous avons déposé. *(Applaudissements sur certains bancs à gauche.)*

M. Pellenc. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Pour la même raison que celle que j'ai exposée tout à l'heure, je demande à l'Assemblée de repousser cet amendement.

Je signale à notre collègue Auberger que, dans le budget des dépenses pour travaux d'investissement des services civils, il est prévu en réalité, pour l'éducation nationale, 26 milliards, au total, de crédits de payement pour cette année.

Dans ces 26 milliards, il y en a plus de la moitié qui ne sont pas affectés à des constructions scolaires. C'est sur ces milliards non affectés aux constructions scolaires qu'ont porté notre attention et notre échenillage, qui a été extrêmement modeste, d'ailleurs, certainement moins de 16 p. 100; et les réductions que nous proposons au Gouvernement peuvent par ailleurs d'autant plus se justifier qu'elles ne correspondent pas à des diminutions dans la consistance des travaux, mais seulement à des modifications dans l'échéancier des payements.

Dans ces conditions, étant donné que la réduction de 8 milliards au total dans le budget des investissements peut être répartie dans les divers budgets sans toucher aux constructions scolaires, je vous demande de repousser cet amendement.

M. Primet. J'ai l'impression que lorsque vous taillez un poirier, il doit mourir dans l'année. *(Rires.)*

M. Auberger. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Auberger.

M. Auberger. Mes chers collègues, je crois que notre collègue, M. Pellenc, de bonne foi, commet une erreur.

En réalité, il y a bien, au budget de l'éducation nationale, 26.300 millions exactement en faveur des constructions scolaires. Je prends acte que notre collègue est fermement décidé à ne pas faire d'abattement sur ce crédit. Mais alors — et je m'en excuse — je ne voudrais pas me contenter de sa déclaration. Je demande au Conseil de la République de sanctionner par un vote la proposition que nous avons faite et à laquelle vient de se rallier immédiatement M. Pellenc. *(Applaudissements à gauche.)*

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Edgar Faure, *secrétaire d'Etat aux finances.* Je m'excuse auprès du Conseil de me substituer pendant un instant à mon

collègue de l'éducation nationale qui aurait pu, certainement, donner sur ce sujet des explications plus détaillées. Mais je crois devoir faire une observation, en raison du fait qu'à diverses reprises, dans cette enceinte, j'ai été appelé à répondre à des questions posées au sujet des constructions scolaires et au sujet du budget de l'éducation nationale.

Cette fois-ci, ma position est, par un paradoxe curieux, inverse de celle que j'avais prise jadis parce que, naguère, j'ai été, en quelque sorte, obligé de résister à des demandes d'augmentation de crédits alors que, maintenant, je suis dans le cas assez curieux de résister à des demandes de réduction.

M. le ministre des finances n'a pas comme but de vouloir annuler tous les crédits et autant j'ai apporté de conviction, de bonne foi et même de foi, je vous le dis très nettement, à vous expliquer l'année dernière qu'on ne pouvait pas aller au delà dans les augmentations que vous demandiez — je le regrettais — de certains crédits pour l'éducation nationale, autant je dois dire, au nom du Gouvernement, qu'il sera difficile d'aller au-dessous des chiffres que nous avons proposés dans le budget.

M. Jacques Debû-Bridel. Personne ne vous le demande pour l'éducation nationale.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. La question m'est posée et je crois que c'est une question d'honnêteté intellectuelle pour moi, dans une observation qui sera très brève, d'informer le Conseil de ma position afin que, plus tard, on ne vienne pas me reprocher de l'avoir laissé dans l'ignorance.

La situation de l'éducation nationale vous a toujours intéressés. Il n'y a pas des partisans et des adversaires des constructions scolaires, je le sais parfaitement. Il y a des gens qui veulent trouver un moyen terme entre leur désir de voir se développer les constructions et celui de ne pas enfler le budget.

M. Jacques Debû-Bridel. De ne pas voter d'impôts!

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Ceci est une autre question. Les recettes résultent du montant des dépenses. Les impôts sont une méthode de financement, l'emprunt en est une autre et l'inflation une troisième, que je considère d'ailleurs comme détestable, mais ce n'est pas la question qui est posée.

En ce moment, je dois donner au Conseil — j'ai le devoir de le faire — quelques éclaircissements. De 1945 à 1949, on a pu construire 2.356 classes permettant de loger 95.230 élèves. 1.992 classes ont été construites à l'aide des crédits d'équipement et 364 au titre de la reconstruction. Comme on a trouvé ce rythme un peu lent, l'an dernier, on nous a demandé, à l'Assemblée nationale et ici, d'accroître ce rythme.

Nous avons encore un gros effort à faire. Mon collègue, M. le ministre de l'éducation nationale, considère qu'il aura 6.776 classes à reconstruire ou à réparer au titre de la reconstruction, mais que, d'autre part, 2.790 classes devront être créées à titre de constructions nouvelles. On voit l'étendue du problème.

Sur ce total, on prévoit une partie plus importante cette année que l'année dernière et même supérieure à ce qui a été fait jusqu'à présent. Ce programme paraît peut-être ambitieux par rapport aux réalisations des années précédentes, mais il est faible par rapport aux réalisations nécessaires, puisqu'il est, pour le primaire seulement, de 2.600 classes pour 104.000 élèves.

La question posée est de savoir si la réduction de 8 milliards, à moins d'indication contraire, aura ou non une incidence sur ce programme.

Je dois indiquer en toute honnêteté au Conseil, pour que tout soit bien clair et que ma responsabilité soit bien dégagée, qu'en effet ces réductions ne peuvent pas être sans incidence. Je dois dire que j'ai connu des moments presque pathétiques dans les discussions que j'ai eues à ce sujet avec mon collègue de l'éducation nationale pour l'amener à réduire de 15 à 10 milliards les opérations nouvelles. A la suite des deux réductions portant sur 10 milliards en tout, faites depuis le premier établissement du budget, j'ai dû effectuer 5 milliards de réduction sur ce crédit. Il reste seulement 10 milliards. Comme ces 10 milliards représentent le tiers des opérations nouvelles, ils subiront, par la règle arithmétique — à moins qu'on ne fasse porter l'effort sur d'autres secteurs comme l'agriculture, qui est également intéressante — une réduction également du tiers. Le Conseil doit voir que c'est le tiers de l'effort qui sera annulé.

M. Pellence a indiqué tout à l'heure une autre solution, consistant dans le report des payements...

M. Pellenc. Non.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Alors je me suis trompé. Mais si vous aviez proposé cette solution, étant donné que l'échéancier, dont une partie d'ailleurs a été votée par vous l'année dernière, puisque vous avez voté l'échéancier des conséquences des travaux neufs commencés l'année dernière, étant donné, dis-je, que l'échéancier, si on y ajoute les conséquences du programme pour lequel nous avons une partie en travaux neufs, atteindra, l'année prochaine, 114 milliards, nous ne pouvons pas le gonfler, car nous ne pouvons nous débarrasser sur 1951 d'une partie des difficultés inhérentes à 1950.

Puisque la question a été posée, je dois répondre en toute clarté que le maintien sans autre indication d'une réduction globale équivaudrait normalement à ce que le Gouvernement vous présente un programme réduit du tiers en ce qui concerne les crédits d'équipement de l'éducation nationale. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Pellenc. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Il est évident que le Gouvernement, n'acceptant point le projet de budget qui a été proposé au Conseil par sa commission des finances, use de toute l'argumentation qu'il est en son pouvoir d'utiliser — même si elle n'est pas tout à fait exacte — pour essayer de peser sur les décisions du Conseil.

Nous allons, monsieur le secrétaire d'Etat, jeter un coup d'œil sur ce budget de l'éducation nationale. Vous nous dites qu'en toute conscience vous ne pouvez pas prendre l'engagement de ne pas réduire d'un tiers, en appliquant les règles proportionnelles, les crédits affectés aux constructions scolaires, si nous laissons subsister notre abattement total de 8 milliards sur les 140 qui figuraient initialement au budget des investissements.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez oublié de dire au Conseil que s'il y a un crédit total de 26 milliards affecté à l'éducation nationale, il n'y en a qu'une très petite partie — je le regrette d'ailleurs — prévue pour être affectée aux constructions scolaires. Pour les travaux anciens, il y a 4 milliards, pas plus, sur 16 milliards. En ce qui concerne le programme nouveau, je ne veux pas donner un chiffre dont je ne sois pas sûr, mais ce n'est pas l'intégralité du crédit de 10 milliards prévu pour les programmes nouveaux.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque vous dites: si vous maintenez votre abattement global de 8 milliards, appliqué à l'ensemble du budget d'investissements des services civils, je serai dans l'obligation de renoncer aux constructions scolaires, c'est que véritablement vous ne voulez pas vous pénétrer de l'esprit qui anime le Conseil de la République et que vous voulez faire obstacle à notre désir d'économies judicieuses dans le but de ne pas établir d'impôts nouveaux — désir qui, du début jusqu'à la fin de nos travaux ne cesse de nous inspirer. (*Applaudissements à droite et sur les bancs supérieurs de la droite, du centre et de la gauche.*)

Je dirai, mes chers collègues, maintenant, que j'ai ici un document en trois pages — résultat d'une étude personnelle — qui montre que la solution possible dont je parle n'est pas un leurre, mais bien une réalité. Il en ressort que dans ce plan de réduction de 8 milliards que nous avions envisagé sur les dépenses civiles, l'éducation nationale n'intervient au total que pour 1.200 millions à peine — je vous indiquerai sur quel poste si vous voulez — sur les 26 milliards qui lui sont affectés. Ceci pour vous prouver que ces 1.200 millions ne constituent pas un abattement qui puisse profondément affecter les établissements scolaires auxquels vous êtes, comme moi, particulièrement attachés. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux finances.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. L'explication de M. Pellenc appelle de ma part également une précision. M. Pellenc indique que je voudrais lutter contre la tendance du Conseil de la République à pratiquer des économies. Il n'est pas question de cela.

M. Pellenc. Cela y ressemble.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Non, monsieur Pellenc, je vous demande pardon, cela n'y ressemble pas, car il y a une chose tout de même que je tiens à indiquer. Nous sommes en ce moment dans la même voie. Le Gouvernement et le Conseil de la République ne sont pas en train de s'engager dans des voies différentes. Ils sont bien dans la même voie.

La question est de savoir jusqu'à quel point ils iront dans cette voie, car pour faire face aux augmentations de dépenses inéluctables — reclassement, intégration des comptes spéciaux — le Gouvernement, d'entrée, sur les dépenses permanentes de l'année dernière, a pratiqué 108 milliards d'économies. Ce chiffre est indiscutable.

En ce qui concerne le budget de reconstruction et d'équipement que j'ai eu l'occasion d'expliquer devant vous à plusieurs

reprises — et c'est pourquoi je tiens à continuer cette discussion — c'est un des budgets qui ont été le plus atteints depuis quelques années. Ce budget a diminué de 50 p. 100 par rapport à ce qu'il était en 1946. Tout récemment encore, nous l'avons pris à 150 milliards et nous l'avons ramené à 140.

Je crois que nous avons fait un effort de compression réel. Je me permets de dire qu'il s'agit là des services de l'Etat, des administrations de l'Etat, par exemple, des écoles ou des travaux d'adduction d'eau dont on parlait tout à l'heure.

Maintenant, sur la question des constructions scolaires, je ne crois pas avoir parlé de construction d'écoles dans mon exposé. Sur le chiffre global, j'ai employé les mots: « budget d'équipement de l'éducation nationale ». Bien entendu, il n'y a pas que les écoles primaires. Il y a également les collèges, les lycées, l'enseignement technique, il y a les facultés, et le centre national de la recherche scientifique, il y a l'architecture où nous avons cette année un crédit important, je dois le dire, de 1.200 millions, relatif en partie au Château de Versailles, au sujet duquel, l'an dernier, on nous a demandé un effort particulier, et auquel, je crois, nous avions le devoir de porter l'attention qu'il méritait.

Evidemment on peut dire, quant à la réduction proportionnelle qui sera de 3 milliards, qu'on peut en écarter toutes les écoles, et qu'on imputera toute la réduction sur les musées, sur les bibliothèques, sur Versailles, ou sur les facultés.

Mais je tiens à attirer l'attention du Conseil de la République sur le fait que s'il y a des économies nécessaires, s'il y a sans doute des gaspillages — il y en a toujours eu et M. Pellenc ne me démentira pas si je dis qu'il y en aura encore, mais nous essayons qu'il y en ait de moins en moins — s'il y a des gaspillages, on peut en parler quand on veut, mais je demande qu'on n'en parle pas ici. Il n'y a pas de gaspillages dans les dépenses d'équipement de l'éducation nationale. Je crois qu'il est du devoir du Gouvernement de faire connaître sa position sur ce point, car elle n'est pas en avance, mais en retrait de celle que votre Assemblée a exprimée à diverses reprises. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Hauriou. Moins il y aura d'instruction pour le peuple, plus ils seront contents!

Mlle Mireille Dumont. On vient de parler de réduction d'un milliard. Cela est-il acceptable ?

A travers la discussion qui s'est établie entre les groupes qui ont pris la parole jusqu'ici, qu'est-ce qui se dégage ?

D'abord l'urgence et l'importance des besoins de l'éducation nationale à travers toute la France; ensuite que le peuple ne pourra plus supporter de nouveaux impôts, ceux actuels étant déjà trop lourds pour la population laborieuse. Je dois, une fois de plus, mettre l'accent sur la position du groupe communiste, qui veut justement avoir un budget de l'éducation nationale en rapport avec les besoins de la population.

Il y a un moyen de faire des économies et substantielles: 200 milliards sur le budget de la guerre. Ainsi vous n'aurez pas à faire peser sur la classe laborieuse des impôts qui l'écrasent actuellement et vous pourrez donner à notre jeunesse, au lieu de la perspective du chômage, de la mort en Indochine ou de la mort dans une guerre du genre de celle que l'on prépare contre l'Union soviétique (*Protestations sur divers bancs.*), du travail et la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) C'est ce que réclame la jeunesse française.

M. Demusois. La voilà, la vraie solution.

Mme le président. La parole est à M. Symphor.

M. Symphor. Mon collègue, M. Auberger, dans sa remarquable intervention, a dit que le budget actuel prévoyait des crédits d'équipement très importants en faveur des constructions scolaires dans les départements d'outre-mer, mais que cet effort, quoique d'une importance assez grande, apparaissait tout de même insuffisant. Je tiens à déclarer qu'il est tout à fait théorique parce que, jusqu'à présent, depuis l'assimilation, rien n'a été fait dans les départements d'outre-mer au titre de la construction scolaire en dépit des promesses qui nous ont été faites l'an dernier, ici même, par le ministre de l'éducation nationale.

Cependant, après la déclaration du Gouvernement qui reconnait que nous avons été jusqu'ici traités avec une parcimonie exagérée, je déclare que nous acceptons volontiers le programme, même réduit d'un tiers, tel qu'il est défini, pourvu qu'on nous donne l'assurance formelle qu'il entre effectivement en application.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 50 de M. Auberger.

Je suis saisie d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

Mme le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin sur l'amendement n° 50.

Nombre des votants	314
Majorité absolue	158
Pour l'adoption	122
Contre	192

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin sur l'amendement n° 49, présenté par M. Southon, sur le personnel et le fonctionnement des services de l'éducation nationale:

Nombre des votants	309
Majorité absolue	155
Pour l'adoption	114
Contre	195

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Par voie d'amendement (n° 62), MM. Ousmane Socé Diop, Moutet, Charles-Cros et les membres du groupe socialiste proposent de compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé:

« Les crédits prévus dans le budget du ministère de la France d'outre-mer par le projet de loi de développement visé au présent article pour les dépenses du F. I. D. E. S. ne pourront, en aucun cas, être diminués. »

La parole est à M. Ousmane Socé Diop pour soutenir l'amendement.

M. Ousmane Socé Diop. Mes chers collègues, cet amendement tend à ce que les réductions prévues au budget du ministère de la France d'outre-mer par le projet de loi de développements ne visent pas les crédits affectés au F. I. D. E. S., c'est-à-dire au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer.

Il s'agit là d'économies inopportunes, parce que ces investissements sont rentables. Il faut permettre avant 1952 le développement de la production des matières premières dans nos territoires et, en augmentant le niveau social de leurs populations, d'en faire un marché très important pour les exportations métropolitaines.

Il faut donc réserver l'avenir en ne réalisant pas des économies insignifiantes comparées au résultat qu'on peut attendre de ces investissements. De plus, il y a une incidence politique que je tiens à signaler.

Ici même, à cette tribune, aux termes d'un débat sur l'Union française, M. le président Ramadier disait: « Il ne faut pas que l'Union française soit nébuleuse, c'est-à-dire un agglomérat de territoires plus ou moins développés au point de vue économique et social, au centre duquel, seule, la France métropolitaine serait parfaitement équipée et modernisée. Pour que l'Union française atteigne son but véritable, il faut que l'ensemble des territoires, grâce à ces crédits d'investissements, soit à peu près et progressivement élevé au même niveau économique et au même niveau social.

Cela leur permettra de pouvoir remplir la même fonction économique et sociale, la même fonction politique. On fera ainsi de l'Union française une grande puissance dans le monde moderne. » (*Applaudissements.*)

Nous demandons, par conséquent de ne pas frapper le F. I. D. E. S. de ces abattements. Il ne faut pas que l'Union française soit une simple déclaration de principes inscrite sur le socle des vieux préjugés coloniaux, dont un des plus tenaces est la répugnance des capitaux métropolitains à s'investir dans ces territoires d'outre-mer.

Puisque tout à l'heure notre collègue a dit que cet abattement était global et qu'il appartenait au Gouvernement de frapper tel ou tel secteur, nous demandons qu'au moment de la ventilation le Gouvernement ne frappe pas les crédits d'investissements du F. I. D. E. S.

Ainsi, vous permettrez à l'Union française, par des réalisations économiques et sociales, de devenir véritablement une construction efficace et viable, digne de la confiance que la France métropolitaine a placée en elle, ainsi que les populations d'outre-mer. (*Applaudissements.*)

Mme le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Mes chers collègues, je voudrais que vous interveniez avec moi auprès de notre collègue Ousmane Socé pour lui demander de retirer son amendement. Nous sommes tous, les uns et les autres, — et moi peut-être plus que vous, depuis quelques jours, — convaincus de la nécessité absolue qu'il y a à faire, en faveur des territoires d'outre-mer, un effort qui, jusqu'ici, n'a pas été à la mesure de ceux que la métropole doit accomplir en faveur des territoires réunis au sein de l'Union française. (*Applaudissements.*)

Je dis: plus que vous, parce que j'ai eu la bonne fortune, que je vous souhaite à tous et qu'il faudrait que le Conseil de

la République vous donnât, de voir ce qui se passe et ce qui reste à faire dans certains territoires de l'Union française. J'ai pu me rendre compte personnellement qu'il y a là, tant du point de vue économique que du point de vue social, tout un ensemble d'éléments qui méritent que nous portions sur eux la plus grande attention et le plus substantiel de nos efforts.

Je ne suis d'ailleurs pas suspect en disant à notre collègue Ousmane Socé que je serais très heureux de le voir retirer son amendement. Ce n'est pas que je veuille lui tendre un piège, car déjà, l'an dernier, si vous vous en souvenez, lorsque j'étais rapporteur du budget des investissements, j'ai signalé et même écrit dans mon rapport que l'effort métropolitain n'était pas suffisant en ce qui concerne les territoires d'outre-mer.

Nous ne devons pas oublier, en effet, que, par leurs possibilités de développement économique, ils doivent constituer un puissant facteur d'atténuation du déficit qui, à l'heure actuelle, se présente de façon inquiétante en ce qui concerne notre balance des comptes entre la zone franc et la zone dollar.

Je prends l'engagement de défendre encore ces territoires devant vous, à l'occasion de l'examen du projet de répartition des crédits d'investissements, que nous examinerons prochainement, si cette année encore j'en suis le rapporteur. (*Bruit à gauche.*)

M. Souquière. Vous feriez mieux de prendre l'engagement de moins parler! (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

M. Pellenc. Faut-il que cela vous gêne tellement de m'entendre parler pour que vous me recommandiez le silence!

M. Le Basser. La charité se moque de l'hôpital!

M. Pellenc. En conclusion, je demanderai à mon collègue M. Ousmane Socé de retirer son amendement. S'il ne le fait pas, je vous inviterai, mes chers collègues, à ne pas l'adopter pour la raison suivante: il ne faut pas que le projet de loi des maxima que nous votons à l'heure actuelle soit assorti de ce que je pourrais appeler un certain nombre de verrues, qui n'ont aucun rapport avec le projet — d'autant plus que nous avons repoussé un certain nombre de ces amendements, qui étaient tout aussi justifiés et sur lesquels je pense vous avoir donné aussi les apaisements nécessaires.

M. Alfred Paget. Vous parlez comme un ministre des finances! (*Applaudissements et rires.*)

M. Pellenc. Si notre collègue ne retire pas son amendement, cela ne changera pas du tout mon opinion quant au F. I. D. E. S. et à l'Union française; mais je vous demanderai de ne pas le voter pour ne point ajouter une verrue supplémentaire à ce projet.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat. Je voudrais faire deux observations au sujet de l'amendement qui a été présenté par votre collègue: l'une se rapportant à des chiffres et l'autre d'un caractère plus général.

En ce qui concerne les chiffres, les crédits prévus pour le F. I. D. E. S., et qui sont chiffrés dans les documents que vous avez, s'élevaient à 21.900 millions en comptant tous les crédits de payement, c'est-à-dire ceux applicables aux travaux en cours, et ceux applicables sur travaux neufs.

Notre pénurie ne nous a pas permis de faire ce que nous aurions voulu et notamment pour les travaux neufs, nous n'avons pu prévoir qu'un faible crédit de payement de 1 milliard et demi qui n'est, en quelque sorte, qu'un crédit d'amorce avec lequel on ne peut que commencer l'engagement du projet.

Je reconnais moi-même que ces chiffres sont insuffisants par rapport à l'effort que l'on devrait fournir et vous avez vu que M. Pellenc le reconnaissait également.

Je dois informer le Conseil que ces chiffres ne sont plus exacts, car à la suite des exigences de l'Assemblée — j'allais dire exigences d'économies, mettons exigences d'abattements — nous avons dû déjà nous incliner et diminuer de 700 millions ce chapitre dont le montant a été ramené à 21.200 millions.

Je tiens à le préciser au Conseil de la République, pour qu'il voie que le chiffre des documents est déjà diminué. Evidemment, si vous rejetez l'amendement et si vous maintenez la diminution globale de 8 milliards, il est bien évident qu'une nouvelle diminution sera nécessaire. Ou elle portera sur les crédits de payement des travaux en cours, ce qui ne serait pas d'une bonne méthode car l'Etat doit payer honnêtement ce qu'il doit — il vaudrait mieux accélérer les échéances et non les retarder — ou, plus logiquement, elle portera sur les travaux neufs et on arrivera à annuler à peu près le crédit d'amorce, c'est-à-dire à retarder d'un an l'engagement du projet.

J'en viens à une observation plus générale en réponse à M. Pellenc. Je reconnais moi-même — et je le déplore — que des conditions, dont les hommes ne sont pas responsables, nous obligent à discuter encore cette année sur des maxima. Je sais que ce n'est pas aussi commode que de discuter sur des états. Il faut tout de même voir que les chiffres que vous allez voter vont nécessairement avoir une conséquence et que les 8 milliards d'abattements porteront nécessairement sur quelque chose.

Le Gouvernement est ici, si je puis dire, pris dans son piège, mais votre but n'est certainement pas de l'y mettre car, outre lui-même, le pays et l'Union française y seraient. Du moment que nous avons tous accepté cette méthode, obligatoirement il faut voir ce que nous faisons. Vous ne pouvez pas dire qu'une réduction de 8 milliards sur 33, si vous ne considérez que les opérations nouvelles, ou sur 141, si vous considérez le total, quel que soit le chapitre sur lequel elle portera, n'existera pas.

M. Pellenc a pris des engagements — l'auteur de l'amendement l'en remerciera — et il a pris soin de dire que c'était facile. Ce qui sera difficile, ce sera de tenir ces engagements. Vous défendrez l'augmentation successive des différentes parties du gâteau dont le volume aura été sérieusement rétréci au préalable. Comment ferez-vous ?

Vous avez déjà dit que vous ne toucheriez pas à la part de l'éducation nationale, ni à celle de l'agriculture. Maintenant, c'est le crédit du F. I. D. E. S. dont vous proposez l'augmentation au lieu de la diminution. Vous arriverez à un chef-d'œuvre de vos qualités mathématiciennes: augmenter les parties en diminuant le tout. (*Applaudissements à gauche.*)

Malheureusement, le Gouvernement doit vous dire que s'il vous est facile de prendre cet engagement, il lui est difficile, à lui, de le tenir. Je ne cherche pas à influencer votre vote, vous le comprenez bien, mais j'estime que c'est le devoir du Gouvernement de clarifier sa position, car, après, vous ne me reprocherez pas de ne pas réduire les crédits, mais de ne pas les augmenter.

Il faut que tout soit net et, auprès d'un des représentants de ces beaux territoires de l'Union française auxquels nous devrions penser plus souvent et pour lesquels nous devrions faire plus que nous ne faisons, je ne veux pas qu'il puisse subsister le moindre doute sur la loyauté de la position du Gouvernement. (*Applaudissements à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Aubert.

M. Aubert. M. Pellenc n'a pas le pouvoir de disposer, mais celui de proposer, et je suis persuadé que mon ami M. Ousmane Socé Diop retirerait volontiers son amendement par lequel il demande le maintien d'un crédit si M. Pellenc voulait bien en proposer un qui tendrait, pour mettre ses actes en accord avec ses paroles, à augmenter les crédits d'outre-mer. (*Exclamations sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. Ousmane Socé Diop.

M. Ousmane Socé Diop. Je ne puis me rendre à l'invitation qui m'a été faite par M. Pellenc à ce sujet, puisqu'aussi bien, M. le ministre vient de dire que si l'on maintient l'abattement général sur les dépenses d'investissement, les territoires d'outre-mer seront frappés au moment de la ventilation.

C'est pourquoi je demande à l'Assemblée de voter mon amendement, qui permettra au Gouvernement de faire une exception lorsqu'il faudra frapper les divers secteurs par suite de l'abattement général. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Pellenc. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. J'aime mieux, en ce qui me concerne, que M. le secrétaire d'Etat aux finances, avec son talent habituel, fasse de l'humour car c'est plus plaisant... (*Interruptions à gauche.*)

M. Alfred Paget. Il est sérieux.

M. Demusois. Il est certainement moins amusant que vous!

M. Pellenc. Je m'efforce d'être simplement sérieux.

Je préfère, dis-je, qu'il fasse de l'humour, que de se mettre dans une situation semble-t-il, quelque peu déplaisante.

A propos de tous les amendements, M. le secrétaire d'Etat dit: « Du fait de la réduction de 8 milliards que vous voulez nous imposer il faut vous attendre bien sûr, à être inévitablement touchés. » Au fond c'est l'attitude qu'il a toujours eue depuis le début de ce débat et qui tend, je pense, à peser sur notre décision commune. Comment en serait-il autrement ?

En tout cas, en ce qui concerne les crédits de la France d'outre-mer, mon opinion est exactement celle que j'ai exprimée tout à l'heure en ce qui concerne quelques autres crédits. Je n'ai examiné qu'une très petite part du gâteau dont parle M. le secrétaire d'Etat; je n'ai pas même examiné tout le gâteau sur lequel il y aurait alors bien plus à dire.

Je vous ai signalé tout à l'heure quelques exemples concernant certains crédits que j'estime déplacés et sur lesquels vous pourriez largement économiser. Vous pourrez, je m'y engage, si vous le désirez, procéder à l'examen du travail de prospection auquel j'ai procédé, et vous pourrez l'étudier à loisir — car tout le monde peut bénéficier du fruit de mes efforts, mêmes les ministres — vous trouverez largement de quoi donner l'assurance à nos collègues d'outre-mer qu'ils n'ont rien à redouter comme abattement sur les travaux financés par le F. I. D. E. S.

Mes chers collègues, dans ces conditions, je vous demande de rejeter l'amendement de notre collègue M. Ousmane Socé. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. Saller.

M. Saller. Mesdames, messieurs, le problème est beaucoup trop grave pour qu'il puisse être ramené à une question de procédure. Nous voterons l'amendement en lui donnant un double sens.

Nous nous opposons à une réduction quelconque venant de cette Assemblée sur les crédits du fonds d'investissement pour le développement des territoires d'outre-mer.

Nous nous opposons également à ce que la réduction de 5 milliards, qui a été opérée par le Gouvernement à la demande de l'Assemblée nationale et qui doit porter sur les opérations nouvelles dans le crédit de 141 milliards, s'applique aux territoires d'outre-mer.

J'ai dit ici, au cours de la discussion générale, quelle est la part de recettes que les territoires d'outre-mer apportent à ce budget. Il serait inadmissible que, pour une raison quelconque, on diminuât le volume extrêmement faible des crédits qui leur sont accordés par ce budget. Ils sont déjà très insuffisants; M. le secrétaire d'Etat aux finances lui-même l'a reconnu, et nous autres, représentants des territoires d'outre-mer, nous avons le devoir strict de nous opposer à toute réduction, si faible soit-elle. (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

M. Liotard. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Liotard.

M. Liotard. Mesdames, messieurs, représentant un territoire d'outre-mer, il semblerait que je doive automatiquement me rallier à l'amendement qui vous est présenté. Je ne le ferai pas; je resterai avec la majorité, telle qu'elle s'est dessinée dans cette assemblée et au sein de la commission des finances. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

D'abord, je pense que c'est peut-être l'occasion de dire que si nous, représentants des territoires d'outre-mer, nous sommes appelés à voter des impôts qui touchent spécifiquement le territoire métropolitain, l'inverse n'est pas vrai; vous n'entrez pas dans le jeu des charges fiscales directes de nos territoires.

Par conséquent, il faudra penser un jour — et prochainement — qu'il y a là quelque chose qui ne va pas très bien, et que des questions telles que celles qui se posent aujourd'hui devraient être disjointes du budget proprement dit de la métropole pour entrer dans le cadre d'un budget « Union française » global, où uniquement ce qui serait commun aux deux éléments, métropole et outre-mer, serait étudié.

En ce qui concerne le F. I. D. E. S., je sais qu'il a présenté, dans son budget, des chiffres extrêmement comprimés et qu'il serait dangereux, pour le développement de ses opérations dans les territoires d'outre-mer, d'y porter atteinte. Mais j'attire votre attention sur le fait suivant: les crédits du F. I. D. E. S. se décomposent en crédits de payement et en crédits d'engagement. Les crédits d'engagement portent sur un programme de quatre ans et peuvent, par conséquent, se diluer dans le temps selon le processus et l'évolution des opérations dans les territoires. Restent donc les crédits de payement. Il est très probable, il est même presque certain, que, dans la plupart des territoires, ceux-ci resteront en dessous de ce qu'on peut utiliser, car il ne suffit pas de vouloir commencer des travaux, il faut encore faire venir des entreprises pour les exécuter. Or, les entreprises métropolitaines ne consentent à se déplacer, dans les territoires d'outre-mer, que moyennant l'exécution de travaux considérables, et nous ne sommes pas encore suffisamment outillés pour pouvoir dire que nous allons, en 1950, remplir tout à fait...

M. Saller. Raison de plus pour avoir des travaux considérables si elles ne consentent à se déplacer qu'à ce prix! Si vous réduisez les crédits, vous les empêchez de s'installer outre-mer.

M. Liotard. Il y a à la base des travaux d'outre-mer une nécessité d'études non encore tout à fait au point. Par conséquent, j'estime...

M. Saller. Demain on rasera pour rien.

M. Liotard. ...j'estime que le Gouvernement peut parfaitement, en supportant la diminution globale de la commission des finances, ne pas toucher en fait à ce qui est dévolu dans son esprit, actuellement, au F. I. D. E. S. des territoires d'outre-mer. (*Applaudissements au centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Ousmane Socé Diop.

M. Ousmane Socé Diop. Je m'excuse d'intervenir à nouveau dans ce débat, mais tout à l'heure M. Liotard a tenté de dissocier les territoires extra-métropolitains des territoires métropolitains. Or vous savez vous-mêmes quels sont les avantages apportés par les territoires d'outre-mer à la France...

M. Liotard. Bien sûr!

M. Ousmane Socé Diop. ...en raison de leur activité économique. Récemment encore nous étions le marché qui consommait le plus d'exportations françaises...

M. Saller. 45 p. 100.

M. Ousmane Socé Diop. ...alors que la métropole nous vendait des produits de consommation à des prix supérieurs à ceux qui étaient pratiqués en dehors du circuit économique de l'Union française.

M. Liotard. C'est très exact.

M. Ousmane Socé Diop. D'un autre côté, dans nos exportations de matières premières, les cours mondiaux étaient fortement supérieurs à ceux que nous offrait la métropole.

Nous avons accepté ces durs sacrifices parce que nous, nous croyons à l'Union française et à une certaine solidarité nationale au sein de l'Union. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je demande la parole.

Voix nombreuses. Aux voix!

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je m'excuse, mais je pense que le Conseil m'accordera quelques minutes d'attention pour me permettre d'essayer de démontrer à M. Pellenc — sans probablement parvenir à le convaincre — que je suis sérieux.

Reprenant un argument sérieux de M. Liotard, j'indiquerai qu'il est, en effet, exact qu'un certain décalage est nécessaire entre les engagements de programme et la réalisation des payements. Aussi votre collègue remarquera que, sur 16 milliards et demi d'engagements, on a prévu un milliard et demi de payements seulement. Nous ne pouvons pas aller moins loin.

D'autre part, on dit qu'il y a différents moyens de faire porter les diminutions sur d'autres secteurs. C'est toujours la même chose. J'ai fait le total des sujets évoqués et déclarés comme tabous. Cela donne 73 milliards sur les 141 milliards qu'il s'agit de diminuer. J'attire l'attention sur l'inconvénient de cette méthode.

M. Jacques Debû-Bridel. Nous n'avons rien compris à vos chiffres.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Si l'on tient compte de tous les sujets traités — agriculture, éducation nationale, France d'outre-mer — nous arrivons à un total de 73 milliards sur les 141 milliards prévus au budget.

Comme on a dit qu'on ne toucherait pas à ces crédits, on sera obligé de reporter 8 milliards sur les autres crédits (**Mouvements divers**) ou alors, il faut admettre qu'on touchera aux crédits de l'éducation nationale, aux crédits de l'agriculture, aux crédits de la France d'outre-mer.

M. Pellenc s'est déclaré disposé à nous faire bénéficier de ses travaux, nous serons très heureux d'en recevoir le bénéfice, car nous n'apportons ici aucun parti-pris.

J'ajoute que ce budget a été étudié très sérieusement, j'en donne vraiment au Conseil l'assurance personnelle. Il est possible qu'en face d'un budget étudié très sérieusement, on trouve quelques sommes à supprimer ou à changer d'emploi, mais celles-ci ne peuvent pas être de l'ordre des chiffres que l'on a cités; qu'il se trouve quelques travaux à décaler pour quelques centaines de millions, il y a largement la place de les utiliser pour certains crédits qui ont été certainement sous-évalués et pour lesquels il faudrait faire un effort supplémentaire.

J'attire tout spécialement l'attention de l'assemblée sur ce point: si nous suivons la politique que nous avons peut-être eu le tort de suivre, c'est-à-dire de sous-équipement, est-ce que nous ne faisons pas le contraire pour avoir une Union française en état d'équipement convenable ? Alors, croyez, monsieur Pellenc, qu'on ne dira pas que vous êtes un humoriste, car la France, elle, ne rira pas! (*Applaudissements à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Auberger.

M. Auberger. Mes chers collègues, je voudrais rappeler que la commission des finances de votre assemblée s'était prononcée implicitement sur l'amendement déposé par le groupe socialiste. En ce qui concerne la France d'outre-mer, il avait été entendu et je crois me rappeler qu'un vote unanime était intervenu à ce sujet, il a été décidé qu'en aucun cas les crédits prévus pour les territoires d'outre-mer ne seraient diminués.

Cette position prise par la commission des finances, nous vous demandons simplement de l'adopter, car elle nous paraît absolument logique. Tout le monde reconnaîtra la nécessité impérieuse d'équiper nos territoires d'outre-mer.

Nous vous demandons de sauvegarder les crédit qui sont destinés à cet usage. (*Applaudissements à gauche.*)

Mme le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement (n° 62) présenté par M. Ousmane Socé Diop.

Je suis saisie d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

Mme le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	314
Majorité absolue	158
Pour l'adoption	148
Contre	166

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Par voie d'amendement M. Laffargue propose de compléter comme suit l'article 2 : « La subvention pour les seules importations de charbon en France faite en contre-partie des accords commerciaux avec l'étranger est fixée à 7.500 millions, étant entendu que dans cette somme est comprise le solde de la caisse de compensation des prix des combustibles, minéraux solides.

« Le Gouvernement devra prendre les mesures nécessaires pour permettre la suppression de cette subvention pour l'exercice 1951 ».

Voix nombreuses. Suspension !

Mme le président. Mesdames, messieurs, je pense qu'il est sage de continuer, vous avez encore plus de soixante-dix amendements. (*Mouvements.*)

Vous savez que nous sommes tenus par le délai...

Voix diverses. Suspension ! Continuons !

Mme le président. Puisqu'il n'y a pas accord, je vais consulter le Conseil de la République.

Je mets aux voix la proposition de suspension.

(*Cette proposition est adoptée.*)

Mme le président. Jusqu'à quelle heure désirez-vous suspendre la séance ?

Voix nombreuses. Jusqu'à quinze heures.

Mme le président. J'entends demander une suspension jusqu'à quinze heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance suspendue à midi quarante-cinq minutes est reprise à quinze heures vingt minutes, sous la présidence de M. Gaston Monnerville.*)

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

M. le président. La séance est reprise.

Nous reprenons la suite de la discussion du projet de loi de finances.

M. le rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Mesdames, mes chers collègues, je voudrais, pour la suite de la discussion de notre projet, attirer votre attention sur la nécessité qu'il y a, pour le Conseil de la République, à hâter la marche de ses travaux. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Nous n'avons plus devant nous que trente-trois heures et demain soir, à minuit, expire le délai au bout duquel nous devons avoir fourni notre avis sur le projet qui nous est soumis.

Si d'aventure nous n'étions pas en mesure de le faire, nous risquerions de nous trouver devant une situation très difficile. Aussi permettez-moi d'insister très fortement auprès de vous pour que les interventions soient aussi brèves que possible et que, dans toute la mesure du possible également, l'on renonce à présenter des amendements qui sont inutiles, je me permets de le dire, puisqu'en fait ces amendements tendent à écarter certains crédits de l'abattement que nous avons décidé en commission des finances ce qui n'est d'aucune portée puisque le Gouvernement aura la faculté de présenter, dans le cadre des lois de développement, la répartition de ces abattements et que, par ailleurs, nous n'aurons pas la possibilité de nous y opposer.

Par conséquent, je vous en prie, mesdames et messieurs, hâtons le rythme de nos travaux. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Par voie d'amendement (n° 75), M. Laffargue propose de compléter l'article 2 comme suit :

« La subvention pour les seules importations de charbon en France faite en contrepartie des accords commerciaux avec l'étranger est fixée à 7.500 millionss, étant entendu que dans cette somme est comprise le solde de la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides.

« Le Gouvernement devra prendre les mesures nécessaires pour permettre la suppression de cette subvention pour l'exercice 1951. »

La parole est à M. Laffargue.

M. Georges Laffargue. Je répondrai à l'appel extrêmement pertinent de mon collègue et ami M. Berthoin, et mon intervention sera très brève.

Je suis d'autant plus à l'aise pour défendre cet amendement que j'ai pris une position très nette en ce qui concerne la politique des subventions.

Quelle est la situation en ce qui concerne le charbon ? Le Gouvernement avait, à l'origine, proposé une subvention de 16 milliards. Cette subvention a été réduite par l'Assemblée nationale à 8 milliards. La commission des finances du Conseil l'a totalement supprimée. Je propose que cette subvention soit rétablie à 3.500 millions, car dans les 7.500 millions sont compris les 4 milliards disponibles à la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides.

Quelle est la raison de cette position ? Le fait que la France se trouve devant des accords commerciaux d'importation de charbon qui ont été négociés en contrepartie d'exportations, qui, les unes et les autres, intéressent les membres de cette assemblée. Le résultat sera le suivant : si, pour l'année, il n'y a pas de subvention, vous serez obligés automatiquement d'augmenter le prix du charbon, car là, vous ne pourrez jouer sur aucune marge bénéficiaire existante ; il n'y en a pas.

Or, dans la conjoncture dans laquelle nous nous trouvons, redoutable par bien des aspects — nous aurons l'occasion de le démontrer au cours des séances qui suivront le vote du budget — je ne voudrais pas, quant à moi, qui ai pris une position nette et précise, qui ai suivi mon ami Pellenc sur le problème du pain, prendre une position qui m'apparaîtrait extrêmement redoutable sur le problème du charbon, psychologiquement important et qui, de plus, conditionne un grand nombre de prix de revient.

Je voudrais, puisque l'occasion m'en est offerte, dire à cette assemblée que je suis aussi préoccupé que certains de ne pas voter d'impôts nouveaux mais que, si je me permets de demander quelques redressements, j'aurai l'occasion de vous apporter à cette tribune, dans des interventions aussi courtes que celle-là, la démonstration — certains de mes collègues le savent — qu'il y a des possibilités, en aménageant l'assiette de certains impôts et en ayant recours à une certaine forme d'ingéniosité dans les dégrèvements ; d'apporter des ressources nouvelles. Je vous demande, dans ces conditions, de bien vouloir voter mon amendement. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. Je veux simplement faire remarquer que la question consisterait à revenir sur une décision qui a été prise. Par conséquent, la commission ne peut que maintenir sa position et repousser l'amendement.

M. Robert Lacoste, *ministre de l'industrie et du commerce.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce.

M. le ministre de l'industrie. Je remercie M. Laffargue d'avoir souligné, d'abord, qu'il est absolument inévitable d'importer des charbons étrangers, ensuite qu'il résulterait de la suppres-

sion totale de la subvention une majoration sensible du prix du charbon.

Nous ne pouvons, en effet, éviter l'importation de charbons étrangers, d'une part, parce que nous sommes contraints d'importer des qualités de charbon que nous ne produisons pas nous-mêmes et, d'autre part, parce que nous sommes tenus d'en importer un certain tonnage en application d'accords commerciaux auxquels nous ne pouvons pas nous dérober.

Si nous supprimions en totalité la subvention au charbon importé, qu'en résulterait-il ? Il en résulterait, si on appliquait au seul charbon importé l'augmentation de prix qu'entraînerait la suppression de la subvention, une majoration de 810 francs par tonne de charbon importé, c'est-à-dire une charge supplémentaire très importante pour nos industries de base, au premier rang desquelles se place la sidérurgie, cette charge pouvant se chiffrer à 1.500 millions de francs.

Si, au lieu d'appliquer la suppression de la subvention au seul charbon importé, on l'appliquait à la totalité du charbon vendu en France, de provenance étrangère ou d'origine nationale, on aboutirait à une majoration de 150 francs du prix de chaque tonne vendue. Il était de mon devoir de préciser cela.

Je voudrais maintenant rappeler que le montant de la subvention accordée aux charbons étrangers importés décroît chaque année. Il était, en 1949, de 27 milliards de francs. Dans le projet qui vous a été transmis par l'Assemblée nationale, il n'est plus que de 8 milliards. Cela provient de quoi ? De ce que nous avons réduit considérablement les importations de charbon en provenance des Etats-Unis. Nous les avons même ramenées à zéro pour 1950 et ceci dément la légende que propage un certain côté de cette assemblée. Grâce à l'apport de la Sarre et à l'augmentation de notre production nationale, grâce aussi à la baisse enregistrée depuis quelques mois sur les prix des charbons étrangers, nous avons pu accepter les 8 milliards proposés par l'Assemblée nationale. Nous nous sommes donc efforcés de réduire la subvention au strict minimum; comme je l'ai déjà dit, elle était de 27 milliards l'année dernière, elle est de 8 milliards cette année. Si on la supprime, nous aboutirons à une augmentation du prix des charbons importés dont je m'efforce d'ailleurs de diminuer le tonnage, puisque je viens de faire réduire de 12 à 10 milliards le montant des importations prévues dans le plan. Cette augmentation sera, soit de 800 francs par tonne de charbon importée, soit de 150 francs par tonne vendue si l'on ne distingue pas suivant la provenance du charbon.

M. le président. La parole est à M. Courrière pour expliquer son vote.

M. Courrière. Mesdames, messieurs, je me réjouis d'avoir trouvé auprès de M. Laffargue une aide sur laquelle je n'espérais pas compter.

Lorsque je suis intervenu dans la discussion générale, et que j'ai indiqué que la suppression de la subvention sur le charbon entraînerait une hausse certaine du prix des charbons de toutes catégories, on a accueilli mon argumentation avec des sourires sceptiques. M. Laffargue vient d'apporter à cette tribune une preuve évidente que la suppression de la subvention entraînerait, pour notre économie, un danger sérieux. Il est certain que le prix du charbon conditionne l'économie même de la France. Augmenter le prix du charbon, c'est augmenter, par contre coup, l'ensemble des prix de revient de la plupart des produits manufacturés, c'est de nouveau pénétrer dans le cycle infernal et entraîner, pour l'économie de ce pays, des conséquences excessivement dangereuses.

Je vous dirai par ailleurs que la subvention, telle qu'elle est établie à l'heure actuelle, permet, dans une certaine mesure, d'exploiter des mines du bassin méridional, qui ne produisent peut-être pas un charbon de première qualité, mais qui ne peuvent fonctionner que dans la mesure où l'on fait des agglomérés en enrichissant les produits qu'elles donnent avec des charbons de meilleure qualité, ce qui permet de vendre une marchandise de qualité acceptable. Cela permet aussi, ne l'oubliez pas, dans la période difficile que nous traversons, à un nombre important d'ouvriers de continuer à travailler et de ne pas augmenter l'armée des chômeurs qui s'accroît chaque jour.

Je vous demande, en raison de tous les arguments que vous a apportés M. Laffargue et des indications que je viens de vous présenter, d'adopter l'amendement qu'il a déposé. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pellenc pour expliquer son vote.

M. Pellenc. Je ne voterai pas l'amendement présenté par M. Laffargue.

Je voudrais tout d'abord signaler à nos collègues que cette subvention ne vise en aucune façon les charbons — même de médiocre qualité — qui sont extraits sur le territoire français; par conséquent, il n'y a pas à redouter les répercussions que craint notre honorable collègue M. Courrière.

La subvention, nous en avons examiné la suppression à la commission des finances après avoir bien pesé toute l'argumentation qui, une fois de plus, vient d'être développée devant cette assemblée.

Nous l'avons supprimée parce que cette subvention est, en effet, destinée à établir une sorte de péréquation en France entre les charbons d'importation et les charbons français. Ces charbons étrangers viennent, en partie, de la Pologne, pour un ou même deux dixièmes des importations, dont le total est d'environ 12.000 tonnes, et en partie également des mines qui se trouvent outre-Rhin.

Or, ce n'est pas à M. le ministre de la production industrielle que j'apprendrai que des tractations sont en cours au sujet des prix à l'heure actuelle. J'ai même officieusement participé, avec un certain nombre de nos collègues, à une réunion qui a eu lieu récemment à Bâle, où nous avons examiné, avec un certain nombre de représentants des pays d'outre-Rhin, la possibilité de renoncer à la politique des tarifs différenciés qui fait que le charbon d'outre-Rhin livré à la France à un tarif beaucoup plus élevé que le tarif intérieur, nous est livré plus cher que le charbon français.

Ce n'est pas à M. le ministre de la production industrielle que j'apprendrai non plus que des tractations ont eu lieu à ce sujet et qu'elles sont peut-être proches d'aboutir puisqu'aujourd'hui même se réunit à Paris une commission spéciale de l'O. E. C. E. chargée, en particulier, d'examiner cette question inscrite à son ordre du jour.

Au surplus, en admettant même l'improbable, si les accords ne pouvaient pas se réaliser sur ces points, M. le ministre de la production industrielle nous a dit qu'en établissant une péréquation entre les prix de vente de l'ensemble des charbons consommés par le marché français, nous aboutirions à l'élévation du prix à la tonne de 150 francs. Il a un peu exagéré; car c'est en réalité une somme d'environ 100 francs qu'il faudrait envisager.

Ce n'est pas à lui non plus que j'apprendrai qu'à l'heure actuelle, l'extraction des mines françaises et le charbon importé nous fournissent chaque année un total de près de 80 millions de tonnes. Si vous divisez 7 milliards et demi par 80 millions de tonnes, vous obtenez un peu moins de 100 francs.

Je ne crois pas que ce soit cela qui puisse empêcher, comme le signalait avant-hier notre collègue M. Courrière, les petits ménages de se chauffer, ni la S. N. C. F. de boucler son budget.

Il y a pour les charbonnages bien d'autres raisons de déficit que nous étudierons tout à l'heure et, dans ces conditions, je dirai que 100 francs par tonne sont une goute d'eau à côté des économies qu'on pourrait effectuer par une bonne gestion des sociétés nationalisées.

Je signalerai en effet, et M. le ministre de la production industrielle ne doit pas l'ignorer, qu'il y a une économie plus considérable à réaliser sur l'exploitation des charbonnages car, dans le budget, nous verrons tout à l'heure — au chapitre des investissements — qu'indépendamment de ces huit milliards de francs qu'il faudrait donner pour la péréquation du prix du charbon figure une somme de 20 milliards de francs — 19.500 millions de francs exactement— constituée par d'autres subventions, mais qui sont en réalité camouflées.

Il ne faut donc pas traiter le problème sous un seul aspect, mais dans son entier. Les huit milliards de francs en cause et les 19.500 millions de francs de subvention camouflées au budget des investisesments pour les charbons, ne constituent qu'un aspect différent d'un seul et unique problème, sur lequel notre attention doit se porter.

On peut le résoudre en effectuant une revision des conditions de fonctionnement des houillères, car le rapport établi par la commission de vérification des comptes du secteur nationalisé, qui fonctionne à la cour des comptes, signale, en particulier, qu'en ce qui concerne les charbonnages, on pourrait réaliser de sérieuses économies tant en effectuant un cartain nombre de compressions dans les effectifs, qu'en modifiant les méthodes de gestion.

Le rapport est récent. Il a été établi vers le milieu de l'année. Le Gouvernement l'a certainement en main et il vous a sans doute été également communiqué.

M. le président. Monsieur Pellenc, veuillez conclure.

M. Pellenc. Je termine en ajoutant enfin que c'est sous la présidence de M. le ministre de la production industrielle lui-même que s'est réuni, par ailleurs, un comité supérieur des combustibles minéraux.

Ce comité a conclu que, par une meilleure utilisation des charbons, quels qu'ils soient, étrangers ou français, on pourrait économiser 19 millions de francs par an; ce qui, par conséquent, nous dispenserait de faire appel à l'appoint de charbon étranger, pour compenser l'insuffisance des charbons français.

Je voterai donc contre la disposition qui nous est proposée, car il s'agit là encore d'économies à réaliser.

Il ne faut point que nous gaspillions à la fois l'argent et l'énergie du pays. C'est pour cela que je vous demanderai de m'imiter. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Léon David.

M. Léon David. Mesdames, messieurs, j'ai entendu tantôt M. le ministre indiquer qu'en raison des accords internationaux, nous étions obligés d'importer des charbons. Il est certain que l'on importe des charbons américains et des charbons allemands en particulier.

M. le ministre de l'industrie. Pas du tout! Nous n'importons plus de charbon américain et c'est précisément à vous que je pensais tout à l'heure, car vous avez l'habitude de dire que le Gouvernement français, poussé par je ne sais quel dessein politique, veut faire des largesses aux Etats-Unis en leur achetant du charbon à n'importe quel prix. Or, nous avons acheté aux Etats-Unis 12 millions de tonnes de charbon en 1947 et cette année 300.000 tonnes seulement.

Comment pouvez-vous continuer à répéter toujours la même chose ? (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Léon David. Si vous avez diminué les importations de charbon américain, c'est pour augmenter les importations de charbon allemand.

M. le ministre de l'industrie. Et polonais !

M. Léon David. Oui, mais vous êtes en train, par une provocation politique et policière, de rompre les relations commerciales avec la Pologne.

S'il est vrai que le tonnage de charbon américain importé a diminué, le tonnage de charbon allemand importé a augmenté. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de charbon de première qualité, mais également de charbon de qualité inférieure, de lignites.

Il y a quelques temps, je me suis rendu en délégation dans votre bureau, monsieur le ministre et je vous ai démontré, avec des preuves à l'appui, que l'on importait des lignites d'Allemagne. Je vous ai dit qu'au même moment les mineurs de Provence, qui extraient les lignites, chômaient. Le chômage va même plus loin, et ce sont les mineurs de la Loire, qui, eux, ne produisent pas de lignite mais de la houille, qui chôment; par conséquent, le chômage s'étend et les licenciements également. De plus des puits de mine sont fermés.

M. Pellenc vient de faire encore allusion à des licenciements de personnel. Son désir est satisfait puisqu'on licencie du personnel dans les mines de Provence et ailleurs. J'ai des renseignements précis, étant en contact permanent avec les mineurs de Provence.

Lorsque j'ai demandé pourquoi on importait des lignites, M. le ministre m'a répondu que c'était pour assurer le chauffage des départements de l'Est, les transports étant moins onéreux, les lignites d'Allemagne étant moins éloignés des départements de l'Est que les lignites du bassin de Provence.

Ainsi, pour des questions de transport on fait chômer les mineurs français. J'ai même ajouté: Vous vous plaignez que la Société nationale des chemins de fer français manque de marchandises à transporter, alors que vous avez là une occasion d'employer des wagons et des trains pour transporter ce charbon.

Il faut exploiter tous les puits de mines français. Vous êtes en train d'en fermer une partie, vous licenciez des mineurs français, vous en faites chômer. Vous pourriez, par exemple, employer le charbon de qualité inférieure dans les centrales thermiques, et cela me donne l'occasion, en quelques mots, de signaler qu'il y a, dans les Bouches-du-Rhône, une usine d'hydrogénation et de synthèse pour laquelle on a dépensé déjà plus de deux milliards. Toutes les machines sont en place. Or, je viens de recevoir, ce jour, une lettre des ouvriers de cette usine m'indiquant qu'on licencie le peu de personnel qui reste et qu'on ne continue pas la construction de cette usine qui pourrait absorber la presque totalité des lignites, c'est-à-dire un million de tonnes par an, produites par les mines de Provence.

Cette politique va à l'encontre des intérêts du pays et du peuple. Elle est dictée par l'étranger, par l'impérialisme américain.

Si le Gouvernement était indépendant, il n'importerait du charbon qu'à concurrence de nos besoins, après la pleine production de nos mines et le plein emploi de nos mineurs.

Nous sommes contre l'augmentation du prix du charbon à la consommation, ce qui serait nuisible à l'industrie et au chauffage des foyers des travailleurs. Ne vient-il pas d'augmenter encore ?

Nous voterons contre l'amendement. Nous demandons que tous les mineurs travaillent tous les jours de la semaine, afin de ne pas assister à ce paradoxe: l'importation de charbons étrangers, pendant que l'on ferme les puits de mines en France et que les mineurs français chôment. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Laffargue.

M. Georges Laffargue. Quelques mots très brefs pour dire à mon ami Courrière et à quelques autres membres de cette assemblée que je suis trop indépendant, au sein de mon propre parti, pour avoir jamais été commandé par des considérations politiques; je ne le suis que par des considérations nationales. (*Très bien! très bien!*)

Il ne s'agit pas de revenir au chiffre du Gouvernement, qui était de 16 milliards; il ne s'agit pas davantage de revenir au chiffre de l'Assemblée nationale, qui était de 8 milliards; le chiffre que je propose est de 3.500 millions. Il ne s'agit pas là d'une politique mais d'une opportunité à terme, puisque cette subvention doit définitivement disparaître en 1951.

Je voudrais dire que nous sommes commandés par l'impérative des accords commerciaux que nous avons conclus et que la France, grande dame, ne peut pas éluder.

Je relève également, dans l'argumentation de mon ami Pellenc, qu'il n'a pas contredit cette affirmation qu'il n'y a pas d'échappatoire possible à l'augmentation du prix du charbon, quelque minime qu'elle soit. Dans la conjoncture actuelle, que vous verrez singulièrement s'aggraver dans les jours qui vont venir, rien de ce qui peut peser sur l'économie nationale, sur l'indice général de nos prix ne peut être aventuré, étant donné la position même de notre monnaie.

C'est en raison de ces considérations que je me permets d'insister auprès de vous pour le vote de cet amendement, à l'occasion duquel j'interviendrai encore à cette tribune pour vous apporter, sur le plan des recettes, des propositions qui ne compromettent pas la position de ceux qui, comme moi, ne désirent pas une fiscalité nouvelle.

M. Jean Maroger. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Maroger.

M. Jean Maroger. Il est possible, monsieur Laffargue, que la suppression de cette subvention se traduise, en fait, par une certaine augmentation du prix du charbon, qui n'atteindra certainement pas les 150 francs par tonne dont on parle M. le ministre, mais qui peut atteindre un chiffre intermédiaire entre 50 et 100 francs. La question est de savoir si le niveau général des prix se ressentira davantage de cette augmentation que de l'impôt correspondant, car il n'y a pas de ressource extraordinaire qui permette de faire face à cette subvention, et celle-ci ne peut se traduire que par des impôts. Nous savons tous que la masse actuelle des impôts est le facteur essentiel de la vie chère. Par conséquent, cela revient au même, à ce point de vue, d'augmenter le charbon ou d'augmenter les impôts. Je crois qu'il est plus juste que ceux qui utilisent ce charbon, et notamment les industriels, le payent au prix de revient, au lieu de demander une subvention au budget général.

M. Georges Laffargue. Ce ne sont pas les industriels qui la payeront, ce sont les consommateurs. Vous demandez moins à l'impôt et plus au contribuable. C'est une formule qu'on a connue

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement de M. Laffargue.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	311
Majorité absolue	156
Pour l'adoption	149
Contre	166

Le Conseil de la République n'a pas adopté. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la droite, du centre et de la gauche.*)

Par voie d'amendement, MM. Aubert, Denvers et les membres du groupe socialiste proposent de compléter l'article 2 par un alinéa ainsi conçu:

« Les crédits au budget du ministère des travaux publics par le projet de loi de développement pour les dépenses concernant la sécurité aérienne et l'infrastructure ne pourront en aucun cas être diminués. »

La parole est à M. Aubert.

M. Aubert. Mes chers collègues, l'objet de mon amendement est d'empêcher toute réduction de crédit sur l'infrastructure et la sécurité aérienne. Je voudrais dire à M. le rapporteur général que son argumentation de tout à l'heure m'a, non pas rassuré, mais inquiété. En effet, il a bien précisé que si nous nous trouvions plus tard devant des budgets de développement inférieurs à ceux que nous espérions, nous n'y pourrions plus rien.

M. le rapporteur général. C'est l'évidence même.

M. Aubert. Je vous demande, messieurs, de prendre en considération un amendement qui a pour but essentiel de réaliser les grands aéroports de la région parisienne. Ne vous y trompez pas, si vous n'effectuez pas ces investissements et ces dépenses en tenant compte du développement de l'aviation moderne, vous ne verrez plus les compagnies aériennes faire poser leurs appareils sur des aérodromes dont les pistes seront trop courtes et trop étroites ou dont l'organisation de sécurité sera insuffisante.

Si vous ne réalisez pas les dépenses prévues pour les aérodromes métropolitains, c'est toute l'aviation française elle-même que vous atteindrez.

Il y a mieux et il y a plus: les aéroports d'outre-mer. Je voudrais que l'on songe qu'Alger, Brazzaville, Dakar, Pointe-à-Pitre ne sont pas seulement des noms d'aéroports, c'est aussi toute l'aventure des fils de France. Je voudrais vous rappeler l'émotion qui, il y a quelques jours, s'emparait de cette Assemblée, quand M. le président Monnerville parlait de ces îles lointaines qu'avait effleurées l'aile de la *Marseillaise*, et je vous demande si nos frères d'outre-mer se contenteront longtemps de mots, même teintés de poésie, à la place d'actes.

Je m'adresse ici à M. Pellenc, qui, comme chacun sait, est un enquêteur né, et je lui demande d'aller enquêter tant qu'il voudra dans les milieux aéronautiques qu'il dit bien connaître; personne ne lui dira jamais que ces investissements ne sont pas indispensables.

Messieurs, pour conclure, je ne vais pas vous demander un scrutin public, mais j'ose espérer que pour l'honneur de cette Assemblée et de chacun de ses membres on ne se réfugiera pas derrière l'anonymat d'un vote à main levée pour refuser des crédits destinés à maintenir la France dans la voie que nous avait tracée l'héroïsme de Mermoz et de ses compagnons. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Sur l'amendement de M. Aubert vient se greffer un sous-amendement (n° 84) présenté par M. Boisrond à l'amendement de MM. Aubert, Denvers et les membres du groupe socialiste (n° 44), à l'article 2, ainsi conçu: « Entre les mots: « concernant la sécurité aérienne et l'infrastructure » et les mots: « ne pourront, en aucun cas, être diminués », ajouter les mots: « ainsi que par celles concernant l'entretien et l'aménagement du réseau routier et des voies de la navigation intérieure ».

La parole est à M. Boisrond.

M. Boisrond. Mes chers collègues, mon amendement a pour but de compléter celui de notre collègue M. Aubert en ajoutant les mots: « ... ainsi que pour celles concernant l'entretien et l'aménagement du réseau routier et des voies de la navigation intérieure. »

Je ne puis qu'approuver les paroles de mon collègue au sujet de l'infrastructure aérienne. Je suis convaincu de la nécessité de son développement. Ayant accompagné, il y aura bientôt un an, M. Pineau à Londres, j'ai pu constater l'effort considérable fait par les Anglais dans les deux aéroports de Northolt et d'Heathrow, qu'ils appellent le London Airport. Environ 12 milliards de francs sont actuellement consacrés à ces deux terrains et notamment à Heathrow. Celui-ci aura six pistes de 90 mètres de large et de 2.700 mètres de long, alors que la plus longue piste française, celle d'Orly, n'a que 60 mètres de large et 2.000 mètres de long.

Puis-je encore vous rappeler que l'aire de stationnement d'Heathrow pourra abriter 32 avions, alors que celle d'Orly n'en abrite que 7 ?

Je passe sur cette question de l'infrastructure et j'arrive à celle de la route. Il est presque inutile d'insister sur l'utilité des crédits en cette matière, en une période où nos grands itinéraires deviennent un danger public, soit du fait de l'étroitesse des chaussées, soit en raison de l'absence de dérivations autour des agglomérations. Cette insuffisance du réseau routier va encore se faire sentir d'une façon plus intensive du fait du développement de l'automobile et des services routiers.

Enfin, il existe une question que l'on n'aborde pas souvent ici et qui est pourtant d'une importance capitale: il s'agit de la navigation intérieure.

A l'heure actuelle, l'effectif utilisé par la navigation intérieure, le matériel, et j'attire votre attention sur ce chiffre, ce matériel est prévu pour une navigation à l'enfoncement de 2 m. 40 à 2 m. 50. Or, tout ce matériel de navigation navigue actuellement seulement à l'enfoncement de 1 m. 80. On perd ainsi par unité un tonnage de 60 à 100 tonnes.

Le réseau français des voies navigables est demeuré tel qu'il a été conçu dans ce que l'on a appelé le plan Fraissinet, il date donc de la fin du dix-neuvième siècle.

Ce réseau est constitué par environ 9.624 kilomètres de voies utilisables, comprenant 5.089 kilomètres de canaux et 4.575 kilomètres de fleuves et de rivières.

Dans sa majeure partie, il ne permet que la circulation de bateaux ayant au maximum 38 m. 50 de longueur, 5 mètres de largeur.

Ainsi, le réseau fluvial français interdit d'utiliser à son plein rendement un matériel qui pourrait naviguer à l'enfoncement de 2 m. 20, c'est-à-dire transporter par unité 340 à 370 tonnes au lieu de 280 tonnes et diminuer, de ce fait, le prix de revient de chaque transport.

Cette question, je le répète, est d'une importance capitale, puisque voici quels ont été pour les années 1938 et 1948 les activités de la navigation intérieure française. Elle a chargé 45.018.000 tonnes en 1938 et 35.394.000 en 1948. Le trafic kilométrique a été de 8.256 millions de tonnes en 1938 et 5.371 millions en 1948.

Ceci représente le tiers du transport effectué par voie ferrée. Je rappelle, pour mémoire, que ce trafic a été effectué respectivement par un effectif de 30.000 personnes pour des voies d'eau et 480.000 cheminots pour les voies ferrées.

M. Bertaud. Pas pour les mêmes transports!

M. Boisrond. Peut-être pas pour les mêmes transports, mais les chiffres que je cite n'en permettent pas moins une comparaison éloquente.

Depuis la Libération, le trafic par voie d'eau a repris une progression constante.

Mes chers amis, j'ai insisté sur ces deux points, la route et la navigation intérieure, non pas pour soutenir un sous-amendement qui, je l'admets, ne serait peut-être pas de forme à l'heure actuelle, comme le disait tout à l'heure M. le rapporteur de la commission des finances. Je me contente d'attirer sur ces points l'attention de M. le ministre dont je regrette l'absence. Ce serait en effet un crime de diminuer les crédits de ces autres infrastructures.

Je retire donc mon amendement et j'espère que M. le ministre aura connaissance des paroles que je viens de prononcer.

M. le président. Le sous-amendement de M. Boisrond est donc retiré. Reste l'amendement de M. Aubert. Sur cet amendement, quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission. La commission s'oppose à l'amendement.

M. Pellenc. Je demande la parole contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Je demanderai à nos collègues de s'opposer à l'insertion dans cette loi des maxima de l'amendement présenté par notre collègue, M. Aubert.

Ce n'est point que nous méconnaissions l'impérieux devoir que nous avons d'assurer, par tous les moyens les plus efficaces, la sécurité de la navigation aérienne.

Personne ici ne le conteste, et je dis d'ailleurs que cette préoccupation a été celle qui a guidé nos travaux à la commission des finances, car il a été formellement précisé, lorsque nous avons effectué l'examen des crédits d'investissements des services civils en ce qui concerne la navigation aérienne, que rien, absolument rien, je ne dis pas comme abattement, mais même comme report à l'an prochain n'a été envisagé, tant en ce qui concerne l'infrastructure que la sécurité aérienne. Cela vous montre quelles ont été les dispositions d'esprit de la commission.

En deuxième lieu, même si l'on fait subir au budget de l'aéronautique civile des abattements proportionnels aux économies totales à réaliser, la navigation aérienne sera-t-elle touchée au point de vue de la sécurité aérienne?

A cela je réponds non, ce n'est pas possible si le ministre y met un peu de bonne volonté.

En voici la raison: c'est que le budget de l'aéronautique civile dispose d'une masse de crédits importante, dans laquelle les crédits qui font la préoccupation de notre collègue, M. Aubert, ne tiennent qu'une place réduite. Et quant aux autres, il s'en trouve qui, même pour l'exercice 1949, n'ont pu être entièrement épuisés, après avoir été versés au compte du budget des constructions aéronautiques du ministère de l'air, et qu'il faudra reporter.

Dans ces conditions, je demande donc que l'on n'insère pas dans la loi des maxima cette disposition, pas plus que nous n'avons fait figurer celle applicable à l'énergie atomique ou encore celle relative aux écoles publiques dont nous ne vou-

lons point empêcher la construction, car cette insertion défigurerait la loi et y apparaîtrait comme une sorte de verrue.

C'est ce sens et uniquement ce sens que je donne à mon explication de vote; et je demande à mes collègues de partager cette opinion. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Fouques-Duparc.

M. Fouques-Duparc. M. Aubert a déclaré tout à l'heure qu'il ne demanderait pas un scrutin public au nom du groupe socialiste.

Il n'est pas dans mon intention de masquer une seconde le vote que je vais émettre. Je voterai contre l'amendement de M. Aubert, encore que j'aie — et il le sait — les mêmes soucis que lui. Je voulais parler des préoccupations qui sont aussi les siennes à l'occasion de l'article 5, sans toutefois demander de crédits supplémentaires, puisque l'article 47 m'en fait l'interdiction.

Je suis allé voir tout à l'heure les membres de la commission des finances, et notamment M. Pellenc, il m'a été affirmé qu'il n'était pas question une seconde de toucher à ces crédits qui sont pour nous sacrés et qui concernent la sécurité aérienne, l'infrastructure et j'ajouterai même l'infrastructure météorologique.

Je n'interviendrai donc pas tout à l'heure sur ce sujet auquel je suis attaché autant que n'importe lequel d'entre vous.

Ma qualité d'aviateur me fait un devoir pour moi-même, ainsi que pour mes collègues, de déclarer ici que je voterai contre cet amendement pour les mêmes raisons qui nous ont fait voter contre les amendements précédents.

Nous avons pris une attitude générale que nous suivrons jusqu'à la fin de ce débat. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

M. Aubert. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Aubert.

M. Aubert. Je voudrais répondre aux arguments de M. Pellenc et de M. Fouques-Duparc, bien que je ne les confonde pas; je connais bien l'état d'esprit de M. Fouques-Duparc en tant qu'ancien aviateur et toujours aviateur d'ailleurs, car il sait très bien que l'on n'a pas le droit de toucher à ces crédits.

Je vous demande quelle est l'assurance que vous nous apportez. Elle est purement verbale.

M. Fouques-Duparc vient de nous dire que la commission des finances lui avait donné l'assurance qu'il ne serait pas touché à ces crédits.

Voulez-vous nous la donner par un texte absolument formel auquel nous puissions nous référer ?

M. le rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Je tiens à déclarer, au nom de la commission des finances, que je n'ai, en ce qui me concerne, donné aucune espèce d'assurance et que personne dans cette commission n'a qualité pour en donner. (*Très bien.*)

M. le président. Il ne faudrait pas, en effet, oublier que seul le rapporteur général parle au nom de la commission qui l'a mandaté.

M. Aubert. C'est donc la seule opinion valable.

M. le président. La parole est à M. Lassalle-Séré, pour explication de vote.

M. Lassalle-Séré. Je voterai l'amendement de M. Aubert. La meilleure façon de resserrer les liens entre la métropole et les territoires d'outre-mer, c'est d'assurer des liaisons régulières et sûres, liaisons maritimes et surtout liaisons aériennes dans notre monde moderne. De ce point de vue, je dis que les liaisons entre la métropole et les territoires d'outre-mer ne sont assurées, ni d'une façon régulière, ni d'une façon sûre. L'exemple du territoire que je représente est là pour le prouver.

M. le président. La parole est à M. Demusois, pour explication de vote.

M. Demusois. Le groupe communiste votera l'amendement de M. Aubert car, bien que M. Pellenc se soit une fois de plus autorisé à se substituer au rapporteur général pour donner l'assurance qu'il n'entrait pas dans ses intentions de porter atteinte à ce crédit pour l'objet qui lui est affecté, je tiens à répéter ce que je disais hier, à savoir que l'enfer est pavé de bonnes intentions, mais qu'il n'en reste pas moins l'enfer. Si je veux prendre en considération les déclarations du rapporteur général officiel et non pas de son suppléant permanent (*Applaudissements à l'extrême gauche*) je suis bien obligé de dire que ces déclarations prouvent que nous avons raison de nous prononcer en faveur de l'amendement qui nous est présenté et qui, après tout, nous conduit à dire: Devant tant d'incertitude, un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Si ceux qui affirment la pureté de leurs intentions n'ont pas une idée derrière la tête, je ne vois pas pourquoi ils s'opposeraient à voter un texte qui, somme toute, ne ferait que la confirmer. C'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous voterons l'amendement de M. Aubert.

M. Pinton. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pinton.

M. Pinton. Mes chers collègues, c'est moins une explication de vote qu'une confession de perplexité. J'ai suivi, je pense, avec une certaine attention, les débats depuis hier et écouté les réponses qui ont été faites par notre collègue, M. Pellenc, à la plupart des auteurs d'amendements. Je dois dire, en toute objectivité, qu'à presque tous les appels qui lui ont été adressés, il a répondu qu'il n'entrait pas dans l'intention de la commission des finances de toucher à tel ou tel crédit.

Une fois de plus, à propos de l'amendement de M. Aubert, il vient de donner, je ne dirai pas la même assurance car il me répondrait qu'il n'a pas le droit d'en donner, mais que, tout au moins, il avait la même pensée. Il y a plus simple à faire. Il faudrait que nous sachions où seront pris les 21 milliards. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

A mon sens le Conseil gagnerait, et le débat se raccourcirait considérablement si l'interprète de la commission des finances et vraisemblablement de la majorité de l'assemblée entreprenait une fois pour toutes de nous dire où il prendra l'argent.

De cette façon tous les amendements deviendraient inutiles; nous y gagnerions du temps, et — je me permets de le dire en toute honnêteté — de la clarté. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux finances.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je pense que, pas plus que dans le précédent débat, le Gouvernement ne peut rester silencieux dans la discussion actuelle. Sans doute je sais que j'ai à vaincre certains inconvénients dont le premier est la monotonie, mais vous me permettrez de penser que le sérieux des intérêts en cause permet de résister à la crainte de fatiguer l'esprit. Le second est, sans doute, l'esprit de système, puisque l'un des orateurs qui sont intervenus a bien voulu dire qu'aucun argument n'aurait sur lui la moindre influence parce que son parti était pris tellement à l'avance que rien n'avait plus aucune importance.

Heureusement j'ai retrouvé une tradition parlementaire dans l'esprit de notre collègue M. Pinton qui a bien voulu nous faire part de sa perplexité. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

Je me substituerai encore une fois à mon collègue technique, non pas qu'il soit défaillant, mais puisqu'on a fait au Gouvernement la critique d'avoir trop de membres, vous comprendrez qu'il ne puisse vous encombrer avec trente-trois personnes. Cela aurait pu donner une fausse impression à propos de ce débat; il ne s'agit pas, bien entendu, de déplacer la majorité, il en faudrait davantage! (*Rires.*)

J'ai remarqué, cependant, que les arguments techniques avaient quelquefois plus de portée quand ils étaient traduits par des profanes et c'est un peu contre la supertechnique qu'en ce moment nous nous exprimons. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Evidemment, nous continuons de faire le tour du gâteau, de ce gâteau dont on augmente les parts en diminuant la circonférence, comme tous ceux qui, comme moi, ne connaissent pas très bien les mathématiques ont fini par le comprendre! (*Rires et applaudissements à gauche.*)

Nous étions arrivés à 76 milliards ce matin; maintenant, nous sommes à 82. Nous cherchons toujours, en effet, sur quoi vont porter les 8 milliards d'abattements. On m'a indiqué tout à l'heure, dans une conversation qui a suivi la séance, qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire sur un chapitre du budget de la jeunesse et des sports. Ce chapitre n'est d'ailleurs que de 500 millions; il est peut-être un peu tard pour en parler. Heureusement, certains d'entre nous ont encore la faiblesse de penser que la jeunesse de la France et l'esprit sportif sont un investissement comme les autres. (*Applaudissements à gauche.*)

Cela étant dit, je voudrais exprimer de mon mieux — peut-être assez mal, d'ailleurs — certaines inquiétudes de mon collègue M. le ministre des travaux publics. Quand nous avons réglé ensemble son budget d'équipement, j'ai joué un rôle tout différent de celui que je tiens en ce moment; c'était celui d'un critique des crédits. Mais pour moi la critique a comme limite l'efficacité. (*Applaudissements à gauche.*)

A ce moment-là, nous sommes arrivés à ce point que M. le ministre des travaux publics a abandonné tous ses crédits de

travaux neufs — n'en prenant que 200 millions — pour affecter le reste à l'infrastructure et à l'équipement aériens.

Il y avait bien, évidemment, cette reconstruction des ponts dont environ 600 ont été rééditiés chaque année depuis la libération. Tout de même, en France on n'a pas fait que gaspiller depuis quelques années puisqu'on a reconstruit 3.598 ponts dont la longueur, mis bout à bout — ainsi que je le disais récemment dans le département que j'ai l'honneur de représenter au Parlement, dont un autre représentant se trouve parmi vous et qui, je crois, m'approuve — atteindrait plus de 70 kilomètres.

M. Bernard Chochoy. Cet effort est encore insuffisant.

M. le secrétaire d'Etat. Malgré l'inconvénient de retarder la reconstruction des ponts et l'achèvement des routes, M. le ministre des travaux publics m'a dit ceci: il y a une chose qui est absolument nécessaire c'est l'infrastructure aérienne, car il faut équiper nos aérodromes avec les instruments les plus modernes. Le progrès se développe. Il n'attend pas la sclérose d'un esprit, même raisonnable, d'économies (*Applaudissements à gauche.*)

Certaines lignes aériennes internationales nous menacent de « court-circuiter » la France, en raison de l'insuffisance de l'équipement de notre pays.

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Très bien!

M. le secrétaire d'Etat. Mon collègue des travaux publics m'a ému. Nous avons vérifié ses comptes ensemble; il a sacrifié les crédits des routes pour équiper les aérodromes.

Il y a un homme parmi vous que je respecte et que j'admire pour sa compétence, qui s'est fait la vedette de l'opposition à la superfiscalité. Il y a, en effet, la superfiscalité, qui est pleine d'inconvénients, et aussi le sous-équipement, qui est autre chose.

J'espère ne pas être, pour l'avenir, l'homme de la superfiscalité; mais je m'adresse, à un certain nombre d'entre vous, qui sont mes amis, qui ont fait les mêmes campagnes, connu les mêmes complications, et qui, en ce moment, n'essayent pas de contester les difficultés de la tâche que j'assume. Je leur dis ceci: je ne serai jamais l'homme du sous-équipement. (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?

Je mets aux voix l'amendement de M. Aubert.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe du mouvement républicain populaire.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	312
Majorité absolue	157
Pour l'adoption	146
Contre	166

Le Conseil de la République n'a pas adopté. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Par voie d'amendement (n° 60), MM. Denvers, Aubert, Pic, Masson, Henri Barré et les membres du groupe socialiste proposent de compléter l'article 2 par un nouvel alinéa ainsi conçu:

« Les crédits prévus dans le budget du ministère des travaux publics par le projet de loi de développement visé au présent article pour les dépenses concernant l'entretien et la réparation des routes et des ponts, l'entretien et la réparation des ports maritimes, l'entretien et la réparation des phares, balises et signaux et les subventions pour le fonctionnement des organismes de tourisme ne pourront être ramenés à un chiffre inférieur ».

La parole est à M. Denvers.

M. Denvers. Mes chers collègues, c'est pour répondre à un desir légitime que nous avons tous manifesté — tant au sein de la commission des transports qu'au sein de la commission de la marine marchande — et que nous manifestons par ailleurs que nous avons voulu nous prémunir contre les effets néfastes que pourraient apporter demain, dans certains chapitres importants du budget, les abattements massifs demandés par M. Pellenc au nom de la majorité de la commission des finances.

C'est parce que cette frénésie à vouloir tout rogner, même l'indispensable, nous inquiète énormément, frénésie qui a pour but, vraisemblablement, en tout cas à nos yeux, de porter atteinte à la politique générale du Gouvernement — je m'excuse de devoir le dire — que nous avons voulu, par un texte précis, à inscrire en fin de l'article 2, mettre un terme aux agissements de certains tendant à supprimer les crédits sur des postes importants du budget.

Tout à l'heure, les assurances que semblait vouloir donner à cette assemblée M. Pellenc — qui n'ont pas été reprises et qui ne peuvent l'être d'ailleurs, ni par la commission des finances, ni par le Gouvernement lui-même — ne nous ont pas satisfaits ni convaincus. C'est pourquoi nous demandons que ne soit porté atteinte en aucune manière aux crédits inscrits aux chapitres du budget des travaux publics, visant, en particulier nos routes et nos ponts, nos ports maritimes et la sécurité maritime.

Tout à l'heure, M. le ministre lui-même nous a fait connaître l'effort consenti par M. le ministre des travaux publics. Il a abandonné une partie importante des crédits qu'il entendait destiner à la reconstruction et à l'équipement de nos installations portuaires, qu'elles soient de commerce ou de pêche. Ces crédits ont été tellement réduits qu'ils sont aujourd'hui presque insignifiants et que nous nous demandons si nous verrons bientôt nos ports reconstruits et réequipés, si nous verrons bientôt nos ports aptes à répondre à des besoins de plus en plus pressants et si nous ferons en sorte que notre flotte marchande, qui va grandissant, puisse avoir des quais pour embarquer et débarquer les marchandises.

Pas de crédits d'engagements, presque pas de crédits de payement en matière d'équipement des ports maritimes, pas de crédits du tout en matière d'équipement des ports de pêche, rien de tout cela. C'est pourquoi nous avons voulu, mes collègues et moi, nous prémunir contre ce qui pourrait porter une grave atteinte à l'avenir de nos installations portuaires. Si abattements il doit y avoir, nous entendons qu'ils n'affectent pas les crédits relatifs à l'entretien, la reconstruction et l'équipement de toutes nos installations portuaires de France et d'outre-mer.

Pas plus que nous ne voulons de diminution de crédits au chapitre de l'entretien et de la réparation des phares et balises, si nécessaires à la sécurité en mer de nos marins.

Si vous êtes d'accord avec nous, mes chers collègues, alors n'hésitez pas, suivez-nous.

Je demande donc à cette assemblée de faire œuvre utile: ne pas laisser toucher, en aucune circonstance, aux crédits que je vous signale. J'en appelle à la commission des finances pour qu'elle accueille favorablement l'amendement que je viens de déposer. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. le président de la commission des finances. Mesdames, messieurs, j'ai bien l'impression que, depuis hier et même depuis le début de l'examen par le Conseil de la République de ce projet de loi des maxima, nous sommes vraiment en dehors du sujet et dans l'équivoque d'une façon totale. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Au fond, mesdames, messieurs, de quoi s'agit-il? Qu'est-ce qu'une loi des maxima? Je crois devoir donner une explication, car j'ai la double impression que, d'une part, nous sommes en train, en ce moment, de perdre le bénéfice d'une certaine possibilité, pour le Conseil de la République, de remonter vraiment dans l'opinion publique, mais aussi de perdre la possibilité de donner à la loi des maxima un caractère normal. Encore faudrait-il qu'on nous présente les textes et qu'on en discute normalement.

Je m'explique. Il n'est pas impensable d'admettre à intervalles réguliers — tous les trois ou quatre ans par exemple — que la nation, par l'intermédiaire de ses représentants — après un examen très sérieux de la situation économique et financière — état de la production, état de la productivité de ses entreprises, possibilités d'épargne — dresse un programme, disant: voilà, sur l'ensemble des possibilités de pays, ce que nous estimons devoir être nécessaire à la gestion des grands services de l'Etat, voilà la part qui doit être réservée aux investissements publics, celle qui doit être réservée aux investissements privés, voilà la part nécessaire à la consommation pour permettre un niveau de vie suffisant.

Voilà qui me paraît tout à fait normal, sous réserve d'une discussion sérieuse, sur la base de données précises livrées à l'examen du Parlement. Il me paraît que ce pourrait être une œuvre très utile que de fixer ainsi les grandes masses de ce qui doit revenir à la gestion, à la défense nationale, aux investissements, à l'épargne et aux industries privées ainsi qu'à la consommation.

Mais lorsque ces chiffres globaux sont fixés, il sera normal que le Parlement, ensuite, voie dans le détail la répartition de ces divers crédits qui auront été ainsi fixés sur des bases solides.

En ce moment, le Gouvernement nous a demandé de fixer ces grandes masses et nous nous perdons dans des discussions de détail. Nous avons mélangé les deux questions et je crois qu'il y a à cela des quantités de responsabilités.

Je me permets, avec beaucoup de déférence, de d'adresser d'abord au Gouvernement lui-même, car une des premières

fautes a été, je crois, de nous demander de faire ce travail sans nous en fournir les éléments. (*Applaudissements.*)

J'entends que comme élément pour cette répartition globale, nous ne devrions pas avoir uniquement les dépenses. Ce n'est qu'une partie des éléments que nous devrions avoir en mains. Cela ne nous satisfait pas que l'on nous dise vous avez dans des cahiers de crédits, que nous nous sommes efforcés de vous donner, la répartition que nous ferons des sommes que vous nous accorderez. Or, la question posée par le Conseil de la République ou du moins par la majorité de la commission des finances — et je crois qu'elle aurait été posée par l'intégralité des membres de ce Conseil — était un peu différente. C'était d'examiner quelles sont les possibilités de la nation.

A l'heure présente, le pays a-t-il la possibilité de donner pour la gestion de l'Etat un certain pourcentage de revenu national ?

Mais sur ce revenu national, nous avons les renseignements les plus discordants et je peux dire que les membres de ce ce Conseil, dans leur majorité, n'ont pas de renseignement du tout. Nous l'avons bien vu lorsque certains ont pu assurer: les impôts que vous demandez sont absolument abusifs, nous avons depuis longtemps dépassé le montant de ce qu'on peut demander à un pays. D'autres affirmaient, au contraire, nous n'avons pas atteint le pourcentage atteint dans d'autres pays, nous pouvons donc aller au delà.

Pour nous départager, quels éléments avons-nous ? Savons-nous quelles sont les possibilités des uns et des autres ? Savons-nous, dans le courant de l'année dernière et dans le courant de cette année, ce qui sera à la disposition de chacun pour consentir les sacrifices nécessaires ? On nous oblige donc à faire un travail sans nous donner les éléments nécessaires.

J'ai donc le droit de dire au Gouvernement: lorsque vous voudrez nous faire voter une loi des maxima, commencez par nous fournir les éléments nous permettant de juger de ces grandes masses.

Une autre faute a été commise ici même, je le reconnais. A l'avance nous avons voulu discuter le détail et, arbitrairement, il faut bien le déclarer, nous avons estimé: il y a trop pour tel point, il n'y a pas assez pour tel autre, alors que nous n'avions pas de renseignement précis.

Nous nous en sommes remis à un homme, qui a beaucoup travaillé, à quelques-uns qui se sont faits une idée plus sentimentale ou même plus politique que parfaitement raisonnée. A l'heure présente, nous nous trouvons en pleine équivoque. Je supplie le Conseil, s'il veut pouvoir encore faire œuvre utile, d'en déterminer le plus rapidement possible pour fixer ces grandes masses en faisant appel à la raison.

Je ne prends pas parti sur les querelles qui ont pu intervenir. Ce n'est pas mon rôle. Je n'ai pas le droit de vous dire: choisissez tel texte plutôt que tel autre, mais j'ai le devoir de vous déclarer; si vous retardez le moment où vous enverrez à l'Assemblée nationale un travail raisonné et raisonnable, tout ce que vous aurez fait ne servira de rien.

C'est pourquoi je fais appel à vous, mesdames, messieurs, avec les renseignements très fragmentaires que nous aurons eus et ceux aussi des uns et des autres — je parle aussi bien des ministres que de nos collègues — fixez un chiffre, mais n'entrez pas dans le détail. Ce travail de détail, vous le ferez plus tard. Je vous signale que d'ici peu nous recevrons le projet de loi portant développement de toutes les dépenses dont aujourd'hui nous fixons le montant global.

Comment pourrons-nous nous en occuper si à l'avance nous établissons toute une série d'abattements. Contentons-nous de faire la distinction entre ce qui est utile et nécessaire et le superflu. Afin de prendre une décision raisonnable le plus rapidement possible sur les maxima, sachons nous inspirer d'une loi de maxima, car à l'heure présente nous n'avons aucun moyen de fixer exactement ce qui doit nous servir de base. Nous n'avons pas tous les éléments qui devraient éclairer notre décision.

Voilà ce que j'avais à déclarer en réponse aux nombreux auteurs d'amendements.

Les orateurs auraient intérêt à réduire surtout les explications, car je crois que nous sommes tous d'accord sur l'ensemble de ce que je viens d'expliquer. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement Denvers ?...

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

M. Denvers. Je demande un scrutin public.

M. le président. Il est du devoir du président de vous rappeler qu'au début de cette séance il vous a indiqué qu'il ne nous restait pour l'examen de ce projet que 33 heures un quart, par conséquent à peu près 31 heures. Si la discussion se poursuit avec la même lenteur, sur chaque amendement, il est déposé un scrutin public, je mets au défi le Conseil d'en terminer pour demain minuit.

M. Boisrond. C'est voulu cela!

M. le président. Pour chaque amendement, si vous tenez compte de la discussion, de l'avis de la commission, des explications de vote et du scrutin, nous arrivons chaque fois à un total de 45 minutes.

Il est de mon devoir de vous le signaler. C'est le droit de chacun de vous de demander des scrutins publics. Mais si demain mercredi à minuit, vous n'avez pas terminé l'examen de ce projet, je ne pourrai pas transmettre l'avis à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Boisrond. C'est ce que certains cherchent. Ils ne veulent pas que nous aboutissions!

Voix nombreuses à droite. C'est du sabotage!

M. le président. La parole est à M. Denvers.

M. Denvers. Je voudrais dire que la responsabilité de la longueur du débat ne nous incombe sans doute pas. (*Protestations à droite.*)

M. Boisrond. Nous n'avons voulu nommer personne.

M. Denvers. Si le Conseil avait voulu être plus raisonnable, peut-être les choses se seraient elles arrangées beaucoup plus vite. (*Applaudissements à gauche.*)

J'entends dire à mes collègues du Conseil de la République que le but exact de cet amendement c'est de ne pas laisser porter atteinte aux crédits destinés à nos ports maritimes, à nos ports de pêche, aux routes et aux ponts, aux phares et balises ainsi qu'aux subventions (*Exclamations sur divers bancs*), des organismes de tourisme. C'est le but que nous voulons atteindre et, si vous êtes d'accord avec nous, vous voterez l'amendement.

M. Demusois. Je demande la parole pour explications de vote.

M. le président. La parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Je veux tout d'abord marquer que, par son intervention, M. le président de la commission des finances a confirmé ce que j'avais l'honneur d'exposer hier à cette tribune sur les conditions vraiment anormales, pour ne pas dire abracadabrantes dans lesquelles nous nous trouvons placés pour la discussion de ce projet.

Je veux cependant dire à M. le président de la commission des finances que je ne peux pas le suivre dans toute son argumentation et lui indiquer que, s'il entend soutenir que ce qu'il considère, lui, comme des questions de détail devra être reporté aux lois de développement, nous ne pouvons le suivre, précisément parce qu'il y a, chez nous, de grandes inquiétudes quant à nos possibilités pour demain.

Ce n'est pas de gaîté de cœur que des amendements, demandant qu'on ne touche pas à ceci ou à cela, sont déposés. Cela ne fait que traduire nos légitimes appréhensions et si, véritablement, le budget avait été discuté dans des conditions normales, nous n'en serions pas là.

On nous dit: il s'agit de discuter sur des maxima, mais nous savons ce que cela comporte pour l'avenir.

Au moment où nous aurons à examiner dans le détail, on prendra argument du vote que nous aurons émis dans le cadre de la loi des maxima et on nous dira qu'en raison de la position prise nous n'avons plus dès ce moment la possibilité de modifier, changer, etc., ce qui veut dire, en fait, qu'au moment où nous aurons à examiner le détail, si nous l'examinons un jour, car je fais encore toutes réserves, il est à penser que nous aurons pieds et poings liés devant le fait accompli. C'est pourquoi nous ne pouvons pas vous suivre sur ce terrain.

En ce qui concerne l'amendement, j'indique que notre groupe le votera d'autant plus qu'il nous donne quand même des apaisements pour l'avenir. En effet, nul d'entre nous n'ignore dans quelle situation se trouve notre réseau routier. Dans toutes les communes, dans tous les départements se pose cette question de l'entretien de nos routes, il s'agit là d'un véritable drame.

M. Boisrond. C'est de l'obstruction!

M. Demusois. Nos communes, et c'est un exemple sur lequel on ne me démentira pas, j'en suis sûr, dans cette assemblée, ne cessent de nous saisir de doléances justifiées quant à la situation de leur voirie et aux difficultés qu'elles rencontrent pour avoir des chemins praticables. Même dans cette région parisienne, même dans le département de Seine-et-Oise que je représente, il est des communes qui nous décrivent leur situation de misère dans des conditions telles, qu'elles nous disent: si vous n'intervenez pas, si vous ne nous donnez pas les moyens de réaliser ce dont nous avons besoin, nous ne sommes même pas assurés de pouvoir obtenir du commerce qu'il passe dans notre commune pour apporter à notre population l'essentiel en produits divers et en particulier en produits d'alimentation. (*Protestations sur de nombreux bancs au centre.*)

M. le président. Monsieur Demusois, vous n'avez que cinq minutes.

M. Demusois. Je vous remercie, monsieur le président, vous avez raison de me rappeler que je ne dispose que de cinq minutes, mais il y a eu ce matin tellement de licence pour certains orateurs — et pour n'en désigner qu'un, pour M. Pellenc — que je croyais que cela pouvait continuer! (*Sourires.*)

M. le président. Donnez le bon exemple, monsieur Demusois.

M. Demusois. Je ne veux pas abuser, je vous demande simplement de bien vouloir considérer que les faits que j'apporte, qui sont d'une extrême gravité, méritent tout de même d'être donnés à l'appui de l'amendement qui a été déposé. C'est tellement inquiétant... (*Nouvelles protestations.*)

C'est tellement inquiétant que nos départements ne savent plus comment trouver une solution. Il vous appartient donc de le faire, et c'est pourquoi je vous demande de voter aussi l'amendement qui vous est présenté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Boudet. Je demande la parole. (*Mouvements divers.*)

M. le président. La parole est à M. Boudet, pour expliquer son vote.

M. Pierre Boudet. Mes chers collègues, cette explication sera d'ordre général. J'ai entendu l'appel de M. le président de la commission des finances. Dans l'ensemble, je suis d'accord avec lui pour reconnaître que ce débat se déroule dans une certaine confusion, mais je crois nécessaire d'exposer la raison profonde de cette confusion. Nous votons des crédits par grandes masses et ce sont des abattaments par grandes masses qui nous sont proposés par la commission des finances. S'il s'agissait de discuter tel ou tel poste, il est bien évident que les positions de chacun de nous en seraient clarifiées. Mais, comme nous discutons, en ce qui concerne les services civils, sur un abattement de plusieurs milliards, personne d'entre nous ne peut savoir sur quels points exacts porteront les réductions.

Voilà où gît la difficulté. Il ne faut donc pas trouver étonnant que ceux qui se préoccupent, par exemple, des adductions d'eau, des constructions scolaires, des routes, éprouvent une certaine crainte. Or, que risque-t-il de se passer si nous votons un abattement de plusieurs milliards, et à supposer que cet abattement soit accepté par l'Assemblée nationale ? Dans cette hypothèse, le Gouvernement sera dans l'obligation de pratiquer les réductions de dépenses sur les chapitres des divers budgets et, lorsque nous étudierons les lois de développement du budget, nous serons dans l'impossibilité absolue de rétablir des crédits; car on nous opposera alors l'article 47 du règlement, la « guillotine sèche », en disant: « Il y a augmentation de dépenses, vous ne pouvez pas rétablir ces crédits. »

C'est pour cela, mesdames et messieurs, que beaucoup de nos collègues, soucieux à juste titre de défendre des intérêts légitimes, en sont réduits à utiliser la procédure des amendements qui, je le reconnais, est regrettable. J'ajoute que la sagesse eût voulu que l'on votât en donnant des indications valables pour les économies nécessaires en procédant par des abattements plus raisonnables sur l'ensemble du budget, en remettant à plus tard le soin d'examiner, point par point, chapitre par chapitre, article par article, les amendements, les réductions ou au contraire le maintien de dépenses que l'Assemblée estimerait indispensables.

La confusion est venue de cette méthode qui a consisté à abattre par grandes masses; elle n'est pas ailleurs. Voilà l'explication et la vraie ! (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement présenté par M. Denvers, repoussé par la commission.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	308
Majorité absolue	155
Pour l'adoption	130
Contre	178

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Par voie d'amendement MM. Denvers, Lamarque, Lassalarié, Ferraci, Symphor, Léonetti et les membres du groupe socialiste proposent de compléter l'article 2 par un nouvel alinéa ainsi conçu:

« Les crédits prévus dans le budget du ministère de la marine marchande par le projet de loi de développement visé au présent article pour les dépenses concernant l'enseignement maritime, l'apprentissage maritime, les subventions à l'établissement national des invalides de la marine, les œuvres sociales en faveur des gens de mer, la subvention au fonds de crédit maritime mutuel, la subvention à l'office scientifique et technique des pêches maritimes ne pourront être ramenés à un chiffre inférieur.

La parole est à M. Denvers.

M. Denvers. Mesdames, messieurs, ne croyez pas que nous voulons faire de l'obstruction au vote de ce projet de loi. Mais nous n'avons vu aucune de nos craintes apaisées ni par la commission des finances, ni par le Gouvernement qui ne le peut pas et encore moins par M. Pellenc. C'est pourquoi nous avons cru bon de déposer un amendement tendant à ce qu'il ne soit pas porté atteinte aux crédits affectés au domaine de l'enseignement maritime, de l'apprentissage maritime des subventions à l'établissement national des invalides qui est chargé d'appliquer la loi du 22 septembre dernier sur les retraites aux marins, et, également, à la trop maigre subvention destinée à l'office scientifique des pêches maritimes.

C'est pourquoi, estimant nécessaire de nous prémunir contre les intentions qui pourraient se manifester au moment où il faudra répartir les abattements décidés, nous avons déposé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission. La commission repousse l'amendement.

M. le président. Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix l'amendement de M. Denvers.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Nous avons plusieurs amendements qui concernent plusieurs ministères à la fois.

Ce sont ceux de M. Walker (n° 90) celui de M. Chaintron (n° 102) qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Ils sont ainsi libellés:

« Les crédits prévus au budget des divers ministères pour le fonctionnement des cantines ne pourront en aucun cas être diminués. »

A ces amendements peut être joint celui de M. Léo Hamon ainsi conçu:

Compléter l'article par l'alinéa suivant:

« Les crédits prévus aux budgets des divers ministères pour les subventions aux collectivités locales ne pourront en aucun cas être diminués ».

L'amendement n° 51 ne viendra pas en discussion, car M. Courrière vient de le retirer.

Personne ne demande la parole sur ces amendements ?

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je la demande, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Mesdames, messieurs, le Gouvernement voudrait répondre à la préoccupation manifestée tout à l'heure par le président de la commission des finances, et qui a paru rencontrer l'assentiment de cette Assemblée.

Son intention n'est pas de demander que l'on élude ou que l'on brusque la discussion d'un certain nombre d'amendements dont l'inspiration lui paraît, au contraire, tout à fait intéressante, mais de poser, au moment où nous en avons terminé avec la première série des amendements, une question d'ordre général.

Ces amendements tournent, si j'ose dire, autour du sujet; ce n'est d'ailleurs pas une critique que j'adresse à leurs auteurs. J'ai suivi les débats depuis leur début avec tout l'intérêt qu'ils méritent. Je me suis efforcé de vous apporter des précisions que vous deviez avoir pour statuer, mais j'ai l'impression que le problème gagnerait peut-être à un certain moment — et il me paraît venu — à être posé dans son ensemble.

D'un côté, un certain nombre d'amendements nous ont demandé de préserver l'intégrité de certains crédits.

A ces amendements, avec des succès constants en valeur absolue, mais variables en valeur relative, se sont opposées des voix qui n'ont pas dit, si je ne me trompe: nous sommes contre les adductions d'eau, ou nous sommes contre les anciens combattants, ou nous sommes contre les territoires d'outre-mer.

Ces voix disaient: nous ne voulons pas faire une exception, sans cela on va nous tourner et nous dire: Vous avez diminué

un budget qui comprend dix parties, mais vous avez affirmé, pour chacune des parties, que celle-ci ne serait pas touchée. Inversement vous n'avez pas voulu réserver certaines d'entre elles pour ne pas établir de privilège entre des causes qui vous sont toutes également chères et, par conséquent, entre lesquelles vous ne vouliez pas établir d'inégalités.

C'est ici, je crois, qu'il faut aborder en toute franchise la question qui s'est posée à nous, celle d'une comparaison de chiffres.

Evidemment, sur notre débat pèse une hypothèque. Puisque je suis ici un accusé — on me l'a dit hier — un condamné, même, car, dans la bouche de ceux qui me le disaient accusé, et condamné sont synonymes: je connais mes auteurs. (*Rires.*) On me permettra de plaider les circonstances atténuantes, car je me suis toujours efforcé, devant votre Assemblée, d'être objectif et raisonnable comme il sied à un représentant du Gouvernement. (*Assentiment.*)

Certains diront que je plaide coupable. Il ne faut jamais avouer trop vite quand on n'y est pas obligé. (*Sourires.*)

Cette hypothèque est celle de la loi des maxima. Il est certain — nous en parlions avec M. Demusois — que j'aurai préféré venir devant vous discuter de chapitres. Le débat en eût été très sensiblement modifié, pour moi en tout cas, car au lieu de dire: « il serait raisonnable de garder tel ou tel crédit à sa valeur initiale, », j'aurai brandi l'arme de votre règlement. Mais les règlements sont peut-être plus faciles à faire que les budgets.

M. le président. Ils ne sont pas faciles à faire observer.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Oui, mais nous avons toute garantie avec votre président. Les président sont peut-être, d'ailleurs, plus qualifiés que les ministres. (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Ce règlement permet au Gouvernement de demander à tout moment la prise en considération de son chiffre ou de son texte. Comme je l'avais laissé entendre hier, c'est ce que je vais faire maintenant.

Je vais donc vous proposer de reprendre en considération le texte ou le chiffre de l'Assemblée nationale accepté par le Gouvernement, comme vous voudrez, parce qu'ici le chiffre est l'essentiel du texte.

Il est bien certain que ceci n'enlève pas leur valeur et leur base de discussion aux amendements qui ont été déposés. Que vous répondiez dans un sens ou dans un autre, ces amendements pourront être discutés par votre Assemblée. Mais je pense qu'il était plus loyal et plus net de la part du Gouvernement de ne pas attendre que le Conseil se prononce sur des amendements portant sur des groupes de ministères ou des ministères, et de poser la question même que je pose qui est celle du chiffre global de l'alinéa 2, c'est-à-dire du chiffre maximum des dépenses de fonctionnement des services publics.

Nous nous prononcerons en toute clarté. Le Gouvernement ne cherche pas à défendre son budget par le biais parlementaire. Mon propos est de vous dire très nettement, à propos de l'alinéa 2 de l'article 2, qui a trait aux dépenses de fonctionnement des services civils, que le Gouvernement ne peut pas accepter, et il regrette de ne pas pouvoir le faire, le chiffre du rapport de la commission des finances. Il regrette, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, que cette discussion se présente dans le cadre de la loi des maxima. Mais on ne pouvait pas faire autrement.

Le budget comprend en effet 2.900 chapitres et chacun comprend qu'il est impossible de discuter dans les délais d'une fin d'année un tel nombre de chapitres. Peut-être dans l'avenir arrivera-t-on à une solution intermédiaire, inspirée de certains droits parlementaires étrangers, entre la loi des maxima qui est un peu trop elliptique et la discussion des chapitres qui nous entraînerait — comme c'était d'ailleurs l'usage dans une République que quelques-uns d'entre vous regrettent, ou tout au moins estiment — jusqu'au mois de juillet, ce que l'état de nos finances ne permet pas.

Mais je voudrais, en attendant, mettre en garde votre Assemblée contre une erreur plus grave encore que celle du Gouvernement.

Le Gouvernement, lui, a proposé des maxima de crédits. C'était déjà dangereux. Je vous mets en garde contre la notion de maxima d'abattements à laquelle vous vous êtes ralliés et qui pourrait être pour vous et pour tous, plus dangereuse encore.

Bien que parlant en ce moment du chiffre général des dépenses des services civils, je demande à votre Assemblée la permission de lui rappeler très brièvement deux observations générales qui correspondent au cadre même de notre discussion actuelle.

La première de ces observations — et je m'excuse de répéter ce qui a pu être dit ici, hier encore, par M. le ministre des finances, mais il y a tout de même des notions essentielles qu'il ne faut pas perdre de vue — concerne le volume général de ce budget qui n'est pas aussi effrayant que d'aucuns l'ont dit.

Compte tenu des changements de la valeur monétaire, notre budget de 1950 ne diffère que d'assez peu du budget de 1938. Si sa masse générale est supérieure de 8 p. 100, vous conviendrez que ce n'est pas grand'chose quand vous considérerez qu'il comporte une partie qui n'existait heureusement pas : celle de la reconstruction.

Quant à la masse qui m'intéresse plus particulièrement et qui est celle du budget de gestion, du budget ordinaire, si vous préférez, vous concevrez que je tienne tout de même à rappeler encore une fois à cette tribune que cette masse n'est pas en augmentation, mais en diminution de 2 p. 100 sur celle de 1938, époque où il n'y avait pas encore eu la guerre.

Ceci dit, il y a une autre considération générale que je m'excuse de rappeler assez brièvement: il faut toujours que nous nous demandions quel est le motif, quelles sont les conditions de la différence entre le budget de l'année dernière et le budget de cette année.

Pourquoi ? Parce que, d'abord — ceci paraît une lapalissade — cette année fait suite à la précédente, mais parce que, d'autre part, vous avez voté le budget de l'année dernière.

Nombreux sénateurs. Non ! non ! nous ne l'avons pas voté.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Vous avez voté la loi des maxima...

Les mêmes sénateurs. Non, non !

M. le secrétaire d'Etat aux finances. J'ai eu tort en effet de dire que vous avez voté ce budget, mais vous l'avez connu, étudié. Je ne suis pas ici pour chicaner sur les mots. Les fonctions que j'occupe, avec leurs avantages et peut-être aussi leurs charges, m'inclinent au terme exact; je dis donc que vous avez étudié ce budget.

Il n'était pas un objet de scandale. Je tiens à vous mettre en garde contre une tendance que vous n'avez peut-être pas ici, mais que, quelquefois, des raisonnements trop faciles font naître dans l'opinion, et qui consiste à dire que le budget de 1950 est en augmentation sur celui de 1949 et qu'il y a une sorte d'augmentation constante du train de vie de l'Etat à laquelle il convient de porter un coup d'arrêt. Ce n'est pas vrai. Nous sommes déjà sur la voie inverse de celle de l'augmentation du train de vie de l'Etat. Cette augmentation a été d'ailleurs non le fait des hommes, mais des années de guerre et d'après-guerre. J'insiste, nous sommes déjà sur la voie de la restriction, du resserrement du train de vie de l'Etat et de ses attributions.

Il ne faut tout de même pas oublier dans quelle situation se trouvait le Gouvernement et notamment les ministres chargés des finances quand ils ont établi le budget de 1950.

Ils se sont trouvés ans une situation analogue à celle dans laquelle vous vous êtes trouvés vous-mêmes, mesdames, messieurs, et dans laquelle s'est trouvée la commission des finances; en présence d'une même situation ils ont réagi de la même manière. Le Gouvernement a eu comme premier souci, quand il a établi ce budget, un souci d'économies et d'abattements. Vous avez aussi ce souci et je vous en complimente. Cela ne nous enlève pas notre mérite de l'avoir compris.

Le budget de la France, observé comme un problème gouvernemental, s'est trouvé en augmentation massive de 438 milliards d'une année sur l'autre. Quelles sont les raisons de cette augmentation de 438 milliards ?

Il y a évidemment une très grande masse — je vois ici parmi vous un de vos collègues qui s'est particulièrement intéressé à cette question, et vous permettrez que je m'adresse à lui en même temps qu'à vous — c'est la masse résultant de l'intégration des comptes de la Trésorerie. C'est un phénomène technique, mais on ne pourra pas empêcher que les finances publiques aient un aspect technique: c'est l'incorporation au budget des comptes spéciaux du Trésor.

Evidemment, il s'agit d'une charge très lourde, car cela représente 196 milliards. Ce n'était d'ailleurs pas une masse nette, car ces comptes amenaient, en même temps que leur passif, leur actif. Mais c'est une différence totale à retenir dans le chiffre global des 2.225 milliards de dépenses du budget.

Nous avions donc une charge brute de 196 milliards de comptes spéciaux du Trésor ou même de comptes hors Trésor à intégrer. La charge nette a été inférieure; elle n'était que de 89 milliards en 1949; elle s'est trouvée portée en 1950 à 117 milliards par les mouvements intérieurs de ces comptes. Nous l'avons tout de même intégrée.

Ici j'ouvre une parenthèse. On pourrait nous dire: vous avez donc fait cadeau au Trésor de 89 milliards. Ce n'est malheureusement pas exact, parce qu'il y avait 46 milliards de dépenses qui n'avaient fait l'objet d'aucune prévision l'an dernier et que nous avons dû reprendre dans le budget, parce

que cela était nécessaire pour l'honnêteté des finances publiques, qui doit être notre premier devoir.

Notre premier devoir, en effet, n'est pas d'éviter les impôts, mais de donner des comptes honnêtes et loyaux.

Nous avons dû reprendre ces 46 milliards tels qu'ils étaient, c'est-à-dire composés, à raison de 28 milliards, d'une part, et de 18 milliards d'autre part, par des comptes d'Indochine et d'Afrique du Nord, qui pesaient sur le Trésor sans lui appartenir, et ceci par la voie de transferts.

Il reste donc 43 milliards d'avantages nets sur le Trésor. Mais le Trésor a perdu d'une année sur l'autre une somme à peu près équivalente, à 2 milliards près, afférents aux recettes qu'il avait des comptes d'antan. De sorte que la charge est considérable pour le budget et l'avantage inexistant pour le Trésor. Mais nous en tirons un avantage de simplicité et de sincérité.

En dehors de ces 196 milliards, nous avons eu deux catégories de dépenses. Vous les connaissez d'ailleurs.

Nous avons eu, d'abord, l'augmentation juridique et inévitable d'un certain nombre de dépenses. Je parle ici de la masse des dépenses de la dette publique, de la dette viagère, les augmentations de charges sociales, la loi Cordonnier que vous avez votée après l'Assemblée nationale l'année dernière et des phénomènes tels que, mon Dieu, je m'excuse de ce détail, l'accroissement de la natalité dans les familles de fonctionnaires. C'est une charge, quoi que l'on en pense.

Nous avons eu également la prise en charge de certaines subventions mal classées l'an dernier et ceci reconstitue le total de 102 milliards de dépenses juridiquement obligatoires, c'est-à-dire dont nous ne pouvons pas être dispensés sans une loi nouvelle, ...et personne ici ou ailleurs n'en a pris l'initiative.

Il restait enfin, et c'était là tout le problème, les dépenses que je ne qualifierai pas de juridiquement inévitables, mais de pratiquement inévitables et parmi lesquelles la plus lourde était, il faut le reconnaître, puisque c'est la vérité, le reclassement des fonctionnaires.

Que faut-il en penser ? Je crois que votre attitude sur ce point l'indique, car dans une assemblée où l'on a démontré que l'esprit critique était certainement le coadjuteur de la réflexion, personne n'a proposé de modifier les données du reclassement des fonctionnaires et, si votre commission des finances s'en est occupée, c'est pour le rendre plus complet, c'est-à-dire, je m'en excuse, un peu plus onéreux pour l'Etat que nous ne l'avions initialement envisagé.

L'explication vous en a été donnée dans l'excellent rapport de M. Berthoin. Je le remercie d'avoir bien voulu faire ce que le Gouvernement n'avait pas eu le temps de faire, un exposé général des données techniques du budget.

Je dois dire que son travail est un complément indispensable de l'œuvre du Gouvernement, non pas parce qu'il est gouvernemental, mais parce qu'il est consciencieux. Permettez-moi de l'en remercier. (*Applaudissements.*)

M. Berthoin a démontré que la situation des fonctionnaires était réduite, depuis 1913, à un pourcentage qui, si je ne me trompe, est de 44 p. 100. Cela suffit à démontrer l'utilité du reclassement, mais nous devons le payer, comme vous en êtes d'accord.

Nous avons eu, d'autre part, des charges supplémentaires. Charges supplémentaires en matière de crédits militaires. J'indique, sous le contrôle du ministre de la défense nationale, qu'elles ont été compensées par des économies d'ailleurs plus fortes.

Nous avons eu un excédent de dépenses de 16 milliards, que nous avons pris sur le budget de la reconstruction. Personne n'a critiqué cette opération.

Nous avons eu des charges supplémentaires d'investissement, non pas d'investissement dans les sociétés nationales, je le précise, sans qu'il y ait de ma part la moindre appréciation péjorative sur le fonctionnement des sociétés nationales, mais pour éviter toute équivoque je précise que les investissements en augmentation sont ceux de l'agriculture, des territoires d'outre-mer et d'Afrique du Nord, comme les chiffres le démontrent.

Nous avions au total à faire face à 438 milliards de dépenses, dont je vous ai indiqué les grandes masses. Comment y sommes nous arrivés ? Si vous comparez le chiffre de 2.225 milliards qui est le chiffre voté par l'Assemblée nationale et celui de 1.895 milliards qui est le chiffre du budget de 1949, vous constaterez un excédent de 330 milliards. Ces 330 milliards sont inférieurs aux poids conjugués des comptes spéciaux existant déjà, du développement juridique inéluctable ou pratiquement inévitable des charges comme le reclassement.

Alors — je le répète toujours parce que c'est important — comment avons-nous fait la différence de 330 à 438 ? Nous l'avons faite par des économies. Nous avons été, si je puis dire, les premiers « Pellenc » dans l'affaire. (*Rires.*)

M. Pellenc. Pas avec un P majuscule, seulement avec une minuscule.

M. le secrétaire d'Etat aux finances... et je pense qu'il interprétera cette réflexion comme très honorable pour nous, comme pour lui d'ailleurs.

Mesdames, messieurs, dans le budget qui vous est soumis, nous avons fait au départ sur les dépenses permanentes, sur les dépenses votées l'an dernier, peut-être pas par vous, mais malgré tout votées, sur celles qui existaient, qui étaient des données de la puissance publique en France, 108 milliards d'abattements. Eh bien, je vous assure que 108 milliards d'abattements, c'est peut-être un gros travail pour un membre de la commission des finances; permettez-moi de vous dire que c'est aussi un gros travail pour le ministre des finances, dont j'ai l'honneur d'être le collaborateur. Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas sans effort, que ce n'est pas toujours sans émotion, que, milliard par milliard, nous sommes arrivés à ces 108 milliards d'abattements. Lorsque nous avons vu dans nos bureaux les représentants des anciens combattants, les représentants de la chancellerie de la Légion d'honneur, qui nous rappelaient que l'on ne donne que 500 francs par an aux titulaires de cet ordre décorés à titre militaire; quand nous avons vu des représentants de l'institut du cancer, qui nous ont dit que les dépenses de la France étaient misérables, comparées à celles des pays étrangers, permettez-moi de vous dire que ces 108 milliards représentaient un effort considérable et que cet effort n'allait pas contre vous, mais dans le sens que vous indiquez. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Donc, nous avons fait ces 108 milliards d'économies, et si nous n'en avons pas proposé davantage, c'est que nous avons considéré qu'il n'était pas possible d'en faire davantage, en tout cas d'en faire dans la proportion que vous indiquez.

Il faut tout de même reconnaître que le supplément total des charges mathématiques, inéluctables, dont aucune n'est due à je ne sais quel étatisme ou dirigisme dont le souvenir n'est plus qu'un sujet de discussion littéraire (*Murmures à droite.*)...

Oui, je le dirai tout à l'heure d'une façon plus précise encore si vous en doutez.

...que le total de ces 438 milliards, nous ne l'avons couvert par la fiscalité nouvelle qu'à concurrence de 3 dixièmes... sur 10 dixièmes, que le reste résulte, soit de l'évolution favorable des denrées fiscales, conséquence des augmentations de la production qui sont dues aux efforts pénibles, mais efficaces, qu'ont fait les gouvernements précédents avec le concours des assemblées, soit d'économies qui en représentent un très fort pourcentage.

C'est sous le bénéfice de cette observation préalable que j'en viens au sujet même de mon propos, qui est le montant total des dépenses civiles.

Je sais bien qu'on parle de gaspillage, mais on parle à la fois des services civils, où il y a encore quelques erreurs, où il y en aura toujours comme je le disais ce matin, des entreprises nationalisées, et de la sécurité sociale qui n'a aucun rapport avec le budget dans l'état des institutions. Il y a là un certain mélange. Croit-on qu'il y ait un tel gaspillage dans la masse générale des dépenses civiles de fonctionnement ?

C'est maintenant que j'en viens à mon propos. Vous avez prévu, dans le rapport de la commission des finances, une série d'abattements. Je ne saurais vous en faire grief, car vous avez été inspirés exactement par la psychologie qui a été la nôtre lorsque nous avons fait nos abattements. Si je puis dire, l'infériorité des vôtres par rapport aux nôtres n'est pas une infériorité de conception, c'est une infériorité de date.

Il se trouve que celui qui fait des économies le premier a plus de facilités pour les faire, et quand on arrive sur un terrain où l'on a déjà élagué, il n'y a plus grand-chose à abattre soit comme arbres, soit comme crédits.

Néanmoins, vous avez fait une série d'abattements. Il y en a de deux sortes: les premiers, on en a déjà parlé ici, et je n'en reparlerai pas, car ils ne sont pas du domaine de ma compétence, ce sont les questions de subventions économiques, que je ne veux citer que pour mémoire. On a discuté sur le point de savoir s'il fallait ou non les maintenir. Je me contenterai de rappeler qu'on les a sérieusement diminués. Tout à l'heure, à l'instigation de M. Laffargue et par un vote assez divisé, vous avez statué sur la question de la subvention pour le charbon. Peu importe en ce moment qui a raison, mais ce que je peux dire, c'est que cette subvention était de 27 milliards l'an dernier, alors qu'elle est de 8 milliards cette année. Donc la thèse du Gouvernement est valable, même vis-à-vis de la thèse extrême de votre Assemblée, comme thèse transitoire et raisonnable.

Quoi qu'il en soit, avec les subventions économiques vous avez une possibilité, une option. Si vous n'accordez pas de subvention, vous pouvez toujours augmenter les prix. Je ne dis pas que ce soit bien, mais c'est une possibilité.

Tout autre est le cas des diminutions que vous avez faites dans les dépenses de matériel et de personnel, et j'en arrive ici au cœur même du sujet.

Vous avez prévu une diminution des dépenses de matériel de l'ordre de 8 milliards et une diminution des dépenses du personnel de l'ordre de 7 milliards.

Commençons par le personnel: c'est un hommage que nous rendrons à la dignité des fonctionnaires.

Les diminutions de personnel ne sont pas si lourdes qu'on le croit dans l'administration. Il est exact, comme on le dit souvent, et moins qu'on ne le dit, d'ailleurs, que le nombre des fonctionnaires a augmenté, depuis 1913 certainement, et même depuis 1938. Mais, comme M. Berthoin l'a très justement souligné, l'augmentation des personnels ne se traduit pas par une augmentation mathématique dans les charges de l'Etat, parce que plus il y a de fonctionnaires, moins bien ils sont payés, et notre but, en adoptant les mesures de reclassement et en pratiquant des économies, est justement d'en avoir moins et de les payer mieux. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Les dépenses des personnels de l'Etat — je ne parle de rien d'autre, mais je parle de tout cela — s'élevaient, dans le budget de l'année dernière, à 230 milliards. Dans ce budget-ci, et malgré des créations d'emplois — car il faut créer des emplois, notamment des emplois d'instituteurs, puisqu'il y a de plus en plus d'enfants en France (*Applaudissements à gauche*), et c'est d'ailleurs une constatation qui n'est point tellement déplaisante dans cette vague de pessimisme qui risquerait d'atteindre jusqu'à votre Palais, pour s'arrêter d'ailleurs devant ses portes — malgré ces créations d'emplois, nous sommes descendus de 230 à 226,8 milliards, soit une diminution de 3.200 millions.

Ma capacité n'est pas allée au delà. Certains exemples ici me contraignent donc à la modestie, mais d'autres exemples dans l'histoire pourraient peut-être m'incliner à plus de satisfaction personnelle.

Nous avions donc réduit de nous-mêmes de 3.200 millions les dépenses de personnel. Mais vous nous demandez de les diminuer encore de 7 milliards, et c'est ici que je voudrais faire un raisonnement dont je crois que vous ne pouvez pas méconnaître la portée. J'ai étudié le rapport de la commission; j'ai étudié les raisonnements de M. Pellenc. Hier, M. le ministre des finances a fait des objections que je crois pertinentes. Mais j'irai au delà de ce premier stade du débat, car de quoi s'agissait-il, M. Pellenc — je dis M. Pellenc au lieu de la commission des finances, car c'est lui qui a repris un raisonnement que j'avais fait, et je m'y attendais. M. Pellenc a fait un calcul sur les suppressions d'emplois que devaient assurer les différents services et il est arrivé au chiffre de 200.000. Il a constaté qu'il manquait 36.000 suppressions pour être en règle avec la loi. L'Etat devrait supprimer encore 36.000 emplois.

A ce raisonnement, M. le ministre des finances a répondu qu'il y avait erreur, que nous avions diminué le nombre des fonctionnaires de 163.000 unités, ce qui est incontestable. J'ai ici tous les documents. Si ce chiffre paraît trop faible, c'est parce qu'on a repris dans le budget de l'Etat les cantonniers et des fonctionnaires de la police. D'autre part, un amendement qui, on m'excusera de le rappeler, a porté le nom de mon collègue M. Pleven, encore que, si on en recherchait l'inspiration, le nom d'Edgar Faure lui conviendrait peut être aussi, fixait une diminution de 150.000 fonctionnaires, mais comme cette diminution visait, non seulement le personnel de l'Etat, mais aussi le personnel dépendant des budgets annexes et enfin celui des entreprises nationalisées, il était très difficile de savoir quel était le nombre de licenciements requis pour les seuls agents de l'Etat.

M. Marius Moutet. Elle portait également sur les fonctionnaires d'outre-mer.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Dans l'ensemble, j'affirme, et j'ai là des documents qui prouvent cette affirmation, que nous avons tenu nos engagements. Lorsque la commission des finances soutient que nous ne les avons pas tenus, je réponds qu'il faut étudier l'aspect juridique de la question, et établir si les 36.000 licenciements demandés sont « dus » par l'Etat ou, au contraire, par les autres organismes visés par l'article dont j'ai parlé. Répondre par l'affirmative, c'est dire à mon sens que l'Etat devrait supprimer 190.000 ou 200.000 agents. Mais laissons ce débat juridique. Ce qu'il faut surtout voir c'est ceci: Peut-on les supprimer, et le doit-on ? c'est cela la question. J'admets, par hypothèse, que l'on supprime 36.000 fonctionnaires, que l'on puisse faire ce que M. Pellenc et après lui la commission des finances du Conseil de la République nous ont proposé.

C'est assez lourd, supprimer 36.000 fonctionnaires, alors que tout de même il faut distinguer; il y a deux sortes d'administrations: il y a l'administration traditionnelle et les administrations occasionnelles d'après guerre.

Ces administrations occasionnelles, on en a beaucoup parlé, on les a beaucoup critiquées et moi autant que les autres.

Je me rappelle même, au temps où j'étais jeune ministre — ce qui ne veut pas dire que je sois un vieux ministre, mais dans cette carrière les années de campagne comptent double (*Sourires*) — je sais que tout au début on m'a trouvé un peu sot quand j'ai annoncé, dans une réunion départementale, la suppression du ministère du ravitaillement.

Mais enfin, je peux dire que cette suppression a tout de même été réalisée et acquise.

M. Berthoin, avec toute la finesse que nous lui connaissons, a dit: « Nous nous souviendrons qu'il y a deux événements importants cette année, et que le deuxième était la suppression du ministère du ravitaillement avec les contrôles dont il était le symbole. »

Ce ministère, qui a eu, sous la direction d'un de vos éminents collègues, jusqu'à 36.000 agents, n'en a plus aujourd'hui que très peu, environ une centaine, on discute encore sur le chiffre. Cent par rapport à 36.000, ce n'est pas mal! De même pour l'O. C. R. P. I. et en décembre, nous avons supprimé l'office agricole départemental. Il n'y a plus beaucoup de fonctionnaires des services occasionnels à supprimer. Il faudrait donc attaquer les fonctionnaires normaux.

M. Lelant. Le contrôle économique!

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Bien sûr! monsieur le sénateur, c'était parmi les économies que je comptais faire dans mon plan de compression. Je dois dire qu'un article de loi qui vous est soumis m'a obligé à les garder au lieu de me permettre d'en supprimer une partie, ce qui fait une différence budgétaire.

C'est un point que vous aurez à régler.

Je le dis franchement, même dans ces services annexes on ne trouvera pas le chiffre demandé par M. Pellenc. Il faudra donc trancher dans le vif, mais tout est vif là dedans! Il est facile de parler des chiffres, mais, derrière eux, il y a les hommes que nous connaissons, que vous connaissez et qui viendront vous exposer leur situation. En tranchant, en supprimant des instituteurs, des postiers, des percepteurs — et pourtant il en faut quoi qu'on dise — mettons que nous arrivions à cette suppression de 36.000 fonctionnaires.

Je dis oui, nous pouvons y arriver, mais je vous dis que le Gouvernement lui-même en avait l'intention. Le Gouvernement n'a qu'un tort dans cette affaire, c'est d'avoir pensé avant vous à ce que vous pensez maintenant.

Nous avions fait un plan de compression des dépenses publiques qui est inscrit dans les textes que vous avez à étudier et qui se chiffre à 20 milliards. Pourquoi avons-nous fait ce plan de compression applicable sur le premier semestre de 1950, au lieu de faire des abattements immédiats ? Je vais vous en donner la raison: le Gouvernement a voulu avoir tous les moyens de documentation et notamment les rapports des commissions départementales d'économies que vous connaissez et dont votre Assemblée a approuvé le principe quand, l'année dernière, nous l'avons exposé. C'est la seule raison.

Ces 20 milliards sont pris en déduction de la masse budgétaire totale; et c'est là que je voulais en venir dans mon raisonnement. Je ne dis pas que le calcul de M. Pellenc soit faux. Je laisse de côté, complètement, la discussion juridique sur laquelle M. le ministre des finances a donné, hier, l'opinion du Gouvernement, mais, au delà de cette discussion juridique, me plaçant au point de vue du fait, je vous dis ceci: il est peut-être possible de trouver ces 7 milliards; et, si vous le prescrivez, on y arrivera. On le fera une fois, mais pas deux! Alors, il faut tenir compte du cumul de ces abattements immédiats et du plan de compression de 20 milliards que nous avons prévu.

La même réflexion est valable pour les abattements de matériel. Songez qu'il est facile de parler, d'une façon abstraite, des crédits de matériel des administrations; mais, dans la réalité, la plupart des personnes qui ont étudié ce problème estiment, comme on vous l'a dit encore hier, que les administrations pourront d'autant mieux dégarnir leurs effectifs qu'elles seront en possession de moyens modernes, et que le fonctionnaire français ne sera pas antédiluvien dans un bureau poussiéreux.

Récemment, un journal, qui n'est pas suspect de complaisance envers l'administration en général et le Gouvernement en particulier, disait: « C'est très curieux, le chapitre qui a le moins augmenté depuis l'avant-guerre, c'est celui du matériel. » En francs 1950, le matériel des administrations représentait, avant la guerre, 80 milliards. L'an dernier, il représentait 80.600 millions. Nous l'avons ramené à 75.200 millions, puis, sur les injonctions de l'Assemblée nationale, à 73.200 millions, c'est donc une importante diminution par rapport à l'avant-guerre, à la troisième République dont on parle tant.

Maintenant, on nous demande de réduire encore ce crédit de 8 milliards, ce qui aboutirait à 65 milliards au lieu de 80.

Ceci est peut-être encore possible; nous sommes disposés à vous suivre dans cette proposition, mais ce sera tout; on ne pourra pas diminuer davantage.

Or, nous avons le plan de compressions; c'est toujours la même question dont je parlais tout à l'heure, celle du gâteau et de ses parts. Si nous décidons 20 milliards de diminution, il faudra les prendre, partie sur le personnel, partie sur le matériel et, pour une moindre part, sur les rubriques moins importantes.

Supposez que cette diminution de 20 milliards se répartisse à raison de 10 milliards pour le personnel et de 10 milliards pour le matériel. Croyez-vous qu'on puisse réduire les crédits de personnel de 7 plus 10, ceux de matériel de 8 plus 10? C'est impossible, parce que nous avons déjà les 36.000 fonctionnaires visés par M. Pellenc. Celui-ci est assez attaché à la fonction publique pour comprendre les cas humains que cela peut représenter. Je sais bien qu'il a dit hier, à propos des cheminots, que ces gens seraient heureux, si au lieu de ne rien faire sur les trains et dans les gares, on leur donnait le traitement d'une année, avec quoi ils s'achèteraient un petit fonds d'épicerie, dont ils pourraient vivre... quoiqu'on dise qu'il y a déjà trop d'intermédiaires dans le commerce.

Notez qu'on a déjà reclassé pas mal de fonctionnaires licenciés, que le rapport du bilan de la France montre qu'il y en a 300.000 qui l'ont été dans l'emploi qu'ils avaient et que le chômage ne diminue pas.

S'il est possible de licencier 90.000 fonctionnaires, on ne peut pas aller au delà. Nous ne pourrons pas le faire, ni vous non plus!

Quant aux crédits de matériel, réduire le chiffre budgétaire de 81 à 65 milliards, ce n'est pas mal, mais le diminuer de 80 à 55 ce n'est pas possible.

Je suis ici — et je vais terminer cette intervention, peut-être un peu longue d'ailleurs par rapport à son objet initial — non pour vous apporter une opposition de tendance, mais pour vous informer de faits sur lesquels vous prendrez votre parti.

Le Gouvernement, qui a prévu 20 milliards d'abattements pour les services publics, qu'il a pris en conséquence dans la masse budgétaire, est donc disposé, par avance, à avaler ainsi — si je peux employer ce terme commun — 7 milliards de diminution de personnel et 8 milliards de diminution de matériel. Mais il ne pourra pas aller au delà, alors que nous avons déjà diminué de 160.000 le nombre des fonctionnaires, qui est revenu à moins d'un million. J'attends que quelqu'un nous dise qu'il est possible sérieusement de licencier demain 80.000 agents que vous mettriez à la rue.

En outre, il n'est pas possible de diminuer les crédits de matériel de 80 à 70, à 65 et ensuite à 55.

On vous a fait, hier, à cette tribune, et dans cette séance, un certain nombre de citations, et l'un de vos collègues, hier, nous disait — avec d'ailleurs une imputation discutable — ce mot célèbre: « Ce qui est exagéré ne compte pas! » Je me permettrai également de rappeler cet autre mot: « que le propre du jugement est de distinguer l'extraordinaire de l'impossible ».

Vous pouvez nous demander des économies importantes, des abattements extraordinaires, car la situation les justifie. Je vous adjure de ne pas nous demander l'impossible, car nous ne le ferions pas et vous ne tireriez aucun honneur de l'avoir requis. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. le président. Monsieur le ministre, le but de votre intervention — je crois que tout le monde l'a compris — est de demander la prise en considération des chiffres du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Exactement, monsieur le président.

M. le président. Je demande l'avis de M. le rapporteur général de la commission des finances sur la prise en considération.

M. le rapporteur général. Messieurs, après l'exposé si émouvant et si complet de M. le secrétaire d'Etat aux finances, le rapporteur de votre commission se trouve dans une situation assez difficile. Il ne se sent pas qualité pour répondre au nom de la commission. Il estime qu'il appartient à l'assemblée d'en décider, et, notamment, si elle le croit utile, d'inviter sa commission des finances à délibérer après qu'elle aura pris position elle-même sur la demande du Gouvernement. (*Applaudissements.*)

M. le président. Je vous demande pardon, monsieur le rapporteur général, je n'ai pas entendu votre conclusion.

M. le rapporteur général. Je demande au Conseil de décider lui-même s'il doit prendre en considération la proposition de M. le ministre.

M. Charles Brune. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Charles Brune.

M. Charles Brune. Le débat que nous vivons en ce moment est certainement un des plus angoissants que nous ayons connus dans cette enceinte.

Nous sommes placés, les uns et les autres — je dis les uns et les autres, car j'ai eu l'occasion de parler avec des collègues appartenant à tous les groupes — devant un cas de conscience.

Nous avons, autant que notre ami Pellenc, le souci d'apporter dans le budget de l'Etat des économies massives et de mettre un frein à une situation qui ne peut pas durer.

Cependant, nous ne pouvons être insensibles non plus — je traduis mon sentiment intime — à l'appel que vient de nous lancer le Gouvernement, qui est un appel de raison.

Je pense que nous ne pouvons rien décider sans réfléchir. Je demande qu'auparavant, le Conseil de la République se prononce sur la prise en considération, c'est-à-dire sur le renvoi du texte devant la commission des finances et, pour ma part, je souhaiterais que nous arrivions à une conciliation entre les propositions du Gouvernement et celles de la commission des finances.

Mes chers collègues, j'ai le droit d'exprimer mon sentiment.

Il n'y a pas de dictature ici, il y a la possibilité pour chacun de parler librement, selon son cœur et selon son esprit. (*Très bien!*)

Je désirerais pour ma part que nous puissions prendre clairement position sur la demande qui est formulée et qui peut se traduire par le renvoi du texte devant la commission pour arriver à cette conciliation que je souhaite, avec, j'en suis certain, la plupart d'entre nous qui sont animés du sentiment de la grandeur et des nécessités de l'Etat.

Mais il faut que nous apprécions en toute connaissance de cause, il faut que nous ayons le temps, au sein de nos groupes respectifs, de confronter nos points de vue. C'est la raison pour laquelle je demande au Conseil de la République de bien vouloir suspendre ses travaux pendant trente minutes. (*Applaudissements.*)

M. le président. Monsieur Charles Brune, vous faites une proposition de suspension de séance ?

M. Charles Brune. Je propose une suspension d'une demi-heure.

M. le président. Dans quel but avez-vous proposé une suspension de séance ?

M. Charles Brune. Je propose une suspension de séance pour que, dans les groupes, où les avis peuvent être partagés, nous confrontions nos points de vue, car je pense qu'un commissaire représente peut-être son sentiment personnel, mais également celui des membres de son groupe.

Il est donc nécessaire, avant que nous décidions le renvoi du texte à la commission des finances, que les commissaires puissent s'inspirer des discussions qui ont eu lieu dans les groupes auxquels ils appartiennent.

M. le président. Vous avez entendu la proposition de suspension de séance formulée par M. Charles Brune.

Avant de mettre aux voix cette proposition, je donne la parole à M. Jean Maroger.

M. Jean Maroger. Mesdames, messieurs, j'aurais voulu auparavant demander à M. le secrétaire d'Etat une précision sur les déclarations qu'il vient de faire et sur la proposition qu'il vient de formuler.

Nous ne pouvons pas oublier que, lorsque, en commission des finances, nous nous sommes réunis et avons entendu après notre première lecture M. le ministre des finances et son secrétaire d'Etat et que nous leur avons indiqué l'état de nos travaux et les différentes réductions que nous nous proposions de faire, nous nous sommes heurtés à une opposition totale et que, sur tous les points, on nous a répondu: non! (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite. — Exclamations sur les autres bancs.*)

C'est un fait qui ne peut être discuté par personne et qui n'est pas discutable.

Après quoi, la commission des finances a élaboré le texte qui vous est soumis. Je demanderai à M. Edgar Faure de nous dire dans quelle mesure, lorsqu'il reprend son texte initial et qu'il nous demande de le suivre dans cette voie, il concilie cette proposition avec cette idée de transaction que M. le ministre des finances a énoncée hier à la fin de son discours et si nous sommes en présence d'une proposition de transaction précise du Gouvernement.

Si le Gouvernement, soucieux, à bon droit, de rechercher un accord entre les deux assemblées et entre son point de vue et celui du Conseil de la République, revient devant notre commission des finances et lui dit: voilà de nouvelles propositions, examinez-les, je suis convaincu que notre commission voudra bien les examiner et saura prendre ses responsabilités.

Mais, vraiment, je ne conçois pas l'utilité d'un deuxième examen si, dans cette commission, nous nous trouvons devant le même « non » qui nous a été opposé il y a trois jours.

Par conséquent, je demande à M. Edgar Faure de préciser son point de vue. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Georges Laffargue. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Laffargue.

M. Georges Laffargue. Je m'excuse, mais je voudrais, dans un débat aussi grave, exprimer mon propre sentiment.

Je le dis nettement au Gouvernement, comme je l'ai dit à cette tribune : jamais, en tout état de cause, nous n'accepterons les propositions telles qu'elles sont issues de l'Assemblée nationale (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite*). Mais je considère, d'autre part, que la dignité de cette Assemblée, et peut-être son efficacité, pourraient infiniment gagner au fait que le projet que nous présenterions serait susceptible d'entraîner l'adhésion du Gouvernement et celle de l'autre assemblée.

Si, au pas qui a déjà été franchi par l'Assemblée nationale, et qui est, au demeurant, assez important, s'ajoutait, sous la pression d'un certain nombre de nos amis, un autre pas, nous aurions quand même le sentiment, dans ce pays, que nous avons dépassé les données politiques qui m'apparaissent, comme toujours, assez subalternes dans un débat semblable, pour nous en tenir à des considérations nationales.

Je ne demande pas au Gouvernement son opinion ; je crois que c'est l'Assemblée qui doit la formuler et prendre sa responsabilité. Elle sera beaucoup plus légère, mais beaucoup plus ferme aussi, sur une formule de transaction qui ne peut rester une formule d'intransigeance. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Je me permets d'intervenir pour signaler à MM. Maroger et Laffargue qu'ils sont en train de discuter sur la prise en considération, alors que M. Charles Brune a posé la question de la suspension de séance.

Nous n'avons pas encore commencé la discussion sur la prise en considération. M. Charles Brune propose une réunion des groupes pour que ceux-ci puissent en délibérer. Ensuite, les orateurs exposeront ici le point de vue de leur groupe respectif. (*Mouvements.*)

C'est bien cela que vous avez proposé, monsieur Brune ?

M. Charles Brune. Parfaitement, monsieur le président.

M. le président. Si vous ne voyez pas dans ce sens, vous serez appelés à vous prononcer immédiatement sur la prise en considération.

Je suis obligé en ce moment de vous demander votre avis sur la proposition de M. Brune. Si elle est admise, au sein des groupes vous discuterez sur la prise en considération et, à la reprise de séance, vous viendrez ici présenter les observations de votre groupe. N'anticipons pas !

Je vais donc consulter le Conseil sur la demande de suspension présentée par M. Brune.

M. Jean Maroger. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Maroger.

M. Jean Maroger. Je comprends très bien l'opportunité d'une suspension de séance, s'agissant d'une question aussi grave, de telle sorte que nous puissions nous consulter. Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il semble qu'il faudrait que nous ayons une base supplémentaire à nos réflexions. (*Exclamations à gauche.*)

Je voudrais demander au Gouvernement s'il envisage de nous apporter une proposition de transaction, dont il prendrait la responsabilité ou si, dans son esprit, la proposition de M. Edgar Faure, sur laquelle nous aurons à réfléchir, consiste uniquement à revenir purement et simplement au texte initial du Gouvernement. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le ministre des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances.

M. le ministre des finances. Mesdames, messieurs, je remercie M. le rapporteur général et M. Charles Brune d'avoir, à la suite de l'exposé émouvant de M. Edgar Faure, demandé à l'Assemblée de reconsidérer la situation.

Tant qu'aucun fait nouveau n'intervient, le Gouvernement est bien obligé de s'en tenir à la position même que M. Edgar Faure a prise de demander la reprise des chiffres votés par l'Assemblée nationale. (*Murmures au centre et à droite.*)

Je vous demande une minute de patience. Je vous ai exposé hier, à cette tribune, après l'avoir fait longuement à la commission des finances, que les économies que vous nous proposiez ne résolvaient pas le problème financier en face duquel je me trouve.

Ce problème financier présente une physionomie budgétaire et une physionomie de trésorerie. J'ai besoin de recettes nouvelles, à répercussions immédiates, pour pouvoir faire face aux dépenses de trésorerie provoquées par des dépenses nouvelles que vous avez votées au cours de l'exercice 1949. Le système d'économies que vous m'apportez ne résout pas le problème.

D'autre part — je l'ai dit hier à la tribune, et M. Edgar Faure vient de vous le confirmer — mécaniquement, physiquement, il est impossible de réaliser dans des délais courts la masse d'économies que vous nous proposez, aussi bien en ce qui concerne le budget de fonctionnement qu'en ce qui concerne les autres budgets. Par conséquent, il est évident que vous êtes aujourd'hui placés devant des faits qui doivent entraîner, ainsi que je vous l'ai dit hier, réflexion et transaction.

Il faut que vous vous décidiez à ne pas refuser systématiquement des impôts nouveaux. Il faut que dans la masse des économies que vous proposez vous distinguiez celles qui sont immédiatement réalisables de celles qui doivent l'être à terme.

Je vous ai dit hier très clairement qu'il y avait une possibilité à terme d'essayer de préparer une base d'assainissement financier plus profonde sur l'exercice 1951, bien entendu. Je suis, en outre, de ceux qui pensent qu'on peut peut-être sur l'exercice 1950 même essayer de dégager quelques économies supplémentaires malgré l'effort énorme que nous avons fait.

Je tenterai cet effort supplémentaire en collaboration avec les commissions des finances du Conseil de la République et de l'Assemblée nationale. J'ai accompli, depuis dix-huit mois, vous le savez, pour le redressement financier de ce pays un effort considérable. Il me reste un effort nouveau à entreprendre pour que le poids des années qui viennent ne grève pas plus lourdement la nation. Je vous demande de le faire ensemble, raisonnablement. Je n'ai pas le droit d'amendement dans cette Assemblée ni celui de présenter une lettre rectificative puisque, dans ce cas, je devrais retirer mon budget pour en apporter un autre. Vous ne pouvez pas me demander cela, comme je ne puis demander, au départ, à l'Assemblée nationale de se déjuger, alors qu'elle a eu des gestes courageux et qu'elle n'a pas hésité à affronter l'impopularité de tous les impôts nouveaux.

Ce que vous pouvez me demander, c'est une collaboration avec vous. Je viens vous dire les bases sur lesquelles elle pourrait être trouvée. Je pense que la réunion des groupes de la majorité proposée par M. Brune est bonne, qu'il est souhaitable que la commission des finances délibère à nouveau, et que nous essayions de nous entendre pour le bien de la France et de la République. (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

M. le président. Je vais consulter le Conseil de la République sur la demande de suspension proposée par M. Brune pour que les groupes puissent se réunir et délibérer.

M. Bertaud. Quels groupes ?...

M. le président. Tous les groupes.

M. Bertaud. M. le ministre a parlé des groupes de la majorité.

M. le président. Ce n'est pas M. le ministre qui dirige le débat. M. Brune a demandé que les groupes se réunissent.

M. Charles Brune. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Charles Brune.

M. Charles Brune. Je tiens à préciser que la demande que j'ai formulée ne tend pas à une réunion en commun des groupes de la majorité...

M. le président. C'est évident ; tout le monde a compris.

M. Charles Brune. ...mais à permettre à chacun des groupes qui le juge utile de se réunir.

M. le président. M. Brune propose une suspension de séance pour permettre à chaque groupe de se réunir, si vous préférez cette expression.

Je vais donc consulter le Conseil de la République sur la demande de suspension.

(*Une épreuve à main levée a lieu.*)

M. le président. MM. les secrétaires m'informent qu'il y a doute. Il va donc être procédé par assis et levé.

M. André Diethelm. Je dépose une demande de scrutin public.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe d'action démocratique et républicaine.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants	309
Majorité absolue	155
Pour l'adoption	167
Contre	142

Le Conseil de la République a adopté.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures dix minutes, est reprise à dix-neuf heures vingt-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Je rappelle au Conseil qu'au moment de la suspension M. le ministre des finances avait demandé la prise en considération du chiffre du Gouvernement.

Avant de consulter le Conseil de la République, je demande l'avis de la commission des finances sur la prise en considération.

M. le rapporteur général. Monsieur le président, j'ai déjà fait connaître l'avis de la commission des finances. Ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, la commission des finances ne se sent pas qualifiée pour se prononcer sur le fond de la question et

elle demande au Conseil de prendre lui-même sa décision. (*Applaudissements sur divers bancs à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Brune.

M. Charles Brune. Au nom du groupe du rassemblement des gauches républicaines, je demande le renvoi du texte devant la commission.

M. le président. De quel texte ?

M. Charles Brune. Du texte de l'article 2.

M. le président. Vous demandez le renvoi de l'article 2 ou de l'ensemble ?

Plusieurs voix. De l'ensemble!

M. Charles Brune. Tout à l'heure, avant la suspension de séance, nous avons envisagé une possibilité de transaction entre le texte qui vient de la commission des finances et peut-être autre chose qui n'est pas encore défini. Une telle transaction ne peut résulter que de l'examen de l'ensemble du texte.

C'est la raison pour laquelle je demande le renvoi de l'ensemble du texte devant la commission des finances et, cette demande, je la formule au nom du rassemblement des gauches républicaines.

M. le président. Je vais consulter le Conseil de la République sur la demande de renvoi du texte devant la commission.

M. le rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Je me permets de préciser que ce n'est pas la question qui a été posée tout à l'heure. (*Applaudissements sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

Je dois tout de même, dans le rôle assez difficile qui m'échoit, être suffisamment clair. Nous sommes en présence d'une proposition de M. le ministre, qui nous demande de reprendre son chiffre en considération. Prononçons-nous donc là-dessus, ce sera beaucoup plus loyal et beaucoup plus clair. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Je donne alors la priorité à la proposition du Gouvernement, c'est-à-dire à la prise en considération.

Je vais mettre aux voix cette proposition. Si la prise en considération n'est pas votée, la discussion continuera purement et simplement.

Si, au contraire, elle est votée, le texte sera renvoyé devant la commission des finances qui entendra alors les ministres, puis délibérera; la commission des finances nous dira à quelle heure nous pourrons reprendre les débats.

Voilà exactement comment la question se pose.

Je suis saisi, sur la prise en considération, d'une demande de scrutin public, émanant du groupe d'action démocratique et républicaine.

La parole est à M. Pierre de Gaulle, pour expliquer son vote.

M. Pierre de Gaulle. J'ai demandé la parole moins pour une explication de vote que pour une demande d'explication.

Il s'agit de la demande, formulée par M. le ministre, du renvoi devant la commission ou, plus exactement, de la prise en considération de son texte.

Il s'agit, si je comprends bien, de déjuger le travail que la commission des finances d'abord, et le Conseil de la République ensuite, ont fait en matière budgétaire depuis six jours. Est-ce bien cela le sens de la proposition qui nous est faite ? Je pose la question à M. le ministre et je voudrais qu'il m'y répondît ..

La question se pose comme cela. Monsieur le ministre, je vous demande une réponse et, selon cette réponse, le vote de mes amis vous sera acquis ou non. J'aimerais savoir ce que vous entendez par là.

M. le président. Le ministre n'est pas obligé de répondre s'il estime ne pas devoir le faire.

Cette discussion a eu lieu avant la suspension.

La parole est à M. Charles Brune, pour expliquer son vote.

M. Charles Brune. Ce n'est pas tellement une explication qu'une demande d'explication que je désire présenter. (*Exclamations.*) Je n'ai pas l'habitude de me prononcer sans comprendre, je m'en excuse.

J'ai cru saisir, des explications pourtant toujours très claires de M. le président que, pour obtenir le renvoi à la commission, il faut prendre en considération le chiffre du Gouvernement.

M. le président. Non, ce n'est pas cela que j'ai dit.

M. Charles Brune. Quel procédé employer pour obtenir le renvoi devant la commission des finances ?

M. le président. Si vous votez la prise en considération, vous ne votez sur aucun chiffre; vous renvoyez le projet de loi devant la commission des finances.

C'est ce que j'ai dit tout à l'heure.

La commission en délibérera.

Si vous votez contre la prise en considération, nous continuerons la discussion du projet.

M. Demusois. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Mesdames, messieurs, nous avons le sentiment très net que nous sommes en ce moment devant un ensemble de manœuvres...

Un sénateur à gauche. Vous vous y connaissez! (*Rires.*)

M. Demusois. ... qui appelle quelques observations.

J'ai, pour ces manœuvres, le mépris qu'elles comportent.

Depuis quarante-huit heures, vous discutez dans cette enceinte: à certains moments, vous amorcez des tentatives de rapprochement. En d'autres cas, vous élargissez les causes de vos désaccords.

Nous assistons, non seulement ici mais dans les couloirs, à des tentatives pour essayer d'aboutir.

Vous nous présentez tous, y compris le Gouvernement, le spectacle le plus abominable qu'une assemblée ait jamais offert. (*Protestations.*)

Nous avons le sentiment que du côté du Gouvernement tout est mis en œuvre pour que nous ne puissions plus discuter son budget qui représente la sale politique qu'il suit, depuis déjà de trop nombreuses années, contre les intérêts du pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Toutes ces difficultés dont vous nous donnez le spectacle résultent du fait que vous n'êtes plus libres de déterminer votre politique en fonction des seuls intérêts de la France. Vous êtes prisonniers de votre sale politique de guerre, de cette politique qui nous coûte des milliers de vies humaines, sacrifiées, là-bas, dans cette sale guerre du Vietnam.

Vous êtes prisonniers d'une politique qui vous conduit, sur ordres supérieurs, à préparer une nouvelle guerre et qui exige de vous que vous dépensiez, par milliards, des sommes qui seraient plus utiles pour des œuvres de reconstruction et le développement économique et social du pays.

M. le président de la commission. Nous voilà bien loin du budget!

M. le président. Monsieur Demusois, veuillez conclure.

M. Demusois. En raison de tout cela, vous stigmatisant par notre vote, nous ne nous associerons ni de près, ni de loin, à vos sales manœuvres, et nous voterons contre la proposition de prise en considération qui nous est demandée.

M. Pierre de Gaulle. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre de Gaulle.

M. Pierre de Gaulle. Il m'a semblé entendre tout à l'heure, de la bouche du président, l'explication suivante de la question posée au Conseil de la République: si vous votez pour la proposition du Gouvernement, qui demande la prise en considération de son texte initial, vous renvoyez la question devant la commission. C'est en effet exact.

Je rappelle simplement que cette présentation du problème est une présentation déformée, car le renvoi à la commission des finances n'est que la conséquence d'une question infiniment plus grave qui consiste, encore une fois, comme je l'ai déjà dit, à statuer sur la demande de M. le ministre, qui, d'ailleurs, n'a pas répondu à la question que je lui ai posée — je veux le faire constater — et tout simplement à remettre en question tout le travail qui, depuis six jours, a été fait par la commission des finances et le Conseil de la République. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

M. le président. Monsieur de Gaulle, quand vous dites que c'est une présentation déformée, je pense que vous ne visez pas la présidence, parce que je vous prierais de lire les articles 64 et 65 du règlement.

Il n'y a pas d'autre explication de vote ?

Je consulte le Conseil de la République sur la prise en considération du texte initial du Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe d'action démocratique et républicaine.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	314
Majorité absolue	158
Pour l'adoption	84
Contre	230

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Avant de suspendre la séance, je dois indiquer au Conseil que je suis saisi d'une motion déposée par MM. Boivin-Champeaux, Pernot, Brizard et Diethelm, ainsi conçue:

« Le Conseil de la République décide:

« 1° Que tous les amendements actuellement déposés sont immédiatement renvoyés à la commission des finances;

« 2° Que seuls pourront être mis en discussion en séance les amendements acceptés par la commission. (*Exclamations à gauche. — Très bien! à droite*);

« 3° Que tout amendement désormais déposé en séance est déclaré irrecevable. (*Mouvements et protestations prolongées à gauche.*)

Je dois vous consulter sur la motion.

M. Pierre Boudet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Boudet.

M. Pierre Boudet. Je ne voudrais pas que les admonestations qu'adressait tout à l'heure à cette assemblée M. Demusois puissent être reprises au compte de notre parti. Mais il me paraît tout de même inadmissible que l'on veuille supprimer à qui que ce soit dans une assemblée délibérante le droit d'amendement et le droit d'amendement en séance.

Il y a des prérogatives parlementaires auxquelles, quant à moi, je reste attaché en toutes circonstances. Si des nécessités de tactique politique exigent qu'on porte atteinte à ces prérogatives, j'élève, en mon nom et au nom de mes amis, une solennelle protestation. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Boivin-Champeaux.

M. Boivin-Champeaux. Mesdames, messieurs, je crois que le Conseil de la République ne s'est pas mépris sur le sens de la motion que nous avons déposée. Il comprend qu'il ne s'agit en aucune façon, monsieur Boudet, de porter atteinte au régime parlementaire, mais bien au contraire de le défendre. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur les bancs supérieurs de la droite, du centre et de la gauche.*)

M. Primet. A Vichy, vous le défendiez le régime parlementaire!

M. Boivin-Champeaux. A l'heure où nous en sommes arrivés de la discussion, et à la veille du jour où expire le délai constitutionnel, il apparaîtra au Conseil de la République qu'il est nécessaire, à la fois pour le pays et pour lui-même...

M. Brettes. D'élire Pétain!

M. Boivin-Champeaux. ...d'avoir statué avant que ce délai ne soit expiré. C'est indispensable et vous l'estimerez certainement avec moi. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Primet. Vous les aviez enterrées, les institutions parlementaires, en votant pour Pétain. (*Exclamations à droite.*)

M. Boivin-Champeaux. Nous aurions pu, monsieur Primet, nous approprier purement et simplement une décision qui avait joué dans un certain Conseil de la République et dont vous vous souvenez sans doute, décision que le Conseil de la République avait déjà été obligé de prendre comme une défense du propre fonctionnement de son institution.

Nous avons le sentiment d'être obligés aujourd'hui de prendre une décision analogue, non pas aussi brutale et qui comporterait le rejet en bloc de tous les amendements, mais plus souple et plus parlementaire, en permettant une dernière fois à la commission des finances d'examiner tous les amendements qui ont été déposés, de retenir ceux qui le méritent, de rejeter les autres. Seul, ensuite, pourrait être admis à la discussion en séance, l'amendement retenu par la commission. Nous pourrions alors reprendre une discussion rapide et qui permettra d'en terminer dans les délais légaux. (*Applaudissements à droite, au centre et sur les bancs supérieurs de la droite, du centre et de la gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission?...

M. le rapporteur général. La commission ne peut que s'en remettre à l'avis de l'Assemblée.

M. Pierre Boudet. Je demande à dire encore un mot, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Boudet, secrétaire du bureau, vous devriez vous rappeler le règlement et ne pas l'oublier.

Voici ce que dit l'article 45:

« Les motions préjudicielles — c'en est une — ou incidentes peuvent être opposées à tout moment en cours de discussion — c'est le cas —; elles sont mises aux voix immédiatement avant la question principale...

« L'auteur de la motion, un orateur d'opinion contraire — vous, monsieur Boudet — le Gouvernement et le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond ont seuls droit à la parole ».

Voilà le règlement. Vous avez parlé contre la motion, M. Boivin-Champeaux a parlé pour. Je suis obligé de consulter le Conseil de la République. Vous expliquerez votre vote tout à l'heure, mais prenez l'habitude de respecter le règlement.

M. Pierre Boudet. Mais, monsieur le président...

M. le président. Vous n'avez pas la parole. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur un certain nombre de bancs à gauche.*)

J'ai demandé l'avis de la commission: celle-ci s'en rapporte à la décision du Conseil, mais avant de consulter celui-ci, je donne la parole à M. Boudet, mais, cette fois-ci, pour expliquer son vote.

M. Pierre Boudet. Monsieur le président, il y a plusieurs façons de défendre le régime parlementaire. Il y a celle qui consiste à attaquer, ici ou là, dans la presse ou dans les réunions publiques, les institutions républicaines. Ce n'est pas notre manière.

Il y a celle qui consiste à permettre, dans une libre assemblée, la libre discussion des opinions de chacun. J'eusse compris que la conférence des présidents organisât ce débat et en fixât les limites. A ce moment, personne n'aurait plus eu à se plaindre.

Mais aujourd'hui la commission des finances pourrait, par un vote acquis à une légère ou même une large majorité, empêcher la manifestation de l'opinion d'un quelconque des membres de cette Assemblée? Je répète que c'est là une prétention inadmissible et une atteinte intolérable au régime parlementaire. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Marius Moutet, pour explication de vote.

M. Marius Moutet. Mesdames, messieurs, notre groupe votera, bien entendu, contre la proposition qui vous est faite. Nous la considérons comme inadmissible à ce moment de la discussion.

J'entends bien que le Conseil de la République est lié par un certain délai, dont il peut d'ailleurs demander, éventuellement, la prolongation. (*Interruptions à droite.*)

Mais il s'agit de savoir si, dans un débat de ce genre, et par une formule de cette nature, vous empêcherez les groupes d'exprimer leur opinion et, tout de même, de faire le pays juge de la façon dont les débats se poursuivent.

Le débat a un caractère important et grave. Je conçois parfaitement qu'un certain nombre des membres de cette assemblée cherchent à réduire ce qu'ils appellent le train de vie de la nation, recherchent des économies et des abattements, s'opposent à l'augmentation des impôts, mais encore faut-il le faire d'une façon rationnelle et raisonnable.

Dans le débat présent, la difficulté vient, en effet, de ce que nous ne votons que sur des chiffres globaux, mais il y a eu, à cette tribune des explications d'une clarté aveuglante. Si je me réfère aux deux discours prononcés, l'un par M. le ministre des finances, l'autre, ce soir, par M. le secrétaire d'Etat, il n'est pas possible, je pense, de maintenir cet esprit de volonté monolitique (*Rires*) sans donner prise à l'accusation de poursuivre ici non pas le but, prétendu recherché, d'économies illusoires, mais un but purement politique dans un intérêt de parti. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Lorsque dans ces débats nous apportons sur des points particuliers une série d'amendements, quel est le but que nous poursuivons ?

M. Boisch. Vous voulez empêcher le Conseil de la République d'exprimer son avis.

M. Marius Moutet. Mon cher collègue, ce n'est pas exact. L'opinion que vous nous prêtez est inexacte. Nous n'avons jamais saboté les débats. Nous avons le droit de montrer que vos prétendues économies vont se retourner contre l'intérêt du pays, que certaines sont absolument impossibles et — une politesse en vaut une autre — à l'accusation que vous dressez contre nous, nous vous opposons la démagogie de votre politique de prétendues économies.

J'ose dire qu'elle ne résiste pas à l'exposé de M. le secrétaire d'Etat et quand on compare le discours de l'honorable M. Pellenc et le discours que l'on a apporté, tout à l'heure, à la tribune, les justifications des efforts du Gouvernement, les résultats qu'il a obtenus et qu'on se trouve ici en face d'une assemblée qui refuse tout, pour ainsi dire, sans explication et sans justification... (*Très bien à gauche.*)

Les discours ne sont pas toujours des explications. (*Mêmes mouvements.*)

M. Boisrond. A commencer par le vôtre.

M. Marius Moutet. De plus, vous prenez à un moment du débat où nous prétendons avoir encore à fournir un certain nombre d'explications une mesure dont nous nous rendons bien compte qu'elle a pour but de mettre fin à la discussion, étant donné que, dans la commission des finances, une majorité s'est formée sur laquelle aucun raisonnement n'a de prise.

M. Boisrond. Qu'est-ce que vous faites du respect de la majorité ?

M. Marius Moutet. Il y a quelque chose de mieux que de respecter les majorités, c'est de respecter les minorités et de leur permettre de s'exprimer. (*Aplaudissements à gauche.*)

M. Boisrond. Vous devez, en bon républicain, vous incliner devant la majorité.

M. Marius Moutet. Dans ce sens, nous considérons la motion qui nous est présentée comme attentatoire à nos droits et, en signe de protestation, nous nous réservons éventuellement de refuser de continuer à prendre part au débat. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations.*)

Nombreuses voix à droite. Partez!

M. le président. La parole est à M. de Montalembert pour explication de vote.

M. de Montalembert. Je voudrais dire au Conseil de la République, puisque l'on a évoqué tout à l'heure la séance du 30 novembre 1947 que rappelait fort pertinemment M. Boivin-Champeaux, qu'une motion préjudicielle, tendant à ce que le Conseil de la République décide le rejet en bloc et sans débat de tous les amendements, avait été présentée à l'époque par MM. Aguesse, Roubert... (*Exclamations prolongées sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite. — Mouvements à gauche.*)

...Charles Brune, Robert Sérot, Georges Pernot. Comme je tiens à ne pas passionner le débat et comme dans notre Assemblée — c'est son honneur — chacun a l'habitude de voter suivant sa conscience et de prendre la responsabilité de ses votes, je me suis reporté au scrutin: j'ai pu ainsi me rendre compte que M. Boudet, d'une part, et M. Marius Moutet, d'autre part, avaient voté cette motion! (*Nouveaux applaudissements prolongés et hilarité sur les mêmes bancs.*)

Je me permets de rappeler ce fait, car comme M. Boivin-Champeaux le disait tout à l'heure, la motion qui nous est actuellement soumise est infiniment plus souple. Elle n'a d'autre but que de nous permettre de rester dans les règles de la Constitution. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

M. Michel Debré. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Jeune parlementaire je suis, mais vieil étudiant du droit parlementaire, je dois dire que dans la nation, mère des parlements, la réglementation des amendements a toujours été et demeure aujourd'hui, sous un gouvernement travailliste, infiniment plus sévère que la réglementation française.

Notre système est de beaucoup plus généreux. La proportion qui nous est soumise pour terminer ce débat budgétaire et que je voterai diminue à peine cette générosité de notre droit.

Contrairement à ce qui a été dit, cette proposition permet à toutes les opinions de s'exprimer et à tout moment, c'est-à-dire qu'elle respecte parfaitement le droit de la minorité. Elle permet même de déposer de nouveaux amendements jusqu'au moment où la commission des finances se réunira et je pense à l'heure où nous sommes, après ce long débat, que chacun sait ce qu'il souhaiterait proposer au Conseil.

La vérité, c'est que dans l'actuel régime parlementaire, cette Assemblée est tenue par un délai. Si nous ne respectons pas ce délai, sans qu'il soit de notre faute, c'est l'autorité de cette Assemblée qui est mise en cause, qui est bafouée.

On nous a dit qu'il n'y a pas de manœuvres. C'est possible; j'admets qu'il n'y en a pas et préfère le croire. Mais, devant l'indéniable abus individuel du droit d'amendement, il est pour tous une certitude, un fait que nul ne peut contester: demain à minuit nous n'aurons pas fini cette discussion et le Conseil ne pourra pas donner l'avis qui lui est demandé. Est-ce servir le régime parlementaire que nous condamnons à cette abdication?

La proposition qui vous est présentée respecte les droits de la minorité; elle est conforme au droit parlementaire; dans les conditions où, ce soir, se poursuit le débat, elle est même une nécessité parlementaire car, seule elle permet au Conseil de donner son avis avant l'expiration du délai que lui fixe la Constitution qui nous régit. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Brizard.

M. Brizard. J'avais demandé la parole pour vous présenter les arguments que M. de Montalembert lui-même vous a fournis. Je n'insiste donc pas, mais avec lui je dis que la première motion votée a constitué un point de notre histoire et que nous ne pouvons pas y revenir. Il n'y a pas lieu de vous en indigner si violemment.

M. Dassaud. Nous sommes libres de notre indignation, si cela nous plaît.

M. Courrière. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Courrière.

M. Courrière. Je voudrais que nous étudiions cette affaire dans le calme et sans passion.

M. le président. Nous avons besoin de calme, en effet.

M. Courrière. Sans passion, mesdames, messieurs, parce que l'on nous demande de voter quelque chose qui est excessivement grave.

M. de Montalembert, tout à l'heure — et j'en appelle ici à ceux qui ont fait partie du premier Conseil de la République — a rappelé une période singulièrement périlleuse pour nos institutions. (*Très bien!*)

A cette époque-là, M. de Montalembert crânait un peu moins qu'il ne le fait actuellement. Les grèves n'étaient pas tournantes et il fallait sauver la République. Et voyez-vous, monsieur de Montalembert, un ministre socialiste de l'intérieur est monté à cette tribune pour défendre, envers et contre tous, le pays et ses institutions.

Il y avait à cette époque un parti qui, ici même, avait décidé, pour des raisons que vous connaissez bien, de retarder le vote des textes qui nous étaient soumis. Il y avait une menace pour le régime et nous nous sommes associés à la mesure qui nous était proposée, uniquement parce que la démocratie elle-même était en jeu et parce que la France risquait de ne pas échapper aux troubles qui la menaçaient. Nous l'avons fait, monsieur de Montalembert, parce que, dans certains moments, il faut savoir prendre ses responsabilités. (*Applaudissements.*)

Mesdames, messieurs, considérez que la situation n'est pas du tout la même qu'à cette époque-là.

Je voudrais que vous vous rendiez compte que vous désirez nous empêcher de discuter le budget même de la nation.

Rappelez-vous que la grande révolution de 1789 a eu pour but principal de donner aux élus du peuple le droit de connaître exactement et de discuter les recettes et les dépenses du pays. (*Applaudissements.*)

Vous empêcherez des hommes qui représentent le peuple au même titre que vous-même de discuter les dépenses et les recettes. Vous commettez ici les mêmes erreurs que vous stigmatisez dans les pays de démocratie populaire.

Vous êtes la majorité, vous avez le droit de prendre les positions que vous voudrez, vous pouvez nous empêcher d'exprimer librement notre opinion. Mais si vous le faisiez, vous nous feriez croire que vous avez été singulièrement atteints par les arguments que nous avons apportés à cette tribune, que vous en avez peur, que vous craignez que nous allions devant le pays exploiter contre vous les votes que vous auriez émis.

Vous préférez, mesdames, messieurs, ne pas prendre part à ces votes pour n'avoir pas de comptes à rendre à vos électeurs. (*Exclamations.*)

Vous commettez, mesdames, messieurs, contre la République, un acte criminel. (*Applaudissements à gauche.*)

Je vous dis, messieurs, qu'à partir du moment où vous aurez pris votre décision, vous n'aurez plus le droit de reprocher à ceux qui siègent à côté de nous d'avoir institué les parlements muets des démocraties populaires. Ce que vous voulez faire ici, c'est exactement ce que l'on fait là-bas puisqu'aussi bien, messieurs, il faut en finir par des considérations plus pratiques, j'ai l'impression que le texte qu'on nous demande de voter est une modification sensible au règlement. J'ai la conviction qu'il s'agit, par le vote à émettre, de modifier le règlement de notre propre Assemblée.

Jamais ce règlement n'a été modifié sans que le président de la commission du règlement, M. de Montalembert, qui, tout à l'heure, se levait là-haut, nous demande à être saisi du texte.

Je suis étonné, monsieur de Montalembert, qu'en votre qualité de président de la commission du règlement, vous n'ayez pas demandé la réunion immédiate de votre commission. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voilà ce qu'il s'agissait de faire, monsieur de Montalembert, au lieu de nous présenter ici des arguments de réunion publique. (*Protestations au centre et à droite.*)

C'est à la commission du règlement qu'il appartient de dire ici, par la voix de son rapporteur, si la motion est acceptable ou ne l'est pas. Vous ne pouvez pas, sur un mouvement de séance, émettre le vote qui vous est demandé.

Il faut que la commission délibère. Monsieur de Montalembert c'est votre rôle de réunir la commission; si vous ne le faites pas vous aurez failli à votre mission.

Pour en terminer sur le terrain politique, je vous dirai que, depuis quelque temps, on sent se dessiner, ici même, une manœuvre que nous perçons nettement au jour: on voudrait, semble-t-il, essayer d'écarter les partis démocratiques de la direction des affaires de ce pays. (*Vives protestations au centre et à droite.*)

M. Léonetti. C'est bien le but qui est recherché!

M. Courrière. Prenez-y garde, car vous arriverez aux extrêmes que vous voulez éviter. Prenez-y garde, parce que les attitudes que vous adoptez se retourneront contre vous. Il y a eu, il n'y a pas très longtemps, un mouvement en France qui s'appelait le « Front populaire » (*Exclamations sur de nombreux bancs*) que nous avons pu endiguer.

Méfiez-vous, qu'en rejetant à l'extérieur, dans une opposition systématique le parti socialiste qui a derrière lui les masses fortes de la nation (*Applaudissements à gauche. — Exclamations sur les autres bancs.*) vous n'arriviez à déterminer je ne sais quel regroupement dont la France elle-même ferait les frais et dont la République périrait. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pinton.

M. Pinton. Mes chers collègues, je dirai tout de suite que je vais être passionné afin que par un effet inévitable, ce soir, je sois le contraire de ce que j'ai annoncé en commençant. (*Sourires.*) Je n'arrive pas à comprendre l'émotion qui s'est emparé d'un certain nombre de nos collègues, et je veux annoncer qu'en ce qui me concerne — c'est d'ailleurs le seul mérite de mon intervention, qui n'aura aucune originalité — bien que je veuille me prononcer contre l'essentiel des dispositions du budget proposé par M. Pellenc, bien que j'aie voté

pour la plupart des amendements qui ont été discutés jusqu'ici, mon intention est de voter la motion préjudicielle. Je voudrais en donner les raisons. Il n'y aura pas d'étouffement. Ce budget, si mince soit-il, va tout de même être voté par paragraphe et chacun pourra expliquer son vote. D'autre part, il ne s'agit que d'un budget préparatoire sur lequel nous pourrons revenir lorsqu'on l'étudiera chapitre par chapitre. Si la procédure proposée n'est pas tout à fait habituelle, elle a au moins le mérite de respecter une Constitution que nous n'avons pas votée, (*Vifs applaudissements sur divers bancs à gauche.*) dans laquelle nous estimons que nous sommes enfermés et dans laquelle nous devons cependant vivre.

Je considère que le Conseil de la République — même si je désapprouve le vote qu'il émettra finalement — doit se prononcer avant demain minuit et que c'est non seulement notre Assemblée, mais même cette Constitution qui est la vôtre, qui se trouveraient atteintes si demain nous étions, une fois de plus, en présence d'une carence totale de notre part.

Je répète qu'il n'y aura pas étouffement. La commission des finances — nous pourrions peut-être à ce propos employer dans le texte de la motion un autre mot qu' « approuver », et dire par exemple « retenir » — pourra reconnaître l'intérêt de certains amendement sans les approuver, afin de laisser le Conseil libre d'en juger. (*Marques d'approbation.*) Ce serait une modification intéressante

Cela étant, sans aucune hésitation et bien qu'hostile au budget présenté par la commission des finances, je voterai la motion préjudicielle. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, a centre et à droite.*)

M. Serrure. Cela s'appelle de la loyauté!

M. le président. La parole est à M. David.

M. Léon David. Mesdames, messieurs, il est significatif que ce soient des hommes de Vichy qui nous fassent une telle proposition. (*Vives protestations au centre et à droite.*)

C'est vous, monsieur Boivin-Champeaux, qui avez rapporté à Vichy... (*Bruit.*)

M. le président. Monsieur David, vous avez droit à cinq minutes pour expliquer votre vote. D'ailleurs, ce n'est pas tellement une question de temps de parole qui se pose.

Je vous serais reconnaissant de vous abstenir de toute attaque contre l'un quelconque de nos collègues, qui risque toujours de dégénérer en incidents personnels qui ne grandissent pas le prestige de l'Assemblée. Alors, à quoi cela sert-il ?

M. Pinton. Nous ne le tolérons d'ailleurs pas.

Sur de nombreux bancs. La clôture !

M. Léon David. Monsieur le président, nous entendons défendre ici les libertés républicaines. Il est significatif que cette motion soit précisément présentée par celui qui a rapporté à Vichy l'étranglement de la République. (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. Primet. Il a rapporté à Vichy l'institution de l'Etat français. Il est le fossoyeur de la République! (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Léon David. Ces messieurs veulent recommencer leurs manœuvres antirépublicaines.

Nous voterons contre la proposition qui nous est soumise, en tant que républicains et en tant que démocrates, pour sauvegarder les droits parlementaires et la Constitution.

Vous en êtes arrivés à ne plus vouloir discuter du budget en séance publique! Nous ne vous suivrons pas dans cette voie.

Il a été rappelé ici un précédent par M. de Montalembert. Nous nous en souvenons: il était dirigé contre nous, les communistes, dont on voulait étouffer la voix. C'était l'époque où nous défendions, seuls, la classe ouvrière de ce pays en lutte pour son pain. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Notre position n'a pas changé; notre ligne politique est constante. Pour le respect des droits républicains, nous voterons, comme nous l'avons fait lors de la précédente législature, contre cette proposition.

Ce n'est pas nous qui avons voulu cette Assemblée réactionnaire. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*) C'est vous, messieurs les socialistes et messieurs du mouvement républicain populaire qui avez contribué à amener ici la réaction avec la loi Moch-Giaccobi destinée à diminuer dans de grandes proportions la représentation communiste. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche — Protestations à gauche.*)

Aujourd'hui, vous récoltez ce que vous avez semé; cependant, nous vous avions avertis. Voilà le résultat que vous avez obtenu: on veut, une fois de plus, ici, étrangler les droits des parlementaires, étrangler les institutions républicaines.

Les communistes s'opposeront de toute leur énergie à cette manœuvre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marius Moutet. Si vous aviez agi autrement, il y aurait moins de réactionnaires dans cette Assemblée.

M. le président. Soyez tout à fait tranquilles: les institutions parlementaires ne seront pas étranglées par le Conseil de la République, du moins tant que je le présiderai. (*Vifs applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

La parole est à M. de Montalembert.

M. de Montalembert. M. Courrière vient, sinon de me mettre en cause, du moins de m'interpeller. Il m'a pris à partie pour la raison, sans doute, que j'étais le dernier orateur l'ayant précédé, mais, en vérité, je ne méritais pas tant d'honneur, n'étant même pas signataire de la motion préjudicielle en discussion

Mais tous mes collègues savent, et M. Courrière sait personnellement combien je suis respectueux de ce que peuvent penser des adversaires qui en général, sont des amis, car on peut être adversaires en politique et amis tout de même. (*Très bien! Très bien!*)

J'ai été sensible au reproche que M. Courrière m'a adressé en tant que président de la commission du suffrage universel, et c'est sur ce terrain seulement que je me permets de lui répondre.

D'abord, lors du dépôt de la motion préjudicielle, en 1947, — je n'ai pas à savoir contre qui, ni à quel moment du débat elle a été déposée — il n'a jamais été décidé qu'elle serait renvoyée à la commission du suffrage universel.

M. Bernard Chochoy. Elle y est allée!

M. de Montalembert. La motion préjudicielle n'avait pas à y aller pour une raison très simple. Je me permets, me tournant vers M. le président du Conseil de la République, de lui demander de bien vouloir rectifier si je me trompe. Le règlement comporte un article 45, monsieur Courrière, qui dit:

« Les motions préjudicielles ou incidentes peuvent être opposées à tout moment en cours de discussion; elles sont mises aux voix immédiatement avant la question principale et, éventuellement, avant les amendements.

« L'auteur de la motion, un orateur d'opinion contraire, le Gouvernement et le président ou le rapporteur de la commission, saisie au fond, ont seuls droit à la parole. »

Si j'avais pensé qu'il s'agissait d'une modification au règlement — ce qui n'est pas le cas...

M. Léonetti. Qu'est-ce que c'est, alors?

M. de Montalembert. ...j'aurais demandé le renvoi à la commission du suffrage universel. (*Applaudissements.*)

M. Walker. Je demande la parole.

Sur de nombreux bancs: Clôture!

M. le président. J'entends demander la clôture.

M. Méric. Etouffement!

M. le président. Monsieur Méric, soyez plus calme, je vous prie. Les paroles que vous prononcez figureront au *Journal officiel*. Vous parlez d'étouffement, or il est présentement huit heures vingt-cinq minutes et nous sommes, depuis six heures, sur la question de la prise en considération du texte du Gouvernement.

Nous avons voté et depuis que j'ai proclamé le résultat du scrutin, c'est-à-dire depuis deux heures vingt-cinq minutes, nous discutons sur la motion préjudicielle.

Quand une assemblée délibère aussi longuement sur une procédure de renvoi devant une commission, c'est exactement le contraire de l'étouffement. (*Applaudisements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Le dernier orateur inscrit est précisément M. Walker. Selon le règlement, il prendra la parole contre la clôture. Après lui, la liste des orateurs sera close et il sera procédé au vote.

La parole est à M. Walker.

M. Walker. Je renonce à la parole. (*Applaudissements.*)

M. le président. Avant de consulter le Conseil, j'indique que par voie d'amendement MM. Pinton et Boivin-Champeaux proposent, au paragraphe 2° de la motion préjudicielle de remplacer le mot « acceptés » par le mot « retenus ».

Je mets aux voix cet amendement.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix la motion préjudicielle ainsi modifiée.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe du mouvement républicain populaire.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants		292
Majorité absolue		147
Pour l'adoption	186	
Contre	106	

Le Conseil de la République a adopté.

En conséquence, les 70 amendements qui restent sont renvoyés à la commission des finances.

A quelle heure la commission pense-t-elle être en mesure de se présenter devant le Conseil ?

M. le président de la commission. J'invite les membres de la commission des finances à bien vouloir se réunir à 21 h. 30. Je pense qu'en une heure, le travail de la commission pourra être terminé.

Le Conseil de la République pourrait donc se réunir à partir de 23 heures pour continuer l'examen du projet.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures quarante minutes, est reprise le mercredi 25 janvier à zéro heure dix minutes, sous la présidence de M. Kalb.)

PRESIDENCE DE M. KALB,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Moutet pour un rappel au règlement.

M. Marius Moutet. Mes chers collègues, je n'ai pas, et nous n'avons pas l'intention de prolonger l'incident qui, tout à l'heure, nous a fait élever une très vive protestation contre la motion préjudicielle présentée inopinément à la reprise de la séance de l'après-midi, mais nous sommes bien obligés de vous dire qu'elle nous a péniblement surpris, et qu'elle a entraîné chez nous des interprétations péjoratives qui ont motivé notre très vive résistance.

Nous étions habitués, dans cette assemblée, à d'autres procédés, et, lorsqu'il s'agissait de faire aboutir en temps opportun les délibérations de l'assemblée, on nous a toujours trouvés d'accord avec les groupes qui ne voulaient pas saboter le régime parlementaire ou porter atteinte à la légitime autorité que peut réclamer le Conseil de la République. *(Applaudissements sur divers bancs à gauche.)*

Comme la plupart des amendements étaient signés de nous, nous étions bien fondés à penser qu'il s'agissait, ou bien d'une brimade, ou d'une atteinte à nos droits, ou d'une opération politique dirigée contre nous. Nous n'avons pas voulu nous y prêter. Nous avons pensé que cette motion était exorbitante du droit réglementaire et que, par conséquent, elle aurait dû être soumise à l'examen de la commission compétente, ou bien qu'on aurait dû venir nous trouver — d'autant mieux que, pendant la suspension, si nous étions décidés à présenter les observations utiles sur les amendements déposés, nous avions déjà décidé de ne plus faire procéder à des scrutins que sur une ou deux motions essentielles. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. Georges Laffargue. C'est un manque de confidence !

M. Marius Moutet. Dans ces conditions, vous comprendrez que, lorsque subitement on nous place en face de cette politique, si j'ose dire, à coup de hache, où d'un seul coup nous savons que tous nos amendements vont être retranchés des débats, nous n'acceptions pas de gaîté de cœur, ni même avec bonne humeur, une opération que nous pouvons juger politique.

Certains des signataires nous ont habitués à d'autres procédés. Nous avons été non moins étonnés de voir leur signature figurer à côté de celles de représentants de groupes qui n'ont pas du régime parlementaire la même conception que nous. *(Vifs applaudissements sur divers bancs à gauche.)*

Bien sûr, nous avions envisagé la possibilité de ne plus participer aux débats. *(Mouvements divers.)* A la réflexion — et quand on travaille la nuit elle peut aussi apporter conseil — nous avons estimé que ce n'était pas là un procédé vraiment parlementaire. *(Très bien! très bien! sur divers bancs au centre.)* et que les précédents historiques de retraite sur l'Aventin ne nous engageaient pas à suivre les essais passés.

Nous avons tout de même tenu à montrer à nos collègues que, je ne dis pas comme M. Tardieu « la profession parlementaire », mais tout de même « le métier parlementaire » s'apprend et qu'il faut mesurer la portée des décisions que l'on prend et même chercher à éviter des conflits du genre de ceui qui, tout à l'heure, nous a, nous disons, violemment opposés dans la mesure où nous sentions une atteinte aux droits que nous tenons de la Constitution et à la liberté que nous devons avoir d'exprimer dans une assemblée les opinions qui nous paraissent légitimes.

Dans un débat comme celui-ci, si nous n'incriminons pas ceux de nos collègues dont nous ne partageons pas les conceptions de s'être battus comme ils l'ont fait sur les propositions qu'ils ont réussi à faire triompher devant la commission des finances et même dans l'Assemblée, nous estimons non moins légitime de montrer combien, à notre avis, étaient illusoires les prétentions qu'ils avaient d'apporter au pays des solutions infiniment meilleures que celles qui étaient contenues dans ce budget.

Le vote du budget est l'une de nos prérogatives essentielles; nous avons le droit d'y appliquer toute notre attention et toute notre ardeur. Nous savons que la commission des finances, dans sa majorité, n'a pas, suivant la formule ingénieuse de notre collègue M. Pinton, retenu nos amendements.

Nous serons donc privés de ce droit d'obliger chacun des membres de cette assemblée à prendre, par un vote personnel, ses responsabilités sur chacun des problèmes que nos amendements posaient. C'est peut-être le but que certains ont cherché et qu'ils sont heureux sans doute d'avoir obtenu.

Mais, il est bien entendu que, sur les articles, nous conservons notre droit de fournir toutes les explications utiles et de justifier notre position.

Je vous devais ces explications et je pense qu'elles ne seront pas inutiles dans l'avenir à la bonne marche des débats de cette assemblée. *(Applaudissements sur certains bancs à gauche.)*

M. le président. Je n'entends en aucune façon laisser rouvrir un débat sur une question qui est tranchée par un vote.

M. le rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Mesdames, messieurs, je voudrais d'abord présenter au Conseil de la République les excuses de sa commission des finances, pour avoir été quelque peu en retard sur l'horaire qui avait été fixé. Nous nous sommes trouvés en présence de 70 amendements et nous avons mis, à l'examen de ces amendements, un souci qui justifie, je crois, à vos yeux, notre retard à nous présenter devant vous.

Mesdames, messieurs, pour ce que je voudrais vous dire, qu'il me soit permis de sortir, pour un instant, du rôle de rapporteur général et de n'être alors que le sénateur.

Je voudrais répondre à M. Moutet.

J'ai été, monsieur le ministre, profondément touché par ce que vous avez dit tout à l'heure. J'ai eu la charge d'examiner les amendements qui ont été présentés dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la fin de notre séance et le commencement de notre délibération en commision des finances. Est-ce que vous pensez que j'aurais admis un seul instant de rapporter devant vous si, systématiquement avait été écarté un amendement se rapportant directement à la loi que nous discutons ici ? Personne ici ne peut douter — et je me tourne spécialement vers M. Moutet — de mes sentiments républicains.

M. Marius Moutet. Ni des miens!

M. le rapporteur général. Je n'en doute pas une seconde, monsieur Moutet.

Je me suis trouvé, au cours de ces longs débats, pendant les travaux de la commission des finances, la plupart du temps, et vous le savez bien, dans la minorité; j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire.

Mais, tout de même, je vous donne l'assurance que les amendements qui ont été écartés l'ont été par un souci que j'estime supérieur: celui de permettre à cette assemblée, quel que soit son vote final, d'émettre celui-ci dans des conditions régulières et dans le respect de la Constitution. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Ce souci nous a paru absolument essentiel et c'est lui qui nous a animés dans nos travaux.

Sur soixante-dix amendements, nous en avons retenu dix-sept. Beaucoup de ceux que nous avons écartés sont des amendements fort intéressants qui trouveront leur place légitime lorsque nous aurons à examiner les lois de développement et les lois de voies et moyens.

C'est dans cet esprit qu'a travaillé votre commission des finances et j'estime que, ce faisant, elle a rempli correctement la mission dont elle avait été chargée. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. le président. Nous reprenons donc la suite de la discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1950, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence.

Sur l'article 2, il restait quatre amendements : ceux de MM Walker (n° 90), Chaintron (n° 102), Léo Hamon (n° 83 rectifié) et Primet (n° 91).

Je rappelle que le Conseil de la République a décidé que seuls pourront être mis en discussion en séance, les amendements retenus par la commission. Je prie donc la commission de vouloir bien se prononcer sur les amendements que je viens d'énumérer.

M. le rapporteur général. Ces amendements n'ont pas été retenus.

M. le président. Avant de mettre aux voix l'ensemble de l'article 2, le Conseil de la République va être appelé à statuer sur les chiffres des crédits figurant aux divers alinéas de cet article qui ont été réservés.

Au premier alinéa, le chiffre est de 1 037.359.908.000 francs.

M. Maurice-Petsche, *ministre des finances et des affaires économiques.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des finances. Bien entendu, monsieur le président, le Gouvernement demande la reprise des chiffres votés par l'Assemblée nationale.

M. le président. Le Gouvernement demande en quelque sorte la reprise en considération de l'ancien texte, tout au moins, en ce qui concerne l'article 2, des chiffres qui figuraient dans le projet de loi transmis par l'Assemblée nationale.

Monsieur le ministre, le Conseil de la République a repoussé tout à l'heure la proposition du Gouvernement qui demandait la prise en considération du texte initial.

M. le ministre des finances. Monsieur le président, je crois qu'il y a confusion.

Ce qu'avait demandé M. Edgar Faure, c'est la prise en considération du chiffre voté par l'Assemblée nationale en ce qui concerne le paragraphe 2.

Le Conseil n'ayant pas statué sur les paragraphes 3 et 4, c'est sur leurs chiffres respectifs, ainsi que sur celui du paragraphe premier, qui représente le total, que le Gouvernement demande la prise en considération de ceux qui figurent à son projet initial.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission maintient ses propositions.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux finances.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Ayant moi-même présenté une première demande de prise en considération, je veux ajouter une observation pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Tout à l'heure, après un certain nombre d'amendements ayant trait à l'alinéa 2, pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement des administrations civiles j'ai demandé la prise en considération des chiffres de l'Assemblée nationale pour ces dépenses. Cette demande a été rejetée.

Après cet alinéa 2, le Conseil a voté l'alinéa 3 sur lequel il n'y a pas eu de difficultés puisqu'il s'agit des charges communes, puis est venu en discussion l'alinéa 4 sur lequel la discussion du chiffre global n'a pas eu lieu.

Il est normal, logique même, et cela ne surprendra personne, que le Gouvernement demande également sur ce quatrième alinéa la prise en considération du chiffre retenu par l'Assemblée nationale. Je précise qu'il concerne le budget civil de reconstruction et d'équipement.

Le Gouvernement ne croit pas devoir fournir des explications plus longues puisque ces questions ont été traitées à l'occasion d'amendements successifs. Il rappelle les raisons données lors de ses amendement, c'est-à-dire la nécessité d'équiper l'agriculture, les territoires d'outre-mer, les établissements scolaires du pays, etc. Tout le monde connaît la question, mais il est nécessaire qu'elle soit posée et résolue.

En ce qui concerne l'alinéa premier, je demande que le chiffre définitif ne soit fixé qu'après le vote de l'alinéa 4 puisqu'il représente un total.

M. le président. L'alinéa 1er est donc réservé.

L'alinéa 2, qui concerne les dépenses de fonctionnement des services civils, comporte le chiffre de 828.499.998.000 francs.

Je vais mettre cet alinéa aux voix.

M. Demusois. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Le montant des crédits prévus à cet alinéa représente les crédits votés par l'Assemblée nationale, diminués des économies effectuées par la commission des finances du Conseil.

De ce point de vue, le groupe communiste ne votera pas ces crédits, car il les considère comme insuffisants, et nous avons démontré en de nombreuses interventions qu'ils sont susceptibles d'apporter, pour les masses laborieuses de France, gêne et misère.

Nous l'avons dit, et c'est la raison pour laquelle, après avoir protesté contre les maquignonnages sordides qui se sont produits dans cette Assemblée, nous n'entendons pas nous laisser surprendre, et nous maintenons la position que nous avons déjà prise, nous donnerons à notre vote le sens suivant: c'est que ces crédits ont été insuffisamment étudiés par la commission des finances, que les abattements ont été décidés avec une légèreté coupable. Nous voterons donc contre le chiffre qui nous est présenté.

M. Georges Laffargue. Ainsi soit-il !

M. Marius Moutet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Moutet.

M. Marius Moutet. Nous voudrions savoir exactement sur quoi nous allons voter. Le Gouvernement a demandé le rétablissement, si j'ai bien compris, du chiffre de son projet.

Voix nombreuses. Non !

M. Marius Moutet. C'est exactement ce qu'il demandait dans la prise en considération qui a été renvoyée devant la commission des finances. La commission a rejeté la proposition, mais celle-ci subsiste et c'est donc sur celle-ci que nous devons voter.

M. le ministre des finances. Vous devez voter sur le chiffre du Gouvernement corrigé par l'Assemblée nationale.

M. Marius Moutet. C'est donc sur le deuxième alinéa de l'article 2, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée nationale, soit sur un maximum de 866.499.977.000 francs.

M. le président. Nous sommes bien d'accord: c'est sur l'alinéa 2 que vous allez être appelés à statuer.

Je mets aux voix l'alinéa 2 avec le chiffre proposé par la commission. Il n'y a pas d'opposition ?

M. le ministre des finances. Monsieur le président, ce que je ne comprends pas, c'est la procédure suivie en ce qui concerne le deuxième alinéa.

Nous avions demandé la reprise du chiffre du Gouvernement. Vous ne mettez pas ce chiffre aux voix, mais au contraire le chiffre de la commission, alors qu'en vertu d'un article de votre règlement, qui est je crois l'article 65, on doit procéder par priorité au vote sur le texte du Gouvernement. C'est ce que j'ai demandé.

Vous avez demandé s'il n'y avait pas d'opposition. Il y en a certainement une, c'est celle du Gouvernement, en premier lieu. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. Je me permets de vous rappeler que, sur votre demande, sur la demande du Gouvernement, le Conseil s'est prononcé cet après-midi sur la prise en considération.

M. le ministre des finances. Sur la prise en considération, monsieur le président, et non pas sur le vote. (*Interruptions à droite.*)

M. le président. Mesdames, messieurs, il faut sortir de l'équivoque. (*Mouvements.*)

Nous sommes saisis par le Gouvernement, en ce qui concerne l'alinéa 2, de la prise en considération du chiffre du Gouvernement rectifié par l'Assemblée nationale. C'est bien cela, monsieur le ministre ?

M. le ministre des finances. Monsieur le président, ce n'est pas d'une prise en considération qu'il s'agit, c'est du vote sur le chiffre de l'Assemblée nationale.

M. le président. Je vous demande pardon, monsieur le ministre. Vous pouvez demander la prise en considération, mais pas autre chose, en vertu de l'article 65 du règlement.

Le Gouvernement demande donc la prise en considération pour le deuxième alinéa du chiffre du Gouvernement rectifié par l'Assemblée nationale. La commission des finances maintient son chiffre.

M. Georges Pernot. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Georges Pernot.

M. Georges Pernot. Mes chers collègues, je me permets de demander la parole pour un rappel au règlement.

M. le président vient de dire avec infiniment de raison qu'il fallait sortir de l'équivoque. J'ai en effet le sentiment que nous sommes en pleine équivoque et qu'il est nécessaire d'apporter un peu de clarté dans la discussion.

En réalité, il s'agit d'interpréter et d'appliquer l'article 65 du règlement que je demande la permission de relire avec vous.

L'article 65 est ainsi conçu: « Avant l'examen des contre-projets ou de l'article 1er, le Gouvernement peut demander la prise en considération du texte qu'il avait initialement déposé devant l'Assemblée nationale ou du texte adopté par cette dernière; il peut, en cours de discussion — c'est notre hypothèse — faire la même proposition pour un ou plusieurs articles ou chapitres. Cette demande a la priorité sur les autres contre-projets et amendements. »

Il y a une première difficulté qu'on pourrait envisager, mais que je ne retiens pas. Le texte vise uniquement l'hypothèse dans laquelle le Gouvernement demande la prise en considération d'un ou plusieurs articles ou chapitres. Vous l'appliquez à des alinéas, mais je pense qu'il ne faut pas chicaner sur l'application littéral du règlement et, par conséquent, je suis d'accord avec le Gouvernement sur ce point.

Ceci dit, je me permets de rendre le Conseil attentif à l'observation suivante. Le Gouvernement n'a pas le droit de nous demander de reprendre son texte ou le texte voté par l'Assemblée nationale. Nous ne pouvons être invités qu'à le prendre en considération, ce qui n'est pas la même chose.

Dans ces conditions, je pose deux questions: pouvons-nous, maintenant, prendre en considération un texte à propos duquel, cet après-midi, nous avons décidé qu'il n'y avait pas lieu de le prendre en considération ? La contradiction me semble flagrante. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur les bancs supérieurs de la droite, du centre et de la gauche.*)

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Georges Pernot. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux finances avec l'autorisation de l'orateur.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je me permets de vous interrompre pour indiquer qu'il n'y a aucun désaccord entre nous. Voici ce qui s'est passé cet après-midi: nous avons discuté sur l'alinéa 2 qui constitue, si vous le voulez bien, un chapitre. Le Conseil entend bien que le Gouvernement ne se propose pas de revenir sur un vote qui a déjà été émis, mais la prise en considération du chiffre du Gouvernement, ou plutôt du chiffre de l'Assemblée nationale accepté par le Gouvernement, ayant été rejetée, maintenant M. le président met aux voix le chiffre de la commission des finances et pose la question rituelle: « Il n'y a pas d'opposition ? ». Nous sommes tout de même obligés de supposer qu'il doit y en avoir une, puisque le Gouvernement qui avait demandé la reprise de son chiffre est nécessairement opposé à ce que vous votiez le chiffre essentiellement différent accepté par la commission des finances.

M. Abel-Durand. Nous avons notre liberté de vote.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Mais le Gouvernement peut se prononcer sur le vote que le Conseil est appelé à émettre.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous demandez donc un vote sur le chiffre proposé par la commission des finances pour l'alinéa 2.

M. Georges Pernot. Je me permets maintenant, monsieur le président, de m'adresser à vous pour vous poser deux questions. Lorsqu'on vote sur une prise en considération et si celle-ci est acceptée, on aboutit, si ma mémoire est fidèle, à ce résultat que le texte est renvoyé à la commission. Je vous demande d'abord si le sens que je viens de donner à l'article 65 du règlement est bien son sens véritable. Je vous demande en second lieu si nous sommes invités à nous prononcer sur la prise en considération de l'alinéa 2 de l'article 2 du texte du Gouvernement, ou seulement sur la prise en considération du chiffre figurant dans ce texte. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. Nous ne sommes plus dans le domaine de l'article 65, M. le secrétaire d'Etat vient de nous préciser d'une façon tout à fait claire qu'à l'heure actuelle le Conseil de la République est appelé à statuer sur le chiffre proposé par sa commission des finances à l'alinéa 2.

Je mets donc aux voix cet alinéa au chiffre de 828.489 millions 998.000 francs proposé par la commission et résultant du vote des amendements.

Je suis saisi d'une demande de scrutin, présentée par le groupe du Mouvement républicain populaire et par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les scrutateurs en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	280
Majorité absolue	141
Pour l'adoption	160
Contre	120

Le Conseil de la République a adopté.

La parole est à M. Hauriou.

M. Hauriou. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement. Je tiens, en effet, à élever la protestation la plus vive et la plus catégorique concernant les conditions dans lesquelles s'est déroulé le précédent scrutin.

Ce scrutin a été ouvert avec une précipitation telle que les explications de vote, qui cependant sont normales en la matière, et qui, je pense, étaient particulièrement indiquées sur un scrutin d'une pareille importance, n'ont pas pu avoir lieu. (*Marques d'approbation.*)

Un sénateur à gauche. On ne les a pas sollicitées!

M. Hauriou. Certes, je comprends le désir de la majorité de cette Assemblée d'esquiver, autant que faire se peut, la responsabilité de ce scrutin.

M. le président. Le président qui préside cette séance n'a nullement l'intention d'esquiver le débat. Je tiens à le préciser. (*Très bien!*)

M. Hauriou. Je conçois très bien qu'après les incidents de cet après-midi et après les limitations qui ont été apportées au droit d'amendement, on soit tenté de prendre à la hâte une décision où l'on semble simplement suivre sa commission des finances, plutôt que de dire non aux demandes, pourtant si justifiées, du Gouvernement.

J'ai le regret de dire que cette position prise par la majorité de l'Assemblée n'a pas été contrecarrée, à l'occasion du précédent scrutin, par la présidence et que ces explications de vote n'ont pu avoir lieu.

Je tiens à faire remarquer, en outre, qu'il subsiste sur le vote que nous avons émis une confusion dont je me demande si elle n'altère pas la valeur du scrutin (*Très bien! sur divers bancs*), car si je n'ai pas été trompé par mes oreilles, notre président a annoncé que nous allions voter sur le chiffre proposé par la commission des finances et, si je me reporte à la page 59 du tome II du rapport, à l'alinéa 2, c'est le chiffre de 828.500 millions de francs qui est porté comme étant celui proposé par la commission des finances. Or, le chiffre énoncé par M. le président était de 822 milliards...

Voix nombreuses. 828 milliards.

M. Hauriou. J'affirme de la façon la plus formelle 822 milliards.

M. Abel-Durand. Vos oreilles vous ont trompé.

M. Hauriou. Par conséquent, je fais les plus extrêmes réserves sur la régularité de ce scrutin.

En tout cas, je ne puis que déplorer à la fois la précipitation et la confusion dans lesquelles nous avons été appelés à voter à l'occasion d'un scrutin aussi important. J'estime que cela ne grandit pas la majorité de cette Assemblée.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Je voudrais préciser pour le Conseil que le chiffre sur lequel nous avons été appelés à voter, à savoir 828.489.998.000 francs, résulte des amendements adoptés cet après-midi par notre Assemblée.

M. le président. Je tiens à préciser que le chiffre que j'ai indiqué, celui de 828.489.998.000 francs, était bien celui proposé par la commission des finances après l'adoption des amendements dont M. le rapporteur général vient de donner connaissance.

M. Maurice Walker. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Walker.

M. Maurice Walker. Monsieur le président, lorsque vous nous avez invités à voter sur le texte de l'article 2, j'avais la plume à la main et je vous écoutais attentivement. Vous avez dit que nous étions appelés à voter sur le texte de la commission des finances, qui indique bien 828.489.998.000 francs, mais je vous donne ma parole que j'ai bien entendu 822 milliards.

M. Vanrullen. Tout le monde!

M. Maurice Walker. Remarquez, monsieur le président, que j'ai voulu intervenir afin d'attirer votre attention sur cette erreur.

C'est parce que vous n'avez pas cru devoir me donner la parole que je n'ai pas pu exprimer ce que je viens de vous dire.

M. le président. Nous passons, mesdames, messieurs, au troisième alinéa de l'article 2, dont je vous donne lecture:

« 90.500 millions de francs aux charges communes (services civils et militaires) conformément à la répartition par chapitres qui en sera donnée par la loi de développement visée ci-dessus; »

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

M. Vanrullen. Nous ne voulons pas prolonger le débat.

M. le président. Je mets aux voix le troisième alinéa de l'article 2.

(*Ce texte est adopté.*)

M. le président. Je donne lecture du quatrième alinéa de l'article 2:

« 118.370 millions de francs, à la reconstruction et à l'équipement des services civils, conformément à la répartition par chapitres qui en sera donnée par la loi relative aux dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (travaux neufs, subventions et participations en capital). »

M. le ministre des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances.

M. le ministre des finances. Je suis obligé de demander la prise en considération du texte voté par l'Assemblée nationale, par application de l'article 65 du règlement, et je demande un scrutin public sur cette proposition.

Je ne désire pas insister particulièrement, mais je veux expliquer très rapidement devant le Conseil pourquoi le Gouvernement croit devoir lui présenter cette demande.

Ce crédit vise le budget d'équipement, lequel est amputé par les propositions de la commission des finances de 22 milliards de francs. 14 milliards concernant les P. T. T. ont été transférés à ce que l'on appelle « l'impasse », c'est-à-dire à la faculté d'emprunt. Je vous ai dit qu'il était impossible de dépasser le chiffre de 130 milliards. Par le procédé que l'on vous offre on ouvre une voie directe à l'inflation. A ce titre je m'y oppose.

Quant à l'abattement supplémentaire de 8 milliards, il entraîne les conséquences qui vous ont été indiquées cet après-midi, c'est-à-dire la réduction de travaux intéressant l'agriculture et l'éducation nationale, etc. Je n'insisterai pas sur ce point; je désire simplement que le Conseil de la République, avant de se prononcer, ait le souvenir de la discussion qui a eu lieu cet après-midi.

M. le président. Le Gouvernement nous demande, en ce qui concerne le quatrième alinéa de l'article 2, la prise en considération du chiffre voté par l'Assemblée nationale, en application de l'article 65 du règlement.

Je tiens à préciser que, dans le cas où le Conseil de la République voterait cette prise en considération, il s'ensuivrait le renvoi du texte à la commission des finances.

M. Christian Pineau, *ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Pineau, *ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.* Je me suis abstenu, mesdames, messieurs, d'intervenir, cet après-midi, au cours de la discussion des amendements, au titre des travaux publics. J'ai considéré, en fait comme M. le président, qu'il s'agissait d'une question d'ensemble et non pas d'une question de détail.

Je voudrais fournir simplement à votre assemblée un renseignement. Nous nous sommes trouvés devant une circonstance analogue à celle devant laquelle nous nous trouverons demain si l'abattement de 8 milliards concernant les investissements civils était voté définitivement.

En effet, nous avons déjà subi un abattement de 5 milliards, dû à l'action de la commission des finances de l'Assemblée nationale, par rapport à des propositions déjà très étudiées par le Gouvernement. Lorsque nous nous sommes trouvés devant cet abattement, le Gouvernement, dans un esprit de transaction, l'a accepté et il s'est immédiatement penché sur les conséquences qui allaient en découler.

Nous nous sommes aperçus tout de suite qu'il était absolument impossible, avec ces 5 milliards d'abattement, de maintenir le rythme des travaux, car nous avions, en réalité, une telle proportion d'engagement de dépenses de 1949 à couvrir en 1950, qu'il nous était impossible de reporter sur 1951 les payements afférents normalement à l'exercice 1950.

Or, voici les conséquences de l'abattement de 5 milliards opéré par l'Assemblée nationale: 400 millions de moins de travaux sur l'agriculture, 600 millions de moins de travaux sur l'éducation nationale, 800 millions de moins de travaux sur le F. I. D. E. M., 400 millions de moins de travaux sur la France d'outre-mer, 250 millions de moins de travaux sur l'intérieur, 400 millions de moins de travaux sur l'énergie atomique, 50 millions de moins de travaux sur les routes, sur un chiffre de 250 millions pour toute l'année et pour toute la France, et 900 millions de moins de travaux pour la sécurité aérienne.

A gauche. C'est un massacre!

M. le ministre des travaux publics. Je n'ai pas besoin de vous dire, mesdames, messieurs, que s'il faut ajouter 8 milliards à ce total, nous allons être obligés de multiplier par huit cinquièmes les abattements ainsi réalisés. Vous en mesurerez les conséquences. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Pellenc. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Monsieur le président, les membres du Gouvernement font une énumération complaisante des postes sur lesquels ils entendent faire porter leurs réductions et s'arrangent, évidemment, pour mentionner des postes pour lesquels ces abattements, s'ils s'effectuaient réellement, provoqueraient de notre part des réactions tout à fait compréhensibles. Mais ils omettent soigneusement de dire qu'à l'intérieur de ce budget d'équipement civil figurent un certain nombre d'autres postes dont je vais donner, à titre d'exemple, une énumération sommaire et sur lesquels nous désirerions, nous, voir porter ces abattements. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Je lis qu'il s'agit de réaménager de très nombreuses administrations centrales de ministères, de regrouper leurs services administratifs, d'aménager un certain nombre de terrains sportifs.

A ce sujet, voici un exemple: à Brive, il y a trois stades dont un qui a été créé par les cheminots et à leur usage, dans des conditions tout à fait remarquables, et qui a coûté 80 millions. On envisage cependant d'effectuer des travaux pour un quatrième stade, de concert avec la municipalité, ce qui aboutirait à une dépense totale de 150 millions qui, d'après les intéressés, doit être largement financée par les services officiels. Il s'agit également d'acquisitions d'immeubles destinés à la sécurité sociale, l'immeuble Fontenoy, ou à la sûreté nationale, de subventions pour les études aéronautiques, qui vont en particulier au moteur 14 R, depuis quatre ans en chantier à la S. N. E. C. M. A., et dont l'étude entraîne pour les budgets de l'Etat des dépenses de plusieurs centaines de millions par mois.

On trouve aussi des crédits pour loger les archives du ministère des affaires étrangères, pour acheter un immeuble pour le conseil supérieur de la magistrature, pour installer de nombreux bureaux pour le ministère de la guerre, pour procéder à l'augmentation de capital d'un certain nombre de sociétés nationales. Six milliards sont prévus à cet effet. Il y a enfin une dotation de plus de 2 milliards au fonds d'approvisionnement des budgets annexes qui, par définition même, puisque ce sont des budgets annexes, ne doivent avoir aucun lien ni aucune connexion financière avec le budget général de l'Etat.

Je pourrais poursuivre cette énumération et montrer qu'il existe encore tout un ensemble de postes sur lesquels nous avons porté notre attention, en commission des finances, ce qui a décidé nos collègues à effectuer cet abattement, très raisonnable, de 8 milliards. Et je confirme qu'aucun des postes, présentés ici comme susceptibles d'être affectés par ces abattements, par des ministres qui veulent impresionner l'Assemblée, n'a été en réalité le moins du monde touché. (*Vifs applaudissements prolongés sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Vanrullen. On peut remarquer que la censure n'existe pas pour M. Pellenc!

M. le ministre des travaux publics. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. le ministre des travaux publics. L'argumentation de M. Pellenc est malheureusement tout à fait inexacte pour deux raisons.

La première, c'est que les abattements dont il parle et qui portent sur les travaux dont il s'agit sont extrêmement faibles par rapport aux 13 milliards de réduction que nous allons subir sur l'ensemble de nos travaux. La deuxième raison, c'est qu'il ne faut pas confondre les travaux engagés et les travaux neufs. Les travaux engagés sont dus. Or, tous les points sur lesquels M. Pellenc vient de parler concernent des travaux engagés. (*Mouvements divers.*)

Un sénateur à droite. Pourquoi les a-t-on engagés ?

M. le ministre des travaux publics. Ces travaux ont été engagés l'année dernière, de la manière la plus régulière, après une décision du Parlement. L'Etat ayant apposé sa signature, ces travaux doivent être payés et ils le seront de toute façon, car ce sont des crédits obligatoires.

En conséquence, nous sommes donc obligés de faire porter la totalité des abattements sur les opérations nouvelles. Or, toutes les opérations nouvelles — je le confirme — portent sur l'agriculture, l'éducation nationale, les territoires d'outre-mer, l'énergie atomique et la sécurité aérienne. (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. Biatarana. Il fallait dire cela l'année dernière!

M. le ministre des travaux publics. Telle est la vérité. Je vous assure, mesdames et messieurs, qu'il ne s'agit pas ici d'opinion politique mais purement et simplement de la technique la plus courante et je souhaiterais, lorsque des chiffres existent, qu'on ne les détourne pas de leur véritable signification avec une passion qui n'a rien à voir dans ce débat. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Hauriou.

M. Hauriou. Je voudrais, sur un point très limité mais très précis, apporter un démenti à notre collègue M. Pellenc. Il s'agit de l'assertion suivant laquelle on envisage l'acquisition d'un immeuble pour le conseil supérieur de la magistrature. Il se trouve que j'appartiens à cet organisme et que, sur ce point, je suis parfaitement renseigné.

Il est possible qu'en 1946, à l'époque où le conseil supérieur de la magistrature a été créé, l'acquisition d'un immeuble ait été envisagée. Cette acquisition est abandonnée depuis cette date. Aujourd'hui, le conseil supérieur est organisé pour ses services au rez-de-chaussée du ministère de la justice et dans deux pièces du palais de l'Elysée. Il n'est pas question de l'installer ailleurs.

Voilà un point sur lequel les assertions de M. Pellenc sont complètement dénuées de fondement. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Dulin.

M. Dulin. Je voudrais poser une simple question au Gouvernement. Dans quelques jours va intervenir la loi de développement. J'avais pensé que, dans le cadre de cette loi, c'était le Parlement qui devait faire les attributions de postes. Aujourd'hui, d'après les explications fournies par M. le ministre des travaux publics, avant même que le Parlement ait voté définitivement les réductions de crédits, le Gouvernement a déjà fait les attributions. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Je voudrais donc savoir si c'est au Parlement ou au Gouvernement qu'il appartient de faire ces attributions. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je déclare très nettement — conformément à mon attitude constante dans ce débat budgétaire — que, si l'agriculture doit être encore une fois sacrifiée par le Gouvernement, je serai obligé de voter contre. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. le ministre des travaux publics. Je voudrais répondre qu'il est tout à fait normal de la part du Gouvernement d'opérer la répartition qui sera ensuite soumise au Parlement (*Exclamations à droite et au centre*), mais qui le sera, et j'attire votre attention sur ce point, dans le cadre de la loi des maxima, ce qui veut dire que les 8 milliards qui auront été abattus aujourd'hui ne pourront pas être repris et que, par conséquent, vous aurez le choix entre divers abattements qui porteront, soit sur l'agriculture, soit sur la France d'outre-mer, soit sur les écoles. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Je vous assure, mesdames, messieurs, qu'en conscience, ce choix ne vous sera probablement pas très agréable. Lorsque vous aurez devant vous un certain nombre de nécessités dont, au fond de vos consciences, vous reconnaissez parfaitement la légitimité, lorsque vous les trouverez devant vous, à ce moment-là, je suis profondément convaincu que vous regretterez d'avoir été trop durs.

Si, au cours de l'examen de la loi de développement, vous nous demandiez, à la suite de la constatation d'un abus qui vous aurait été particulièrement signalé, un abattement portant sur cet abus, le Gouvernement tiendrait évidemment compte de vos indications; mais, si vous vous interdisiez à l'avance, par la suppression de ces 8 milliards, toute possibilité de reprendre certains travaux, auxquels par la suite vous tiendriez, je dis que ce serait infiniment dangereux et je connais, pour en avoir fait l'expérience, un très grand nombre de vos collègues des deux assemblées, qui sont venus me voir en cours d'année pour se plaindre que des travaux d'une urgence indiscutable n'aient pas été accomplis, parce que les crédits étaient insuffisants, et qui, de très bonne foi, avaient oublié que ces crédits étaient très exactement ceux qu'ils avaient votés.

Souvent, le Gouvernement est anxieux de se présenter devant les Assemblées avec des crédits insuffisants pour les besoins auxquels ils ont à faire face. Il nous arrive, à maintes reprises, de voir les parlementaires nous reprocher de ne pas faire tout le nécessaire pour assurer la réalisation de travaux dont eux-mêmes, dans leurs circonscriptions, reconnaissent la parfaite nécessité.

Je vous en prie, ne prenez pas une responsabilité que vous seriez certains de regretter dans un très court délai.

Je me permets de vous demander, ici, de ne pas penser à maintenir une position qui peut être justifiée par des considérations générales, mais qui finirait par retomber sur l'ensemble du pays, ce qui, j'en suis sûr, n'est dans l'intention d'aucun d'entre vous. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Pellenc. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Mes chers collègues, si la vigilance de M. Hauriou a été trompée, j'ai là un document officiel qui permettra de le convaincre que je dis la vérité. Dans ce document, remis par les services du ministère des finances, on demande 40 millions cette année pour la maison du conseil supérieur de la magistrature. (*Exclamations au centre et à droite. — Mouvements à gauche.*) Si vraiment M. Hauriou, qui en fait partie, n'en a jamais entendu parler, cela démontre que le Gouvernement nous demande de voter des fonds qui n'ont, pour destination, aucune de celles qui nous sont avouées. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

D'autre part, pour répondre à l'observation qu'a faite tout à l'heure M. le ministre des travaux publics lorsqu'il prétendait que j'avançais des contre-vérités, je précise que, dans ce même document — le projet de budget que peut-être M. le ministre des travaux publics n'a pas consulté — figure au titre de travaux neufs pour cette année, l'ensemble de l'énumération que je vous ai faite, car c'est précisément des travaux neufs qu'il s'agissait.

Monsieur le ministre des travaux publics, voilà ce document que je tiens à votre disposition puisque, sans doute, vous ne l'avez point consulté. Cela vous permettra de bien vous rendre compte que, moi, je ne dis jamais, ici, de contre-vérités. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

M. le ministre des travaux publics. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des travaux publics. Je peux vous répondre le plus simplement en vous lisant le rapport de M. le rapporteur général:

« Pour l'ensemble des autres départements ministériels, une réduction de crédits de 8 milliards a été décidée sur l'initiative de M. Pellenc. Il est bien précisé, toutefois, que celle-ci, qui porte sur les opérations actuellement engagées, ne doit pas avoir pour effet d'empêcher la réalisation d'aucune de ces dernières; il s'agit seulement d'opérer une redistribution différente des crédits de payement entre l'exercice 1950 et les exercices ultérieurs, les dotations affectées au premier paraissant trop importantes eu égard aux travaux à effectuer. »

Par conséquent, il s'agit bien, dans votre esprit, des opérations actuellement engagées — ce que j'avais l'honneur de vous dire tout à l'heure — et non pas des opérations nouvelles, comme vous venez de le prétendre à nouveau.

Vous n'êtes donc en aucun cas d'accord avec M. le rapporteur général et ceci me semble surprenant puisque vous appartenez à la même commission des finances. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix la prise en considération, demandée par le Gouvernement, du chiffre adopté par l'Assemblée nationale au quatrième alinéa de l'article 2.

La parole est à M. Walker pour expliquer son vote.

M. Maurice Walker. Mesdames, messieurs, pour expliquer mon vote je voudrais présenter quelques observations.

Pour ma part, je regrette profondément que nous soyons liés par un choix portant entre deux chiffres seulement: les 140 milliards de l'Assemblée nationale et les 118 milliards que nous propose la commission des finances de notre Assemblée. Je pense qu'entre ces deux chiffres nous aurions pu trouver un terrain d'entente. En effet, je ne suis pas d'accord avec les propositions qui nous sont faites par la commission des finances, et voici pourquoi: en réalité, nous ne sommes pas devant une proposition d'économies. D'autre part, où sont les économies lorsqu'on nous propose, pour 8 milliards, de différer les payements sur deux exercices ? Je ne vois pas à quoi cela peut aboutir, sinon que les travaux en cours continueront d'être exécutés et ceux qui les exécuteront recevront le payement un an plus tard.

Pour ce qui est des 14 milliards demandés à l'emprunt, je vous fais observer que, dans le projet envoyé par l'Assemblée nationale, il est déjà fait appel pour 180 milliards à l'emprunt. Si vous ajoutez 14 milliards, je prétends que ce drainage de l'épargne en faveur des P. T. T. se fera au détriment des entreprises privées, qui elles aussi, cette année, peuvent avoir recours à l'emprunt. Comme je le disais hier, cela aura certainement pour effet de raréfier l'argent et le rendre plus cher.

C'est pour cette raison et en estimant que les propositions qui nous sont faites ne sont pas de réelles économies mais des jeux d'écritures que je ne voterai pas l'amendement qui nous est proposé. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Demusois. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Demusois pour expliquer son vote.

M. Demusois. Il nous est demandé de nous prononcer sur les deux chiffres suivants: 1° 118.378 millions, chiffre proposé par la commission des finances du Conseil de la République, et 140.919.999.000 francs qui est le chiffre retenu par l'Assemblée nationale.

Or, nous avons dans toutes nos interventions, mes amis et moi, marqué que les économies sur les dépenses civiles proposées par la commission des finances étaient préjudiciables aux intérêts du pays, qu'il n'était pas possible de les faire porter comme cela est indiqué sur les travaux neufs, les subventions, les participations en capital.

Pour toutes ces raisons, décidé à donner à notre pays toutes les possibilités d'effort et par cela même d'améliorer ses conditions matérielles d'existence, de toutes les couches de notre population laborieuse, nous voterons pour le chiffre adopté par l'Assemblée nationale, c'est-à-dire 140.999.999.000 francs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pinton.

M. Pinton. Je ne pourrai pas suivre la commission des finances, en particulier à cause des 14 milliards des P. T. T. Voilà une dépense dont la nécessité a été reconnue expressément par la commission des finances puisqu'elle l'a transférée de l'impôt à l'emprunt.

Il est hors de doute que le chiffre total d'emprunt qui figure dans le projet du Gouvernement et celui de l'Assemblée nationale est un maximum dont on peut même douter qu'il soit atteint. Si vous affectez ces 14 milliards, même au titre de la loi de 1923, mon cher collègue Pellenc, à un emprunt spécial des P. T. T., les gens qui auront prêté à cette administration ne prêteront pas sous une autre forme.

Ou bien il faut déclarer que le chiffre de 80 milliards est faux, et doit être diminué des 14 milliards des P. T. T.

Il faut que nous reconnaissions d'avance qu'il ne sera pas fait de travaux neufs au compte des P. T. T. Quant à moi, je ne veux pas en prendre la responsabilité. C'est pourquoi je voterai contre la proposition de la commission des finances. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Pellenc. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Je voterai le texte de la commission des finances. A l'occasion de ce vote, je veux expliquer la position qui a été prise à la commission en ce qui concerne les crédits des P. T. T. Il y a une loi — ce n'est d'ailleurs pas nous qui l'avons votée. Elle remonte à 1923; elle dispose dans son article 75 que pour le budget des P. T. T., qui est un budget annexe, l'ensemble des travaux auxquels il a à faire face, doit être financé par des fonds de trésorerie...

M. le président des finances. Mais quand il n'y en a pas?

M. Pellenc. ...en attendant que l'emprunt, qui s'appelle emprunt des P. T. T., soit autorisé par le ministre des finances et lancé dans le public. Or, l'administration des P. T.T. est fort heureusement sérieuse. Ce n'est pas une administration critiquable, comme certaines entreprises nationalisées. Les P. T. T. ont un crédit sérieux dans le public. Il y a du répondant dans leur activité, dans leurs services ou dans leur façon de travailler. Les emprunts des P. T. T. sont toujours souscrits en quelques jours avec grande facilité. C'est peut-être la raison pour laquelle on craint qu'un emprunt lancé par les P. T. T. On craint peut-être que si on autorisait un tel emprunt, il porte une atteinte indirecte à d'autres emprunts, que l'on se propose de lancer, et qui n'auraient point la même caution.

Or, le dernier emprunt remonte à 1942 ou 1943, je crois. A cette époque, et c'est regrettable à dire, les occupants restreignaient moins qu'on ne le fait à l'heure actuelle les facilités d'emprunts de ce ministère.

En tout cas, comme à l'heure présente on ne désire pas les autoriser, on inscrit dans le budget général des crédits pour financer les travaux des P. T. T.

En réalité ces crédits, couverts par l'impôt, comme tout le budget général, seront prêtés par lui au ministère des P. T. T. Mais lorsqu'ils seront remboursés par les P. T. T., dans 2, 3 ou 4 ans, quand l'emprunt qu'il faudra bien faire un jour sera lancé, cela constituera à ce moment-là un gain pour le budget général, mais un gain injustifié.

Lorsque ce mécanisme a été expliqué à la commission des finances, en même temps que la violation de la loi, cette dernière a estimé qu'elle ne pouvait pas préconiser l'adoption de dispositions qui ne respectent pas la loi, et c'est pourquoi elle les a extraites du budget. Mais les travaux des P. T. T., si le Gouvernement lui-même respecte la loi, n'en seront en rien influencés. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Courrière, pour explication de vote.

M. Courrière. Pour toutes les raisons qui ont été expliquées ici, et plus particulièrement par M. Pinton, nous ne voterons pas le chiffre qui nous est proposé par la commission des finances.

M. le président. Il ne s'agit pas de cela. Nous allons voter tout à l'heure sur la prise en considération demandée par le Gouvernement. Voilà la question, je tenais à la préciser.

M. Courrière. C'est très exactement la même chose. J'indique que, si M. Pellenc paraît particulièrement optimiste sur les possibilités d'emprunt en ce qui concerne les P. T. T., je veux croire, moi aussi, sans en être très sûr, que ceux-ci auront un énorme succès en émettant un emprunt. S'ils devaient d'ailleurs avoir auprès des prêteurs la sympathie que leur prête M. Pellenc, l'Etat pourrait peut-être passer par leur truchement pour obtenir les sommes qu'il attend des souscripteurs français. (*Mouvements divers.*)

Il est certain que le montant de l'emprunt des P. T. T. viendra en déduction des sommes que l'Etat entend emprunter cette année dans le pays. On va, par conséquent, gêner l'Etat de ce côté, et je ne vois pas l'avantage qu'il peut y avoir pour le contribuable.

Par ailleurs, étant donné qu'une large part des sommes réduites dans le projet de la commission est reportée sur les budgets postérieurs, mais ont trait à des travaux engagés actuellement, il va s'ensuivre des difficultés excessivement graves pour tous ceux qui, à l'heure actuelle, ont commencé des travaux qui ne seront payés que dans un an ou deux en raison de la lenteur habituelle des paiements par les administrations, et l'on ne voit pas encore en quoi l'Etat et le contribuable français peuvent y gagner.

Je voudrais aussi signaler à M. Pellenc que, lorsqu'il s'élève contre le plan de regroupement des services administratifs, il va à l'encontre même des volontés exprimées à différentes reprises par les assemblées délibérantes. On se fâche parce que beaucoup trop d'immeubles sont occupés par les administrations. C'est précisément pour installer ces administrations dans des immeubles à elles destinés que le plan de regroupement a été établi. Dans la mesure où vous retarderez la réorganisation et le regroupement de ces administrations, vous laisserez plus longtemps celles-ci occuper des locaux à usage d'habitation. Là non plus, je ne vois pas ce que le pays peut y gagner. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. Je mets aux voix la prise en considération, demandée par le Gouvernement, du chiffre adopté par l'Assemblée nationale au quatrième alinéa de l'article 2.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	314
Majorité absolue	158
Pour l'adoption	127
Contre	187

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Dans ces conditions, je mets aux voix le quatrième alinéa de l'article 2 proposé par la commission des finances, avec le chiffre de 118.370 millions.

(*Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, il est procédé à un scrutin public, à la suite d'une demande présentée par le groupe d'action démocratique et républicaine.*)

M. le président. Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	304
Majorité absolue	153
Pour l'adoption	190
Contre	114

Le Conseil de la République a adopté.

Je mets aux voix l'alinéa 1er de l'article 2, qui avait été réservé et qui totalise les chiffres des alinéas suivants, avec le chiffre de 1.037.359.998.000 francs.

(*L'alinéa 1er de l'article 2 est adopté.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix l'ensemble de l'article 2.

M. Primet. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Primet.

M. Primet. Le groupe communiste, pour de nombreuses et sérieuses raisons, ne votera par l'article 2.

Nous avions de très intéressantes suggestions à faire à propos de cet article; la motion votée par la majorité, en nous privant du droit d'amendement, nous en a empêchés.

Au cours du long débat sur la motion, certains de nos collègues avaient certainement perdu de vue les conséquences du rejet de certains amendements et, en particulier, de celui de M. Naveau.

Cet amendement tendait à défendre l'O.N.I.C. et demandait le maintien de la subvention pour le pain. Or, nous n'avons plus de garantie quant au prix du pain puisque la subvention a été supprimée. Nous savons — toute la presse s'en est fait l'écho — que le Gouvernement a l'intention d'augmenter le prix du pain, si je ne me trompe, de 1 franc 40 par kilo.

Certains de nos collègues se sont perdus dans de très longs commentaires sur la brioche de Marie-Antoinette; je ne veux pas y insister. Je n'ai pas non plus l'intention ni la prétention de faire comprendre à des mangeurs de brioches que le pain entre pour une grosse partie dans le budget des travailleurs des villes et des champs, des économiquement faibles et des vieux travailleurs. (*Bruits et exclamations sur de nombreux bancs.*)

En tout cas, le prix du pain est déjà beaucoup trop élevé pour que nous acceptions de le voir augmenter.

M. Laffargue déclarait, au cours du débat, que certains avaient l'intention de diminuer les impôts, mais de demander plus au contribuable. En rejetant l'amendement de M. Naveau, c'est exactement à cela que l'on aboutit. C'est d'ailleurs un renforcement de cet impt de classe qu'est l'impôt indirect parce qu'on sait qu'ainsi on fera payer davantage d'impôts à ceux qui consomment le plus de pain, c'est-à-dire aux travailleurs.

M. Pinton. Soyez juste, monsieur Primet. Quelle est la proportion de l'impôt indirect en Russie soviétique ?

M. Primet. Le pain est déjà trop cher. Nous ne voulons pas, comme M. Pellenc, faire des économies de bouts de chandelles préjudiciables aux fonctionnaires. Un simple calcul me permet d'affirmer que les crédits que vous votez pour la guerre (*Excla-*

mations sur de nombreux bancs) permettraient d'attribuer gratuitement chaque jour pendant un an un kilogramme de pain à chacun des 40 millions de Français.

Le pain est donc trop cher et vous avez la possibilité de maintenir la subvention. Nous sommes donc en droit d'être inquiets pour le peuple à la suite du vote qui va intervenir, sur le sort des économiquement faibles et des vieux. Ce pain d'ailleurs est illogiquement trop cher.

M. Pinton. C'est le blé qui est trop bon marché!

M. Primet. C'est un fait que vous ne pouvez nier, monsieur Pinton, que pendant de longues années un kilogramme de blé et un kilogramme de pain ont eu à peu près la même valeur. Or, il faut croire que le poids spécifique du blé a bien baissé, puisqu'il faudrait en somme aujourd'hui près de deux kilogrammes de blé pour fabriquer un kilogramme de pain. L'écart est considérable, alors qu'il n'existait pas autrefois.

Avant la guerre, le kilogramme de pain était à six francs, le kilogramme de blé à six francs également, aujourd'hui, c'est vingt-cinq francs que coûte le kilogramme de blé et quarante francs le kilogramme de pain; c'est inadmissible et cela prouve que l'on ne paye pas assez cher le blé au paysan ou que l'on fait payer le pain trop cher au consommateur.

Cet écart est donc préjudiciable aux producteurs de blé comme aux consommateurs de pain. Nous avions fait des propositions susceptibles de résoudre la question: elles n'ont jamais été retenues. Je veux parler d'un prix différentiel du blé qui aurait permis de payer un prix rémunérateur aux petits et moyens exploitants, en payant moins cher leur blé aux gros exploitants dont les rendements sont supérieurs.

Mais je ne veux pas insister. La garantie que je demandais dans mon amendement que le prix du pain ne soit, en aucun cas, augmenté, ne nous a pas été donnée. C'est une des raisons pour lesquelles nous ne voterons pas l'article 2. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Chaintron.

M. Chaintron. Mesdames, messieurs, je voterai contre cet article, pour toutes les raisons valables présentées par mon groupe et pour la raison particulière que je veux exposer. J'avais l'intention, hier, de revendiquer par voie d'amendement, le rétablissement du crédit de 500 millions destiné aux cantines des fonctionnaires. J'ai sans doute mis un peu trop de hâte à le défendre et vous trop peu de hâte à m'entendre. Aujourd'hui cette demande devra être présentée en trop peu de temps.

Il nous apparaît que nous sommes là en présence d'une de ces économies qui n'en sont pas, et qui, en définitive, vont coûter cher à la France. En l'occurence cette économie n'est qu'une lamentable pingrerie à l'egard des fonctionnaires de l'Etat. Voila des gens qui sont déjà payés au-dessous de ce qui est nécessaire pour leur assurer des conditions de vie dignes et à qui on rogne 500 millions.

Ce geste leur a été très désagréable. Pour quelques-uns d'entre eux la nécessité d'aller au restaurant signifie qu'ils devront dépenser les trois quarts de leur traitement pour leur seul repas de midi. Car vous savez combien les traitements des fonctionnaires sont insuffisants. C'est à se demander si on n'a pas l'intention de les réduire par la faim, outre tous les autres moyens que l'on a ici proposés. (*Exclamations à droite.*)

Il y a des gens dans cette Assemblée qui se mettent « à manger du fonctionnaire » à tous leurs repas et qui font une démagogie éhontée à ce sujet.

M. Daniel Serrure. Il n'y a pas d'anthropophages ici!

M. Chaintron. En réalité, il s'agit ici d'une dépense modeste, un cinq millième du budget. Il suffit de penser qu'une demie journée de dépenses de guerre suffirait pour rendre des conditions de repas convenables aux 900.000 fonctionnaires pendant un an. Il suffirait de réduire de dix le nombre des tanks que l'on fabrique pour pouvoir donner satisfaction aux fonctionnaires en ce qui concerne leurs cantines.

J'entendais évoquer hier à cette tribune, avec indignation, l'utilisation des chiens contre les ouvriers. Or chaque repas de chacun de ces chiens coûte 64 francs. Est-ce que les fonctionnaires n'ont pas quelque raison de s'indigner du traitement qu'on leur réserve, quand on fait tant de dépenses pour les mesures répressives contre la classe ouvrière ?

Voilà une des raisons pour laquelle nous voterons contre cet article.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 2.

Je suis saisi d'une demande de scrutin par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	304
Majorité absolue	153
Pour l'adoption	186
Contre	118

Le Conseil de la République a adopté.

Nous passons à l'examen de l'article 3. J'en donne lecture.

« Art. 3. — Il est ouvert aux ministres, pour les dépenses des services militaires en 1950, des crédits dont le montant maximum est fixé globalement à 415 milliards de francs, conformément à la répartition par chapitres qui en sera donnée par la loi relative aux crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950. »

La parole est à M. Boudet, premier orateur inscrit.

M. Pierre Boudet. Mesdames, messieurs, je me rends parfaitement compte que l'heure et l'atmosphère dans laquelle se déroule ce débat ne sont pas particulièrement propices à un très long exposé sur l'ensemble des crédits militaires.

Je pense, cependant, que pour répondre à certaines objections, pour apaiser quelques légitimes inquiétudes, il est utile de ne se prononcer sur cette masse de crédits de 420 milliards de francs demandés, au titre du budget militaire, par le Gouvernement, qu'après avoir jeté un coup d'œil sur l'ensemble du problème, et tout d'abord examiné la différence qui existe entre les crédits qui nous sont demandés en 1950 et ceux que le Parlement a votés en 1949, ou qu'il sera dans l'obligation de voter au titre de 1949.

En 1949, nous avons d'abord voté une masse de crédits militaires de 384 milliards de francs.

A cette masse sont venus s'ajouter le produit du compte spécial de l'habillement, soit 11.200 millions de francs, un avoir de liquidation des forces françaises de l'intérieur de 800 millions de francs; enfin, nous serons appelés, dans les semaines qui viennent, à nous prononcer sur un collectif de dépenses militaires 1949 qui est de l'ordre de 9.500 millions de francs.

A cet ensemble de dépenses, il faut ajouter une participation du budget indochinois de 20 milliards de francs, ce qui, avec les compressions ordonnées en 1949, nous donne un total de dépenses au cours de l'année 1949, de 418.700 milions de francs.

On peut donc dire que le budget de 420 milliards de francs prévu pour 1950, est, en réalité, un budget de reconduction.

Dans l'ensemble, ces 420 milliards de francs représentent 18 p. 100 des dépenses publiques, 5 p. 100 du revenu national. Et si nous jetons un coup d'œil sur les budgets militaires de diverses autres nations, nous constatons que la Grande-Bretagne a dépensé en 1949: 745 milliards de francs au titre de son budget militaire sur un total budgétaire de 3.234 milliards de francs, soit un pourcentage de 23 p. 100; que les Etats-Unis ont dépensé 5.440 milliards de francs sur un total de 16.225 milliards de francs, soit un pourcentage de 33 p. 100; que la Hollande a dépensé 70 milliards de francs sur un total de dépenses de 365 milliards de francs, soit un pourcentage de 19 p. 100.

En ce qui concerne la Russie soviétique où les renseignements, vous le savez, sont difficiles à obtenir, on sait cependant que le budget militaire, le budget de fonctionnement seul des services militaires, représente 5.219 milliards de francs sur un total de 27.313 milliards, mais il faut préciser qu'aucune dépense de fabrication n'est comprise dans ce total de dépenses militaires.

Je laisse à penser que cela représente, si l'on y comprend les fabrications de guerre, un chiffre beaucoup plus important.

L'effort financier demandé au pays au titre militaire s'élève, je le disais tout à l'heure, à 18 p. 100 de l'ensemble des dépenses publiques. Je dois rappeler que, de 1919 à 1938, le pourcentage moyen des dépenses militaires a été de 26 p. 100 et que, de 1890 à 1906, il a atteint en moyenne 30 p. 100.

Si je considère le volume des dépenses militaires, non plus par rapport à l'ensemble des dépenses (car il y a une objection qui vient immédiatement à l'esprit, à savoir que nos dépenses civiles sont actuellement gonflées par notre budget de reconstruction et par notre budget d'équipement), il semble plus normal peut-être d'établir un rapport de dépenses militaires, eu égard aux recettes purement fiscales.

En 1906, le budget général de l'exercice 1907, déposé par un ministre qui a laissé une grande place dans l'histoire de la IIIe République, et qui s'appelait M. Raymond Poincaré, faisait ressortir un total de dépenses militaires de 1.127.965.000 francs sur un total de recettes fiscales de 3.418.242.000 francs, soit 30 p. 100 des recettes fiscales.

En 1950, les recettes fiscales, telles qu'elles ressortent du rapport de M. Berthoin, auxquelles il convient d'ajouter le produit des monopoles et notamment eclui des tabacs, représen-

tent 1.650 milliards. Cela fait donc un pourcentage de dépenses militaires de 25 p. 100, déjà inférieur de 5 p. 100 au pourcentage de 1906, année particulièrement tranquille et particulièrement calme, époque surtout où n'existait pas dans le budget militaire une arme spécialement coûteuse qui s'appelle l'aviation.

Examinons maintenant quel est l'usage qui peut être fait et qui sera fait des 420 milliards de francs qu'on nous demande de voter. Pour une part très importante, soit 140 milliards de francs, ces crédits sont utilisés pour les opérations en Indochine. Au titre des opérations d'Indochine, il est, en effet, demandé, d'une façon déterminée, et spécifié dans le projet de budget, une somme de 115 milliards; mais je dois ajouter qu'à cette somme de 115 milliards, essentiellement destinée à l'armée de terre, il faut ajouter une somme de 25 milliards correspondant aux dépenses d'Indochine pour l'aviation et la marine.

Les dépenses d'Indochine s'élevant à 140 milliards, il reste donc une masse de dépenses militaires, qui sont, à proprement parler, des dépenses de défense nationale, de 280 milliards.

Sur ce total, nous serons tenus cette année de rémunérer et d'entretenir 429.000 hommes de troupe, 26.000 gendarmes, c'est-à-dire la moitié du contingent de la gendarmerie, et 70.000 civils, employés et ouvriers. A une moyenne de 300.000 francs de coût moyen annuel par unité, ce qui résulte des calculs faits sur le coût moyen d'un militaire ou d'un civil employé à titre militaire, cela représente une masse de 156 milliards; et il reste environ 100 milliards pour les dépenses de matériel.

Ces dépenses de matériel comprennent, d'une part, les frais généraux, l'entretien et les réparations pour 28 milliards et, enfin, 72 milliards seulement au titre des fabrications, car ce chiffre se décompose de la manière suivante: 2 milliards au titre de la reconstruction, 70 milliards au titre des fabrications proprement dites et ainsi réparties: 37 milliards à l'air, 16 milliards à la guerre, 14 milliards à la marine et 3 milliards à la section commune.

Mais l'étude du projet de budget qui nous a été soumis, dans les lois de développement, fait ressortir que sur cet ensemble dit de fabrication, de 72 milliards, 40 milliards seulement représentent les fabrications neuves. Elles se décomposent de la manière suivante: 20 milliards au titre de l'aviation, dont 17 milliards pour du matériel de série, et 11 milliards au titre de la guerre, dont 1 milliard d'achats à la société des surplus, 5 milliards de matériel et d'armement, 5 milliards de munitions et enfin 9 milliards au titre de la marine. Ce chiffre de 40 milliards de fabrication nette doit être éclairé quand on met en face de lui quelques prix de fabrication.

A titre indicatif, je signale qu'un avion de chasse à réaction coûte, s'il est fabriqué en prototype, 300 millions; en présérie, 100 millions; en grande série, 60 millions. Un cargo lourd coûte 350 millions; un cargo moyen, 180 millions. Un escorteur de la marine coûte 4 milliards; un sous-marin de 1.200 tonnes, 2 milliards. Un char moyen, commandé par série de 500, coûte 22 millions; un char lourd, par série de 500, coûte 100 millions.

Quand on connaît ces chiffres, on se rend compte que les 40 milliards de fabrications neuves ne représentent pas un chiffre si important.

Il est une autre question que beaucoup de gens se posent, lorsqu'ils parlent de crédits et de dépenses militaires: on dit souvent que l'armée nous coûte cher et que nous n'avons pas, que nous ne voyons pas d'armée. Cependant nous avons en Indochine 131.000 hommes; en Afrique du Nord, environ 100.000 hommes; en Allemagne, 60.000 hommes; dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine, environ 30.000 hommes. Il est évident que sur un effectif total de 500.000 hommes, les Français de la métropole ne voient pas beaucoup de militaires. Il n'en est pas moins vrai que la France a des nécessités militaires, qu'avec des moyens réduits, elle est tout de même obligée de faire face en Indochine à une guerre qu'elle n'a point recherchée. (*Très bien! très bien!*)

M. Léon David. Ce n'est pas vrai! A bas la guerre du Vietnam!

M. Pierre Boudet. Je profite de cette occasion pour demander à l'Assemblée d'envoyer aux soldats qui combattent et meurent en Indochine une adresse de sympathie et d'admiration. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Permettez au président de cette Assemblée de s'associer à l'hommage que vous avez rendu à nos soldats qui défendent le prestige et le patrimoine français en Indochine. (*Mmes et MM. les sénateurs siégeant à gauche, au centre et à droite se lèvent.*)

M. Primet. A bas la guerre!

M. Georges Laffargue. Silence!

Un sénateur au centre. A bas la guerre en Chine!

M. Primet. Vous rendez hommage à ceux que vous faites tuer!

M. Pierre Boudet. Je remercie le président et cette assemblée de l'hommage qu'ils viennent de rendre à nos soldats et je tiens à souligner que sur certains problèmes, nous sommes, mes chers collègues, capables de nous retrouver à peu près unanimes. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Primet. Vous êtes d'accord sur le crime!

M. Georges Laffargue. Nous sommes d'accord contre les ennemis de la patrie.

M. Primet. Allez donc vous battre au Vietnam! Allez-y, fabricant de pompons. Ah! vous feriez un beau soldat!

M. le président. Vous n'avez pas la parole, monsieur Primet. Ne m'obligez pas à appliquer le règlement.

M. Georges Laffargue. Je me suis déjà battu, monsieur Primet.

Mlle Mireille Dumont. Assassins de nos enfants!

M. Primet. Vous êtes généreux de la peau des autres!

Un sénateur à droite. Vous êtes les chiens du traineau de Staline!

M. Pierre Boudet. J'ai essayé de vous dire le plus brièvement possible à quoi étaient destinés les 420 milliards de crédits militaires qui vous sont demandés.

M. Nestor Calonne. A l'impérialisme!

M. Pierre Boudet. Je pense, mesdames, messieurs, que tous ceux qui se préoccupent de la situation de notre armée sont d'accord pour reconnaître combien il est regrettable de constater que l'équipement dont elle est dotée, à l'heure actuelle, est médiocre et qu'il restera médiocre tant que nous n'aurons pas pu remplacer un matériel usé au cours de la guerre de 1939 à 1945.

Nous allons, dans les mois ou les années qui vont suivre, nous trouver en face de nécessités inéluctables qui nous mettront dans l'obligation d'accroître les crédits destinés à la reconstitution de notre armée française.

Je sais que nous avons, d'ores et déjà, l'espoir, à la suite d'accords internationaux, de voir donner à notre armée un certain nombre de moyens matériels lui permettant d'augmenter son potentiel. Je n'aborderai pas le côté quantitatif de la question. Je compte sur la vigilance du Gouvernement...

M. Nestor Calonne. Et sur la vigilance du peuple!

M. Pierre Boudet. ...pour que, en ce qui concerne la qualité du matériel que nous allons recevoir, nous ne soyons soumis à aucune désillusion.

Je voudrais également savoir si la quantité de matériel que nous allons recevoir au titre du pacte d'assistance militaire peut nous permettre de continuer des fabrications aussi minimes que celles dont je vous parlais tout à l'heure et qui représentent l'équipement d'un huitième de division terrestre par an, 200 avions et un bateau escorteur.

Il y a dans les deux Assemblées du Parlement des hommes assez soucieux de l'indépendance de notre pays pour ne pas se voiler la face devant les sacrifices pécuniaires qu'exigera demain la reconstitution d'une armée française capable de tenir, dans le cadre international, les engagements que la France a librement consentis. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Léon David. Pour le compte des Américains!

M. Pierre Boudet. J'ai décidé, monsieur David, de ne pas répondre à certaines interruptions...

Mlle Mireille Dupont. Qui vous gênent !

M. Pierre Boudet. ...et surtout à celles qui viennent d'un parti qui a juré allégeance à une puissance étrangère. (*Applaudissements à gauche et à droite.*)

M. Nestor Calonne. Double jeu!

M. Grimet. Les Américains donnent leur matériel, les Français leur sang!

M. Pierre Boudet. Il est un autre aspect de la défense nationale sur laquelle je veux très spécialement attirer l'attention du Conseil de la République. Qu'avons-nous fait jusqu'à présent pour assurer ce qui, en cas de conflit, poserait pour la population civile tout entière un problème angoissant ? Je veux parler de la protection civile.

Mesdames, messieurs, on ne saurait soutenir que l'on ne doive pas, dès le temps de paix, prévoir les dispositions nécessaires pour la protection des populations civiles qui, dans une guerre moderne, seraient, nous le savons, aussi exposées que

les unités combattantes. Or, il n'y a, dans le projet de budget qui nous est actuellement soumis, absolument aucun chapitre, absolument aucun crédit pour la protection civile. L'Assemblée sera d'accord, je pense, pour demander aux responsables de notre politique militaire de se pencher sur ce problème que je considère comme particulièrement grave.

J'estime que nous serions coupables de ne pas l'aborder franchement et que nous risquerions un jour de nous le voir reprocher amèrement.

Reste la question de nos effectifs militaires. Dans le rapport que j'avais eu l'honneur de développer l'année dernière, j'avais déjà signalé que l'égalité des citoyens français devant le service militaire subissait en ce moment de singulières entorses. A titre d'indication, je dois vous faire connaître qu'en 1950, sur 448.855 recensés correspondant à treize mois de naissance, il ne sera incorporé que 207.255 jeunes gens. Un Français sur deux accomplit actuellement le service militaire. Je n'ai pas besoin d'indiquer qu'il y a là au point de vue du moral de l'armée, d'une part, au point de vue de la formation des réserves d'autre part, un très grave problème. Tenant compte de ce chiffre de non-appelés, je considère qu'il serait possible de réduire encore le personnel civil de l'armée en confiant une partie de son travail à des auxiliaires qui, actuellement, ne font pas de service militaire. Cette tâche serait facilement exécutée, et à moindres frais. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Enfin, j'estime que M. le ministre de la défense nationale devra le plus tôt possible exactement fixer l'adaptation nécessaire du personnel des services industriels de la défense nationale; je veux parler des ateliers de constructions navales, des ateliers de constructions aéronautiques, des ateliers de fabrication d'armement dont tout le monde est aujourd'hui unanime à reconnaître que les effectifs sont pléthoriques eu égard à la charge de travail que nous pouvons leur donner. Il faudra certainement examiner l'implantation définitive de ces divers ateliers. Ce sera, monsieur le ministre de la défense nationale, une œuvre très difficile à accomplir. J'espère que, dans le cadre des dispositions de l'article 39 qui, je le souhaite, sera voté tout à l'heure, vous aurez la possibilité d'y porter remède.

Mes chers collègues, j'en arrive à la conclusion, et je m'excuse d'avoir parlé si longuement.

Sur de nombreux bancs. Parlez! parlez!

M. Pierre Boudet. Voici ma conclusion: à l'heure actuelle, il est incontestable que notre armée est insuffisamment dotée en matériel; il faut augmenter son potentiel. Nos crédits militaires — je crois en avoir fait la démonstration — sont plus bas qu'ils ne l'ont jamais été. Nos moyens financiers, hélas! sont limités. Si l'heure n'était pas aussi tardive...

M. Georges Laffargue. Aussi matinale. (*Sourires.*)

M. Pierre Boudet. ...ou aussi matinale, je vous aurais indiqué qu'il y avait, à mon sens, quelques possibilités, notamment en mettant en application l'article 62 de la Constitution. Je prie ceux qui en ont le texte sous les yeux de s'y reporter.

Selon l'article 62: l'Union française est composée de divers territoires qui mettent en commun leurs moyens pour garantir la défense de l'ensemble de l'Union.

Hélas, pour des raisons diverses et qui sont parfois valables, à l'heure présente, seule la métropole supporte la charge des dépenses militaires. Je vous prie d'y réfléchir. Au cours de notre débat j'aurais certainement l'occasion de revenir là-dessus. Je veux simplement faire mienne la conclusion que proposait, aux assemblées de 1907, l'homme que j'ai cité tout à l'heure, M. Poincaré.

M. Georges Laffargue. Très bien! il a de bonnes références.

M. Pierre Boudet. Voici ce qu'il écrivait dans son exposé des motifs:

« Si lourdes qu'aient été et que doivent être encore les dépenses militaires, elles sont de celles qu'un peuple soucieux de sa dignité n'a jamais droit de regretter. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — De retour à sa place, l'orateur est félicité par ses collègues.*)

M. le président. Le Conseil de la République voudra sans doute suspendre sa séance pendant un quart d'heure?

Voix nombreuses: Non! Non!

M. le président. La séance continue.

La parole est au général Corniglion-Molinier.

M. le général Corniglion-Molinier. Mesdames, messieurs, de même qu'il n'est bon bec que de Paris, j'ai appris, grâce à notre collègue M. Marrane, qu'il n'est de généraux intelligents que soviétiques. J'espère cependant qu'une expérience de trente ans d'aviation remplacera cette intelligence, monopole des aristocrates et des généraux communistes, et que mes explications vous donneront une idée assez précise de l'aviation militaire française et de l'industrie aéronautique de notre pays.

Petit détail en passant: les généraux sont facilement des têtes de Turc ou des têtes de jeux de massacres, mais, en ce qui concerne l'armée de l'air, en 1939, il y avait 43 généraux, dont 5 d'armée; en 1950, il n'y en a plus que 22, dont un d'armée.

Ceci dit, ne prenant la parole que sur des sujets que je connais bien — ce qui me permet de me taire la plupart du temps — je me permettrai de vous dire que le budget présenté par mon ami Maroselli, qui a la chance de n'être qu'un officier supérieur, est un budget de misère.

Au moment où les grandes puissances aéronautiques bénéficient d'un formidable acquis et d'une avance technique considérable, au moment où ces pays investissent des sommes importantes — les Etats-Unis, plus de 2.000 milliards; la Grande-Bretagne, plus de 300 milliards — pour l'entretien et la rénovation de leur flotte aérienne, nous devons assurer notre redressement avec moins de 80 milliards par an. Encore cette somme comprend-elle à la fois les dépenses d'investissement technique et d'entretien de l'armée de l'air et de l'industrie aéronautique, y compris l'Indochine.

Il est évident que les dépenses militaires, compromettant davantage encore le précaire équilibre économique de la Nation, iraient à l'encontre de leur but. Mais il ne faut pas descendre au-dessous de certaines limites sous peine d'en venir à des dépenses parfaitement inutiles.

Depuis quatre ans que l'armée de l'air s'anémie progressivement, nous en venons à croire que les maigres sommes qui lui sont consacrées chaque année, sont dépensées en pure perte, et que finalement, il vaudrait mieux en faire l'économie.

Néanmoins, une nouvelle fois, je n'abandonnerai pas tout espoir si le Gouvernement prend l'engagement formel: 1° de présenter aux assemblées un projet cohérent visant au redressement parallèle de l'industrie aéronautique et des forces aériennes de la Nation. Peu m'importe que ce plan s'étale sur quatre, cinq ou six ans, s'il assure à l'industrie aéronautique la stabilité dont elle a besoin, et s'il permet aux forces aériennes de pratiquer enfin une politique du personnel et une politique du matériel correspondant à ces missions.

M. Serrure. Vous croyez encore au père Noël?

M. le général Corniglion-Molinier. Je crois encore au père Noël lorsqu'il est représenté par M. Maroselli.

2° Cette loi-programme, une fois adoptée par les assemblées, il faudrait que le Gouvernement se fasse fort de l'appliquer pour aboutir à la création d'une force aérienne moderne suffisante en nombre, équipée en matériel de classe internationale et adaptée aux missions qui lui sont fixées dans le cadre des pactes.

Je demande donc à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées de nous donner l'assurance que le projet de budget qui nous est présenté fait bien partie intégrante du plan quinquennal et qu'en dépit de sa modicité, il ne risque pas d'en compromettre l'exécution ou d'en étaler l'achèvement sur de trop longs délais.

Le budget de la défense nationale qui nous est présenté cette année est caractérisé par une formule nouvelle. Le ministre de la défense nationale, en effet, peut virer d'une arme à l'autre, de chapitre à chapitre à l'intérieur de chaque budget d'arme, les sommes qui y sont actuellement inscrites.

C'est là, il faut bien l'avouer mes chers collègues, une prérogative qui limite le contrôle des assemblées sur la gestion des crédits qu'elles accordent aux départements.

Sans doute la modicité relative des sommes consacrées à la défense nationale impose-t-elle cette procédure, indéniable source d'une meilleure utilisation des crédits grâce aux ajustements qu'elle va vous permettre, monsieur le ministre.

Pour ma part, j'y souscrirai volontiers, mais aux conditions suivantes: A l'occasion des collectifs, le ministre fournira les justifications nécessaires; la faculté dont dispose le ministre de la défense nationale de virer ces crédits d'une arme à l'autre devrait lui permettre de reconsidérer favorablement la situation de l'armée de l'air. Pratiquement, en raison de l'augmentation des prix de cette année sur ceux de l'année précédente, le budget 1950 n'accuse aucune augmentation pour l'armée de l'air proprement dite s'il accorde aux fabrications, aux recherches et aux études un supplément de l'ordre de six milliards.

Je n'ignore pas que les crédits affectés aux fabrications aéronautiques sont très insuffisants, que l'équipement des recherches est menacé, que les investissements industriels ne peuvent être effectué et que les fabrications de série sont limitées au strict minimum; mais, en ce qui concerne l'armée de l'air, les limitations financières du présent budget créent une situation particulièrement difficile en matière d'effectifs comme en matière d'infrastructure.

Si la liberté dont dispose le ministre de la défense nationale de virer ces crédits d'armée à armée peut être utile à la Nation,

il me semble bien que c'est au profit de l'armée de l'air, permanente déshéritée, que cette prérogative devrait s'exercer.

Par ses implications sociales comme par ses conséquences sur l'armement des forces aériennes du pays, le problème de l'industrie aéronautique exige une solution rationnelle. Je crois savoir, qu'en matière de cellules, des progrès considérables ont été faits et que la plupart des fabrications lancées en 1947 se sont révélées particulièrement heureuses.

Je désire souligner le fait, parce qu'après les sévères critiques que j'ai moi-même portées sur la qualité des fabrications aéronautiques du pays, il est particulièrement encourageant et laisse bien augurer de l'avenir.

Je pense que l'Assemblée désirerait savoir quelles sont les principales fabrications en série que le secrétaire d'Etat aux forces armées estime pouvoir lancer au cours de l'année 1950.

Je me permets de vous donner deux renseignements, étant donné que je vous sens sceptiques: l'avion *Marcel-Dassault* 315 comme avion d'outre-mer s'est révélé remarquable, de même que l'avion à réaction *Ouragan* comme chasseur et l'un des deux cargos *Nord* 2.500 ou *Bréguet-Deuxponts* qui se sont révélés d'excellentes machines. Leur construction en série ne doit plus dépendre que de la capacité d'absorption des usines et des crédits que la nation met à la disposition du département de l'air.

En ce qui concerne la capacité d'absorption des usines, je crois savoir qu'elle est grande et que le lancement de plusieurs chaînes y sera très apprécié.

Par contre, les crédits inscrits au budget de 1950 sont absolument insuffisants pour faire démarrer les deux ou trois séries qui pourraient être lancées grâce aux performances satisfaisantes des prototypes.

En matière de propulseurs, par contre, je crois savoir que la situation reste grave. La S. N. E. C. M. A. dispose toujours d'un outillage important, mobilise toujours des effectifs élevés sans avoir réussi pour autant à livrer aux utilisateurs des propulseurs utilisables.

Chacun sait que des cellules réussies ne peuvent poursuivre leurs essais et être définies une fois pour toutes, faute de propulseurs adaptés. Il a manqué à la France, depuis quatre ans, une politique des propulseurs et les résultats de cette carence s'avèrent aujourd'hui absolument désastreux.

Et chaque constructeur pare au plus pressé et s'efforce d'obtenir des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne les quelques moteurs qui lui permettront de faire voler ses cellules. Dans le même temps, l'immense appareil industriel de la S. N. E. C. M. A. continue à tourner sans produire. Je demande à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées air si une étude sérieuse a été entreprise pour mettre un terme à une situation qui ne pourrait se prolonger indéfiniment sans compromettre l'existence même de l'industrie aéronautique française.

Je ne suis pas non plus sans inquiétudes sur nos possibilités dans le domaine des équipements. Ceux-ci conditionnent la valeur et l'efficacité de nos avions, en particulier de nos avions de combat.

Si la loi-programme de l'aéronautique, dont je vous ai parlé, nous donne l'assurance qu'à partir de 1950 un effort cohérent nous conduira à valoriser notre industrie dans les trois domaines, cellules, propulseurs, équipements, il faut également souhaiter que, parallèlement, le travail fait sur le plan des pactes nous permettra de valoriser techniquement notre industrie pour l'amener à des fabrications de classe internationale en même temps qu'elle nous permettra de nous concentrer, par la répartition des tâches, sur des études et des fabrications réalisées à des prix de revient acceptables et avec le meilleur rendement.

Ainsi, monsieur le ministre, vous aurez définitivement sauvé l'industrie aéronautique française. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre, à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Auberger.

M. Auberger. Mes chers collègues, n'ayant pas la possibilité de déposer un amendement, je désire appeler l'attention du Gouvernement sur une catégorie de prisonniers de guerre qui est intéressée par le budget de la défense nationale. Il s'agit des officiers et sous-officiers prisonniers de guerre qui ont été rapatriés après la capitulation allemande, c'est-à-dire après 1945 et qui ont vu leur solde réduite de 30 p. 100, cependant que leurs compagnons de captivité rentrés avant 1945 en ont perçu la totalité.

L'abattement indicatif que nous avions proposé et que nous n'avons pas pu maintenir était destiné à appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de réparer cette inégalité.

Les services d'intendance ont estimé que la somme nécessaire au règlement de cette question serait de l'ordre de 1.200 millions. Notre intervention tend à réclamer le règlement d'un dû à l'égard d'un grand nombre de prisonniers de guerre et à solliciter du Gouvernement l'inscription de la somme nécessaire au budget de la défense nationale. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le général Petit. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le général Petit. Mesdames, messieurs, je dois tout d'abord attirer votre attention sur le fait que nous n'avons pas encore de lois organiques. Vous serez certainement tous d'accord, comme M. le ministre de la défense nationale lui-même, pour reconnaître que, jusqu'à présent, nous n'avons pu bâtir que sur le sable.

Aussi bien, lorsque le 21 décembre, M. le ministre de la défense nationale a entretenu votre commission de la défense nationale du projet de budget militaire pour l'année 1950, ne lui a-t-il pas parlé de cette armée dont le projet d'organisation ne nous a pas encore été soumis.

Il nous a fait un exposé des grandes lignes de ce projet de budget et des traits essentiels de la politique militaire du Gouvernement.

Après avoir indiqué que le projet de budget de la défense nationale proprement dite s'élève à 280 milliards, tandis que les dépenses militaires prévues pour le département de la France d'outre-mer atteignent 140 milliards, dont 115 pour l'Indochine, il nous a fait connaître les vues politiques et les conceptions d'ordre technique, sinon stratégique qui, pour lui comme pour le Gouvernement, justifient les 280 milliards du budget de la défense nationale.

Je ne retiendrai pour mon intervention que quelques-uns des points que j'estime essentiels dans la déclaration de M. le ministre de la défense nationale.

« Il s'agit », nous a-t-il dit, « tout d'abord, d'un budget de simple reconduction ».

Peu après, d'ailleurs, à la fin, je crois, de cette réunion, il a précisé — comme l'avait fait son prédécesseur pour le budget de 1949 — que notre défense nationale était conçue dans le système de l'intégration.

Cela revient à dire, en pratique, que les forces armées françaises restent un tronçon de l'armée occidentale ou atlantique dont le commandement suprême n'est pas français. Certes, depuis un an, cette situation, que bien d'autres Français jugent comme moi humiliante, est en principe restée la même, mais, dans la pratique, elle s'est aggravée.

Avec le temps qui passe, avec l'arrivée et la répartition de matériels de guerre américains, le personnel militaire, et avec lui la grande masse de nos compatriotes, se rendent compte de l'état de dépendance dans lequel a été placé ce qui reste de notre armée.

J'ai déjà eu l'occasion d'exposer à cette tribune pour quelles raisons nous n'acceptons, ni cette situation, ni le rôle que l'on veut faire jouer à nos forces armées; de dire pourquoi notre conception de l'organisation de l'armée française est fondamentalement opposée à celle du Gouvernement.

Je ne ferai que rappeler ce que nous voulons, tant que ne sera pas réalisée la sécurité collective, et tenant compte en même temps de ce qu'aucun danger de guerre ne nous menace dans l'immédiat. Ce que nous voulons, c'est la constitution progressive, en fonction des possibilités de nos finances et de notre industrie, d'une armée nationale indépendante, autonome, disposant d'un matériel de guerre moderne, exclusivement fabriqué dans notre pays.

Mais il y a une idée qui a été lancée dans les milieux politiques, avec le dessein évident de faire admettre l'idée que la France doit choisir tout de suite un camp, le camp Atlantique, que l'on veut opposer à l'Union soviétique.

On nous dit, avec raison d'ailleurs, que la France est, avant tout, attachée à l'organisation internationale de la sécurité collective, qui ne peut être, bien entendu, que la sécurité collective définie par la Charte des Nations unies. On continue en déclarant que notre pays ne participera jamais à une guerre d'agression. Sur ces deux points, nous sommes pleinement d'accord. Mais aussitôt on nous déclare qu'il faut, pour des raisons géographiques et idéologiques, que nous soyons dans le camp américain, en prévision d'un conflit avec l'Union soviétique. Il n'est donc plus question de savoir de quel côté serait l'agression, puisqu'on nous dit: « Vous êtes tout de suite dans le camp américain. » On prend position, *a priori*, comme si l'agression devait provenir de l'Union soviétique.

Faut-il rappeler, à ce sujet, que la France et l'Union soviétique sont liées par un traité d'alliance et d'assistance mutuelle et qu'en conséquence aucun des deux pays ne nourrit d'idée d'agression contre son partenaire ?

Est-ce que des faits, des attitudes quelconques du gouvernement soviétique permettent de penser qu'il prémédite une agression contre un autre pays? (*Mouvements divers.*)

Il suffit de rappeler à ce sujet, entre bien d'autres déclarations, ce que disait M. Foster Dulles dans le courant de l'année 1949, devant le conseil fédéral des églises protestantes américaines:

« Je ne connais aucune personnalité officielle », disait-il, « responsable, civile ou militaire, dans le Gouvernement des Etats-Unis ou dans aucun autre Gouvernement, qui croit que l'Etat

soviétique envisage actuellement des conquêtes par le moyen d'une agression militaire. »

A gauche. Et par d'autres?

M. le général Petit. Par contre, si je suis convaincu que le peuple américain ne veut pas plus que notre peuple se voir entraîner dans une guerre d'agression, si même le Gouvernement des Etats-Unis répète officiellement qu'il n'envisage qu'une guerre défensive, on doit cependant observer que les mesures réalisées à travers le monde par le même Gouvernement américain lui permettent incontestablement de mener une guerre d'agression.

M. Pinton. L'U.R.S.S. n'a donc pas pris de bases?

M. le général Petit. On ne doit pas oublier qu'un député à la Chambre des représentants a déclaré que, si c'était nécessaire, entre la crise et la guerre, les Américains choisiraient la guerre, ce qui incontestablement dénote que l'idée d'une guerre d'agression circule dans certaines sphères dirigeantes des Etats-Unis.

M. Georges Laffargue. C'est affolant!

M. le général Petit. Je veux ajouter qu'un danger très grave existe dans un autre fait: on constate que l'idée d'une guerre est accueillie avec facilité, avec satisfaction même, semble-t-il, par différentes personnalités et ceci me paraît très grave.

Le maréchal Montgomery n'a-t-il pas déclaré: si la guerre éclate, nous aurons du bon temps, vraiment du bon temps.

M. Pinton. C'est un militaire, cet homme!

M. le général Petit. Je me permets d'attirer l'attention sur l'état d'esprit de personnalités civiles ou militaires spécialement chargées se préparer les armées, d'établir les plans d'opérations, toujours plongées dans le même travail, remettant sans cesse sur le chantier leurs travaux afin de les perfectionner, tournant et retournant dans leurs cerveaux les moyens les plus propres à leur assurer la victoire. La guerre, pour eux, devient comme leur raison d'être et, infailliblement, certains en arrivent à exprimer par écrit ou verbalement des pensées qui manifestent un dangereux dérèglement de l'esprit.

Un général français a écrit dans la *Revue de défense nationale* de novembre 1949 un article particulièrement significatif dans lequel on peut relever parmi d'autres les expressions suivantes de certaines idées particulièrement caractéristiques.

A la page 405 de la revue: « Peut-on concevoir une guerre-éclair atomique ? » et un peu plus loin, toujours à la même page: « Supposons que l'Amérique se décide à lancer sur son adversaire — c'est de l'Union soviétique qu'il s'agit, tout l'article l'indique d'ailleurs — une flotte de 400 gros appareils porteurs du type B 6 munis d'une bombe atomique. »

A la page 420: « Nous conclurons que, pourvu qu'elle ait la surprise tactique, une force de bombardement offensive sera capable de pénétrer au cœur du pays ennemi et, avant que la défense ennemie ait eu le temps de s'organiser, de détruire tous les objectifs visés. »

A la page 423: « Si les Russes perdaient dans la guerre-éclair que nous venons d'envisager 30 millions d'hommes, il leur resterait encore 150 millions d'habitants et ils auraient retrouvé le même niveau de vie dans une dizaine d'années. Il serait donc extrêmement intéressant de trouver un procédé militaire qui tue la population sans toucher aux édifices, mais en interdisant aux survivants de les utiliser. Or il semble que les nuages radioactifs soient une arme du type recherché. »

Voilà ce qu'écrit le général Chassaing. Je dois dire, pour être complet, qu'il ajoute un nota ainsi conçu: « Bien entendu, le même raisonnement peut être fait par rapport aux Etats-Unis. » Mais je dis tout de suite que ce nota est inexact, car vous savez aussi bien que moi qu'en ce qui concerne une guerre par avions et bombes atomiques les Etats-Unis ont un certain nombre de bases situées au plus près de l'Union soviétique; d'ailleurs, dans les revues américaines, on ne cache pas que la bonne distance d'envol d'un avion, pour détruire les objectifs, est de 800 kilomètres.

M. Georges Laffargue. C'est très encourageant.

M. Cornu. C'est ce qui nous rassure.

M. le général Petit. On ne peut pas dire, par contre, que l'Union soviétique dispose de bases situées à moins de 800 kilomètres des Etats-Unis pour y envoyer des bombes atomiques. C'est pour cela que j'ai dit que le renvoi du général Chassaing est inexact.

Pour ma part, avec la plupart des Français qui ont eu connaissance de ce texte, je trouve cette déclaration monstrueuse. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre de la défense nationale, qu'il dénote un état d'esprit extravagant, absolument contraire à la volonté de paix de notre peuple et à son refus de participer à toute guerre d'agression?

M. Georges Laffargue. A quoi serviraient les généraux s'ils ne pensaient pas à la guerre ?

M. le général Petit. J'ajoute enfin que, dans cette armée atlantique, la stratégie ne pourra matériellement jamais être définitivement assise en raison des différences de conceptions, des intérêts particuliers divergeants et des formations intellectuelles et morales différentes des autorités responsables des pays participants; la confusion régnera inévitablement dans les états-majors atlantiques. Tout en restant dans la dépendance de l'étranger, nos forces armées n'auront jamais de consistance.

Mais je dois attirer aussi votre attention sur une conséquence inévitable de la politique d'intégration. Tout récemment, l'Assemblée nationale, à la suite du débat sur la politique française en Allemagne, a adopté une résolution. Cette résolution — je cite le texte lui-même — invite le Gouvernement à faire preuve de la plus grande vigilance à l'égard du relèvement du potentiel de l'Allemagne en tant qu'il est susceptible de restaurer sa puissance militaire et à tenir le Parlement informé de toutes les dispositions envisagées en cette matière.

Ce texte ne semble pas, à mon avis, exclure formellement la possibilité de mobiliser les Allemands dans une armée atlantique occidentale, mais cette possibilité est nettement acceptée, à l'étranger, par exemple par de nombreux journaux britanniques qui estiment que le désarmement de l'Allemagne ne saurait être imposé indéfiniment et que la seule solution consiste en une armée de l'Europe occidentale dans laquelle les Allemands pourraient servir, côte à côte avec les autres.

Cette possibilité a été également acceptée par le journal français *Le Monde* et, d'après l'agence Reuter, M. Paul Raynaud aurait déclaré, dimanche dernier, qu'il était partisan de l'intégration de contingents allemands dans une armée occidentale.

Ainsi se propage, dans les milieux atlantiques, français et étrangers, l'idée d'une armée atlantique dans laquelle les Français serviraient, côte à côte, et sous le commandement étranger, avec les anciens S. S. et les vétérans d'Oradour-sur-Glane. C'est de l'intégration qui va loin! Elle va tellement loin que certains journaux...

M. Georges Laffargue. Parlez-vous de von Paulus!

M. le général Petit. ...et ce sont encore des journaux britanniques, s'en inquiètent. C'est ainsi que, dans son numéro du 19 décembre, après avoir affirmé que rien n'indique une volonté soviétique de déclencher la guerre, le *Times* déclare qu'il faut tenir compte du danger allemand, que ce danger réside dans le fait que l'Allemagne se servira de la peur de la Russie, d'abord pour se joindre à l'union occidentale, puis pour la dominer et la contrôler à ses propres fins.

Il continue en ces termes: « Actuellement, une armée allemande agissant seule ou comme partie d'une force européenne hériterait inévitablement des traditions des officiers et peut-être même des hommes de cette autre armée allemande qui fit tant pour détruire l'Europe et nous mettre dans la grave situation actuelle. Il y a un risque réel que, dans deux ou trois ans, même sans guerre, elle dirigerait l'Allemagne et que, dans quatre ou cinq ans, elle dirigerait l'Europe. »

Il était bon, à mon avis, que ceci fût exprimé par un journal aussi sérieux et modéré que le *Times*. C'est exactement ce que nous pensons avec cette différence que, pour nous, il s'agit d'une situation qui se réalisera inévitablement.

Dans la politique de concessions successives que notre Gouvernement a accentée, qu'il n'est pas en mesure de diriger et que par conséquent il subit bon gré, mal gré, il ne sera pas possible de revenir en arrière, si même un jour on le veut. Nous avons été engagés dans un effroyable engrenage qui nous mènera inévitablement à la situation décrite par le *Times*.

Voilà, d'après un grand journal britannique, où nous mène cette politique d'intégration. C'est également ce que nous pensons, mais nous avons la conviction que si la politique générale et la politique militaire française ne se modifient pas totalement nous allons assister à la reconstitution progressive et rapide d'une armée allemande.

Vous savez que déjà les anciens généraux allemands se sont groupés en « bruderschaft » et ont fait établir par leurs collègues les généraux Guderian, Halter, von Manteuffel...

M. Georges Laffargue. Et von Paulus ?

M. le général Petit. ...un plan de reconstruction militaire allemand qu'ils entendent bien réaliser au plus tôt. Ceci va de pair avec la fondation récente — je crois qu'elle date de samedi dernier — à Kassel du « Parti du Reich allemand » qui a été accueillie au chant du Deutschland über alles...

M. Pinton. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le général Petit. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pinton avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pinton. Permettez-moi d'ajouter une citation à celles que vous avez faites: c'est une déclaration de M. Walter Ubrich qui est, dit-on, l'homme de confiance allemand de Moscou au comité directeur du parti communiste. Il a déclaré ceci à la date du 15 mai 1949 ainsi que vous pourrez le vérifier:

« Il ne s'agit plus de savoir qui a été nazi et qui ne l'a pas été et celui qui pose pareille question quand l'unité de l'Allemagne est en jeu, celui-là travaille contre le Front national. Beaucoup d'anciens nazis font maintenant du bon travail, ils travaillent mieux que ces libéraux et ces chrétiens démocrates qui ont fait semblant de défendre la politique du conseil du peuple mais qui, en réalité, l'ont combattue. »

Je pense que ce document, s'ajoutant à ceux que vous avez indiqués sur le danger allemand, vous intéressera et que vous en ferez le meilleur usage. (*Rires et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le général Petit. Cette diversion ne change rien et ne changera absolument rien aux sentiments profonds du peuple français que je représente ici. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Après la reconstitution de cette armée allemande, quelle sera la position de notre pays avec des forces armées réduites, tronquées, avec un armement provenant en grande partie de l'étranger, en présence d'une Allemagne disposant d'une armée dont les chefs, que je viens de citer, nous garantissent que son esprit sera revanchard et ayant à sa disposition une industrie puissante ?

L'inquiétude est profonde dans le pays et elle grandit sans cesse en raison des faits que constate chaque jour notre peuple.

Comme le disait hier M. Marrane, citant M. Pellenc, cette inquiétude freine l'effort collectif du pays.

C'est là une des raisons pour lesquelles s'accroît chaque jour le nombre des Français de toutes conditions et de toutes opinions qui se rendent compte des dangers qui nous menacent. Ils ne veulent plus de votre politique et, en particulier, ils ne veulent pas d'une armée française intégrée.

En définitive, pour la France, notre armée nationale ne peut être reconstituée et forte que si elle est autonome et indépendante,...

M. Georges Laffargue. Comme l'armée polonaise!

M. le général Petit. ...disposant du matériel de guerre fourni par sa propre industrie et ne relevant que du commandement français.

M. Georges Laffargue. Allez donc dire cela en Pologne!

M. le général Petit. Monsieur Laffargue, après la séance, nous parlerons face à face.

Si vous avez quelque courage vous viendrez me trouver tout à l'heure. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre.*)

L'intégration de nos forces armées *a priori* dans une armée à laquelle elle ne fournit qu'un élément, dont le commandement suprême est étranger, sur la base d'une hypothèse sans fondement, ne lui permettra jamais que d'être un corps sans âme en même temps qu'une charge lourde pour le contribuable et sans efficacité pour notre défense nationale.

Je précise d'ailleurs que, pour le temps de paix, l'armée que nous voulons avec la masse du peuple de France, c'est une armée d'instruction militaire, c'est-à-dire une armée formée essentiellement de jeuns appelés pour qu'ils y acquièrent les connaissances militaires suffisantes pour être de bons soldats. C'est uniquement pour cela que notre peuple, confie ses enfants aux responsables de notre défense nationale.

Au cours de son exposé, M. le ministre de la défense nationale nous a fait part de son souci du moral de l'Etat. Je pense, bien qu'il ne l'ait pas exprimé, qu'il a le même souci du moral de la troupe. Il nous a fait connaître qu'il entendait faire disparaître le découragement qui règne parmi les cadres et dont l'une des causes est la situation matérielle précaire et difficile des officiers et sous-officiers subalternes. Il nous a fait part de sa résolution de protéger les officiers contre l'arbitraire dans l'avancement; s'il parvient à réaliser les mesures efficaces qui correspondent à ses intentions, il fera assurément œuvre utile

Mais, monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire que ces mesures si bonnes puissent-elles être, ne suffiront pas.

Vous-même avez dit: « Aussi longtemps que durera la guerre au Viet-Nam, en raison du jeu des relèves qu'elle impose, il sera vain de compter sur une stabilisation des unités. »

Vous n'ignorez pas, j'en suis convaincu, que l'instabilité que vous avez constatée a de profondes et graves répercussions sur le moral des troupes en général.

J'ajoute aussi, et vous devez bien le savoir même si vous n'en faites pas état, que cette confusion dans le commandement dont je parlais tout à l'heure et qui provient du fait que nos forces armées sont intégrées et, de ce qu'il y a une immixtion du commandement étranger dans notre commandement, se traduit par un manque d'enthousiasme qui n'est pas sans grave repercussion sur le moral.

M. Vourc'h. Vous voudriez des généraux russes! (*Rires.*)

M. le général Petit. Sans doute pourrez-vous intervenir avec quelque utilité dans ce problème délicat du moral des cadres, mais ce n'est pas être prophète d'affirmer qu'aussi longtemps que notre défense nationale sera intégrée et que se prolongera la guerre au Viet Nam, vous ne parviendrez pas à restaurer le moral des cadres au niveau supérieur qui le caractérisait naguère.

Enfin, au cours de votre exposé sur la politique militaire du Gouvernement, vous avez déclaré que vous aviez l'intention de préparer une armée de qualité. Vous avez précisé ensuite, en réponse à l'un de nos collègues de la commission de la défense nationale, que vous envisagez de n'utiliser que des officiers de réserve de qualité. Je ne sais si ce sont les termes exacts que vous avez employés, mais j'en ai pris note et je crois que cela correspond à ce que vous pensez.

Dans ces conditions, se dégage l'idée qu'il nous suffira d'une armée de qualité en opposant ainsi la notion de qualité à la notion de quantité. C'est là une conception qui s'accorde avec la conception du Gouvernement relativement à l'intégration de notre défense nationale, mais que je tiens pour une erreur extrêmement dangereuse pour plusieurs raisons.

C'est d'abord parce que les coalitions, comme les alliances, qui, comme par le passé, ne s'inspirent pas exclusivement des intérêts et des sentiments des peuples, ne durent pas indéfiniment. Elles passent, et souvent vite, si même on n'en constate pas le renversement complet. Nul ne peut affirmer aujourd'hui que, dans quelques années, une Allemagne restaurée et puissante ne sera pas un redoutable danger pour la France, et nul ne peut préciser qui, parmi ces puissances du pacte Atlantique, assisterait éventuellement notre pays en cas de conflit, ni encore moins avec quels moyens.

Une autre raison, c'est qu'une armée dite de qualité, c'est-à-dire réduite à ces effectifs sélectionnés, laisserait un grand nombre de citoyens français aptes à porter les armes hors de la participation à la guerre. Ce serait un retour en arrière, comme en 1870-1871; les citoyens, hors des combats, ne manqueraient pas de se désintéresser des opérations et des combattants, ce qui, entre parenthèses, ne les empêcherait pas d'être tués plus massivement que l'ont été de nombreux civils au cours de la dernière guerre.

Quant à ceux qui seraient des combattants dits de « qualité », ils auraient peut-être acquis des connaissances techniques développées, des moyens physiques améliorés, mais ne jouissant pas du sentiment de fraternelle solidarité des autres citoyens, — ces autres citoyens que l'on pourrait appeler au mieux des citoyens de deuxième qualité, — séparés de la nation par un fossé d'indifférence, leur moral ne manquerait pas de s'affaisser rapidement et cela se traduirait fatalement par une drôle de guerre qui ne durerait pas longtemps.

Une troisième raison, c'est que la qualité va de pair avec la quantité. Il est évident que, toutes conditions égales par ailleurs, les chefs de valeur, ceux qui contribuent pour une large part à donner aux armées leurs qualités militaires proprement dites, se recruteront beaucoup plus aisément sur un grand nombre que sur un petit nombre.

Enfin, dans une armée dite de qualité, le haut commandement, disposant de cadres sélectionnés à sa convenance, c'est-à-dire à celle du Gouvernement, et qui seraient, par conséquent, à sa dévotion, avec ce que cela comporte d'esprit courtisan et partisan, serait incapable, dans de telles conditions, de juger sainement et s'effondrerait dans la confusion.

En définitive, une armée démunie de qualité, et par conséquent sélectionnée, ne serait qu'une caste bornée, sans liaison avec la masse de la nation, impuissante et incapable d'assurer la sécurité du pays.

La France ne peut avoir une véritable armée de qualité que si c'est l'armée composée de tous les citoyens aptes à porter les armes, dont les cadres instructeurs, comme l'ensemble de tous les cadres, seront composés d'éléments provenant de toutes les classes de la population, l'armée exactement à l'usage de notre peuple.

Ce n'est qu'à cette condition simple et de bon sens que notre armée sera animée du meilleur esprit et du meilleur moral. La défense du pays est, avant tout, la défense des intérêts de notre peuple par tout le peuple lui-même. Toute autre conception n'amènera que des solutions incomplètes et ne nous donnera que des forces armées démunies de toute fidélité.

Un mot encore au sujet de cette guerre au Viet-Nam (*Exclamations sur de nombreux bancs*) un mot qui sera bref, après l'intervention qu'a faite avant-hier M. Marrane.

Vous savez que, de plus en plus, notre peuple s'élève contre la prolongation de la guerre au Viet-Nam. C'est non seulement le peuple dans sa masse, mais aussi des organisations dont la volonté ne peut pas être négligée, des organisations comme

l'U.F.A.C., qui englobe la grande majorité des anciens combattants et qui, dans une récente résolution, réclame la cessation de la guerre au Viet-Nam et, à cette fin, l'engagement de pourparlers avec le président Ho Chi Minh. Ce sont également des personnalités de couleurs politiques très diverses, ainsi que le prouve la lettre qu'elles ont adressée, il y a quelques semaines, à M. le Président de la République pour souligner la nécessité de mettre fin à l'horrible guerre.

Je désire, à ce sujet, émettre une considération autre que celles qui ont déjà été exprimées à cette tribune.

La continuation de la guerre, avec tout ce qu'elle comporte d'horreurs, de souffrances et de ruines, de sacrifices et de deuils, ne peut que creuser plus profondément et plus largement un fossé de haine entre la France et le Viet-Nam.

Or, l'Union française ne peut pas exister et se maintenir sur la base de la haine. La France ne peut faire vivre cette Union que si elle sait établir entre elle et les peuples qui la composent des liens solides d'affection et d'amitié. Ce sont bien là, l'affection et l'amitié, les sentiments qui animent notre peuple à l'égard des différents peuples de l'Union française, et non la haine.

Aussi, à l'égard du Vietnam, il n'y a qu'une solution: cesser le feu et reprendre les négociations avec le président Ho Chi Minh, parce que c'est lui qui représente effectivement le peuple vietnamien et parce que la paix ne peut être rétablie que par un accord entre les belligérants.

C'est ce que veut le peuple de France dans sa très grande majorité et c'est ce que nous voulons avec lui.

Telles sont quelques-unes des raisons pour lesquelles nous sommes opposés à la politique militaire, en même temps qu'à la politique générale du Gouvernement dont elle est la conséquence. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Yves Jaouen. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jaouen.

M. Yves Jaouen. C'est une simple question que je pose au général Petit. Depuis plus d'un an, vos amis déclarent avec une certaine prétention: le peuple de France ne fera jamais la guerre à l'Union soviétique. Cette prétention m'autorise à penser que vous pouvez répondre à la demande suivante: pouvez-vous nous déclarer que ni les soldats soviétiques, ni ceux des démocraties populaires ne feront jamais la guerre au peuple de France ?

M. Léon David. Parfaitement!

M. le général Petit. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, l'Union soviétique ne fera jamais une guerre d'agression contre la France.

M. Marius Moutet. A condition qu'elle ait tout ce qu'elle veut! (*Interruptions à l'extrême gauche.*) C'est d'une simplicité enfantine de le prouver.

M. le président. La parole est à M. Laffargue.

M. Georges Laffargue. Ayant été mis en cause par M. le général Petit et étant très respectueux des grades de l'armée française, je voudrais lui poser à mon tour cette question: est-il exact que le peuple soviétique ait fait, par hasard, la guerre au peuple finlandais ?

M. Chaintron. L'Union soviétique a fait la guerre à l'Allemagne hitlérienne, ne l'oubliez pas.

M. le général Petit. Je voudrais rappeler ce que j'ai déclaré ici, que je ne répondrai jamais à M. Laffargue. D'autre part, la question est hors du sujet que nous avons à traiter.

M. Pinton. Il n'a pas présenté sa question par la voie hiérarchique!

Mlle Mireille Dumont. M. Laffargue est un profiteur de la guerre.

M. le président. En ce qui concerne l'article 3, la commission des finances a retenu, en vertu de la résolution adoptée par le Conseil de la République, quatre amendements, ceux qui portent les numéros 8, 71, 1 et 36.

L'amendement n° 8, présenté par MM. Marrane, David, Demusois, Berlioz et les membres du groupe communiste et apparentés, tend à remplacer le chiffre de « 415 milliards », par celui de « 220 milliards ».

La parole est à M. Berlioz pour soutenir l'amendement.

M. Berlioz. Je remercie la commission des finances de m'avoir donné la possibilité de défendre cet amendement, c'est-à-dire, au fond, d'exprimer très brièvement la position du groupe communiste quant au total des crédits militaires qui sont demandés dans le projet de loi des maxima.

Mesdames, messieurs, la discussion budgétaire en cours, pour autant qu'il s'agisse d'un budget, est caractérisée par une prétendue course aux économies. Dans la discussion générale, notre ami M. Marrane a déjà dit comment il fallait apprécier ce souci quelque peu spectaculaire de réduction de dépenses.

Le choix de ce que l'on appelle couramment les masses amputables part d'un de vue absolument réactionnaire. Les économies proposées, parfois avec beaucoup de véhémence, seraient opérées au détriment des masses laborieuses par l'élévation du coût de la vie qui en résulterait, au détriment des fonctionnaires, au détriment des cheminots. Elles visent, dans l'esprit de leurs auteurs à créer une hostilité contre les nationalisations, la sécurité sociale et en général contre les conquêtes ouvrières réalisées depuis la Libération. Elles constituent un coup donné au potentiel économique de notre pays.

Mais il est tout de même remarquable que, parmi les pourfendeurs de l'étatisme, nombreux dans cette Assemblée, personne ne s'attaque à une autre masse budgétaire, cependant déterminante, je veux parler de celle des crédits militaires officiellement, c'est-à-dire, hélas! faussement, estimés au total déjà impressionnant de 420 milliards, soit un cinquième du budget, à quoi il convient d'ajouter les sommes camouflées en dépenses civiles dans différents départements ministériels et les imprévus, savamment prévus, comme c'est l'habitude depuis plusieurs années, qui apparaîtront dans les collectifs d'engagement au cours de l'année 1950.

Le montant du douzième provisoire voté pour le mois de janvier permet d'ailleurs, en ce qui concerne les crédits militaires, d'avoir une appréciation plus conforme de la réalité du budget de guerre de la France, je dis bien du budget de guerre, de la sale guerre qui se poursuit actuellement au Vietnam et de la préparation à une troisième guerre mondiale activement poussée. Il est certain ainsi que le total véritable des dépenses pour les œuvres de mort sera plus près des 600 milliards que des 420 milliards actuellement avoués.

Personne, cependant, ni dans la branlante majorité gouvernementale, ni dans une opposition factice qui ne diffère de la majorité que dans le choix des moyens pour arriver au même but, ne propose de substantielles amputations de ces chapitres démesurément gonflés, Je laisse, bien entendu, de côté la réduction de 5 milliards demandée par la commission des finances dont le caractère symbolique et vain est manifeste, M. le ministre des finances le déclarait lui-même hier; les auteurs de cette réduction ne se sont certainement fait aucune illusion sur son efficacité.

Nous voudrions donc apporter notre contribution à la recherche de véritables et judicieuses économies budgétaires. C'est l'objet de notre amendement, très simple, qui dit bien ce qu'il veut dire, qui tranche dans le vif du problème financier qui obsède le pays. Nous estimons possible et hautement désirable, dans l'intérêt national, de ramener le total officiel des crédits militaires de 415 milliards, chiffre prévu par la commission des finances, à 215 milliards.

Cette réduction peut être effectuée d'abord par la cessation de la guerre criminelle au Vietnam, dans les conditions que M. le général Petit rappelait tout à l'heure, c'est-à-dire par de loyales négociations de paix avec les véritables représentants du peuple vietnamien en lutte pour sa liberté, représentants qui ne sont pas du tout l'empereur du casino de Cannes et sa petite clique, même si elle est ornementée du sinistre Van Co et même du chevalier de la Légion d'honneur Peyré; ensuite par le retrait du corps expéditionnaire qui permettrait d'économiser près de 100 milliards de francs. Ces 100 milliards, le général Petit l'expliquera tout à l'heure sont sacrifiés en pure perte, car toute solution de force s'avère exclue là-bas.

Bien sûr, on dit, M. le ministre des finances le déclarait hier solennellement, que la nation a contracté des obligations auxquelles elle ne saurait se soustraire. De quelle nature sont donc ces obligations dérivées du pacte Atlantique ? Elles sont contenues dans les arrangements secrets, conclus au cours de ces nombreux et mystérieux conciliabules d'états-major qui se multiplient depuis quelques mois, de façon d'autant plus précipitée que se précise l'échec économique du plan Marshall, l'élargissement de la crise générale du système capitaliste empêtré dans ses contradictions en face d'un essor continu des pays qui ont choisi la voie socialiste.

Nous sommes fixés suffisamment sur le sens des missions, des obligations que l'on veut nous imposer. Il ne s'agit pas de défendre une indépendance nationale contre des menaces apocalyptiques qu'on veut nous faire apercevoir du côté où elles n'existent pas, mais d'engager le peuple français dans une aventure belliciste, monstrueuse, seulement profitable à une minorité de privilégiés et commandée par les impérialistes étrangers.

Nos « obligations internationales », elles ont été, par exemple, définies par l'honorable M. Cannon, président de la commission des finances de la chambre des représentants des Etats-Unis au moment même de la signature du pacte Atlantique, le 13 avril 1949. Il déclarait assez cyniquement: « grâce à la signature du pacte, nous avons ces bases ». Il s'agissait de bases sur le continent européen . « Tout ce qu'il nous faut

maintenant, ce sont les avions pour transporter les bombes, équiper les soldats des autres nations et les laisser envoyer leurs garçons se faire tuer pour que nous n'ayons pas à y envoyer les nôtres. » Je ne cite que le citoyen Cannon parmi d'autres grands personnages américains qui nous font entrevoir semblables perspectives réjouissantes. Je pourrais citer le général Bradley, mais M. Cannon a été découvert ces jours derniers avec quelque retard par des journaux comme *Le Monde* et *l'Aube*, sans doute parce que ses conceptions stratégiques coïncident avec celles qui inspirent les aréopages de généraux français. Les Français sont donc prévenus, ils se battront en fantassins sacrifiés dans la croisade pour la libre entreprise des trusts américains.

Nos obligations se sont encore précisées depuis, elles comportent l'admission du réarmement de l'Allemagne de l'ouest réactionnaire au mépris de notre sécurité et, il faut bien le dire, au mépris de l'héroïsme des patriotes français qui se sont battus pour qu'il en soit fini avec le danger allemand et non pas pour qu'il soit reconstitué.

En somme, dans cette organisation d'une effroyable guerre préventive, nos 600 milliards de crédits militaires représentent quelque chose comme la contribution française au budget de guerre des Etats-Unis ordonné suivant une stratégie dont notre pays ferait essentiellement les frais.

Nous pensons qu'il est impossible que la France se laisse ainsi soustraire le plus clair de ses ressources pour la sauvegarde d'intérêts qui ne sont pas ceux de son peuple, pour l'accentuation de préparatifs d'une guerre dont il ne veut pas.

Voilà très simplement les considérations qui nous amènent à proposer une diminution de 200 milliards sur le total de 415 milliards de crédits militaires qui nous sont demandés. Ce serait, selon nous, l'économie la plus indispensable, en même temps que la plus substantielle.

Elle aurait, en outre, l'avantage de manifester clairement la volonté de paix de notre pays et de faire réfléchir les instigateurs d'un nouveau plan qui dispose un peu trop cavalièrement de notre pays et de ses habitants.

Le Gouvernement n'a pas la permission, peut-être, de tailler dans cette masse exorbitante des centaines de milliards jetés dans un gouffre sans fond. C'est ce que l'on nous dira. Il a pris des engagements qui nous mènent à la catastrophe parce qu'il est solidaire d'une classe qui se sent perdue et n'espère, follement d'ailleurs, se sauver que par la guerre.

Alors, vous pouvez être sûrs, si vous tenez ce raisonnement, que c'est le peuple français qui vous imposera la réduction des dépenses militaires, qui vous imposera la cessation de la guerre injuste menée au Vietnam et de la préparation à la guerre de demain contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire.

Il en prend déjà le chemin dès aujourd'hui. La belle attitude des dockers et marins de nos ports (*Exclamations*), le sabotage du matériel de guerre, soyez-en bien convaincus, ne sont que le commencement d'une action plus large pour la défense de la paix, qui se confond avec la défense de la vie des Français et la lutte pour l'amélioration de leurs conditions d'existence.

Avec vos propositions d'économies, vous essayez, au fond, de déplacer les responsabilités, de les rejeter sur le cheminot, sur l'assuré social, sur le travailleur des entreprises nationalisées

Cette entreprise sera absolument vaine, soyez-en certains. Les masses innombrables des partisans de la paix comprendront très bien que les responsabilités dont nous souffrons résident dans le camp des fauteurs de guerre, dans le régime capitaliste français et elles s'uniront pour abattre les uns et les autres. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Georges Laffargue. Je demande la parole contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Laffargue.

M. Georges Laffargue. Je voudrais parler contre l'amendement et exprimer mon *mea culpa* d'avoir voté la proposition de M. Boivin-Champeaux, pour la raison suivante: la commission des finances a retenu, en particulier, sept amendements présentés par le parti communiste. S'ils sont tous du ton de celui-ci je vous souhaite une bonne nuit.

J'avais déposé deux amendements de recettes, débattus devant la commission des affaires économiques et acceptées par celle-ci à une grande majorité. La majorité de la commission des finances ne les a pas retenus.

Je regrette donc profondément d'avoir voté la proposition de M Boivin-Champeaux et d'avoir laissé à la discrétion de la commission des finances un éclectisme qui se manifeste de cette façon-là. (*Mouvements.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

Tout de même, monsieur Laffargue, je ne puis admettre le jugement que vous portez sur le travail de la commission des finances. Quand nous avons eu à examiner les amendements, nous ne nous sommes pas préoccupés de la question de savoir qui les avait déposés, mais de ce qu'ils contenaient.

Or, l'amendement qui vient d'être défendu par le parti communiste est un amendement qui porte réduction de crédit; c'est le type d'amendements que l'on est obligé d'accepter d'examiner.

Quant à ceux que vous aviez proposés, monsieur Laffargue, la commission a estimé qu'ils devaient être renvoyés à la discussion de la loi sur les voies et moyens.

M. Georges Laffargue. Parce qu'ils portaient augmentation de recettes, ceux-là.

M. le rapporteur général. Je dois vous dire que la commission des finances n'avait pas besoin de recettes supplémentaires, étant donné le budget qu'elle a présenté.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Pleven, *ministre de la défense nationale.* Il va de soi que le Gouvernement repousse l'amendement défendu par M. Berlioz.

La politique de défense nationale du parti communiste se résume en ce moment en un seul mot, celui de sabotage: sabotage de l'effort français en Indochine (*Vifs applaudissements*), sabotage de l'arrivée du matériel américain, sabotage des fabrications nationales.

M. Souquière. Mais protection de la vie des Français !

M. le ministre de la défense nationale. Je demande à tous les démocrates français d'accepter le défi et de répondre en votant massivement les crédits militaires. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Bertaud. Que fait-on contre les saboteurs ?

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

Je vais consulter le Conseil sur l'amendement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	313
Majorité absolue	157
Pour l'adoption	20
Contre	293

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Je suis saisi d'un amendement présenté par MM. le général Petit, Demusois, Marrane, David et les membres du groupe communiste et apparentés qui tend, à la 3e ligne de cet article, à remplacer le chiffre de 415 milliards de francs par celui de 320 milliards de francs.

La parole est à M. le général Petit.

M. le général Petit. L'amendement que nous avons déposé est la conséquence logique des arguments que j'ai moi-même développés tout à l'heure.

Nous demandons la cessation de la guerre au Vietnam, parce qu'elle a coûté trop de vies humaines et que l'hécatombe ne peut pas continuer, parce que cette guerre est sans issue, parce qu'elle ne peut que provoquer la désagrégation de l'Union française, parce que c'est aussi le vœu général du peuple de France.

Les chiffres officiels des morts s'élèvent à une vingtaine de mille. Il n'est pas un Français qui ne connaissent une ou plusieurs familles en deuil d'un fils tombé dans cette guerre atroce et nos compatriotes ne veulent plus que nos enfants disparaissent là-bas dans des combats contre un peuple qui veut être libre tout en restant notre associé.

Cette guerre est sans issue. Personne n'ignore dans le Gouvernement et dans le haut commandement que, militairement, il aurait fallu au moins 500.000 hommes pour tenir l'Indochine par la force contre les aspirations et la volonté de la très grande majorité de la population.

Allons-nous continuer à alimenter, sans espoir d'en finir, cette guerre qui coûte tant de vies humaines, qui accable si lourdement le contribuable et qui, par les relèves qu'elle implique, désorganise les unités de la métropole ?

Cette guerre risque de provoquer la désagrégation de l'Union française. Peut-on imaginer que les autres pays de l'Union ne suivent pas attentivement les événements qui se déroulent au

Vietnam ? Ne pensez-vous pas que le spectacle de ces opérations si coûteuses que nous menons là-bas jette dans l'esprit de ces peuples d'outre-mer le doute le plus désastreux en ce qui concerne la possibilité et l'autorité de la France et contribue à détruire leurs sentiments d'amitié et d'attachement à l'égard de notre pays, sentiments sans lesquels l'Union française ne pourrait plus subsister ?

Si nous voulons maintenir l'Union française, si nous désirons en faire ce tout harmonieux, confiant, vigoureux que souhaitent les Français et les peuples de l'Union, il faut bannir la haine.

Seuls doivent triompher et y régner les grands principes de la République appliqués avec nos qualités foncières de compréhension, de justice et d'humanité; pour cela il faut rétablir immédiatement la paix.

La cessation immédiate de la guerre au Vietnam, c'est aussi le vœu général de notre peuple. J'en ai déjà parlé; il s'agit d'une réalité que chacun de nous est à même de constater chaque jour, s'il veut se donner la peine de savoir et d'entendre. Nous devons connaître cette volonté qui se manifeste sans cesse plus pressante, plus impérieuse, et nous devons nous y conformer.

C'est pourquoi, certains de traduire par des actes la volonté générale de nos compatriotes, nous demandons, par notre amendement, que le crédit de 420 milliards affecté aux dépenses militaires soit réduit de 95 milliards, afin que les crédits militaires destinés à l'Indochine soient ramenés à 20 milliards. Ces crédits ainsi réduits à 20 milliards permettraient de couvrir les dépenses diverses correspondant au rapatriement des troupes qui doit suivre la cessation de l'état de guerre. J'insiste parce que c'est là, je tiens à le répéter, le vœu général du pays et qu'ainsi nous servirons la cause de la France et de l'Union française pour l'immédiat et pour l'avenir. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?...

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?...

M. le ministre de la défense nationale. Le Gouvernement repousse l'amendement, en regrettant que le général Petit se fasse, dirai-je, l'associé, peut-être inconscient (*Exclamations à l'extrême gauche.*) je le dis, car je respecte une certaine sincérité...

M. Léon David. Nous aussi, monsieur le ministre, nous sommes respectables.

M. le ministre de la défense nationale. Je n'ai rien dit qui puisse vous offenser.

M. Léon David. Vous avez fait des allusions.

M. le ministre de la défense nationale. Je regrette, dis-je, que le général Petit s'associe à ce qui est tout de même aussi un double jeu de la part du parti communiste.

Mon général, vous parlez de la paix au Vietnam. Mais quels sont ceux, dans cette Assemblée, dans ce pays, qui ne souhaitent pas la paix au Vietnam?

Mlle Mireille Dumont. Ceux qui envoient des troupes en Indochine!

M. le ministre de la défense nationale. Non, mademoiselle, ce sont ceux qui, un jour de décembre 1946, alors qu'un accord était en pleine négociation, ont frappé nos troupes dans le dos. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Léon David. C'est inexact.

M. le ministre de la défense nationale. Des propagandes acharnées, s'appuyant essentiellement sur le mensonge, font croire au Viet-Minh qu'il pourra lasser la ténacité de la France.

Qui veut la paix au Vietnam? D'abord les Vietnamiens, qui, tout autant que nos troupes, subissent les agressions, les attaques du Viet-Minh et vous avez, vous, parti communiste, une responsabilité toute particulière dans la prolongation de la guerre du Vietnam. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Car vous encouragez la prolongation de l'agression alors que si toute la France avait été unie, le peuple vietnamien, convaincu de la pureté et de la sincérité de nos intentions, sachant que nous voulons lui permettre de connaître l'indépendance et la liberté, aurait depuis longtemps fait la paix avec nous. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le général Petit, pour répondre à M. le ministre de la défense nationale.

M. le général Petit. Monsieur le ministre, vous avez fait état de ma position politique, mais vous avez dit aussi qu'il y avait eu acte d'agression au Vietminh.

Les membres du Gouvernement ne doivent pas ignorer qu'il y eut un rapport d'un général que j'ai eu l'occasion de connaître, car j'étais à ce moment-là directeur du cabinet de M. Billoux, ministre de la défense nationale. Par ailleurs, j'ai lu dans *Témoignage Chrétien* un article de M. Paul Mus, qui déclare qu'au mois de novembre, à Haïphong, pour une affaire sur l'origine de laquelle je manque de renseignements précis, il y eut une trentaine de tués français, tandis que l'amiral Battet a déclaré que l'artillerie de son croiseur n'avait pas causé plus de 6.000 morts.

J'ai eu entre les mains une publication indiquant que deux avisos, dont le *Savorgnan de Brazza*, ont également tiré sur Haïphong au mois de novembre; et je dois ajouter que le colonel qui commandait la ville de Haïphong a déclenché en même temps les tirs de l'artillerie terrestre, en sorte que, non seulement il faut compter 6.000 Vietnamiens tués par les canons de l'amiral Battet, mais il faut y ajouter ceux qui ont été tués par les tirs des deux avisos et les tirs des unités terrestres. C'est, par conséquent, à une dizaine de milliers que l'on peut évaluer le nombre des Vietnamiens qui sont tombés à Haïphong au mois de novembre, au cours d'une affaire qui débuta pour une mince question d'essence. Quelques coups de fusils furent tirés, puis cela se propagea. Il est difficile de savoir qui a tiré le premier coup de feu. (*Mouvements divers.*)

M. Pierre Boudet. Ce sont les ennemis de la France qui ont raison, dans ce cas!

M. le général Petit. Qui a tiré le premier coup de fusil? Comment voulez-vous qu'on le sache. Il n'est pas possible, dans une ville comme Haïphong, de savoir qui a commencé le combat.

Plus tard, au mois de décembre, il y eu les événements d'Hanoï. Si l'on veut agir loyalement, honnêtement, il ne faut donc pas marquer le début des hostilités à partir des événements de Hanoï, en décembre, comme on l'a fait jusqu'à présent, jusqu'à l'article de M. Paul Mus, mais à partir de ceux de Haïphong, en novembre. Si l'on veut remonter dans l'histoire, il faut instaurer un débat spécial sur cette affaire, en remontant au moins aux accords du 6 mars 1946.

Je sais bien que M. Moutet défendra sa position...

M. Marius Moutet. Je n'ai aucune raison de me défendre; je suis, sur ces faits, absolument inattaquable.

M. le général Petit. Cela peut se discuter.

M. Marius Moutet. Tout peut se discuter, mais avant d'avancer certaines assertions, au moins faut-il connaître les faits.

M. le général Petit. Il faut voir la situation telle qu'elle est. Les Français savent aujourd'hui que la guerre peut être arrêtée, si l'on traite directement avec le président Ho Chi Minh, qui représente 85 à 90 p. 100 de la population. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Marius Moutet.

M. Marius Moutet. Quelques mots seulement pour rectifier les faits.

M. le ministre de la défense nationale a avancé une assertion que je ratifie, c'est la responsabilité incontestable du parti communiste...

M. Léon David. C'est faux!

M. Marius Moutet. ...dans l'état de guerre en Indochine, car, s'il avait eu, en tout temps, une position différente, j'affirme que la paix y serait rétablie depuis longtemps...

A l'extrême gauche. Par les soins de M. Marius Moutet!

M. Marius Moutet. ...et qu'il n'y aurait pas de prétextes à cette campagne abominable qui fait croire que, volontairement, la France prolonge au Vietnam une guerre, pour des raisons qu'on ne comprendrait pas, alors qu'elle a reconnu et qu'elle entend reconnaître l'indépendance du pays et lui donner la même liberté qu'aux autres Etats de l'Indochine. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mlle Mireille Dumont. Avec Bao Daï !

M. Marius Moutet. Vous dites qu'il y a deux documents qui accusent la France: le rapport du général Morlière, et l'article de M. Paul Mus.

C'est travestir singulièrement les faits. Le rapport du général Morlière, j'ai été le premier à le connaître, puisque c'est moi même qui, étant en Indochine, fin décembre 1946, ai appelé son auteur pour m'expliquer comment les faits s'étaient déroulés, et qui lui ai demandé de l'établir. Je dois dire que j'ai pour le général Morlière la plus haute estime.

Le général Morlière a considéré que le commandement militaire avait eu tort d'engager une action militaire à Haïphong avant de l'avoir lui-même prévenu alors qu'il était à la fois chef civil et chef militaire, et de s'engager dans cette affaire d'Haïphong avant qu'il n'ait pu lui-même prendre en accord avec le commandement militaire les décisions nécessaires.

Il a déclaré que la répression avait été sévère et qu'il l'eût voulu plus restreinte. Mais il n'a jamais nié, au contraire, que pendant tout le temps qui a précédé l'opération d'Haïphong, les accords du 17 septembre 1946 n'avaient jamais été appliqués et, qu'en particulier pour Haïphong, ils avaient été outrageusement violés.

C'est la question des douanes qui avait été à l'origine de ces prétendus conflits. Pourquoi?

Parce qu'il avait été signé chez moi-même l'engagement qu'une commission mixte des douanes serait instituée pour assurer la perception des droits à répartir entre les divers Etats de l'Indochine; mais comme si les douanes avaient fonctionné elles auraient fait cesser la contrebande de guerre, c'est-à-dire le commerce des armes qui étaient achetées contre l'exportation du riz d'un pays où le peuple crevait de faim, il est bien évident que les autorités françaises ont demandé que la commission des douanes se réunisse.

Jamais elles n'ont pu l'obtenir et c'est à ce moment-là que les incidents ont commencé à l'occasion de la saisie d'une jonque transportant cette contrebande d'armes qui ne revêtait pas le désir d'appliquer des accords librement signés.

Souvenez-vous que les premiers morts ont été les seuls observateurs français. Le général Morlière avait institué des commissions mixtes, composées d'officiers vietnamiens et d'officiers français; or, tous les officiers français de la commission mixte ont été tués sans qu'un seul des officiers vietnamiens ait été attaqué.

Mais, pendant tout le temps qui précédait, des tranchées étaient creusées jusqu'au poste de commandement du général Morlière et tout était préparé bien avant l'affaire d'Haïphong pour que pût éclater l'agression et le massacre des Français, surpris, qui eut lieu le 19 décembre 1946.

Quand prévenu du danger qui menaçait, le Gouvernement auquel j'avais l'honneur d'appartenir m'a demandé de me précipiter en Indochine, pour essayer, une fois de plus, de reprendre des négociations et d'éviter le conflit, c'était la troisième fois que je devais tenter cet effort. Il ne faut pas oublier, en effet, que nous avons signé avec Ho Chi Minh deux accords de paix en mars et en septembre 1946.

Ho Chi Minh est venu en France, nous lui avons rendu tous les honneurs dus à un chef de gouvernement ; il a assisté, comme hôte d'honneur, à nos parades militaires et à nos cérémonies publiques.

M. Léon David. Il a été reçu sur une voie de garage, sur votre ordre !

M. Marius Moutet. Il avait ici une situation qu'il n'aurait tenu qu'à lui de conserver. Lorsque, après avoir signé l'accord du 17 septembre, il est retourné dans son pays après un séjour de plusieurs mois, il a, pendant quinze jours, tenu des propos d'un loyalisme entièrement conforme aux accords signés. Le jour où il est retombé sous la main des dirigeants communistes, il a alors entièrement changé de propos, d'attitude et de tactique.

M. Léon David. C'est du roman policier !

M. Marius Moutet. Il a entièrement violé les accords qui avaient été passés. Voilà l'explication en ce qui concerne l'affaire du général Morlière

M. Léon David. Parlez-nous de Paul Rivet !

M. Marius Moutet. Prenons maintenant le cas de M. Paul Mus. J'ai connu M. Paul Mus; j'ai eu l'honneur de nommer ce grand savant directeur de l'école de la France d'outre-mer et j'ai contribué sans doute à le faire nommer professeur au collège de France, c'est dire l'estime dans laquelle je le tiens.

M. Paul Mus est un pur intellectuel, un homme de grande conscience, mais certes pas un homme politique. Pour négocier avec Ho Chi Minh, le Gouvernement a envoyé M. Paul Mus lui-même, qui connaît la langue annamite, qui est né dans le pays et dont on savait qu'il n'avait aucune appartenance politique.

Qu'est-il allé proposer ? Une trêve, en disant qu'une trêve comportait des conditions. Quelles étaient les conditions imposées ?

Sécurité des troupes, sécurité de ceux qui ont accepté notre présence en Indochine; la libération par échange des 800 otages civils, femmes, vieillards, enfants, non combattants, que le Viet Minh détenait. C'est assez dire que le Gouvernement était prêt, malgré tout ce qui s'était passé, malgré le massacre à Hanoï des 55 malheureux civils...

M. Léon David. Et les villages que vous incendiez là-bas ?

M. Marius Moutet. ... dont j'ai, hélas! salué les tombes, alors qu'à ce moment on tirait sur nous du haut des arbres.

Des civils qui n'étaient point des combattants, comme cette malheureuse employée des postes effroyablement mutilée avant d'être massacrée.

Qu'a-t-on répondu à M. Paul Mus ?

Vos conditions sont inacceptables, trop dures, c'est une capitulation. D'accord, mais au moins on devait faire des contre-propositions ? S'il s'agit d'une trêve, il suffit pas de dire : vous n'avez qu'à retirer vos troupes. Les troupes ne se retirent pas avec des gens qui les poursuivent, car lorsque les trois cinquièmes des troupes seront parties, qu'adviendra-t-il des deux cinquièmes restant ?

Il faut donc des conditions. Ah ! on a souvent parlé de paix, mais jamais un mot pour indiquer dans quelles conditions on accepterait la paix. C'est seulement maintenant, où après le succès de Mao Tsé Toung, on a déclaré que tout ce qu'on avait signé n'était qu'un moyen de gagner du temps, et tout ce qu'on demandait, c'était le départ pur et simple des Français.

Voilà la vérité. J'ai été assez mêlé à ces événements, en collaboration avec les membres communistes du Gouvernement... (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Léon David. Ce n'est pas vrai !

M. Marius Moutet. Il est trop facile de dire : ce n'est pas vrai ! On veut empêcher la vérité de se faire jour et l'on essaiera d'étouffer ma voix (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*), mais lorsque se discuteront les accords, je vous fournirai les faits et je vous apporterai à nouveau tout le dossier.

Quand, après mon retour en janvier 1947, j'ai apporté ce dossier à la tribune de l'Assemblée nationale, est-ce que les membres du gouvernement ont quitté ce gouvernement, ou nous ont demandé le retrait des troupes ? Est-ce que je disais autre chose que ce que je dis aujourd'hui ? Regardez le *Journal officiel*, vous trouverez mes paroles.

Bien mieux, M. le général Petit a été le chef de cabinet de M. Billoux. Quel était donc le rôle de M. Billoux ? Il était à la place où se trouve aujourd'hui le ministre de la défense nationale.

M. Léon David. Il faisait au gouvernement une autre politique !

M. Marius Moutet. Il avait un budget de dépenses militaires pour l'Indochine. Il n'a cependant ni demandé le retrait des troupes, ni la diminution des crédits d'Indochine. Cela permet de juger de la sincérité de la campagne de ceux qui, une fois de plus, lorsqu'ils entament une campagne, nous montrent que c'est pour couvrir les actes qu'ils accomplissent eux-mêmes et dont ils accusent les autres pour détourner l'attention de leurs responsabilités. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Si le général Morlière avait suivi ces messieurs, il serait sénateur!

M. Chaintron. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chaintron.

M. Chaintron. Je ne voudrais ajouter que quelques mots. Il me semble qu'il est un principe sur lequel républicains et démocrates devraient se trouver d'accord et que ne pourraient répudier les socialistes, car au fond, il est dans les principes de notre doctrine commune. Il s'énonce ainsi. Il est de Marx lui-même : « Un peuple qui opprime un autre ne saurait être un peuple libre. » (*Exclamations prolongées sur un grand nombre de bancs.*)

Voix nombreuses. La Russie ! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. le président. Avant de mettre aux voix l'amendement présenté par M. le général Petit, je donne la parole à M. David pour expliquer son vote.

M. Léon David. Mesdames, messieurs, je voudrais, au cours de cette brève explication de vote, indiquer que j'ai déjà, à plusieurs reprises et du haut de cette tribune, donné un démenti aux déclarations de M. Marius Moutet.

Je m'étais servi, à cet effet, des propos qu'avait tenus un homme qui est député à l'Assemblée nationale et qui était membre du propre parti de M. Marius Moutet, j'ai parlé de M. Paul Rivet.

M. Paul Rivet qui avait été placé par M. Moutet dans la délégation française qui devait discuter à Fontainebleau avec la délégation du Vietnam, a démissionné de cette délégation la veille de la discussion à Fontainebleau en écrivant au président et en disant à M. Marius Moutet, son ministre: « Je ne veux être ni dupe ni complice de ce que vous tramez ». Ces paroles, vous pouvez les retrouver au *Journal officiel*, elles ont été prononcées à la tribune de l'Assemblée nationale par M. Paul Rivet lui-même et, jusqu'à présent, personne ne les a démenties, même pas M. Moutet.

M. Marius Moutet. Je les démens sous cette forme.

M. Léon David. M. Paul Rivet ajoutait à la tribune de l'Assemblée nationale: si la guerre a éclaté en Indochine, c'est parce que l'amiral Thierry d'Argenlieu, qui était à Paris, ayant appris que quelques incidents s'étaient produits entre douaniers français et vietnamiens, a demandé dans un conseil des minis-

tres restreint s'il devait employer la force. Il lui a été répondu: « Oui, allez-y ! ».

M. Bidault, dans cette décision, a une grande part de responsabilité. M. Marius Moutet, ministre de la France d'outre-mer à ce moment-là, supporte également la responsabilité de la guerre au Vietnam. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Revenez au sujet s'il vous plaît. Nous sommes en débat budgétaire.

M. Léon David. Encore deux minutes et j'ai terminé. M'adressant au groupe socialiste, je lui dis que je trouve anormale son attitude.

Alors que dans tous vos congrès vous votez des résolutions demandant la paix avec Ho Chi Minh, vous applaudissez les mensonges de M. Moutet à l'égard du peuple vietnamien et de son président Ho Chi Minh.

M. Alfred Paget. Signez la paix !

M. Léon David. Vous avez une attitude dans vos congrès, une autre dans les Assemblées et une autre en tant que ministre.

Nous, nous n'avons qu'une attitude. Nous sommes pour la paix au Vietnam.

M. Alfred Paget. Ce n'est pas vrai!

M. Léon David. Nous sommes pour la paix parce que nous savons ce qu'est la guerre pour les peuples qui saignent.

Vous me permettrez, avant de quitter cette tribune, de dire qu'il y a une honte de plus, pendant que les jeunes meurent au Vietnam, il y a des généraux, il y a ceux qui touchent des chèques, qui pataugent dans la boue de la corruption et dans le sang (*Applaudissements à l'extrême gauche*) de ceux qui meurent en Indochine.

Si Roger Peyré a pu filer à Rio-de-Janeiro, qui lui a fourni des papiers? sinon le ministre de l'intérieur, le socialiste Jules Moch. (*Très bien! à l'extrême gauche.*)

M. le président. Concluez, monsieur David!

M. Léon David. J'en ai terminé, monsieur le président.

En quittant cette tribune, je déclare que nous saluons les métallos, les dockers, les marins et les cheminots qui agissent activement contre la sale guerre du Vietnam. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

Voix nombreuses. A l'ordre!

M. le président. En tant que président, je dirai à M. David qu'il y a certaines paroles qui ne doivent pas être prononcées dans l'enceinte du Conseil de la République. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. En ce qui concerne l'amendement n° 71, je suis saisi d'une demande de scrutin par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	313
Majorité absolue	157
Pour l'adoption	20
Contre	293

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Je suis saisi, sur ce même article, de deux amendements tendant au même but et pouvant, par conséquent, faire l'objet d'une discussion commune, le premier (n° 1), présenté par M. Pierre Boudet, tendant à substituer dans cet article le chiffre de: « 420 milliards », adopté par l'Assemblée nationale, au chiffre de: « 415 milliards »; le second (n° 36), présenté par M. Rotinat, au nom de la commission de la défense nationale, tendant à remplacer le chiffre de 415 milliards par celui de 420 milliards, adopté par l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Rotinat.

M. Rotinat. Mesdames, messieurs, l'amendement que j'ai déposé au nom de la commission de la défense nationale demande au Conseil de la République de revenir au chiffre global des crédits de la défense nationale: 420 milliards.

Je renonce à développer mon amendement. Je veux dire seulement que cette réduction nous avait fort émus et avait ému également tous ceux qui se préoccupent, dans les circonstances actuelles, de la situation de nos forces armées.

Il est des économies qui peuvent être dangereuses moins par leur importance que par la répercussion qu'elles peuvent avoir. Je pense que l'économie faite sur le budget de la guerre est une de celles-là.

Cependant, j'ai le sentiment que le Conseil de la République a compris la nécessité de maintenir intact le budget de notre défense nationale et, si j'avais besoin d'un argument supplémentaire, je le trouverais dans l'attitude du groupe communiste.

Je demande donc seulement au Conseil de la République de voter d'une façon massive le maintien des crédits de la défense nationale. J'ai la certitude que ce sera le meilleur réconfort à apporter à notre armée et aussi à ceux qui se battent non seulement contre un ennemi implacable mais contre les traîtrises quotidiennes dont on les abreuve. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission accepte l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. René Pleven, *ministre de la défense nationale.* Mesdames, messieurs, ce n'est pas à cinq heures du matin que je ferai à l'Assemblée de longues déclarations.

Les questions si intéressantes qui m'ont été posées successivement par M. Boudet, par M. le général Corniglion-Molinier et par M. le général Petit, je me réserve d'y répondre de la façon la plus large lorsque le débat sur la politique de la défense nationale, que M. Rotinat, président de la commission de la defense nationale, a pris l'initiative de demander sous forme de question orale avec débat au Conseil de la République, pourra avoir lieu, le mois prochain je pense.

Pour le moment, rectifiant très légèrement les chiffres qui ont été donnés par M. Boudet, je dirai qu'en ce qui concerne la défense nationale proprement dite, les crédits que nous avons demandés sont en réalité inférieurs à ce qu'aurait représenté une véritable reconduction. En effet, une véritable reconduction aurait exigé que nous demandions 286 milliards et, pour tenir compte d'un certain nombre de mesures tel l'établissement de l'indemnité des charges militaires, tel l'établissement des soldes spéciales, et j'en passe, nous aurions dû demander encore 5 milliards de plus. Voilà ce qu'aurait représenté la reconduction: en réalité 290 milliards.

J'ai accepté malgré tout de ne demander que 280 milliards parce que le Gouvernement s'était engagé à mettre toute sa responsabilité dans la balance pour obtenir le vote par le Parlement de l'article 39.

Cet article 39 exprime le souci d'économie avec lequel nous allons gérer ces crédits et le souci de réforme profonde à l'intérieur des services, qui répond aux désirs exprimés par tous les partis du Conseil de la République. C'est dans cet esprit que je vous demande de bien vouloir vous rallier à la demande de M. Rotinat, rétablissant un crédit de 280 milliards.

D'un mot, je dirai à M. Boudet qui, en évoquant les prix de certains matériels militaires, faisait allusion à l'organisation de la sécurité collective, qu'avant le 31 janvier l'accord bilatéral qui nous permettra de commencer à recevoir du matériel en provenance des Etats-Unis sera signé, qu'aussitôt après sa signature cet accord sera publié et soumis à la ratification des deux assemblées.

Au général Corniglion-Molinier, je dirai que, naturellement, nous savons que les crédits que nous destinons à notre aviation ne sont pas suffisants. Ils sont cependant le maximum de ce que nous pouvons faire dans le cadre des crédits qui nous sont accordés et ils représentent un effort qui est le plus grand qui ait été fait jusqu'ici car ils manifestent un accroissement de 7 milliards dans les crédits de fabrication de matériel. Nous essaierons de faire plus si nous parvenons à dégager dans d'autres directions des économies.

Je répondrai au général Petit qu'il s'est mépris sur le sens de ce que j'avais voulu dire lorsque j'ai parlé, à la commission de la défense nationale, de dépenses intégrées. Dans mon esprit, c'était dans le cadre de la France. Je pensais que c'était une vue acceptée actuellement par tous ceux qui réfléchissaient aux problèmes de la défense nationale et que les problèmes ne se posaient plus sous l'angle de l'armée, de la marine ou de l'aviation, mais sous l'angle de la défense nationale tout court. C'est cela que j'ai voulu dire lorsque j'ai parlé d'intégration. Lorsque nous aurons ce grand débat, que je souhaite aussi large et aussi prochain que possible, alors je répondrai point par point à ce qui m'a été dit par le général Petit.

Je lui demanderai notamment ce qu'il propose en dehors de la sécurité collective et je lui demande s'il pense que véritablement ce serait l'avenir à offrir au pays en ce qui concerne la défense nationale que de revenir au système sous lequel nous avons œuvré avant 1914 ou avant 1939.

Car enfin, mesdames, messieurs, peut-on imaginer une conception plus réactionnaire, plus étroitement nationaliste que celle dont se font actuellement les défenseurs, les amis de M. Demusois?

M. Demusois. Ne m'attaquez pas, sinon, je vais répliquer! (*Rires.*)

M. le ministre de la défense nationale. Avant 1914, nous avons connu une époque où la France a assuré la protection du reste de l'Europe contre les risques d'agression allemande. A cette époque, le jeune Français faisait deux, puis trois années de service, pendant que le jeune anglais était dispensé de la conscription et jouait au cricket, alors que les nôtres faisaient les grandes manœuvres. Il en était de même aux Etats-Unis, et c'était le budget français, le peuple français, qui, à lui tout seul, assurait la couverture de ce qui était déjà le monde occidental.

Puis, lorsqu'en 1919 on a voulu tirer les leçons de la guerre, quel a donc été le rêve de tous les démocrates français, de tous les hommes de gauche français? Ce rêve, c'était l'établissement d'une sécurité collective, l'établissement d'un système où le fardeau de la sécurité en Europe ne serait pas porté exclusivement par les épaules françaises. Vous avez connu l'échec de ces tentatives et, entre 1930 et 1939, ce fut encore le peuple français qui, par sa conscription, qui, par ses impôts, a essayé de créer la digue derrière laquelle les autres démocraties se sentaient en sécurité.

Aurions-nous maintenant à regretter, après l'expérience douloureuse de deux guerres, d'avoir réussi à convaincre nos alliés que la sécurité collective doit être établie en temps de paix? Aurions-nous à regretter d'avoir enfin obtenu de la démocratie américaine et d'un gouvernement qui, je crois, ne représente pas précisément les banquiers, le gouvernement Truman, aurions-nous à regretter que le gouvernement du *New Deal* veuille nous aider, nous, peuple ruiné par deux guerres, à refaire notre potentiel militaire ? (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Franceschi. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

Voix nombreuses. Non! Non!

M. le ministre de la défense nationale. Je n'ai pas interrompu le général Petit.

Voilà, messieurs, les questions qu'il faut poser lorsqu'une certaine propagande nous accuse de trahir notre pays parce que nous acceptons que certains armements, dont le prix serait tel qu'il dépasserait nos ressources, nous soit fourni par ceux qui furent nos alliés trop tardifs de la dernière guerre et qui sont encore nos amis aujourd'hui et parce que nous organisons, en temps de paix, la sécurité collective.

Cette sécurité collective ne s'étend à l'heure actuelle qu'à une partie du peuple européen. Eh bien, mesdames, messieurs, est-ce notre pays qui en porte la moindre responsabilité?

M. Léon David. C'est le Gouvernement!

M. le ministre de la défense nationale. Non, monsieur David. Est-ce la faute de la France si, à l'Organisation des nations unies, toutes les tentatives pour organiser le désarmement et le contrôle de l'énergie atomique se sont heurtées à un usage abusif du veto?

M. Léon David. C'est inexact. (*Vives exclamations.*)

M. le ministre de la défense nationale. Non ce n'est pas inexact. C'est une vérité qui vous gêne, mais que nous proclamerons partout, monsieur David. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Bruit à l'extrême gauche.*)

M. Léon David. C'est la Russie qui propose le contrôle.

M. le ministre de la défense nationale. Mesdames, messieurs, je vais terminer. Je veux, devant le Conseil de la République retracer quelle a été la courbe de nos dépenses militaires depuis 1946. En 1946, nous avons affecté à nos dépenses militaires 29,2 p. 100 de nos charges publiques; en 1947, 28,1 p. 100; en 1948, 22,2 p. 100, en 1949, 21,5 p. 100; en 1950, en y incorporant la totalité des dépenses que nous impose l'Indochine, en y incorporant la part de revalorisation des soldes qui est incluse dans la tranche de reclassement inscrite dans la loi de finances, nos dépenses militaires représenteront seulement 19,6 p. 100 du total de nos charges.

Voilà des chiffres qu'il faut que chacun de vous sache, que le pays connaisse pour répondre à la campagne de mensonges faite par ces messieurs.

C'est pourquoi, au nom du Gouvernement, je vous demande encore de rétablir massivement le chiffre de 420 milliards. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Je consulte le Conseil de la République sur les amendements présentés par MM. Rotinat et Boudet.

(*Les amendements sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'article 3, ainsi modifié par ces amendements.

(*L'article 3, ainsi modifié, est adopté.*)

M. Charles Brune. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Brune.

M. Charles Brune. Mesdames, messieurs, le Conseil siège depuis minuit. Il est actuellement cinq heures.

Je propose de suspendre la séance pendant une heure.

M. le rapporteur général. Je propose une suspension d'une demi-heure seulement. (*Marques d'approbation.*)

M. le président. M. le rapporteur général propose de suspendre la séance pendant une demi-heure.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quatre heures cinquante minutes, est reprise à cinq heures vingt-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous abordons la discussion de l'article 4. J'en donne lecture:

§ 2. — *Réparation des dommages de guerre et investissements productifs.*

« Art. 4. — Il est ouvert aux ministres, pour le payement en 1950 des indemnités et des travaux afférents à la réparation des dommages causés par la guerre, des crédits dont le montant maximum est fixé globalement à 317 milliards de francs.

« Ces crédits s'appliquent:

« A concurrence d'un maximum de 257 milliards de francs aux opérations de la caisse autonome de la reconstruction et à la mobilisation des titres émis par la caisse autonome de la reconstruction en application de l'article 11 de la loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948;

« A concurrence d'un maximum de 60 milliards de francs à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane ainsi qu'à la reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français;

« Conformément à la répartition par lignes qui en sera donnée par la loi relative aux dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (réparation des dommages de guerre). »

La parole est à M. Bernard Chochoy.

M. Bernard Chochoy. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, au nom de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre je voudrais, à la faveur de la discussion de l'article 4 de la loi de finances, présenter quelques rapides observations.

Tout le monde nous déclare: Nous ne voulons pas toucher aux crédits de la reconstruction. Votre budget est chose sacrée.

Hier, M. Maurice-Petsche, ministre des finances, disait dans son intervention: « Il faut reloger au plus tôt les sinistrés et nous ne chicanerons pas sur les crédits nécessaires au relèvement de nos ruines. »

Certes, nous nous félicitons d'avoir trouvé grâce devant la commission des finances de notre Assemblée, mais nous n'en pensons pas moins que les crédits qui nous sont accordés sont nettement insuffisants.

Quelles sont en effet les sommes affectées, en 1950, à la reconstruction et au payement des dommages de guerre ? 251 milliards d'une part, auxquels s'ajoutent, d'autre part, 6 milliards qui couvriront la première échéance d'annuités sur les titres émis l'année dernière.

M. le ministre des finances a affirmé devant l'Assemblée nationale qu'il lui était impossible de nous donner davantage. Votre commission de la reconstruction du Conseil de la République ne se trouve pas satisfaite, et elle considère qu'un effort plus grand eût dû être fait en faveur de nos sinistrés.

Nous aurions pu, comme on l'a tenté à l'Assemblée nationale, par le biais d'amendements, essayer d'obtenir le transfert au budget de la reconstruction de crédits inscrits à d'autres articles de la loi de finances.

Nous savons que la chose n'eût servi à rien, car le Gouvernement nous aurait implacablement opposé l'article 48, comme il a opposé à nos collègues de l'Assemblée l'article 47.

Nous ne nions pas les résultats obtenus en 1949, mais ils sont encore bien minces, comparés à l'immensité de la tâche qui reste à accomplir. Je ne vous cacherai pas, mes chers collègues, qu'au moment où je parle de nos crédits de la reconstruction, j'ai quelque inquiétude, surtout lorsque je vois qu'au premier alinea de cet article, alors que le chiffre global adopté par l'Assemblée nationale était de 329 milliards, il est devenu, après être sorti de la commission des finances du Conseil de la République, 317 milliards.

Je sais qu'on pourra me dire tout à l'heure: Mais il s'agit de 12 milliards que nous avons enlevés à la Société nationale des chemins de fer français. Or, je suis de ceux qui n'ont pas quitté cette Assemblée depuis le moment où l'on a commencé la discussion de la loi de finances et j'ai entendu à de nombreuses reprises M. le ministre des finances, d'une part, et

M. Edgar Faure, d'autre part, répéter: « Tenez compte de ce que, si vous amputez le crédit global, je ne puis vous promettre, dans la ventilation que je serai amené à faire, que les amputations ne porteront pas sur tous les chapitres de l'article. »

Alors, je pose nettement la question à M. le ministre des finances, s'il veut bien m'écouter quelques instants, ou à M. le ministre de la reconstruction, qui est plus attentif, et la question vaut la peine d'être entendue: pouvez-vous donner à la commission de la reconstruction du Conseil de la République, monsieur le ministre des finances, l'assurance que l'amputation de 12 milliards faite sur le crédit global de 329 milliards n'aura aucune incidence sur la partie affectée à la reconstruction et au règlement des dommages de guerre ?

M. le ministre des finances. D'après ce qu'a indiqué M. Pellenc à la commission des finances, qui vise uniquement la Société nationale des chemins de fer français, j'aurais à faire à ce sujet toutes réserves sur cette amputation.

M. Bernard Chochoy. Monsieur le ministre des finances, je vous remercie de votre réponse, mais elle ne me satisfait pas. Comme je le disais il y a un instant, et je reprends volontairement ma question — car je sais que les préoccupations qui sont miennes à cette tribune sont celles de tous mes collègues de la commission de la reconstruction du Conseil de la République — M. le secrétaire d'Etat aux finances, vous suppléant au cours des débats qui se sont déroulés devant cette Assemblée, a déclaré à ceux qui voulaient amputer d'un certain nombre de milliards le crédit global prévu à cet article, qu'il ne pouvait pas donner l'assurance, cette amputation étant faite, qu'il pourrait, dans la ventilation, replacer aux différents chapitres, les même sommes qui s'y trouvaient précédemment.

Or, je voudrais savoir si après cette amputation de 12 milliards sur les 329 milliards que l'on trouve globalement, nous sommes assurés d'obtenir 257 milliards pour la reconstruction et le payement des dommages de guerre. Voilà la question précise.

M. le ministre des finances. C'est incontestable, puisqu'il y a une ligne particulière pour la Société nationale des chemins de fer français.

M. Bernard Chochoy. J'en prends acte et j'espère que nous ne serons pas déçus.

Monsieur le ministre de la reconstruction, c'est à vous que je m'adresse maintenant. Vous avez fait à peu près le tour de tous nos départements sinistrés et vous avez pu vous rendre compte, comme nous, que les plaies matérielles de la France sont loin d'être cicatrisées. Nos ruines commencent à se relever, mais que de détresses subsistent!

Dans nos localités sinistrées, elles sont nombreuses les familles qui vivent encore dans des conditions d'inconfort insoupçonnables et vous pourriez, représentants des départements sinistrés, en apporter le témoignage. Il n'est pas rare de trouver dix ou quinze personnes entassées dans deux ou trois petites pièces. Sait-on que plus de 10.000 Boulonnais et près de 12.000 Calaisiens en sont encore à attendre l'heureux jour où ils pouront rejoindre leur ville martyre ?

M. Marcel Léger. Et le Havre ? Et Caen ?

M. Bernard Chochoy. Mes chers collègues, je parle de Calais et de Boulogne parce que ces villes viennent tout naturellement à mon esprit, mais je sais qu'on peut en dire autant pour Rouen, Lorient, le Havre, Royan, Brest et pour quantité d'autres villes. C'est une argumentation supplémentaire qui vient s'ajouter à ma démonstration.

Ceci m'amène à affirmer de toutes mes forces que les crédits qui nous sont accordés, 257 milliards, sont nettement insuffisants quand on considère la tâche qui reste à accomplir. (*Applaudissements.*)

M. le ministre de la reconstruction avait demandé 400 milliards pour son budget, concevant bien que la reconstruction de la France ne pourra être terminée en 1960, et nous souhaitons tous qu'elle le soit, si nous maintenons les crédits affectés aux dommages de guerre au chiffre de 257 milliards.

Reconstruire des fermes, des ateliers, des usines, c'est travailler à développer le potentiel économique du pays et accroître sa richesse. De plus, rebâtir nos maisons d'habitation écrasées par les bombes est une tâche qui ne doit pas être différée pendant des années et c'est redonner un peu de joie aux Français qui ont souffert et qui souffrent encore.

Il y a, par ailleurs, un élément moral et psychologique dont nous avons à tenir compte; ne donnons pas aux sinistrés l'impression que dans notre pays la solidarité n'est qu'un vain mot et sachons demander à ceux qui ont le moins souffert de la guerre un sacrifice en faveur de nos populations victimes des bombardements.

Un certain nombre d'amendements ont été déposés au cours de ce débat et seront soutenus par quelques membres de la commission de la reconstruction.

Je regrette, pour ma part, et je sais que je traduis ici le sentiment de toute la commission de la reconstruction que devant la commission des finances, l'amendement déposé par mon collègue et ami M. Driant n'ait pas rencontré la faveur de nos collègues de cette commission. Vous avez, monsieur le rapporteur général, affirmé qu'il aurait sa place dans la loi de développement et qu'au moment de la discussion du budget de la reconstruction, il pourrait être repris.

Je ne suis pas convaincu, voyez-vous, que cet amendement qui visait à une meilleure utilisation des bons de la reconstruction pourrait trouver ici sa place.

Je crois qu'il eût été mieux placé dans ce débat sur la loi de finances. Il devait s'articuler sur les articles 50 et 51, et je suis persuadé que la démonstration qui aurait été faite par M. Driant, appuyée et par le président de la commission et par toute l'Assemblée, je veux le croire, aurait permis aux sinistrés d'avoir à leur disposition des crédits d'engagement plus importants, et d'obtenir la reconduction des titres affectés l'an dernier au règlement des éléments d'exploitation sinistrés.

M. Héline. Sans aucun doute.

M. Bernard Chochoy. Je dis très nettement, sans rancœur, mais quand même avec une certaine amertume que je ne peux vous cacher qu'il est regrettable que la commission des finances ait pris à l'égard de la commission de la reconstruction cette attitude que nous n'avons pas beaucoup appréciée.

Je voudrais limiter mon intervention et j'avais dit à mon collègue, M. Lelant, qui m'avait recommandé d'être bref, que je suivrais son conseil. Je veux lui montrer que je sais tenir un engagement. Toutefois, je dois dire un mot sur le plan de financement de la reconstruction qui est prévu à l'article 4 de la loi du 28 octobre 1946 qui nous avait été promis par le même ministre des finances qui est à son banc ce matin, pour le 30 juin 1949.

Vous n'avez pas été fidèle au rendez-vous, monsieur le ministre. Je le regrette au nom des sinistrés, car je suis persuadé que, si ce plan de financement de la reconstruction était établi, nous y verrions plus clair et, certainement, que les opérations de reconstruction en seraient facilitées.

M. le ministre des finances. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Chochoy ?

M. Bernard Chochoy. Je vous en prie.

M. le ministre des finances. Puisque vous m'y autorisez, je vais vous faire la réponse que j'ai donnée à l'Assemblée nationale. Je ne me suis pas considéré comme ayant le droit de vous apporter ce plan, parce que ce plan supposait l'engagement de ma part de prévoir pour un nombre d'années important des sommes d'argent dont je ne dispose pas. On avait parlé de 500 milliards par an. Vous voyez à quoi j'en suis réduit; je considère qu'il y a une chose criminelle, c'est de promettre aux sinistrés ce qu'on ne peut pas leur donner. Faire un échéancier basé sur quelque chose que l'on ne peut pas tenir est en quelque sorte exploiter une sensibilité qui a déjà été mise à vif. Je ne pense pas avoir le droit de le faire.

La seule chose que j'ai faite cette année et qui est sérieuse, c'est que j'ai dégagé des ressources fiscales en chiffres suffisants pour obtenir une sorte d'annuité fixe qui permettrait, soit directement par l'impôt, soit par le jeu des annuités qu'elle pourrait gager, de procéder justement à l'établissement général du plan de reconstruction.

Voilà ce que j'ai fait, voilà ce que je considérais comme pouvant honnêtement être fait, je n'ai pas voulu aller plus loin pour ne pas décourager.

M. Bernard Chochoy. Monsieur le ministre, je vous remercie de cette précision, mais vous pensez bien que ce matin, à cette tribune, — mais on ne distingue plus depuis quelques jours le soir du matin — sachant combien cette masse de la population au nom de laquelle nous parlons est sensible, je ne viens pas évoquer ce problème pour exciter et pour amener ces gens...

M. Héline. Exacerbés.

M. Bernard Chochoy. Les exacerber, monsieur Héline et amener ces braves gens à considérer qu'on ne fait rien pour eux. J'ai dit, au contraire, au début de mon exposé, qu'un gros effort avait été fait en 1949 et je suis persuadé qu'avec les 257 milliards dont nous allons disposer en 1950, cet effort continuera. Je soutiens quand même, parce que les gens qui souffrent — et il est vrai que les sinistrés souffrent, monsieur le ministre, — ne doivent pas attendre trop longtemps, qu'il est nécessaire d'adoucir leur sort et de faire tout ce que nous pouvons pour les aider au maximum. Vous n'êtes pas à convaincre, monsieur le ministre des finances.

M. le ministre des finances. Vous le savez parfaitement et vous n'ignorez pas que c'est toute la dureté de ma fonction de devoir résister à des sentiments comme les vôtres.

M. le rapporteur général. Très bien!

M. Bernard Chochoy. Un fait, malgré tout, subsiste, c'est qu'il y avait 4.100 milliards d'indemnités de dommages de

guerre à régler le 31 décembre 1948, et qu'il en restait 3.800 milliards à indemniser le 31 décembre 1949. Nous pensons qu'il faut poser nettement, et au plus tôt, devant l'opinion publique, le problème de la reconstruction, dans son ensemble, en même temps que celui de l'indemnisation des dommages de guerre et déterminer les moyens propres à résoudre ces problèmes.

C'est pour cela que je dis, au nom de la commission de la reconstruction, que le Gouvernement se doit de nous saisir, aussitôt qu'il le pourra, d'un projet de loi établissant un plan de financement de la reconstruction et nous nous permettons d'insister pour que cela soit fait dans les moindres délais. (*Applaudissements.*)

Un dernier mot avant de quitter la tribune. Je veux revenir ici sur un reproche qui a été adressé à M. le ministre de la reconstruction à l'Assemblée nationale au sujet de l'abandon qui apparaît des travaux d'urgence, de ce que nous appelons communément les réparations d'office. M. le ministre de la reconstruction m'oppose une dénégation et il m'a dit tout à l'heure: mais ce n'est pas vrai, nous avons fait un effort en 1950.

Je ne le méconnais pas. Je vous fais cependant remarquer, monsieur le ministre, que pour moi, il n'y a que les chiffres qui comptent car ils sont bien plus éloquents que tout ce que l'on peut affirmer. Je constate qu'aux autorisations de programme de 1949, il y avait 7 milliards et qu'aux autorisations de programme de 1950, il n'y a plus que 2 milliards. Aux autorisations de payement en 1949, il y avait 3.200 millions; en 1950, il n'y a plus que 800 millions.

Vous avez souvent, au cours de vos déplacements, dit votre volonté d'être l'homme de la construction en même temps que le ministre de la reconstruction. Je vous approuve de toutes mes forces, et vous savez que toujours, avec la commission de la reconstruction, je vous ai épaulé dans les louables efforts que vous avez faits en direction de la politique du logement que vous entendez développer.

Vous me permettrez, monsieur le ministre, de vous dire qu'il faut, non pas abandonner cette politique de réparations d'office — et malheureusement les chiffres semblent nous l'indiquer — mais, au contraire, persévérer dans cette politique pour une raison que vous connaissez bien, c'est qu'il y a encore dans quantité de nos localités sinistrées, grandes ou petites, de nombreuses maisons qui ont été détruites à 20, 25, 30 ou 40 p. 100.

Sinistrées à 25 p. 100 en 1943 ou 1944, avec les effets des intempéries, si nous attendons encore une année ou deux, ces maisons seront sinistrées à 60 ou 75 p. 100. Je suis persuadé que l'on peut, dans beaucoup de départements, sauver un nombre appréciable de maisons d'habitation.

Je souhaiterais, et je suis convaincu que la commission de la reconstruction le souhaite avec moi, que vous puissiez faire dans tous nos départements sinistrés l'inventaire, aussi honnête que possible, de ce qui peut encore être réparé.

Dans bien des cas, lorsqu'on propose à un architecte de s'occuper d'un dossier de réparations, cela l'intéresse très peu. Vous le savez bien, mes chers collègues; il est normal qu'il préfère travailler sur un dossier reconstruction.

Il se trouve que nos sinistrés se plaignent. Vous allez me dire: vous nous proposez alors la reconduction d'expériences que nous avons connues sous forme de régies directes. Je vous réponds tout de suite: non, il ne s'agit pas de cela. Dans nos départements, sont maintenant installées des coopératives de reconstruction, des associations syndicales de reconstruction qui fonctionnent. Confiez aux coopératives de reconstruction ou aux associations syndicales ces réparations: vous ferez une excellente opération du point de vue des logements que vous sauverez. Vous pourrez reloger des quantités de sinistrés qui attendent de retrouver un toit. Dans le même temps, vous servirez les intérêts de l'Etat, car, au fur et à mesure qu'une maison se reconstruira au titre des réparations d'office, un dossier disparaîtra et, monsieur le ministre, vous aurez servi les intérêts de ces sinistrés particis.

Voilà les quelques observations que je voulais soumettre aujourd'hui à vos réflexions, me réservant de traiter plus amplement ces problèmes lorsque nous discuterions le budget de la reconstruction. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Denvers.

M. Denvers. Mesdames, messieurs, messieurs les ministrés, puisque aussi bien aucune ligne, aucun mot ne peut, dans le texte de l'article 4 du présent projet, nous garantir contre une diminution possible des crédits afférents à la reconstruction de notre flotte de commerce et de pêche et de notre flotte rhénane, nous nous devons d'indiquer, de la manière la plus formelle — et le groupe socialiste m'a mandaté à cet effet — que notre intention eût été, si une décision de cette Assemblée — décision déplacée en soi, croyez-le — n'était pas intervenue pour écarter du débat la possibilité que nous avions d'apporter, très honnêtement, au texte les aménagements jugés utiles et nécessaires, notre intention eût été de faire insérer dans le texte de l'article, une disposition qui aurait stipulé qu'en aucun cas il ne pourrait être porté atteinte aux crédits dont il s'agit.

Bien que nous sachions qu'au sein de la commission des finances les commissaires semblent s'être trouvés d'accord pour qu'en tout état de cause aucune diminution de crédits n'intervienne à propos de ceux destinés à la reconstitution de notre flotte marchande, nous pensons néanmoins que cette bonne intention déclarée ne peut suffire, en elle-même, pour empêcher qu'éventuellement une réduction de crédits ne s'opère en cette matière.

Ce ferme désir que vous avez eu à la commission des finances, ce même désir qui nous anime tous ici, nous aurions voulu être en mesure de le traduire en actes et en décisions légales.

Nous trouvons, porté dans le texte de la commission des finances, un crédit global de 60 milliards contre 72 milliards adoptés par l'Assemblée nationale.

Ces 60 milliards ont une triple destination: servir la reconstitution, d'abord de la flotte de commerce et de pêche, ensuite de la flotte rhénane et, enfin, du réseau de la Société nationale des chemins de fer français. Sur lequel donc de ces trois chapitres va devoir porter la diminution voulue et demandée par la commission des finances? Sur lequel de ces trois chapitres faire porter la retenue des 12 milliards abattus? Ce ne pourra être en tout cas — vous l'avez dit sans vouloir cependant l'écrire — sur le crédit à affecter à la remise en état et au développement de notre flotte marchande et de notre flotte de pêche qui, l'une et l'autre, la première surtout, ont besoin de grandir et de prospérer, cela dans l'intérêt même de la France et de l'Union française.

Notre assemblée a le devoir de le dire clairement et d'une manière délibérée. Nous avons tous ici, quels que soient les bancs sur lesquels nous sommes assis, le devoir strict de nous prononcer nettement sur nos intentions quant à l'avenir auquel nous voulons destiner la marine marchande française.

Le trafic commercial par voie maritime a ses nécessités et il nous commande impérieusement de le doter, du côté français, de tous moyens utiles pour assurer son développement dans des conditions de prix et de rapidité aussi bonnes que possible. Le pavillon français doit flotter sur toutes les mers, et pouvoir assurer presque à lui seul les services d'échange des marchandises, nos importations et nos exportations de produits et de denrées vendus ou achetés à l'étranger ou dans nos territoires d'outre-mer. Il serait sans doute bon et opportun à la fois d'apporter devant le Conseil de la République, pour qu'il s'en persuade, un certain nombre d'informations qui, sans doute, constitueront d'utiles et précieux renseignements.

Où en étions-nous, où en sommes-nous et où voulons-nous aller, du point de vue de notre marine marchande? Avant la guerre, c'est-à-dire en 1939, le tonnage de notre flotte de commerce se montait à environ 2.850.000 tonneaux avec à peu près 650 navires de toute nature portant en lourd près de 3.200.000 tonnes. A la libération, destruction et disparition de 2 millions de tonneaux et flotte réduite à presque rien. Au 1er janvier 1950, notre flotte a atteint en tonnage, à peu de chose près, son chiffre de 1939. Depuis 1944, c'est-à-dire depuis la libération, notre flotte s'est augmentée de plus de 450 unités et depuis seulement le 1er janvier 1949, soit depuis un an, 72 unités nouvelles ont été mises en service.

Ces données sont particulièrement éloquentes et réconfortantes. Elles attestent un effort gigantesque entrepris et réalisé grâce, certes, aux crédits demandés par les gouvernements successifs et consentis par le Parlement, mais grâce aussi, pour une large part, au travail et à la compétence des ingénieurs, des techniciens et des ouvriers des chantiers de constructions navales. (*Applaudissements à gauche.*)

Voilà, mes chers collègues, une œuvre qui mérite d'être grandement soulignée. Voilà un exemple qui doit être retenu comme une leçon et un devoir pour nous tous.

Au premier janvier 1949, nous avions en commande, en France, au titre des constructions neuves, 106 navires. Au 1er janvier de la même année, nous avions en commande à l'étranger 24 unités.

Et pour mieux vous convaincre de cet effort magnifique de redressement de la flotte marchande française, effort qu'il serait regrettable de voir cesser ou ralentir même, voici quelques chiffres qui en diront long sur la légitimité et l'opportunité des intentions qui animaient le Gouvernement et le Parlement dans ce domaine.

En 1939, 145 navires à passagers, soit 21 p. 100 du nombre total des unités de la flotte de commerce; 72 pétroliers, soit 11 p. 100 de ce total; 450 cargos, soit 68 p. 100 des unités.

A la libération, plus que 38 navires à passagers, 18 pétroliers, 144 cargos, mais, au 1er janvier 1950, voici où nous en sommes: 75 navires à passagers, soit 12 p. 100 au lieu de 21 p. 100 en

1931; 85 pétroliers, soit 13 p. 100 au lieu de 11 p. 100 en 1939; 490 cargos, soit 75 p. 100 au lieu de 68 p. 100 en 1939.

Il ressort de ces statistiques que notre flotte commerciale a pris, dans sa répartition et dans sa nature une allure nouvelle: diminution des navires à passagers de près de 50 p. 100; augmentation importante du nombre des pétroliers; augmentation aussi du nombre des cargos, soit, en plus 45 unités et 320 tonneaux de jauge brute. Mais il importe cependant que nous sachions, pour réfléchir et agir en conséquence, car cela regarde tous les Français et non pas seulement les gens de mer et le monde maritime que, sur cet ensemble du parc marchand français, 30 p. 100 du tonnage de nos navires à passagers sont hors d'âge et 21 p. 100 semblent avoir atteint la limite raisonnable de l'usage.

Pour ce qui est de nos cargos, le quart a passé l'âge normal d'utilisation. Si donc, mes chers collègues, vous êtes d'accord — et je pense que vous l'êtes ou vous le serez — pour qu'on atteigne au plus tôt le but assigné dans l'intérêt du pays, celui de placer notre flotte marchande aux premiers rangs de toutes les flottes du monde, celui de voir se poursuivre, par l'octroi de crédits suffisants, l'activité de nos chantiers de constructions navales qui, en France, assurent le pain à plus de 250.000 personnes, chantiers auxquels il faut pouvoir assurer le financement d'un plan de construction rythmée et judicieusement cadencée; si vous êtes d'accord avec nous — et pourquoi ne le seriez-vous pas ? — pour laisser au budget la masse des crédits demandés par le Gouvernement; si vous êtes d'accord avec nous pour que les dépenses en devises pour le payement des frets qui étaient de 375 millions de dollars en 1947, de 330 millions de dollars en 1948 et de 275 millions de dollars en 1949, diminuent d'année en année; si vous êtes d'accord pour reconnaître avec nous tout l'intérêt que nous avons à construire plus de bateaux, à mieux les équiper, en évitant cependant un suréquipement, mais en sachant néanmoins que chaque unité de notre flotte de commerce rapporte au cours de son existence utilitaire — 20 à 25 ans — une somme globale de devises qui représente cinq à six fois sa valeur de construction; si vous êtes d'accord — et vous l'êtes — pour donner au pavillon français le maximum de possibilités de trouver son plein emploi, alors, mes chers collègues, comprenez nos préoccupations, comprenez nos appréhensions à la constatation que peut-être demain par notre faute, par notre insistance à ne pas avoir voulu maintenir les 72 milliards de l'Assemblée nationale, peut-être que demain des abattements viendront mettre en péril toute l'œuvre entreprise en vue de doter notre pays d'une marine marchande florissante dont le rôle n'est pas à définir, mais dont l'essor ne peut que rendre à la France et toute l'Union française plus heureuses et plus rapprochées, économiquement, philosophiquement et politiquement des puissances et des nations éprises de liberté, animées du désir le plus vif qu'elles ont de vivre entre elles, en paix.

Voilà en quoi nous vous aurions demandé de nous suivre si seulement la sagesse de notre Assemblée en avait mieux manifesté la volonté. Advienne que pourra ? Non pas; mais espoir, mais croyance au bon sens de tous!

Le verdict de la commission des finances et celui de cette Assemblée qui consistent à ne pas vouloir retenir comme indispensables les 72 milliards du Gouvernement acceptés par l'Assemblée nationale au titre de la reconstruction de diverses branches importantes de notre activité nationale, ce verdict semble être à nos yeux une erreur, plus, une faute. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pezet.

M. Ernest Pezet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous demande la permission de traiter rapidement devant vous un sujet que vous ne serez pas surpris de me voir aborder. Je manquerais, en effet, à mon devoir si je ne le traitais pas, sinon à fond, du moins sommairement. Je sens aussi que je manquerais à l'estime que je vous dois si je pouvais, un seul instant, supposer que vous pourriez rester insensibles à l'affirmation de solidarité française totale qui fut posée dans l'article 10 de la loi sur les dommages de guerre d'octobre 1946, et qu'il faut que nous justifiions par des actes.

Il s'agit, vous l'avez deviné, des dommages de guerre subis par les sinistrés français de l'étranger. La loi de 1919 n'avait pas affirmé cette solidarité; aussi la France mit-elle très longtemps à la pratiquer et fort incomplètement. Tout au long de cette quinzaine d'années, les gouvernants ne se faisaient pas faute de proclamer que les Français de l'étranger méritaient que l'on fît acception de leurs dommages et qu'il convenait que la solidarité française s'exerçât à leur égard.

Ce n'est, je le répète, qu'au bout de nombreuses années que le Parlement finit par voter 50 millions, non de crédits de dommages de guerre, mais de secours d'indemnisation. C'est pour éviter le renouvellement de cette longue carence que je suggérai en 1946, et que je pus faire accepter, l'affirmation publique et légale de l'égalité de droits entre Français de la métropole et Français de l'étranger, en matière de dommages de guerre. Cette affirmation fut incluse dans la loi de 1946. Depuis cette date, les ministères intéressés, Reconstruction, Affaires étrangères, Finances, s'occupent, assurent-ils, et je veux bien le croire, de cette question. Ils s'en occupent, soit. Mais l'Union des Français de l'étranger, organisme privé reconnu d'utilité publique, et le conseil supérieur des Français de l'étranger, organisme public, s'en préoccupent et, s'en inquiètent. Le conseil supérieur s'en est saisi dans ses deux sessions de 1948 et de 1949. Or, le conseil et l'union ont été obligés de constater que les études n'avancent guère. Les ministres ont des excuses, parce que, je le reconnais volontiers, la question est infiniment complexe. Complexe, pour une première raison: éloignement des lieux des sinistrés; difficulté, par conséquent, de recenser officiellement ces dommages — l'Office des biens et intérêts privés, d'ailleurs, n'a pu et n'est habilité à faire que des sondages officieux — difficultés pour constituer les dossiers, les faire expertiser et les vérifier. J'en conviens.

Complexité aussi quant à la recherche des auteurs véritables des dommages et donc des responsabilités juridiques: par exemple le cas de la Pologne, envahie à l'Ouest par les Allemands une première fois, envahie par les Russes à l'Est la même année, puis une deuxième fois par les Allemands, et enfin de nouveau par les Russes; en sorte que, dans la Pologne de l'Est, on peut se demander à qui incombent les responsabilités du dommage, les Allemands les rejetant sur les Russes, et vice versa.

Complexité encore, du fait que les traités de paix conclus avec des pays ex-ennemis ne sont pas exécutés du tout — c'est le cas des pays soviétiques de l'Est — ou très partiellement, et c'est le cas de l'Italie. S'agissant de l'Italie, je mets à profit la circonstance pour vous rendre attentifs à l'importance des dommages de guerre français, importance économique, importance nationale, par conséquent, quand il s'agit de sociétés, personnes morales; importance sociale et humaine, de surcroît, pour les personnes physiques. Sachez, messieurs, que, pour la seule Italie, il y a des dossiers déposés pour une somme évaluée avant expertise, à 38 milliards de lires de dommages de guerre.

Je veux insister d'un mot sur le cas particulier de l'Italie; des concessions lui ont été faites par l'Amérique, avec une très grande libéralité, par abandon de créances ou de la part américaine sur les avoirs allemands d'Italie; celle-ci s'en prévaut à l'égard de la France et de l'Angleterre; des échanges de vues entre les alliés et l'Italie ont eu lieu depuis six mois; ils nous permettent d'espérer, qu'avec le concours de l'Angleterre plus ferme que l'Amérique sur la défense des droits que nous tenons du traité de paix, nous pourrons peut-être amener l'Italie à plus de fidélité dans l'exécution des obligations que lui impose l'article 78 du traité de paix; elle éprouve beaucoup de peine et met une très grande lenteur à l'exécuter.

Je reconnais, je le répète, que le problème est complexe, monsieur le ministre. Mais je suis tant et tant de fois intervenu auprès des ministères intéressés, j'ai reçu tant et tant de réponses, plus dilatoires les unes que les autres, que j'ai l'impression vraiment qu'on se renvoie la question de ministère en ministère, comme une balle de tennis!

Les excuses, je les ai indiquées moi-même. Mais vraiment, quelles qu'en soient la réalité et le sérieux, faudra-t-il donc attendre que nos compatriotes victimes des guerres, et de surcroît, souvent des révolutions, que nos sinistrés de la France extérieure, des hommes et des femmes souvent âgés de 70 à 80 ans, dont je connais bien le sort, puisque je suis auprès d'eux le répartiteur des secours que le ministère des affaires étrangères leur octroie, faudra-t-il attendre, dis-je, qu'ils soient, pour les aider, à l'extrême limite de leur souffle, à l'article de la mort ?

J'ai présent à l'esprit le cas d'un Français qui a vécu vingt ans en Russie, avant la guerre de 1914. Il en a été chassé par la révolution et a tout perdu. Réfugié, il a vécu trois ans en France, puis il est allé fonder un établissement en Pologne. Il y est resté encore vingt ans, il en a été chassé par la guerre, et pour la deuxième fois, il a tout perdu. Il a maintenant soixante-quinze ans. Il a un dossier de dommages de guerre et vit misérablement en France. Quand ce dossier aura-t-il une valeur et son possesseur la faculté d'en tirer parti?

Autre cas: c'est celui d'un homme qui fut chassé d'Autriche parce que Français et anti-nazi et suspect lors de l'Anchluss. Il a tout perdu. Il est aujourd'hui âgé de quatre-vingts ans et vit de sombres jours dans la misère. Je pourrais allonger la liste d'un nombre important d'exemples analogues.

Voici donc la question que je pose: sous prétexte qu'il présente de grandes difficultés, ce problème humain des sinistrés français de l'étranger, dont beaucoup, rapatriés, vivent dans le dénuement, ne sera-t-il jamais résolu? Faudra-t-il attendre quinze ans, comme après 1919, pour qu'ils reçoivent indemnités, avances, facultés de réemploi ou secours ?

Par ailleurs, je dois évoquer simplement le problème si important, au point de vue économique national, des sociétés françaises, qui ne représentaient pas seulement le pavillon français à l'étranger, mais qui constituaient, pour la France, intérêt économique, financier et monétaire de premier ordre.

Il faut donc que cette question, doublement importante, au point de vue humain et économique soit étudiée avec la volonté d'aboutir. Comment pouvez-vous le faire ? Comment allez-vous le faire ?

Tout à l'heure, monsieur le ministre — et vous ne sembliez pas d'accord avec moi à ce sujet — je vous demandais d'associer quelques représentants qualifiés du Parlement et du conseil supérieur des Français à l'étranger à l'examen de cette affaire et à la recherche des solutions. Ce serait une bonne méthode de liaison et de travail préparatoire.

Je conclus: la loi de 1946 est formelle; le déplorable exemple de carence d'après 1919 devrait être présent à l'esprit de tous; il serait non seulement humiliant, mais impolitique qu'on ne donnât, et tardivement, aux Français sinistrés de l'étranger qu'une aumône sous forme de secours; voilà pourquoi, on ne saurait tolérer que le problème reste à l'étude indéfiniment, et qu'on nous laisse si mal informés sur une affaire que nous avions reçu la mission, et que nous avons le devoir, d'élucider et faire aboutir.

Je vous le dis très franchement, monsieur le ministre, après avoir reconnu l'extrême complexité de la question, je ne saurais admettre et ce serait très regrettable et très préjudiciable à la Patrie, que l'affirmation de solidarité de la loi d'octobre 1946 fût pour les Français de l'étranger qui y ont cru et qui veulent y croire, un leurre ou un mensonge. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bourgeois.

M. Bourgeois. Mes chers collègues, je voulais intervenir très brièvement et m'adresser surtout à M. le ministre des finances mais il n'est pas là.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Il est représenté.

M. Bourgeois. Je voulais tout simplement vous parler des emprunts départementaux de la reconstruction.

Vous savez qu'au mois d'avril 1948, la première tranche avait été lancée. Nous nous sommes élevés à ce moment-là contre le fait qu'on nous donnait uniquement quinze jours pour préparer notre propagande dans les départements. Cette propagande dans beaucoup de départements a été étendue sur l'ensemble de la France. Elle nous a coûté fort cher.

Je vous cite le département du Haut-Rhin où nous avions fait une propagande fort étendue et où le conseil général a bien voulu nous allouer une somme dépassant le million.

Nous pensions que ces frais nous seraient remboursés; il n'en était rien. Mais, par contre, quand nous avons reçu le décompte définitif des souscriptions, nous avons constaté que vous aviez bien voulu imputer 8 p. 100 de frais pour l'ensemble des souscriptions dans toute la France; vous voyez ce que cela représente comme chiffre!

Maintenant une deuxième tranche vient d'être lancée. Au lieu de nous donner un laps de temps suffisant pour faire cette propagande, vous avez bien voulu nous donner huit jours. Vous constaterez avec moi que ce délai est beaucoup trop court et qu'à nous qui, dans les groupements financiers de reconstitution, faisons le travail de propagande, il est alloué des fonds nettement insuffisants.

Je vous cite un exemple: pour un plafond peut-être non limitatif de 250 millions de souscriptions, vous voulez bien nous allouer 375.000 francs pour frais de propagande alors que, pour les derniers emprunts, vous avez déjà alloué aux banques 4 p. 100 du montant total des souscriptions; vous avez même augmenté ce pourcentage et l'avez élevé à 4.2 p. 100 cette fois-ci. Nous faisons le travail pour les banques et je constate que ce sont elles qui encaissent.

Je voulais vous faire simplement cette remarque en vous demandant qu'à l'avenir, si des tranches supplémentaires venaient à être lancées, on tienne compte de ces légitimes revendications. (*Applaudissements sur divers bancs à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Liotard.

M. Liotard. Mesdames, messieurs, je voudrais simplement poser une question au Gouvernement en ce qui concerne les indemnisations des sinistrés des événements de Madagascar.

A la suite de ces événements, le Parlement et le Gouvernement ont pris l'engagement d'indemniser les sinistrés, et une première tranche d'indemnisation a été votée par le Parlement en 1948 pour le territoire. Cette tranche, très faible, a été répartie entre ces sinistrés.

Je demande pourquoi, étant donné l'importance du sinistre, rien n'a été attribué en 1949, et je désirerais simplement savoir si le Gouvernement a pensé à une tranche d'indemnisation pour 1950 et à quel endroit de son budget on trouvera cette tranche.

M. de Tinguy du Pouët, *sous-secrétaire d'Etat aux finances.* Cela ne concerne en aucune façon l'article actuellement en discussion.

M. Liotard. Je veux bien, mais je pose la question parce que je sais également que dans les ministères intéressés on ne sait pas actuellement où l'on pourra trouver une tranche d'indemnisation. Je profite de quelque chose qui ressemble étrangement au cas dont je parle pour poser cette question. Je ne dis pas qu'elle doit s'inclure ici, mais pensez-vous, messieurs les ministres, que nous aurons en 1950 une nouvelle tranche d'indemnisation pour Madagascar ?

C'est la question que je pose.

M. le sous-secrétaire d'Etat. A l'heure actuelle, je ne suis pas en mesure de répondre à votre question, mais je vous assure que le problème sera examiné en tenant compte des possibilités financières, des réparations déjà allouées et des droits existants. Je désire donner aussi quelques explications en réponse aux questions qui ont été posées sur les commissions allouées aux banques pour l'émission des emprunts des groupements de sinistrés. La commission accordée aux banques pour ces émissions est inférieure à celle qui leur est allouée pour d'autres opérations comparables. Le pourcentage de commission varie entre 4.75 et 4.2 p. 100.

Seul, le Crédit foncier, à raison de l'excellent crédit dont il jouit sur le marché financier, peut accorder des commissions d'un pourcentage inférieur; ainsi les chiffres que M. le sénateur considère comme exagérés apparaissent, par comparaison, tout à fait normaux.

J'ajoute que cette commission permet aux banques de faire de la publicité pour ces emprunts des groupements de sinistrés; cette même publicité, très efficace, s'ajoute à celle que les groupement eux-mêmes peuvent faire à l'aide des fonds qu'ils peuvent y consacrer. Il faut d'ailleurs noter que les groupements de sinistrés n'ont, en outre, en vertu même de la loi, aucun but lucratif, et qu'ils peuvent ainsi avoir une gestion particulièrement économique; ayant peu de dépenses de fonctionnement, ils peuvent apporter à la publicité de leurs emprunts la quasi-totalité des fonds qui sont réservés à cet effet. Cette publicité a d'ailleurs un effet particulièrement remarquable, parce qu'elle ne fait pas appel seulement à l'intérêt des capitalistes, mais aussi et surtout à la solidarité des épargnants vis-à-vis des sinistrés.

M. Eugène Claudius-Petit, *ministre de la reconstruction et de l'urbanisme.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la reconstruction.

M. le ministre de la reconstruction. Mesdames, messieurs, je n'ai pas du tout l'intention de retenir votre attention longuement car, récemment, nous avons eu un débat assez large sur les problèmes de la reconstruction et, par ailleurs, nous aurons, au cours de la discussion de la loi sur les voies et moyens, l'occasion de définir en détail la politique du ministère de la reconstruction.

Je voudrais dire simplement quelques mots pour répondre au président de la commission de la reconstruction sur deux ou trois points et en particulier celui des réparations d'office.

Tout d'abord, sur le volume comparé de la dette de l'Etat et du budget de cette année, je tiens à vous dire ici ce que j'ai déjà dit en différentes occasions, qu'il ne fallait pas du tout se fier à l'arithmétique, et que j'espérais bien, quant à moi, qu'on ne se contenterait pas de diviser le chiffre global de la dette de l'Etat par le chiffre dont nous pouvons disposer cette année.

Je ne le crois pas parce qu'il n'est pas possible que la France traîne si longtemps la reconstitution de son patrimoine détruit. Poussée par les événements, par la nécessité de reconstruire, dans les années à venir, chaque année une somme importante devra être ajoutée à la somme déjà utilisée l'année précédente. On ne diffère pas indéfiniment les travaux à accomplir, surtout dans un pays où le problème du logement est encore quatre fois plus important que le problème des logements détruits par la guerre. Et, comme il ne serait pas concevable que l'on fît un effort plus important pour construire des logements neufs que pour reconstruire les logements détruits par la guerre, on sera placé devant la nécessité d'amortir, dans les années à venir, les crédits nécessaires ou les ressources nécessaires — car il ne s'agit pas nécessairement de crédits budgétaires.

En ce qui concerne les réparations d'office, je précise que c'est à la demande des organisations de sinistrés que les réparations d'office ont été diminuées chaque année.

Je n'ai pas attendu, d'ailleurs, d'avoir pratiquement supprimé les crédits de réparations d'office pour instituer précisément un système qui les remplace et j'ai, dès cette année, commencé à utiliser les coopératives de reconstruction et les associations syndicales pour des réparations groupées. Cela donne d'abord une possibilité d'étude des travaux, car il est vrai que les experts n'ont aucune envie de dépenser plus d'argent que ne leur rapporte l'étude de dossiers étudiés isolément dans des villages parfois fort éloignés. Il est vrai également que les réparations isolées coûtent très cher, car les entrepreneurs sont obligés de déplacer beaucoup de matériel et de personnel pour de menus travaux, tandis qu'en groupant les réparations de tout un village et en passant une adjudication globale, on permet aux hommes de l'art de faire leur métier décemment et, d'autre part, aux entrepreneurs de déplacer le matériel nécessaire pour que ces réparations se fassent vite.

La différence avec les travaux d'office, c'est que des sommes nécessaires sont prélevées sur les crédits généraux attribués aux dommages de guerre. C'est ce qui explique l'amenuisement des sommes inscrites aux travaux d'office.

Les réparations groupées présentent d'autres possibilités et notamment celle de simplifier considérablement la procédure de liquidation de tous les dossiers puisque ceux-ci peuvent être groupés sous le contrôle de la coopérative. Je m'expliquerai davantage au cours des prochains débats, mais je tiens à dire, dès maintenant, que différentes expériences sont en cours dans certains villages et que, lorsqu'elles auront donné des résultats complets et définitifs, nous pourrons étendre ces systèmes à tous les départements. Nous aurons donc, ainsi, répondu par avance à la demande du président de la commission de la reconstruction, d'utiliser les coopératives et les associations syndicales pour grouper les réparations afin de les accélérer, car il est bien évident — et M. le président de la commission a bien fait de le souligner — qu'une réparation qui ne se fait pas est un dommage qui s'accroît très vite, et cela d'autant plus que les immeubles sont souvent beaucoup plus vétustes qu'on ne l'imagine; si bien qu'on ne parvient plus à distinguer les dégradations causées par les dommages de guerre de l'aggravation qui, finalement, n'est due qu'à la vétusté.

L'intérêt de tous, ici, se rencontre.

Je voudrais répondre, maintenant, à M. Pezet que les accords de réciprocité qui sont en discussion posent des problèmes extrêmement complexes et, en particulier, des problèmes de transfert de devises. Je me permets cependant de dire que je ne suis pas persuadé que les exemples qu'il nous a donnés concernant d'anciens résidents en Russie ou en Europe centrale soient des exemples qui entrent précisément dans le cadre de la loi sur les dommages de guerre. Cette législation est une législation de reconstitution de biens détruits. En principe, et sauf exceptions qui sont toujours relativement rares, cette reconstitution se fait à l'emplacement du bien détruit, si bien que je ne crois pas que la législation sur les dommages de guerre puisse simplement être utilisée en tant que loi d'indemnisation. Ce n'est pas une loi d'indemnisation pour une perte subie, c'est une loi de reconstitution d'un bien détruit, et il ne faut jamais s'écarter de cette interprétation de la loi d'octobre 1946.

Voilà donc ce que je pouvais dire aujourd'hui. Je vous demande, et je crois d'ailleurs qu'il n'y a pas d'objection à cela, de voter les crédits qui, sans être ce qu'un ministre de la reconstruction est en droit d'espérer, atteignent le chiffre maximum que le Gouvernement a pu dégager en augmentant, pour une modeste part sans doute mais en augmentant cependant, les crédits de l'an dernier, ce qui est une caractéristique particulière de ce budget puisque c'est la seule dépense pour laquelle il a été possible de faire un effort particulier. Cela doit bien être souligné. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Bourgeois.

M. Bourgeois. Je voudrais quand même, si vous me le permettez, monsieur le ministre, ajouter aux cas qui ont été signalés par notre collègue M. Pezet les cas des transplantés des trois départements de l'Est qui, comme vous le savez, l'ont été non seulement dans leur personne, mais aussi dans leurs biens immobiliers, et qui n'avaient plus rien avec eux à leur retour.

Ces cas sont fort nombreux et il serait assez intéressant de donner enfin satisfaction à cette catégorie de sinistrés.

M. le président. Je suis saisi, sur cet article, de trois amendements, le premier (n° 101 rectifié), présenté par MM. Yves Jaouen et Chochoy, tendant, au premier alinéa de cet article, à rétablir le chiffre de « 329 milliards » proposé par le Gouvernement et l'Assemblée nationale;

Le second (n° 54 rectifié), présenté par M. Léo Hamon, tendant: I. — Au quatrième alinéa de cet article, à remplacer le chiffre: « 60 milliards » par le chiffre « 72 milliards », proposé par le Gouvernement et adopté par l'Assemblée nationale. II. — Et en conséquence, au premier alinéa de cet article, à remplacer le chiffre: « 317 milliards » par le chiffre: « 329 milliards » proposé par le Gouvernement et adopté par l'Assemblée nationale;

Le troisième (n° 112), présenté par MM. Canivez, Chochoy, Geoffroy, Tailhades, Malecot, Ferracci et les membres du groupe socialiste, tendant, au quatrième alinéa de cet article, à remplacer le chiffre: « 60 milliards » par le chiffre « 72 milliards » proposé par le Gouvernement et adopté par l'Assemblée nationale.

M. le rapporteur général. Voulez-vous me permettre, monsieur le président, mes chers collègues, d'attirer votre attention sur ce fait que ces trois amendements ont le même objet. Peut-être pourrions-nous nous livrer à une discussion commune. Nous gagnerions du temps, ce qui est nécessaire. (*Très bien! très bien!*)

M. le président. En effet, ces trois amendements peuvent faire l'objet d'une même discussion. La parole est à M. Jaouen.

M. Yves Jaouen. Messieurs les ministres, mes chers collègues, en présentant cet amendement que M. Chochoy, président de la commission de reconstruction a bien voulu appuyer de sa signature, nous avons le désir d'exprimer nos très vifs regrets de constater la réduction à 317 milliards de francs du chiffre de 329 milliards, proposé par le Gouvernement et l'Assemblée nationale d'une part, et par la commission des finances, d'autre part.

L'œuvre de solidarité entreprise par les Français à l'égard des sinistrés peut-elle vraiment se manifester par des réductions de crédits ? Et comment, dès lors, accélérer l'indemnisation des dommages mobiliers ?

Lors du débat suscité dans cette enceinte par la question orale posée par notre collègue M. le docteur Pouget, le 29 novembre dernier, j'avais l'honneur de vous signaler, au nom de la commission de la reconstruction, la lenteur désespérante et la modicité des indemnités versées au titre des dommages mobiliers.

Je ne reviendrai pas sur les doléances de cette catégorie de sinistrés, mais je veux souligner que ces doléances restent valables aujourd'hui.

D'autre part, il nous semble que le rétablissement du chiffre de 329 milliards permettrait d'augmenter les crédits affectés à la réparation des dommages agricoles. En effet, la part dévolue aux sinistrés agricoles, qui réunissent environ 25 p. 100 du volume des dommages de guerre, est restée, chaque année, nettement en dessous de ce pourcentage. L'agriculture ne serait-elle donc plus l'une des deux mamelles de la France ? La balance de ventilation des crédits penche vraiment de façon trop inégale au détriment des sinistrés agricoles.

Enfin, je pense qu'une partie des 12 milliards pourrait être réservée à une augmentation de crédits destinés à la reconstitution des éléments d'exploitations artisanales, commerciales et industrielles. Personne ne me démentira si j'affirme que le juste effort n'a pas été accompli pour cette catégorie de sinistrés. Si un relèvement remarquable de l'économie du pays a pu être effectué depuis la Libération, c'est grâce, en plus de l'aide financière de l'Etat, à la volonté de vivre et de travailler des artisans, des commerçants et des industriels qui ont relevé leurs ruines à la suite de prêts familiaux ou d'emprunts privés et en s'imposant de lourds sacrifices.

Avant de terminer cet exposé, voulez-vous me permettre de vous dire que le moment me paraît venu de supprimer la part différée.

Je rappelle qu'au-dessus de 5 millions de francs l'indemnité de dommages de guerre n'est payée par l'administration qu'à 70 p. 100. Maintenir ce plafond, c'est mettre le propriétaire d'immeubles de valeur supérieure à 5 millions, c'est-à-dire d'immeubles de 16 à 20 pièces, dans une situation de trésorerie souvent insurmontable, car aux 30 p. 100 laissés à la charge de ce propriétaire il faut ajouter la marge de sécurité pouvant aller jusqu'à 20 p. 100 à titre d'abattement pour vétusté et que l'administration peut appliquer. C'est donc 30 plus 20, soit 50 p. 100 du prix de la reconstruction que peut avoir à supporter le propriétaire qui, alors, est dans l'impossibilité de décider ou de poursuivre les travaux de reconstruction.

Il y a donc lieu d'examiner objectivement la nouvelle situation devant laquelle vont se trouver, non seulement les petits et moyens propriétaires, mais les familles locataires qui attendent, depuis plusieurs années déjà, le moment tant désiré où elles habiteront un foyer digne de ce nom.

C'est pourquoi je voudrais vous donner, avant de terminer, lecture de cet amendement qui est quelque peu rectifié. Voulez-vous me permettre de le lire ?

M. le rapporteur général. Vous ne pouvez modifier votre amendement.

M. Yves Jaouen. « Au premier alinéa de cet article, rétablir le chiffre de 329 milliards, proposé par le Gouvernement et l'Assemblée nationale ». C'est bien le texte antérieur. Voici l'addition que je vous demande de bien vouloir accepter...

M. le rapporteur général. C'est impossible!

M. le président. Permettez-moi de vous rappeler, monsieur Jaouen, que le Conseil a voté une résolution suivant laquelle aucun nouvel amendement ne peut être déposé. Nous sommes saisis de votre amendement initial qui a été transmis à la commission des finances. Celle-ci l'a retenu tel que vous l'avez présenté; il n'est donc pas possible de le modifier au cours du débat.

M. Bernard Chochoy. Mais l'objet est le même, monsieur le président.

Dans ces conditions, monsieur le président, peut-être serait-il préférable de laisser M. Jaouen lire son amendement. (*Marques d'approbation.*)

M. Yves Jaouen. Voici ce que je demande d'ajouter: « ... et affecter les 12 milliards représentant la différence entre le chiffre proposé par le Gouvernement et l'Assemblée nationale d'une part et la commission des finances du Conseil de la République d'autre part aux opérations de la caisse autonome de la reconstruction. »

En votant cet amendement, le Conseil de la République fournira aux sinistrés une raison de plus d'espérer en un avenir meilleur. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Léo Hamon sur son amendement (n° 54 rectifié) qui a été retenu par la commission des finances.

M. Leo Hamon. Monsieur le président, mes chers collègues, mon amendement, je tiens tout de suite à l'indiquer, n'a pas le même objet et la même portée que celui de mon collègue et ami M. Jaouen.

M. Jaouen a, dans son intervention, insisté sur la question des crédits de reconstruction. C'est du problème des crédits de la S. N. C. F. et de leur réduction de 72 à 60 milliards que je désire présentement parler, mon amendement tendant à la reprise du texte de l'Assemblée nationale.

Je lis à ce propos, à la page 62 du savant rapport de M. Berthoin, que, devant l'Assemblée nationale, le Gouvernement avait successivement accepté une réduction de 4 milliard sur les dommages de guerre et un abattement ultérieur de 2 milliards.

Il y a donc déjà eu, par rapport aux prévisions initiales du Gouvernement, un abattement total de 6 milliards sur les crédits de la S. N. C. F.

Le trait essentiel de mon intervention consistera à demander à M. le rapporteur général des explications sur les raisons, les modalités et les moyens de ce nouvel abattement, que je n'arrive pas pour ma part à comprendre.

Tout de suite, si vous le voulez bien, nous écarterons une explication selon laquelle l'abattement pourrait être supporté par les crédits de reconstruction car ces derniers serviraient, en réalité, non seulement à financer certains travaux de reconstruction, mais encore à combler un prétendu déficit d'exploitation.

Je serais heureux de savoir si vous avez pu contrôler ce détournement d'affectation, mais ici je n'ai même pas besoin de le rechercher car je voudrais faire l'observation suivante: Si vraiment il y avait un déficit d'exploitation couvert de façon indirecte par l'emploi détourné de ces crédits de reconstruction, la conséquence de l'abattement pratiqué sur les crédits de reconstruction devait être fatalement l'apparition d'un déficit supplémentaire d'exploitation de la S. N. C. F. Et ce déficit devrait, en définitive, être couvert soit par le relèvement des tarifs, soit par voie de subventions complémentaires du budget général.

M. le ministre des finances. Et d'abord par avances du Trésor.

M. Léo Hamon. Mais comme je ne trouve aucune trace d'une initiative semblable j'exclus une explication que dément l'absence de marchés correspondants de la commission des finances, et je me retourne vers vous, monsieur le rapporteur général, vous demandant quelques explications.

D'après les renseignements donnés au rapport du commissaire au plan, les travailleurs de la Société nationale des chemins de fer français se décomposent essentiellement en trois catégories. C'est d'abord, pour le matériel, l'achèvement des travaux commencés ou des « commandes qui ne sont que le complément nécessaire » (ce sont les termes mêmes du rapport qui nous est soumis) « des travaux entrepris ». C'est ensuite l'électrification de la ligne Paris-Lyon qui s'élève à 12.300 millions et ce sont enfin des installations fixes limitées aux ouvrages de première nécessité.

Et comme j'ai lu le plus attentivement que je l'ai pu, monsieur le rapporteur général, votre rapport...

M. le rapporteur général. Je vous remercie.

M. Léo Hamon. ...j'ai trouvé à la page 95 le passage suivant: « M. Pineau et M. Jean Monnet ont souligné à ce propos que les travaux envisagés pour 1950 ne comportent pour ainsi dire aucune opération nouvelle et ne constituent que la continuation des opérations en cours, dont la réalisation a été jugée indispensable dans le cadre du plan de coordination. »

Je ne trouve aucune réserve de votre part, monsieur le rapporteur général, sur cette affirmation de M. le ministre et de M. le commissaire général au plan, et comme vous êtes le seul à représenter à mes yeux la commission des finances, comme le rappelait très justement hier M. le président de cette assemblée, je suis obligé de dire que dans les seules explications autorisées de cette commission je ne trouve rien qui m'indique sur quoi vous avez pu faire porter l'abattement.

M. le rapporteur général. Sur quoi la commission a pu faire porter l'abattement ?

M. Léo Hamon. Et comme vous êtes pour moi, je le répète, le seul porte-parole autorisé de la commission, monsieur le rapporteur général, je vous demande sur quoi celle-ci a pu faire porter les abattements.

M. Demusois. Demandez à M. Pellenc.

M. Pellenc. Ne vous tracassez pas, j'interviendrai. (*Rires.*)

M. Chainiron. C'est justement ce qui nous étonne.

M. Léo Hamon. S'il m'est permis d'intervenir ici dans le dialogue engagé entre quelques collègues, je leur ferai cette confidence que j'imagine bien qu'une explication individuelle de vote viendra peut-être tenter d'apporter quelques réponses à mes questions, mais je suis excusable et même contraint de ne les poser, je le répète, qu'à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Parfaitement.

M. Léo Hamon. Je lui demande sur quoi porteront ces abattements, car je ne puis penser que la commission des finances, dans sa sagesse, ait voulu les faire porter sur des opérations indispensables.

J'ajoute que si elle avait voulu les faire porter sur des opérations en cours, le résultat serait particulièrement illusoire: chacun sait que quand des ouvrages commencés sont interrompus, ils comportent des dédits, en sorte que l'économie escomptée risque de disparaître en fait.

Vous voyez donc, monsieur le rapoprteur général, l'étendue de ma perplexité. Je vous demande de m'aider à en sortir.

J'ajoute que d'autres problèmes se posent encore pour moi. Le parc de wagons de la S. N. C. F. a subi, depuis 1938, une réduction appréciable.

Nous avions 14.428 locomotives en 1939, nous n'en avions plus, en 1948, que 11.020; nous avions, en 1939, 28.300 wagons, nous n'en avions plus, en 1948, que 17.500.

Il y a eu, par conséquent, réduction appréciable du matériel; le trafic s'est cependant développé puisque, dans la même période, le nombre des voyageurs kilométriques est passé de 22.050 millions à 30.627 millions, tandis que le nombre de tonnes kilométriques de marchandises transportées passait de 26.520 millions à 41 241 millions.

Qu'est-ce à dire, sinon que le chargement moyen du wagon a considérablement augmenté, déduction facile que je vérifie d'ailleurs dans l'étude si précise de votre rapport, puisque j'apprends que le chargement moyen par wagon est passé de 9 tonnes 2 en 1938 à 11 tonnes 7 en 1948 et à 12 tonnes 3 en 1949.

J'en déduis donc, mes chers collègues, qu'avec un parc moindre, la S. N. C. F. sait assurer un trafic accru, ce dont il y a lieu de la louer.

Mais si l'on veut chercher la raison de cette réussite, on ne peut pas la trouver dans l'augmentation du nombre de chemins, réduit de 10.000, puis de 17.000 encore. Si donc il y a moins de wagons, moins de locomotives, davantage de marchandises et de voyageurs transportés, et un chargement moyen accru par wagon, c'est qu'on parvient, par des améliorations du matériel, par des aménagements des gares de triage et de toutes autres installations essentielles, à augmenter la productivité et la vitesse de rotation d'un matériel diminué dans sa quantité.

Mais quand je fais ces réflexions et ce raisonnement qui me paraissent assez élémentaires, ma perplexité s'accroît encore pour comprendre sur quoi vous avez pris ces abattements.

Et ma perplexité s'accroît encore (*Murmures sur divers bancs.*) mes chers collègues j'exprime les doutes qui m'assaillent — c'est, je pense, mon droit — ma perplexité s'accroît encore quand je me reporte à la liste des travaux que je trouve aux pages 159 à 174 de l'état des opérations du plan métropolitain.

C'est une énumération extrêmement détaillée des travaux et cette liste aurait dû permettre à la commission des finances de préciser quels étaient les travaux exacts qu'elle avait supprimés.

Or, je cherche vainement cette indication. Si elle ne l'a pas précisée, comment voulez-vous, monsieur le rapporteur général, que je comprenne où vous avez pris vos 12 milliards de francs d'abattement, alors que l'énonciation très détaillée des travaux vous eût donné tout loisir de dire comment vous pensiez effectuer vos retranchements.

J'en aurai fini avec ces interrogations assurément trop nombreuses, mais excusables, en ajoutant qu'à la page 164 du même document — l'état des opérations du plan de modernisation et d'équipement — je constate que les réparations et les reconstructions sont finalement assez peu avancées puisque, à fin 1949, on n'a reconstruit que 80 p. 100 des grands triages détruits, 50 p. 100 des dépôts et ateliers de locomotives, 50 p. 100 des ateliers et gares de marchandises, etc.

C'est peu de chose et j'avoue ne pas saisir comment, dans ces conditions, une reconstruction aussi insuffisante par rapport au développement du trafic a pu encore permettre de dégager un surplus pour combler un prétendu déficit d'exploitation dont j'ai d'ailleurs déjà fait observer, au début, que s'il n'était plus comblé de la sorte, il faudrait bien qu'il le fût autrement et par d'autres crédits.

J'ai encore, il est vrai, et ce sera ma dernière citation, trouvé à la page 50 de votre rapport, monsieur le rapporteur général, la phrase suivante:

« Notre collègue M. Pellenc qui, en sa qualité de président de la sous-commission de contrôle des établissements nationalisés, a étudié d'une façon particulièrement approfondie la situation de la S. N. C. F., est parvenu à la conclusion qu'il était possible de réduire ce concours de l'Etat d'une somme de 15 milliards de francs. Il a estimé, en outre, que l'abattement devait porter plus particulièrement sur la rubrique de la reconstruction. »

J'ai lu cette phrase avec beaucoup d'attention, mes chers collègues et je vous avoue que quelque chose dans sa rédaction m'a troublé. Certes, je suis attentif, comme nous avons tous eu l'occasion de l'être, aux explications de vote de M. Pellenc, mais je désirerais tout de même savoir si cette opinion de M. Pellenc qui est rapportée ici est son opinion individuelle, auquel cas elle ne suffirait pas par elle-même à motiver une décision quelconque de la commission des finances, ou si elle a été adoptée par la commission des finances....

M. le rapporteur géneral. Monsieur Hamon, permettez-moi de vous répondre tout de suite.

C'est M. Pellenc qui a fait à la commission des finances cette proposition. Le concours de l'Etat, pour 1950, s'élève, sous des formes diverses, pour la S.N.C.F., à 120 milliards. La commission, suivant en cela M. Pellenc, a estimé que ce concours était trop important et qu'il convenait de le réduire d'une quinzaine de milliards. C'est effectivement le chiffre de 15 milliards qui a été finalement arrêté.

La commission a de plus estimé que cet abattement de crédits devait porter sur les 30 milliards affectés à la reconstruction, M. Pellenc ayant convaincu la majorité de la commission des finances que, sur ce crédit de reconstruction, étaient en réalité réalisées une série d'opérations qui relevaient simplement du maintien du potentiel de l'entreprise.

C'est pourquoi la commission, se rangeant à l'avis donné par M. Pellenc, a accepté cet abattement de 15 milliards.

Voilà comment s'est posée la question.

M. Léo Hamon. Monsieur le rapporteur général, vous m'avez, suivant l'expression de nos classiques, « ôté d'un doute ». Mais, comme il y en avait plusieurs, je suis obligé d'en maintenir certains autres. Je pose la question suivante: dès l'instant où la S.N.C.F. n'aura plus cette ressource de 15 milliards prétendûment affectée à la reconstruction et qui lui permet de maintenir son potentiel, comment fera-t-elle face à cette nouvelle charge? Je me permets donc de demander quelle est ici sa solution, quelle sera l'origine des économies. Aussi longtemps que je ne le saurai pas, je demanderai le rétablissement d'un crédit qui est pour l'instant le seul à être motivé.

S'il m'est permis devant la rigoureuse commission des finances d'évoquer la phrase d'un malheureux esclave antique parlant à son maître, d'Epictète disant: « Frappe, mais écoute », permettez-moi d'écouter avant de pouvoir frapper. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Canivez pour soutenir son amendement.

M. Canivez. Mes chers collègues, je crois que je vais faire preuve de sagesse en essayant de ne pas être trop long, puisqu'aussi bien tous les orateurs qui m'ont précédé ont dit tout ce qu'il fallait dire pour soutenir mon amendement.

Par conséquent, je fais tout simplement remarquer qu'en effet j'ai raison d'agir ainsi parce que, après l'intervention de M. le président de la commission de la reconstruction et les réponses qui ont été fournies par M. le ministre des finances, il est bien entendu qu'il ne peut être question en aucune façon de toucher aux 257 milliards affectés à la caisse autonome de la reconstruction.

Du vibrant discours de notre collègue M. Denvers, on est obligé de déduire comme évident qu'on ne peut faire pour la reconstruction de la marine marchande moins que le Gouvernement veut faire, et d'autre part après ce que nous venons d'entendre de l'exposé de M. Léo Hamon, il est manifeste que les chemins de fer français ont besoin de la partie des 72 milliards que le Gouvernement voulait leur accorder pour continuer leur reconstruction.

Dans ces conditions, je ne vois pas où prendre les 12 milliards d'économies. C'est pourquoi, en toute simplicité, je vous demande de porter de 60 à 72 milliards le crédit prévu par l'Assemblée nationale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. le rapporteur général. La commission maintient son texte et repousse les amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Christian Pineau, *ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.* Mesdames, messieurs, le Gouvernement accepte l'amendement de M. Léo Hamon demandant le rétablissement des crédits concernant la S. N. C. F.

Ainsi que l'a fait remarquer l'orateur, il est bien évident que les abattements de 12 milliards sur les crédits de reconstruction et de 3 milliards sur les crédits d'investissement vont se traduire nécessairement par un trou au sein du budget de la S. N. C. F., trou dont la commission des finances ne nous indique pas les moyens qu'elle suggère au Gouvernement pour le combler.

J'indique d'abord qu'il est inexact de prétendre que les crédits de reconstruction et d'investissements proposés par le Gouvernement doivent être appliqués au budget d'exploitation de la S. N. C. F. Il s'agit réellement de crédits de reconstruction et d'équipement et je vais m'efforcer de vous le prouver.

En effet, si nous examinons le détail de ces crédits, nous constatons d'abord que la construction du matériel roulant et les modifications du matériel existant représentent une somme de 28.500 millions. Le matériel roulant neuf compte pour 25.800 millions, dont 25 milliards pour le payement de commandes en cours. Or, s'agit-il réellement d'une reconstitution normale du matériel? Certainement pas, car le matériel de la S. N. C. F. a été considérablement atteint par la guerre et par l'occupation. Un nombre important de wagons ont été détruits et n'ont jamais été remplacés. En outre, une partie importante du parc n'a pas été entretenue normalement et doit faire l'objet aujourd'hui de réparations qui constituent un entretien différé. Par conséquent l'Etat doit rendre à la S. N. C. F. son matériel réduit ou détérioré par des circonstances qui ne sont pas dues à son exploitation, mais à la guerre.

Une deuxième partie des crédits comprend 11.500 millions pour l'électrification de Paris—Dijon et 510 millions pour celle d'Aix-les-Bains—Laroche. Je pense qu'un crédit d'électrification ne peut pas être considéré comme un crédit d'exploitation. Ce serait vraiment la première fois que nous admettrions une imputation de cette nature.

J'ajoute que les crédits nécessaires pour la ligne Paris-Dijon sont des crédits complètement engagés et que nous avons dû interrompre les travaux sur la ligne Dijon-Lyon.

En ce qui concerne les ouvrages d'art détruits du fait de la guerre, nul ne demandera que leur reconstruction soit imputée à un budget d'exploitation.

Pour 1950, nous prévoyons 2.350 millions, alors que le besoin global est de 9.500 millions.

Si nous tenons compte qu'il existe encore beaucoup d'installations provisoires, pour lesquelles la sécurité devient de plus en plus aléatoire, il est certain que les crédits proposés sont largement inférieurs aux besoins.

Pour le logement du personnel, le crédit demandé n'est que de 853 millions. Or, il s'agit de personnel sinistré et, là encore, l'affectation des crédits à la reconstruction est justifiée.

Enfin, sur les installations fixes, il reste 9.800 millions qui représentent une somme extrêmement faible, compte tenu des dépôts, ateliers et bâtiments détruits et non reconstruits.

On ne tient vraiment pas à imputer des dépenses de cette nature sur le budget d'exploitation.

Il est donc normal d'imputer, en plein accord avec le commissaire général au plan — et ceci est important, car c'est la preuve qu'une étude technique a été faite sur la nature exacte des crédits — les 55 milliards aux budgets de reconstruction et d'équipement.

Il serait au contraire anormal de vouloir les considérer, en réalité, comme des dépenses courantes de la S. N. C. F.

J'ajoute que ces crédits sont financés par le fonds de modernisation et d'équipement ou par des fonds d'emprunt.

En ce qui concerne, en particulier, le fonds de modernisation et d'équipement, jamais les crédits du plan Marshall ne seraient accordés à des dépenses qui devraient entrer dans un budget d'exploitation.

Je vous affirme que la manière dont les imputations sont faites est très sévèrement vérifiée.

Au demeurant, même si ma démonstration était incomplète, même s'il restait sur les 55 milliards un petit nombre de milliards qui pourraient à la rigueur être imputés à un budget de gestion, il faudrait qu'alors nous augmentions le chiffre prévisible du déficit de la S. N. C. F. et que, par conséquent, nous augmentions la subvention aujourd'hui demandée au Parlement. Nous pourrions évidemment appliquer une augmentation supplémentaire des tarifs. Nous verrons tout à l'heure qu'il est impossible d'aller en cette matière au delà d'une certaine limite.

En fait, le vote des 15 milliards d'abattements, 12 milliards sur la reconstruction et 3 milliards sur l'équipement, aboutirait à une situation assez particulière car, sur les 55 milliards, 51 sont effectivement engagés et dus par la S. N. C. F.

Qu'arriverait-il, sinon que la S. N. C .F. se trouverait en état de cessation de payements. Je vous demande, mesdames, messieurs, de ne pas oublier que, pour la plus grande part, les crédits vont, en définitive, aux industries privées qui sont les clients de la S. N. C. F.

Par conséquent, cette cessation de payements entraînerait, dans l'ensemble de l'industrie privée un très grand nombre de faillites, et un chômage considérable parmi les ouvriers.

En réalité, vous serez finalement obligés de consentir ces crédits, car on voit mal comment une entreprise comme la S. N. C. F. pourrait être mise en liquidation.

L'hypothèse même est absurde.

Pouvons-nous, dans la mesure où nous aurions viré un certain nombre des crédits au budget d'exploitation, augmenter les tarifs ou la subvention ? Je ne pense pas que le Parlement y soit très décidé. En tout cas, nul n'a proposé d'augmenter les 50 milliards qui ont été votés en couverture du déficit, sans compter les 8 milliards et quelques millions destinés à couvrir les charges que l'Etat impose sur le plan social à la S. N. C. F.

Il resterait donc l'augmentation des tarifs. Nous nous y résignons pour une part ,mais en remarquant que nous sommes limités en cette matière, car toute hausse se traduit presque immédiatement par une diminution de trafic. C'est vrai en ce qui concerne les voyageurs, ce l'est encore plus en ce qui concerne les marchandises. Nous avons même calculé que, si nous dépassions aujourd'hui une augmentation de 25 p. 100 pour les marchandises, la baisse de trafic serait telle que la recette finale serait diminuée par rapport à la recette actuelle. Nous ne pouvons donc pas dépasser certains chiffres et, par conséquent, nous ne pouvons pas couvrir la marge restante entre le déficit de la S. N. C. F. et la subvention votée par le Parlement, par une augmentation de tarif dont nous ayons le libre choix.

Il est donc évident que les 15 milliards sont indispensables. Ce sont des dépenses obligatoires. Le fait de ne pas les voter est un geste inefficace, car ces 15 milliards retomberont nécessairement, sinon sur le budget, du moins sur la trésorerie de l'Etat. S'ils ne se traduisent pas par des impôts nouveaux, ils se traduiront par de l'inflation, ce qui, en tout état de cause, ne vaut pas mieux.

Je voudrais ajouter qu'il serait très dangereux de vouloir arrêter des travaux à un moment où ceux-ci sont presque terminés. Il vient un moment où les crédits à payer, l'enlèvement du matériel, la nécessité de conserver un certain nombre des approvisionnements, finissent par coûter plus cher que l'achèvement des travaux entrepris.

Lorsqu'on est à quelques mois, par exemple, de la mise en service de trains électriques sur la ligne Paris-Dijon, suspendre les travaux n'aurait aucun sens, alors que l'on peut attendre de leur achèvement une rentabilité certaine.

Je ne crois pas que ce soit une opération de cette nature que le Conseil de la République veuille entériner.

Ce que, par contre, l'Assemblée est en droit de me demander, c'est ce qui a été fait à la S. N. C. F. pour mettre fin à un déficit qui s'est accru au cours de ces dernières années et qui peut légitimement inquiéter l'opinion publique et le Parlement.

Je voudrais indiquer brièvement que, depuis quelques mois, un effort important a été accompli. En premier lieu, un effort de réorganisation financière. Au cours des mois de juin et juillet, un examen général de tous les marchés, une vérification des échéances ont été faits par la S. N. C. F. et ont permis d'ailleurs de redresser un certain nombre d'erreurs, et d'effectuer une remise en ordre qui nous laisse aujourd'hui connaître, beaucoup plus exactement que l'année dernière, la situation budgétaire réelle et surtout nous permet d'établir, sur le plan de la trésorerie, des échéanciers qui ne nous réservent pas de surprise.

D'autre part, et ceci est important, un contrôle des dépenses engagées a été établi et fonctionne sous la surveillance du secrétariat général. Il permet d'éviter que soient engagées, à divers échelons des dépenses hors budget, comme cela s'était pratiqué au cours des récentes années. En outre s'est modifié sensiblement l'état d'esprit que j'avais regretté devant vous l'ann'e dernière. Au sein de la S. N. C. F. s'est développé depuis quelques mois un esprit d'économie à tous les échelons.

Nous voyons aujourd'hui, non seulement à la direction générale, mais dans les arrondissements, chez les cheminots les plus modestes, un désir très vif de lutter contre le déficit. Il y a seulement un an ou deux, on ne pensait encore qu'à l'augmentation du trafic et au développement indéfini du chemin de fer.

Aujourd'hui, au contraire, un nouvel état d'esprit se fait jour dans la Société nationale des chemins de fer français, et il est bon de le souligner.

Je reçois tous les jours de nombreuses lettres de cheminots qui m'indiquent des abus que l'on pourrait corriger, des postes que l'on pourrait supprimer. De telles attitudes constituent une indication précieuse.

Un effort a été fait également pour la réduction de nombreux travaux dans la mesure où ceux-ci ont pu être jugés inutiles. Nous avons arrêté tout ce qui pouvait avoir un caractère somptuaire dans les gares ou les installations de toute nature. Un coup de barre important a été donné et l'effort de la Société nationale des chemins de fer français mérite, là aussi, d'être souligné.

Une autre question s'est posée et se pose encore aujourd'hui, c'est celle des très lourdes charges sociales de la Société nationale des chemins de fer français. On a dit — et c'est exact — qu'il y avait, à l'heure actuelle, trop de cheminots par rapport au trafic, qui s'est amenuisé. Mais, cette année, nous avons l'intention de licencier 5.000 auxiliaires, ce qui, contrairement à certains bruits tendancieux, ne se traduira pas par des mesures antisociales. On licenciera par priorité les retraités qui ont été réembauchés comme auxiliaires, ce qui est une pratique parfaitement condamnable, et aussi les agents qui, s'étant présentés plusieurs fois à un examen, ont échoué et par là démontré qu'ils n'étaient pas capables de faire, au sein de la Société nationale des chemins de fer français, une carrière convenable.

Enfin, nous avons l'intention, en 1950, de faire partir un nombre très considérable d'agents en retraite; au moins 15.000. Ainsi, nous diminuerons en un an le nombre total des cheminots de 20.000, sans avoir besoin de licencier des agents commissionnés.

Bien entendu, du fait même que nous désirons voir partir en retraite un personnel trop nombreux, dont l'âge moyen se situe autour de 55 ans, il ne saurait être question de reculer, dans les circonstances présentes, l'âge de la mise à la retraite.

Pour quelles raisons ? Parce que, au lendemain de la guerre de 1914, ont été recruté des dizaines et des dizaines de milliers de cheminots, que ces cheminots arrivent tous en même temps à l'âge de la retraite, qu'ils sont en général payés à des taux supérieurs à ceux des cheminots débutants et que, par conséquent, les conserver pendant cinq ans embouteillerait, avec des cadres surabondants, la Société nationale des chemins de fer français et lui coûterait plus cher qu'un dégagement opéré actuellement, dans des conditions normales.

Une proposition a été faite par M. Pellenc qui consisterait à licencier, purement et simplement, en leur donnant une indemnité, 60.000 cheminots commissionnés, parmi les plus jeunes, et à reculer l'âge de la retraite.

Vieillir ainsi artificiellement une entreprise comme la Société nationale des chemins de fer français serait aller à l'encontre d'une bonne gestion. Je vois mal licencier les 60.000 agents les plus jeunes pour conserver cinq ans de plus les plus âgés

dont certains, d'ailleurs, pour quelques catégories, sont techniquement obligés de partir en retraite. Pour la partie active des cheminots, le rendement est infiniment meilleur chez les jeunes que chez ceux qui sont âgés de 55 à 60 ans. En réalité, la proposition coûterait très cher sur le plan du rendement.

J'ajoute que, pour ma part, je considère nettement que la réforme profonde la Société nationale des chemins de fer français doit être faite avec le concours des cheminots et non contre les cheminots. (*Applaudissements à gauche.*)

Affirmer aujourd'hui qu'on peut licencier 60.000 agents, outre que cela est absolument impossible et impensable sur le plan technique, c'est délibérément vouloir faire la réforme de la Société nationale des chemins de fer français sans les cheminots. C'est ruiner définitivement l'esprit d'économie et de bonne volonté du personnel, au moment où s'impose une réforme qui a besoin, pour réussir, de son entier concours. A cette méthode, il est impossible de se prêter.

Bien entendu, nous devons faire un effort, en ce qui concerne le personnel lui-même, pour améliorer son rendement par une meilleure organisation, pour reviser certains emplois, pour utiliser le personnel à un service ou à un autre, selon les besoins de l'exploitation, à modifier un nombre de règlements intérieurs qui alourdissent considérablement l'entreprise. Tout cela peut se faire avec l'accord des organisations syndicales.

Nous avons demandé aux cheminots un sacrifice provisoire sur leurs facilités de circulation. Je comprends fort bien que ce sacrifice leur ait été désagréable; mais au moment où nous imposions une augmentation de tarif à l'ensemble des usagers et une lourde charge à l'Etat, il n'était pas mauvais que les cheminots fussent invités à faire un geste dont ils doivent comprendre la nécessité psychologique. Je voudrais aujourd'hui que le Conseil de la République comprenne que cela a été pour eux un dur sacrifice et ne cherche pas à leur en imposer d'autres.

Il reste à résoudre le principal problème, celui auquel nous nous attachons en ce moment et qui est la réforme profonde de structure de la Société nationale des chemins de fer français. Il est vraiment impossible d'envisager une résorption profonde du déficit tant que la Société nationale des chemins de fer français continuera à fonctionner dans les conditions actuelles.

Nous envisageons trois réformes de structure. La première consiste à éviter la superposition de l'administration centrale de la Société nationale des chemins de fer français et des administrations régionales, superposition qui aboutit à une pléthore de personnel dans les cadres administratifs.

La deuxième tend à rompre progressivement cette trilogie traditionnelle dans les chemins de fer et qui consiste à faire passer tout ce qui concerne l'exploitation, la traction ou la voie par toute une série d'échelons administratifs spécialisés.

Mais la réforme principale consiste en ce qu'on a appelé le double réseau. Sur ce point des erreurs d'interprétation ont été commises, une campagne a été organisée pour dresser les cheminots contre ce que l'on appelle bien à tort « le plan Pineau », alors qu'en réalité il s'agit d'une proposition de la Société nationale des chemins de fer français étudiée à l'intérieur même de l'entreprise et destinée à compléter le décret de coordination du 14 novembre 1949.

Qu'entendons-nous par « double réseau » ? Cela ne signifie point qu'il y aura demain deux Sociétés nationales des chemins de fer français, cela ne veut pas dire que sur un réseau les cheminots porteront une autre casquette que sur l'autre et ne bénéficieront pas des mêmes avantages. Cela veut dire simplement qu'il existera deux modes d'exploitation.

D'une part, sur un grand réseau de 21.000 à 22.000 kilomètres, seront consentis les efforts nécessaires pour l'amélioration du trafic. Nous vous demanderons la possibilité d'électrifier certaines lignes, d'améliorer les triages, d'obtenir le maximum de rendement. Il sera indispensable sur ce réseau d'assurer une protection du chemin de fer contre certaines concurrences.

L'autre réseau, au contraire, fera l'objet d'une exploitation légère. Il ne sera fait aucune dépense d'investissement; la traction pour les voyageurs sera effectuée par des autorails légers dont le conducteur sera en même temps le receveur, ce qui permettra de supprimer les gares. On supprimera en outre les passages à niveau et on en arrivera ainsi à la conception d'un véritable autobus sur rails, dont l'exploitation sera infiniment moins coûteuse que celle de la traction à vapeur.

Il pourra arriver que, sur certaines lignes, même l'autobus sur rails ne soit pas rentable. Alors la ligne sera transférée sur la route, étant entendu que les accords entre les routiers et la Société nationale des chemins de fer français permettront de donner à la nouvelle exploitation un caractère de service public. L'obligation de transporter sera maintenue afin que l'usager ne soit pas la victime d'une modification dans le mode de transport.

Vous voyez, mesdames, messieurs, qu'un effort considérable est actuellement tenté pour la réforme de la Société nationale des chemins de fer français. Je vous demande de ne pas décourager cet effort entrepris à tous les échelons de la maison et qui doit être poursuivi avec volonté au cours des mois et des années qui vont venir. Si vous donniez l'impression qu'il existe au sein du Parlement — ce que je ne crois pas — un désir de ne pas aider une entreprise en voie de redressement, alors vous iriez certainement à l'encontre de l'objectif que vous vous êtes fixés à vous-mêmes.

J'ajoute que nous nous trouvons à l'heure actuelle devant une grave menace dirigée contre l'ensemble des transports français. J'ai sous les yeux une note sur la conférence internationale des syndicats de transports qui s'est tenue à Bucarest. Il en ressort qu'un plan de désorganisation des transports français a été mis sur pied, que des hommes appartenant à des syndicats français sont chargés de ce travail, et que cette opération a pour objectifs avoués d'empêcher les départs pour l'Indochine et l'entrée d'armes américaines en France.

Nous pouvons constater à l'heure actuelle une magnifique résistance des cheminots à ces mots d'ordre politique. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je vous demande, mesdames, messieurs, de ne pas donner à certaines propagandes des prétextes d'ordre corporatif pour s'exercer avec plus d'efficacité.

Donnez aux cheminots qui cherchent à rester sur le plan professionnel — c'est une vieille tradition du chemin de fer — l'occasion de penser que le Gouvernement et le Parlement se préoccupent de leur outil de travail et de leur situation matérielle. Alors, je puis vous l'affirmer, quelle que soit la propagande exercée, quelle que soit l'activité des agitateurs, les cheminots français feront leur devoir et les transports seront assurés. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Mes chers collègues, M. le ministre nous a fourni un certain nombre d'explications extrêmement intéressantes, et sur lesquelles, d'ailleurs, nous aurons dans l'avenir l'occasion de nous expliquer et de montrer qu'elles ne correspondent parfois pas tout à fait à l'exacte réalité.

Mais, pour ce matin, revenant au sujet qui nous préoccupe et qui est le vote d'une loi budgétaire, je voudrais aborder un aspect de la question que pose la gestion de la Société nationale des chemins de fer français et que certainement M. le ministre des travaux publics a oublié de nous exposer.

La Société nationale des chemins de fer français, depuis des années, en raison d'erreurs ou de fautes de gestion, qui s'inscrivent en définitive dans les chiffres, est l'un des éléments qui causent l'hémorragie la plus redoutable pour les finances publiques, qui, d'année en année, sont obligées de combler les déficits grandissants des comptes d'exploitation; car l'Etat ne peut pas, comme l'a fait remarquer tout à l'heure M. le ministre, laisser cette société déposer son bilan et cesser son activité. M. le ministre nous a dit que la Société nationale des chemins de fer français était en train de se réorganiser. Il n'est donc pas inutile de voir comment se mesurent les progrès dans le redressement dont M. le ministre vient de nous parler. Comparons donc ce que la Société nationale des chemins de fer français nous a coûté l'an dernier et voyons ce qu'elle va nous coûter cette année.

La Société nationale des chemins de fer français a commencé, au début de la session dernière du Conseil de la République, à bénéficier de ce que j'appelais à l'époque une subvention occulte de 30 milliards figurant au nombre des versements du fonds d'équipement. Nous avons refusé de l'accepter. Si vous vous le rappelez, mes chers collègues, on nous donnait pour ces 30 milliards une assurance, comme on nous garantit ce matin que les fonds qui figurent à la reconstruction ou aux investissements sont destinés purement et simplement à accroître l'activité de la société ou à effectuer réellement des réparations. Nous avions ici, prenant acte de cette déclaration, lors de l'examen du budget 1949, fait voter l'insertion dans la loi de finances d'une disposition, en vertu de laquelle ces crédits ne seraient accordés que par tranches et autant que l'on justifierait de semestre en semestre de leur utilisation. Vous avez adopté cette disposition et M. le ministre des travaux publics, présent au banc du Gouvernement, s'est cependant empressé de la combattre et de la faire tomber devant la première Assemblée.

Pourquoi et dans quel but ? Parce que, en réalité, ces crédits de reconstruction et d'équipement, au lieu d'être utilisés pour leur destination, servent simplement — comme le faisait fort justement remarquer M. le rapporteur général — à remplacer cette part du matériel qui s'use annuellement dans l'exploitation et qui doit être renouvelée pour que le potentiel de la société soit maintenu à son même niveau; sans quoi,

mangeant d'année en année son capital, cette entreprise serait bientôt obligée de s'arrêter.

Or, indépendamment de ces 30 milliards, qu'elle a abusivement soustraits à la volonté du Parlement l'année dernière, la Société nationale des chemins de fer français est venue à plusieurs reprises dans le courant de l'année nous demander ici, étant à bout de souffle, des sommes importantes pour alimenter son compte d'exploitation. Nous les avons accordées sous forme de prêts, qui seront ou qui ne seront pas remboursés; et cela d'une manière substantielle, puisqu'il s'agissait de plusieurs dizaines de milliards.

Puis, dans les comptes spéciaux — car c'est un peu la politique des rondelles de saucisson (*Rires*); l'opération passe ainsi inaperçue, tant qu'on ne reconstitue pas en entier le saucisson! — se trouvaient de nouveaux crédits.

Il y avait encore un certain nombre de milliards, affectés à la remise de dettes, relatives à la liquidation du compte de l'Impex.

J'ai fait le compte à la date du 12 juillet 1949, à la tribune, en présence de M. le ministre des travaux publics, de la somme à laquelle devait s'arrêter à ce moment-là le montant de la contribution des dépenses publiques aux dépenses de la Société nationale des chemins de fer français.

Cette somme était à l'époque de 184 milliards, dont plus de 100 milliards destinés à subventionner le budget de la Société nationale des chemins de fer français de façon camouflée. (*Applaudissements.*)

M. Maurice Walker. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Walker avec l'autorisation de l'orateur.

M. Maurice Walker. Votre jugement repose en partie sur ce fait que vous discutez des crédits de reconstruction qui auraient été réellement employés à des dépenses d'exploitation.

La question que je voulais vous poser est celle-ci: est-ce que dans le rapport du commissaire aux comptes de la S. N. C. F. on trouve trace de cette substitution abusive ? Car si on ne trouve pas trace de cette substitution, alors je me retourne vers le Gouvernement et je lui demande s'il va se préoccuper de cette faute professionnelle des commissaires aux comptes et s'il ne va pas, pour cela, les poursuivre.

M. le ministre des travaux publics. Le Gouvernement n'a pas à réprimer une faute qui n'existe pas. Le Conseil de la République sait parfaitement quel était l'état du réseau ferré au lendemain de la Libération, avec nos voies coupées, nos dépôts détruits, notre trafic complètement arrêté. Il voit ce qu'est devenue la S. N. C. F. cinq ans plus tard. Aussi nul ne peut-il sérieusement prétendre devant cette Assemblée que rien n'a été fait pour la reconstruction ? (*Applaudissements à gauche.*)

M. Pellenc. Une fois de plus, M. le ministre des travaux publics, par ses paroles bien imprudentes, vient de me donner la possibilité de le contredire.

D'abord, je n'ai jamais déclaré que la S. N. C. F. en matière de reconstruction n'avait rien fait depuis la Libération. Car, si je suis un censeur parfois sévère en ce qui concerne les abus ou les irrégularités, je me plais à reconnaître également, dans la mesure où ils le méritent, les efforts accomplis et les redressements effectués. Et dans ce domaine je n'ai jamais nié ce qu'on devait au personnel de la société. Ensuite, M. le ministre m'a fourni l'occasion de lui démontrer — et je lui demanderai d'avoir quelques minutes de patience — par un document officiel, que ce qu'il a dit n'est pas exactement la vérité.

Je continue mon argumentation. Et fournirai, par la même occasion, à mon collègue M. Walker les précisions qu'il demande en lui disant que le Gouvernement n'ignore point, si le ministre des travaux publics l'ignore, qu'il y a des fonds qui sont détournés de leur véritable objectif, par des rapports dont je vous ferai, tout à l'heure, la lecture.

L'an dernier, indépendamment de ces 184 milliards, qui ne lui ont pas suffi, vous le savez, la S. N. C. F. a cru devoir faire appel, en profitant de la période des vacances parlementaires, à des avances bancaires qui s'élevaient à 30 milliards. Les billets correspondant ont donné lieu, d'ailleurs, à un réescompte par la Banque de France, ce qui a entraîné, indirectement, une sorte d'inflation latente, déguisée. D'autre part, elle a été amenée à contracter, en Suisse, un autre emprunt. C'est cet emprunt qui vient d'être conclu, à l'heure présente, pour 250 millions de francs suisses, c'est-à-dire 21 milliards de francs français, sous le prétexte qu'il fallait une somme correspondante pour payer la part contributive de la S. N. C. F. dans des dépenses de reconstruction remontant aux exercices 1945, 1946, 1947, par conséquent à des exercices passés.

Mais en tout cas, l'an dernier, si nous savons que 130 milliards constituent à peu près ce qu'a coûté la S. N. C. F. au contribuable français pour boucher les trous de sa mauvaise gestion, que va-t-elle coûter pour l'exercice 1950, qui est en définitive le seul dont, à l'heure présente, nous devions nous préoccuper. En 1950, il y a en ce qui concerne l'exploitation de la S. N. C. F., — du moins c'est le ministre lui-même et M. Tessier son président directeur général qui nous l'ont déclaré en commission des finances, — un déficit que j'appellerai le déficit avoué de 84 milliards. En réalité, ce déficit est de 134 milliards; 50 milliards sont camouflés et précisément camouflés encore, comme l'an dernier, dans les fonds de reconstitution et d'investissement. Comment et par quel mécanisme ?

Voilà la démonstration que la S. N. C. F. n'amortit pas au point de vue technique ses dépensés de matériel usagé, au cours de l'exploitation, dans ses comptes d'exploitation. Elle est fournie par les rapports que la commission de contrôle envoie au ministre des affaires économiques. Je lis: « En 1950, d'après le budget prévisionnel, que la S. N. C. F. a établi, alors que les dépenses nécessaires pour assurer la conservation des installations et du matériel seraient de 72 milliards, la S.N.C.F. n'a inscrit dans son budget que 20 milliards. Par conséquent, il y a une insuffisance de 50 milliards en chiffres ronds, qui sont destinés au renouvellement du matériel roulant, usé dans le courant de l'année, et à la remise en état du réseau ferroviaire et de l'infra-structure, dans la mesure où elle doit le remplacer.

Ces 50 milliards sont inclus dans les chiffres qui figurent au compte d'investissement ou de reconstruction.

Notre ami Hamon, par les chiffres qu'il a donnés, a bien démontré que le parc total des wagons était en diminution. Il ne le serait plus si on avait fait réellement appel à la reconstruction.

Il y en a d'ailleurs un peu moins tous les ans, car la société ne peut pas financer leur remplacement, et ceci porte également sur les dépenses d'investissements.

Cette année, si nous faisons le total, nous arrivons à un déficit de la Société nationale des chemins de fer français qui, au départ, est de 134 milliards, sur un budget total de 360 milliards.

On nous a présenté tout à l'heure, à cette tribune, dans un discours qui s'efforçait d'être convaincant, un programme de réformes en nous donnant des assurances qu'il allait commencer à s'appliquer et les résultats qu'on en escomptait.

C'est exactement le même discours — et il suffit de consulter les procès-verbaux de la commission des finances — que celui qui nous a été prononcé il n'y a pas tout à fait un an, lorsque s'est posé le même problème des subventions pour éviter, une fois de plus, la catastrophe à cette société.

Il s'agit de savoir si nous allons continuer à alimenter indéfiniment, aux frais des contribuables, dans le budget général, ce déficit sans que des réformes interviennent et si, en tout cas, nous allons prendre entièrement à notre charge, dès cette année, l'ensemble de cette part de déficit, qui, juxtaposée aux recettes provenant de l'élévation des tarifs, permettra à la Société nationale des chemins de fer français d'équilibrer son budget et, par conséquent, d'accomplir des efforts apparents, peut-être, mais aucun effort réel pour se relever, puisqu'il n'y aura pas nécessité.

Votre commission des finances ne l'a pas pensé. Elle a pensé que, sur ce budget total de 360 milliards, traduire par une réduction de 15 milliards, c'est-à-dire à peine 4 p. 100, la part que la Société nationale des chemins de fer français devait prendre à sa charge, dans cet effort de redressement, n'était pas exagéré.

En définitive, elle a cherché où appliquer cette réduction de 15 milliards, qu'elle aurait pu appliquer à l'article 2, sur la subvention de 50 milliards. Cette subvention était apparente; on pouvait discuter à son sujet: elle n'était pas cachée. La commission a pensé qu'il convenait d'appliquer les 15 milliards d'abattement sur deux postes entre lesquels notre collègue Berthoin les a ventilés, reconstruction: 12 milliards; investissements: 3 milliards.

En conséquence, et c'est, je crois, ce que vous désirez, je vous demande, mes chers collègues, de traduire, en adoptant le texte de la commission des finances et en repoussant l'amendement qui vous est proposé, votre intention de voir la Société nationale des chemins de fer français nous aider à la relever et à accomplir elle-même un petit effort pour s'associer à notre redressement.

Il faut qu'on en finisse définitivement avec cette façon de procéder.

Je veux terminer par une toute petite illustration qui vous montrera à quel point se développe le mal.

Il ne se passe pas de jour où des abus ne soient signalés. En voici encore un dont je viens d'avoir connaissance, un tout dernier parmi ceux que je viens de recevoir.

La Société nationale des chemins de fer se paye, à l'heure présente, le luxe de revaloriser la retraite d'agents ayant quelques mois de service et qui ont été révoqués pour faits de

grève en 1920. Voici le cas d'un de ces agents, M. X..., ayant fait neuf mois de service dans la Société nationale des chemins de fer français en 1920 — moment où il a été révoqué pour faits de grève — s'est vu attribuer, alors que, pendant trente ans, il avait exercé une activité privée entièrement extérieure à la Société nationale des chemins de fer français, s'est vu attribuer, dis-je, pour ces neufs mois, une retraite annuelle à la Société nationale des chemins de fer français de 100.000 francs.

M. Bertaud. C'est faux!

M. Pellenc. Voulez-vous me permettre de préciser que j'ai le document en mains. C'est une réponse de la Société nationale des chemins de fer français elle-même à une question que je lui ai posée.

Par conséquent, ne venez pas me dire: c'est faux. Voici le document, vous pouvez le consulter. Il s'agit de savoir si vous voulez que de telles fantaisies se poursuivent au détriment du contribuable français et c'est parce que nous ne le voulons pas que nous vous demandons de repousser l'amendement et de voter le texte que la commission des finances vous a proposé. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. le ministre des travaux publics. Je regrette vivement le dernier argument employé par M. Pellenc qui enlève du sérieux à une discussion qui jusque là en avait fait preuve. Je voudrais bien que nous ne tirions pas argument d'une erreur possible commise à l'égard d'un agent, erreur qui coûte 100.000 francs alors qu'il s'agit aujourd'hui de milliards.

L'année dernière, certains ont déjà mis sur le même pied les insuffisances de trafic et les chats des garde-barrières. N'essayons pas toujours de comparer des choses qui se sont pas comparables et restons dans le domaine des gros chiffres actuellement soumis au Conseil de la République.

En ce qui concerne tout d'abord les sommes que l'Etat a eu à verser à la S. N. C. F. en 1949, l'erreur de M. Pellenc consiste à avoir additionné les dépenses budgétaires et les moyens de trésorerie. Quand on utilise cette méthode, on arrive nécessairement à additionner des chiffres qui ne sont pas faits pour s'ajouter et on arrive à des totaux astronomiques sans signification réelle.

Pour cette année il est demandé au Parlement une soixantaine de milliards au titre des subventions, ceux-là couverts par l'impôt. Les 55 milliards demandés au titre du budget de la reconstruction et de l'équipement sont au contraire financés par le plan Marshall et l'emprunt. Par conséquent ils ne pèsent pas sur le contribuable français.

Mais l'Etat verse à la S. N. C. F. 60 milliards, la S. N. C. F. verse en retour à l'Etat plus de 30 milliards d'impôts; ainsi la dépense supportée par le contribuable est de 30 milliards et non de 200 comme on l'a écrit avec beaucoup de légèreté dans certains journaux. Il est bon de faire cette rectification.

Je me demandais tout à l'heure pour quelles raisons et comment M. Pellenc avait pu imaginer que les 55 milliards que le Gouvernement demande entraient logiquement dans le budget ordinaire de la S. N. C. F. Je l'ai compris lorsqu'après avoir signalé une insuffisance du renouvellement du matériel à la S. N. C. F. de 50 milliards, il a mis en regard les 55 milliards du budget de la reconstruction et d'équipement, comme s'il s'agissait des mêmes milliards.

Mais pas du tout, monsieur Pellenc, ce ne sont pas les mêmes!

M. Pellenc. Je n'ai jamais dit cela!

M. le ministre des travaux publics. Il existe en effet une insuffisance d'amortissement du matériel trop usagé; mais les crédits qui vous sont demandés ne sont pas destinés au remplacement de ce matériel mais de celui qui a été détruit et qui a donné lieu à des dommages de guerre. D'autre part le détail des crédits montre l'existence des sommes très importantes: 12.300 millions pour Paris-Dijon, 2.350 millions pour les ponts, 9.200 millions pour les dépôts et ateliers, sommes qui ne correspondent en rien à un renouvellement de matériel.

Je suis prêt à vous en donner le détail, comme il vous l'a été donné par le plan Monnet, de toutes les sommes engagées.

Il y a donc une extraordinaire confusion, et je m'étonne que M. Pellenc qui a eu le temps de se pencher sur la question ait pu commettre une telle erreur devant vous.

Encore une fois, on ne peut, à l'heure actuelle, affirmer que la S. N. C. F., sur tous ses chapitres de dépense, grève le budget de l'Etat. Ce qui est vrai, c'est qu'elle a été victime au cours de ces derniers mois d'une insuffisance de son trafic et de ses tarifs. Ces derniers ont été maintenus à un taux artificiellement bas pour des raisons d'ordre économique et de concurrence. Il est évident que de tels tarifs — coefficient 11 pour les voyageurs et 14 pour les marchandises, alors que le personnel, avec ses charges sociales, est à une coefficient supérieur à 17 et le charbon à 23 — créent une cause de difficultés financières plus forte que la malheureuse retraite de 100.000 francs accordée par erreur à un cheminot révoqué.

Il s'agit donc d'être raisonnable et je demande à ceux qui ont le désir de donner à la S. N. C. F. une situation et une vie normales, de ne pas tout faire pour décourager ses agents et l'empêcher de mener à bien son exploitation.

Je vous le dis avec sincérité, monsieur Pellenc, vous ne faites pas du bien à la S. N. C. F. par le tour systématique que vous donnez à vos critiques.

A un moment où, suivant votre propre théorie, il pourrait être utile de demander au public de souscrire des emprunts du chemin de fer, croyez-vous que la publicité donnée aux abus qui peuvent encore subsister au sein de la S. N. C. F. est un moyen de faire souscrire à ces emprunts ? Si votre intention est bonne, je dois vous dire que votre méthode ne l'est pas. Ce n'est pas parce que, dans le pays, vous aurez créé une psychose contraire à la S. N. C. F. que vous aurez obtenu un résultat. Vous savez parfaitement, comme moi, que l'on ne supprimera pas le chemin de fer. Alors, au lieu de critiquer systématiquement, collaborons et aidons-le à vivre. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. M. le ministre m'a reproché l'exemple que j'ai donné de ce qu'il appelle un petit abus, au regard des gros chiffres qui entrent dans le budget de la S. N. C. F. Je dirai que ce sont les petits abus qui font les gros déficits et qu'il ne se passe pas de jours que je n'aie la démonstration d'un nombre sans cesse croissants de ces abus.

En ce qui concerne la S. N. C. F. et le poste particulier de la reconstruction, je dirai que ce n'est pas en lui-même qu'il faut le considérer.

A côté de ses recettes propres, la caisse de la S. N. C. F. a trois robinets pour l'alimenter: le robinet de la subvention, le robinet de la reconstruction et celui qui correspond aux investissements. Puis, il y en a un très gros qui se charge de la vider.

Quand tous les fonds sont dans la caisse, ils servent évidemment à n'importe quelle utilisation. C'est précisément sur le total des fonds attribués que nous voulons faire porter notre effort pour aider la S. N. C. F. à se redresser; mais à la condition pour elle d'accomplir également son effort pour nous rejoindre sur la route du redressement. C'est ce que nous avons voulu marquer par cette réduction de 15 milliards; mais il faillait bien ensuite appliquer cette réduction aux articles appropriés. Et la commission des finances, comme le rapporteur, l'ont ventilée entre un certain nombre de postes. Ce qui fait qu'on en trouve à l'heure actuelle une partie à la reconstruction et une partie aux investissements, de même qu'on aurait pu la faire porter tout entière sur les 50 milliards de subvention figurant à l'article 2 déjà voté.

Monsieur le ministre, autant que vous, et peut-être plus que vous, j'ai, au cours des dernières semaines, essayé de pénétrer dans le mécanisme de fonctionnement de cette société. Je suis comme tous mes collègues, ici, attaché à la voir rapidement se relever. Autant que vous, j'ai pu apprécier à cette occasion le magnifique effort accompli pour la reconstruction du réseau depuis la libération. Comme vous, je suis convaincu que le personnel de la S. N. C. F. s'est attaché à redresser la situation. Et c'est précisément parce que je crois, à l'heure actuelle, qu'en encourageant cet effort on peut facilement réduire dans la proportion d'environ 4 p. 100 les dépenses qui sont inscrites dans son budget, que j'ai proposé et fait admettre par la commission des finances que la S. N. C. F. soit associée à son propre relèvement financier. Cela montre d'ailleurs la confiance que nous mettons tous en elle pour qu'elle nous rejoigne dans les efforts importants que nous faisons pour la relever.

Je vous demande, dans ces conditions, de voter les propositions de la commission des finances et de repousser les amendements. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Maurice Walker. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Walker.

M. Maurice Walker. Je voudrais attirer votre attention, mes chers collègues, sur le fait qu'un sinistré qui recevrait une indemnité pour travaux afférents à la réparation de dommages de guerre et qui ne les employerait pas à cet effet, serait coupable, et certainement serait poursuivi par les tribunaux. Or, nous sommes devant un fait pareil.

M. Pellenc a dit que la Société nationale des chemins de fer français a reçu des indemnités pour dommages de guerre et qu'elle les a détournées de leur véritable destination. Cela a

été nié par M. le ministre. Je crois qu'il doit exister un document qui peut trancher le différend. C'est le rapport des commissaires aux comptes de la Société nationale des chemins de fer français, qui sont des hommes dont les qualités et la conscience professionnelles ne sont pas à nier. Je pense que, si nous avions en mains ce document, nous pourrions nous former une opinion précise sur ce problème. Si, par malheur, ces faits se révélaient exacts et si les commissaires aux comptes n'en avaient pas rendu compte dans leur rapport, il y aurait eu faute professionnelle grave.

Lorsqu'on entend des affirmations comme celles-là et des négations qui viennent d'un ministre, comme celles que nous avons entendues, je ne crois pas, en toute loyauté, que nous puissions trancher la question, puisque nous n'avons pas en mains les documents nécessaires. M. Pellenc les a, lui, en mains. Nous, nous ne les avons pas et c'est pourtant nous qui devons voter ou ne pas voter les crédits.

Pour ma part, tant que je n'aurai pas ces documents, je me refuse à priver la S.N.C.F. des dommages de guerre auxquels elle a droit comme tout autre sinistré. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Dutoit.

M. Dutoit. Je tiens à protester au nom de la fédération nationale des cheminots contre les paroles qu'a prononcées tout à l'heure M. le ministre des transports lorsqu'il a parlé de certains sabotages qui séviraient actuellement sur certains réseaux ferroviaires français.

J'indique tout de suite qu'il est exact qu'une certaine effervescence règne actuellement dans nos chemins de fer; mais s'il y a des coupables de cette effervescence, ils ne sont pas à Bucarest, mais dans cette salle, ils ont nom les Pellenc et les Pineau (*Exclamations*) qui, par leurs campagnes contre les cheminots, alimentent la colère des camarades qui veulent se défendre contre le plan de faillite que vous proposez actuellement. (*Mouvements divers.*)

L'effervescence qui règne est due au retrait des facilités de circulation, qui ne vous rapporte absolument rien, M. Pineau le sait très bien, à vos menaces contre notre régime de retraites car, quoi qu'en dise M. Pineau, le régime des retraites sera appliqué aux cheminots de 1950.

En ce qui concerne nos salaires, M. Pineau sait très bien que les cheminots, comme l'ensemble de la classe ouvrière de France, en sont encore actuellement à réclamer la prime de 3.000 francs. Et ce n'est pas seulement leur délégation cégétiste qui a protesté contre le plan Pineau-Pellenc, mais toutes les organisations syndicales.

Monsieur Pellenc, dorénavant, votre nom est accolé à celui de M. Pineau et vous êtes aussi connu que M. le ministre des transports par la masse des cheminots. (*Exclamations sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je tiens à élever une protestation solennelle contre les paroles de M. le ministre des transports. Tant que ne cessera pas votre campagne d'agitation contre les entreprises nationalisées, les cheminots s'organiseront pour se défendre et ils réaliseront l'unité dans l'action, de l'ingénieur au manœuvre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Un sénateur à gauche. Ils ne vous suivent pas!

M. le ministre des travaux publics. Je répondrai très brièvement à l'orateur cégétiste-communiste...

M. Léon David. Cheminot !

M. le ministre des travaux publics. ...cégétiste-communiste-cheminot, qu'il a oublié, dans son tract verbal, de signaler la question de la guerre au Vietnam et des livraisons d'armes américaines; c'est en général ce qu'on trouve dans les tracts distribués aux cheminots, la question des facilités de circulation et des retraites étant absolument accessoire en ce moment pour la C. G. T.

Je voudrais répondre à l'observation faite tout à l'heure, en indiquant qu'il existe à la Société nationale des chemins de fer français une mission de contrôle financier qui a précisément pour but de surveiller l'emploi des crédits, et que, cette année, nous avons introduit dans la loi de finances, une disposition particulièrement intéressante, car elle répond à votre préoccupation. Dorénavant, les engagements de dépenses inscrits au plan de modernisation et d'équipement devront recevoir le visa du commissariat général au plan. Vous aurez donc un double contrôle de l'emploi des crédits: d'une part, la commission de contrôle financier à laquelle nous avons donné cette année des pouvoirs accrus; d'autre part, le contrôle du commissariat au plan. Je crois que vous avez ainsi assez de garanties.

M. Demusois. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Demusois sur l'ensemble de l'article.

M. Demusois. Je voudrais vous faire remarquer, monsieur le président, que vous avez toléré une discussion absolument libre, qui a duré un certain temps. Je vous demande de me donner la même possibilité que celle que vous avez accordée à certains de mes collègues, et j'entends m'expliquer sur un certain nombre de questions qui m'ont été posées.

Lorsque nous avons abordé ce problème du budget, j'ai directement fait à M. Pellenc le reproche d'avoir pris devant la commission des finances l'initiative et la responsabilité d'un certain nombre de propositions qui, je le souligne encore maintenant, ne manqueront pas d'apporter un mécontentement sérieux et profond chez un grand nombre de travailleurs.

Lorsque j'ai affirmé que c'était l'initiative de M. Pellenc, mes collègues s'en souviendront, celui-ci prétendait que je ne rapportais pas l'expression de sa pensée, que je déformais sa pensée, pour dire vrai: que je ne disais pas la vérité. Or, j'ai fait mon possible pour faire la preuve, devant M. Pellenc, que je n'inventais rien. Je lui ai dit : en ce qui concerne les cheminots, nous prendrons rendez-vous au moment même où la question sera débattue devant le Conseil de la République. Puisqu'aussi bien le moment en semble venu, sans même attendre l'article 43 qui vise vos propositions, je suis bien obligé de dire que je n'exagérais rien, et c'est le ministre lui-même qui a repris l'argument dans son intervention, quand je disais au Conseil de la République que, devant la commission des finances, vous nous aviez remis un document qui, en première lecture, devait permettre à celle-ci de prendre immédiatement position. Voici ce document :

« Transformation de la Société nationale des chemins de fer français en un service public doté d'un budget annexe soumis au Parlement.

« *Article unique.* — Dans un délai de trois mois à dater de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement devra déposer devant le Parlement un projet de loi tendant à transformer, à partir du 1er janvier 1951, la Société nationale des chemins de fer français en un établissement public ou national doté de la personnalité morale et d'un budget annexe rattaché pour ordre au budget général de l'Etat. Cette transformation comportera le remplacement des actions des anciennes compagnies par des obligations de la même valeur nominale portant le même intérêt. L'établissement public ainsi créé tiendra sa comptabilité suivant les règles et usages du commerce.

« Elévation de cinq ans de l'âge de la retraite :

« *Article unique.* — Les conditions requises pour l'ouverture des droits à pension d'ancienneté, ainsi que les limites d'âge des agents de la S. N. C. F. seront les mêmes que celles fixées par les lois et décrets en vigueur pour les personnels civils de l'Etat. Toutefois, ces dispositions ne seront appliquées aux agents supérieurs des agents A à M qu'à partir du 1er janvier 1955.

« *C*) Dégagement ou licenciement de 60.000 agents.

« *Article unique.* — La S.N.C.F. devra procéder, au cours de l'année 1950, à une réduction d'effectifs de 60.000 unités, par application: *a*) D'un plan de dégagement de mise à la retraite des cadres supérieurs appartenant aux échelles A à M, portant sur 15 p. 100 de l'effectif et qui sera reconduit d'une tranche égale en 1951;

« *b*) D'un plan de dégagement des cadres portant sur les agents commissionnés ayant moins de cinq ans d'ancienneté de service au 1er janvier 1950; cette ancienneté étant portée à dix ans pour les agents demandant volontairement leur dégagement... »

M. Louis André. C'est une plaisanterie! Vous n'allez tout de même pas lire tout ce document. C'est du sabotage!

M. Demusois. Ce n'est pas une plaisanterie. Ce document a été remis seulement aux membres de la commission des finances, et je suis persuadé que vous, qui m'interrompez, vous ne l'avez même pas en main.

Lorsque je suis intervenu au cours de la discussion générale, M. Pellenc a contesté mes affirmations. J'ai tenu, c'est la moindre correction, à produire le document qui m'a été remis.

M. Louis André. Alors, vous allez tout nous lire ?

M. Demusois. Je ne sais pas si je vous lirai tout. Contentez-vous de savoir que je lirai la partie qui se rapporte aux propositions de M. Pellenc sur la S.N.C.F. D'ailleurs, si vous aviez eu plus de patience, je n'aurais pas perdu de temps à vous répondre et j'en aurais déjà terminé.

Je n'ai plus qu'une toute petite page à vous lire, car j'ai tenu à donner la preuve au Conseil de la République que mes affirmations étaint fondées. J'en étais au point C. Je continue ma lecture.

« c) ...d'un plan de licenciement portant sur les auxiliaires ayant moins de dix ans d'ancienneté. L'ordre des dégagements et licenciements sera le même que celui prévu pour les agents de l'Etat par la loi n° 48-1680 du 3 septembre 1947, le décret n° 467159, du 19 avril 1948 et les textes subséquents.

« Outre la restitution des retenues opérées pour la retraite, le dégagement des cadres donne droit, aux agents visés à l'alinéa *B* du présent article, à une indemnité dont le montant sera fixé par décret dans les limites d'une dépense totale correspondant à la rémunération, charges annexes comprises, de l'ensemble des agents, dégagés des cadres pendant un an. »

« *d*) Réduction des effectifs des services centraux de la S.N.C.F. au niveau de 1938.

« *Article unique.* — Le nombre total des emplois des services centraux de la S.N.C.F. est ramené à celui de l'effectif total de l'ensemble des services centraux des grandes compagnies de chemins de fer, des chemins de fer de l'Etat et des chemins de fer d'Alsace-Lorraine au 1er janvier 1938... »

Je ne vais pas plus loin dans la lecture de ce document et je demande à M. Pellenc de ne pas me faire le reproche de n'avoir pas lu la suite. J'ai simplement voulu, par le texte que j'ai produit, faire la démonstration que nous étions bien saisis de la part de M. Pellenc de dispositions qui ne manqueraient pas, comme je l'ai souligné en commission, comme je l'ai dit à la tribune de cette assemblée, comme je le répète aujourd'hui, de créer une profonde émotion, chez l'ensemble des travailleurs du rail, quel que soit l'échelon auquel ils se trouvent.

Je ne crois pas avoir exagéré. En effet, en ce moment les travailleurs du rail sont informés de vos propositions et j'avoue qu'avec le souvenir pas tellement ancien que vous avez laissé parmi eux, ils vous considèrent comme leur ennemi n° 1.

M. le président. Monsieur Demusois, revenez au sujet.

M. Demusois. Je voudrais bien que M. le président me dise en quoi je ne suis pas dans le sujet!

M. le président. Evitez les colloques personnels.

M. Demusois. Il ne s'agit pas de colloques personnels. Si vous voulez défendre votre poulain, vous en avez le droit.

M. le président. Je n'ai pas de remarques à recevoir de vous.

M. Demusois. J'ai aussi à vous dire que je suis dans le sujet et que j'entends y rester.

M. Louis André. La plaisanterie continue!

M. Demusois. Je veux marquer seulement que si M. le ministre des travaux publics et des transports se plaint d'une effervescence qui sera soulignée devant vous, vous devriez comprendre que c'est bien avec de tels documents, avec une telle offensive menée contre les cheminots que l'on provoque chez eux cette effervescence que regrette M. le ministre.

Comment voulez-vous que les cheminots puissent vraiment se livrer à leur travail avec conscience professionnelle ? Comment voulez-vous qu'ils vous prennent au sérieux lorsque vous leur rendez hommage pour l'effort méritoire qu'ils accomplissent au service de la Nation, dans le cadre de la profession, lorsqu'on les attaque comme vous le faites maintenant ? Vous portez une grosse responsabilité, monsieur Pellenc; vous êtes d'ailleurs coutumier du fait.

Si nous interrogions les agents des P. T. T. ils diraient qu'à une certaine époque où vous étiez directeur de cabinet aux P. T. T., ils avaient, comme les cheminots aujourd'hui, des raisons de se plaindre de votre activité néfaste. Il est singulier de voir un fonctionnaire blanchi sous le harnais, comme vous dites, se dresser ainsi contre les fonctionnaires.

Parce que vous avez aujourd'hui la bonne fortune d'avoir rallié une majorité autour de vous pour des motifs politiques qui ne nous échappent pas et qui fait de vous un exécuteur servile. Cette situation vous grise, vous monte à la tête, mais cela ne vous autorise pas à prendre contre ces travailleurs une attitude inacceptable ?

Pour conclure je voudrais dire devant vous, monsieur le ministre des travaux publics, que je me charge de dire aux cheminots dans quelles conditions, d'une manière systématique, vous vous dressez contre eux, et je leur demanderai de s'unir et de passer, contre votre politique, à l'action par les moyens qu'ils jugeront utiles, y compris ceux prévus par la Constitution.

M. Pellenc. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Je voudrais dire tout d'abord qu'il y a bien longtemps que j'ai appris que ce n'était jamais que par la boue qu'on était sali. C'est pour cela que vous ne m'en voyez pas autrement surpris.

M. Demusois. Qui est la boue ? Je vous prie d'être poli, monsieur Pellenc.

Monsieur le président, vous ne l'avez pas rappelé à l'ordre !

M. Pellenc. Je dirai également que l'on aurait pu éviter à nos collègues la lecture de ce long pensum, car M. Demusois, comme tout le monde sait bien — puisque je l'ai déclaré dans la discussion générale — que le document qu'il a la figure dans une proposition de loi que j'ai déposée et qui vous sera distribuée d'ici quelques jours.

M. Demusois. C'est la confirmation que quelques-uns ne le savent pas.

M. le président. Je vais consulter le Conseil de la République sur les trois amendements dont nous sommes saisis.

Je pense qu'il convient de faire voter en même temps sur l'alinéa 1 de l'amendement de M. Léo Hamon, sur l'amendement de M. Canivez et sur celui de M. Jaouen, qui tous, tendent à relever le crédit de 60 à 72 milliards. (*Assentiment.*)

Je mets ces textes aux voix.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe du mouvement républicain populaire.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

(*Mme Gilberte Pierre-Brossolette remplace M. Kalb au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE Mme GILBERTE PIERRE-BROSSOLETTE, vice-président.

Mme le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	314
Majorité absolue	158
Pour l'adoption	108
Contre	206

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ces amendements s'appliquaient au quatrième paragraphe.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ensemble de l'article 4 ?...

M. Léo Hamon. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Mesdames, messieurs, l'amendement de M. Yves Jaouen avait un tout autre objet que le mien. L'amendement que j'avais déposé visait les crédits et les recettes. L'amendement de M. Jaouen demandait le rétablissement du chiffre de 329 milliards au titre de la reconstruction.

Mme le président. A quoi pensez-vous, monsieur Hamon, que ce chiffre puisse s'appliquer, puisque les amendements portant sur le quatrième alinéa ont été rejetés ?

M. René Depreux. Le vote est acquis.

M. Yves Jaouen. M. le rapporteur général a déclaré tout à l'heure que mon amendement était irrecevable parce qu'il y avait une addition. J'en déduis que, sans addition, mon amendement doit être recevable.

Mme le président. Monsieur Jaouen, on a statué sur la partie de votre amendement concernant le quatrième alinéa; mais encore une fois, si vous augmentez le chiffre total à l'article 4, où allez-vous placer cette augmentation ?

M. Yves Jaouen. Je demandais le rétablissement du chiffre voté par l'Assemblée nationale et accepté par le Gouvernement.

Mme le président. Le Conseil de la République vient de se prononcer.

M. Yves Jaouen. On n'a pas voté contre le chiffre de 329 milliards de francs, madame le président,...

M. René Depreux. S'agit-il d'un nouvel amendement ?

M. Yves Jaouen. ... objet de l'amendement que j'ai déposé et que j'ai défendu à la tribune.

M. le rapporteur général. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Je crois qu'il faudrait tout de même apporter un peu de clarté dans cette affaire. Mon cher collègue, votre amendement consistait à rétablir le chiffre du Gouvernement et, pour cette raison, il était recevable. A partir du moment où vous avez voulu donner à ce rétablissement une signification et une affectation particulières, qui étaient différentes de celles proposées par le Gouvernement, par une augmentation d'un crédit particulier, votre amendement n'est plus recevable. Par conséquent, je suis obligé de déclarer, puisque telle était votre intention, que nous n'avions pas le pouvoir de le discuter et que nous devions le repousser purement et simplement, sans vote.

Mme le président. Il n'y a pas d'autre observation sur l'article 4 ?...

M. Demusois. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

Mme le président. La parole est à M. Demusois pour explication de vote.

M. Demusois. Nous nous souvenons, mes amis communistes et moi, d'un débat où nous avons parlé de la reconstruction. Autant que je me souvienne, on nous indiquait qu'il serait peut-être possible d'achever cette reconstruction en dix années. Pour aboutir dans le cadre de cette période de dix années, nous considérions que 500 milliards par an, pour le moins, étaient nécessaires. Or, dans ce budget, nous ne trouvons inscrits que 257 milliards, c'est-à-dire qu'avec un tel crédit, notoirement insuffisant, non seulement nous ne pourrions pas achever la reconstruction en dix ans, mais il nous faut prévoir au moins vingt ans.

Je veux bien faire la part peut-être de l'exagération dans le calcul, mais ce qui reste, c'est que nous sommes loin d'avoir satisfaction, c'est qu'il y a encore beaucoup à faire. C'est pourquoi mes amis, à l'Assemblée nationale, avaient demandé que l'on veuille bien relever ce crédit et avaient proposé 100 milliards de crédits supplémentaires. J'ai beaucoup de regret à dire qu'à l'Assemblée nationale c'est un peu comme ici au Conseil de la République: certaines de nos propositions, pourtant très intéressantes pour le pays, subissent la guillotine. A la demande du Gouvernement cette proposition d'augmentation de crédit de 100 milliards, qui pourtant aurait considérablement aidé le ministre intéressé, a été rejetée.

Mais ce n'est pas seulement dans la reconstruction qu'il faut voir les insuffisances. Nous sommes souvent l'objet de réclamations de personnes sinistrées ou ayant subi un dommage de guerre. Or il nous faut bien dire, par exemple, qu'à l'heure actuelle les crédits pour les dommages de guerre à payer s'élèvent à 4.300 millions et que c'est là une somme quelque peu insuffisante. D'autre part, si mes renseignements sont exacts quant aux dommages immobiliers, il resterait encore 650 milliards à verser, et comme on a payé seulement, je crois, 42 milliards, cela veut dire que nous en avons encore pour un demi-siècle avant d'avoir donné satisfaction à ces sinistrés au titre du dommage immobilier.

Enfin, je dois ici marquer que 37 p. 100 seulement des immeubles réparables ont été restaurés. C'est vous dire la masse considérable de ceux qui sont encore à remettre en état.

Nous pourrons toujours adresser des lettres aux ministres, saisir nos préfets, faire part de nos doléances! S'il n'y a pas de crédits suffisants, on en tirera argument pour dire: on fait ce que l'on peut, mais on ne peut faire plus que les crédits ne le permettent.

C'est pourquoi je déclare ici que nous n'avons pas satisfaction quant au volume du crédit inscrit dans ce budget et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas voter l'article 4...

M. Denvers. Même les 257 milliards ?

M. Demusois. ...que nous considérons comme notoirement insuffisant. Tel est le sens que je donne à la position que nous prenons.

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 4.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présenté par le groupe d'action démocratique et républicaine.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

Mme le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	297
Majorité absolue	149
Pour l'adoption	191
Contre	106

Le Conseil de la République a adopté.

Nous arrivons à l'article 5. J'en donne lecture:

« Art. 5. — Il est ouvert aux ministres, pour des opérations de prêts et de garanties, des crédits dont le montant maximum est fixé globalement à 365 milliards de francs, conformément à la répartition par lignes qui en sera donnée par la loi relative aux dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties).

« L'emploi des crédits ouverts par le précédent alinéa fera l'objet d'un contrôle qui sera assuré par une commission présidée par le ministre des finances et comprenant le ministre de tutelle, les présidents des commissions parlementaires compétentes et le commissaire au plan.

« Une loi qui devra intervenir avant le 1er juillet 1950 fixera les objectifs de production à atteindre après le 1er juillet 1952. »

La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Mes chers collègues, l'article 5 ne pose rien moins que la vaste question des investissements.

Le Conseil est ici saisi, sur mon initiative, d'un amendement que la commission des finances a bien voulu retenir avec avis défavorable et qui tend à la reprise du chiffre de l'Assemblée nationale, supérieur de 33 milliards à celui que vous propose la commission des finances du Conseil de la République.

Mes explications sur l'ensemble de l'article doivent, je pense, m'éviter d'avoir à reprendre la parole sur l'amendement que j'aurai motivé par avance.

Il m'appartient, pour justifier le rétablissement du chiffre de l'Assemblée nationale, de répondre aux divers arguments fournis à l'appui de la réduction que je critique.

L'argument le plus couramment donné en faveur de la réduction des investissements tient à des considérations d'espèce sur l'utilité de tel ou tel travail particulier. Ce type d'argument ne saurait être retenu, en premier lieu parce que la commission des finances — je pense que M. le rapporteur général ne me démentira pas sur ce point de fait — n'a pas localisé la plus grande part de ces réductions.

Sur 33 milliards d'abattements, il y en a 20 qui ne sont pas localisés et, par conséquent, cette réduction de 20 milliards ne saurait invoquer à son appui une quelconque contestation sur l'utilité de tel ou tel travail particulier.

Voici ma première observation.

Mais en second lieu, je demande à mes collègues de bien penser que, quand nous posons le problème des investissements, c'est plus généralement du volume général des investissements que nous entendons parler.

La répartition de ce total appelle, certes, un choix dans l'emploi des crédits et tout choix aussi rigoureux laisse nécessairement en dehors du champ des avantages du plan un grand nombre d'industries extrêmement utiles; le choix qui vous est proposé par le Gouvernement correspond ainsi lui-même à une sélection, de sorte que, si l'on devait contester, ce qui — je le répète — n'a pas été fait pour la plus grande partie de l'abattement, la valeur de tel ou tel travail particulier, nous devrions en déduire, non pas qu'il faut réduire le volume global des investissements, mais seulement qu'il y a lieu de remplacer l'un d'eux primitivement admis et finalement contesté par un autre précédemment sacrifié, mais qui s'avérerait, en dernière analyse, plus intéressant que celui dont l'utilité, d'abord retenue, aurait été ensuite écartée.

En voulez-vous quelques exemples, mes chers collègues, je les emprunterai à certains des investissements sacrifiés proposés qui ont dû vous apparaître comme particulièrement pénibles.

Ainsi, dans cette Assemblée, nombreux sont les collègues que j'ai la bonne fortune de retrouver au groupe d'études du tourisme. Nul doute qu'ils ne soient d'accord avec moi pour penser que l'actuel investissement de deux milliards est insuffisant pour les besoins de la France et l'intérêt même de la balance des comptes de notre pays, si manifeste en matière de tourisme; s'il y a encore ici à cette heure des représentants de l'Algérie, ils penseront sans doute comme moi que le crédit de 4 milliards actuellement donné à l'Algérie est singulièrement insuffisant, eu égard aux besoins de cette terre qui est en pleine ascension démographique, économique et sociale, dont il est vrai de dire, comme l'a fait M. le commissaire général au plan dans son rapport, et à propos de toute l'Afrique du Nord, « les titres de la France dans ces pays se mesurent à la continuité de son action. Elle a tout fait, mais faute de continuer son œuvre, elle la détruirait ».

N'y a-t-il pas là, mes chers collègues, des investissements qui n'ont été écartés qu'à grand regret et qui devraient, sans gaspillage, bénéficier de certains crédits dont l'usage apparaîtrait incontestable.

Faut-il parler encore aux représentants de tel ou tel département d'autres travaux retardés: par exemple du barrage de Montpezat dans la Haute-Loire et du barrage de Rozeland en Savoie, dont les travaux ont été arrêtés.

Et ne peut-on pas parler à vous tous, mes chers collègues, de l'état de l'agriculture pour lequel la masse totale des investissements nous permet tout au plus de maintenir le rythme du deuxième semestre 1949, alors que vous êtes tous persuadés et que vous êtes très nombreux à savoir, mieux encore, à avoir éprouvé l'insuffisance des crédits agricoles qui vous étaient affectés.

Ainsi, à qui viendrait élever une contestation contre la nécessité de certains travaux maintenus, nombreux seraient, je pense, parmi vous, ceux qui pourraient répondre en démontrant la nécessité d'affecter à d'autres travaux les crédits ainsi libérés.

C'est, par conséquent, si vous le voulez bien, non pas de l'utilité de tel ou tel investissement particulier que nous parlons, mais, encore une fois, du volume même des investissements.

Et nous nous attacherons d'autant plus à cet aspect du problème que les critiques ont encore cela de singulier qu'elles ne contestent l'utilité d'un travail déterminé qu'au moment où il faut voter les ressources correspondantes.

Ah! certes, si un de nos collègues s'était, dans le cours de l'année et en dehors de toute discussion budgétaire, élevé contre l'excès des dépenses faites et des travaux réalisés dans son département! Si en dehors des discussions budgétaires et des polémiques de presse qui peuvent se dérouler à leur propos, nous avions vu des collègues venir proposer une revision méthodique des objectifs du plan dit « plan Monnet », comme leur thèse serait plus forte. Et comme il est regrettable que leurs critiques, en fait, ne s'expriment qu'au moment où l'on cherche le moyen de couvrir les dépenses, en sorte que certaines critiques font penser à l'attitude du citoyen qui, pour contester l'utilité d'une guerre, attendrait d'avoir reçu sa feuille de route.

Mais un autre ordre de critique qui a été élevé contre le maintien des crédits voudrait que les travaux en cause méritent d'être financés beaucoup plus par l'emprunt que par l'impôt.

C'est une critique à laquelle M. le rapporteur général de la commission des finances a répondu avec toute la pertinence désirable dans les explications que l'on trouve dans son rapport lorsqu'on a pris le temps de l'étudier comme il convient.

Je lis, en effet, à la page 6 du rapport de M. le rapporteur général: « Dans ces conditions, la distinction de l'impôt et de l'emprunt tend à s'atténuer. En 1938, les investissements représentaient 8 p. 100 d'un revenu national. A l'heure actuelle, il s'élèvent à 14 p. 100 d'un revenu sensiblement égal ».

Et, à la page 39 du même rapport, notre rapporteur général fait observer que le montant des investissements, au sens le plus large du terme, a dépassé 1.200 milliards, alors que les épargnes individuelles ont été de l'ordre de 520 milliards. Un simple rapprochement de ces chiffres montre qu'il y aurait sans doute quelque légèreté à demander à l'épargne le financement d'investissements plus de deux fois supérieur à son montant.

Pour relever encore un autre argument qui est développé dans le rapport de notre rapporteur général, j'y ai noté que la réalisation des crédits par voie d'emprunts aboutirait à charger lourdement l'ensemble de notre production nationale; comme le rappelait d'ailleurs dans son intervention, lors de la discussion générale, mon collègue et ami, M. Walker, l'emprunt tendrait à charger l'ensemble de la production française, d'une façon d'autant plus élevée que la multiplicité des appels de fonds tendrait à accroître encore davantage le taux déjà excessif de l'intérêt.

Il faut donc écarter la prétendue possibilité de réaliser par l'emprunt ce qui est aujourd'hui demandé à l'impôt et, puisque je dois à l'exceptionnelle assiduité de M. Pellenc, que je ne puis relever chez tous ses collègues, la chance de le retrouver, lui, à tous les instants de la discussion, je reviendrai à une question qu'il posait à M. Walker il y a deux jours.

M. Pellenc disait à M. Walker: « Préférez-vous prêter de l'argent dont vous retirez un jour l'intérêt en vue d'investissements ou vous le voir demander sans contre-partie par la voie de l'impôt ?

Je crois que je résume exactement votre question, monsieur Pellenc...

M. Dulin. Il ne faut pas le provoquer, monsieur Hamon.

M. le rapporteur. Nous aurons une réaction.

M. Léo Hamon. M. Pellenc a posé une question à un collègue et j'ai retenu avec beaucoup d'attention son propos. Mais je pense qu'il a trop le sens du service public pour ne pas penser avec moi qu'en une matière aussi essentielle, la question n'est pas de connaître la convenance de l'épargnant, mais ce qui est nécessaire à l'économie nationale elle-même.

Le seul vrai problème est donc, mes chers collègues, de savoir s'il est excessif de demander à ce pays de réaliser, dans son ensemble, au titre des finances publiques et privées, à la fois un volume d'investissements égal à 18 p. 100 de son revenu national, alors qu'en Allemagne les mêmes investissements représentent dès aujourd'hui 19 p. 100 du revenu national, qu'en Grande-Bretagne la proportion est la même et qu'en Italie, pays plus pauvre encore que la France, elle est de 21 p. 100.

Est-il utile de rappeler encore ce que savent déjà sans doute, nos collègues, attentifs à ces problèmes, je veux dire l'état étonnamment arriéré de notre outillage mécanique par rapport à celui des autres grandes nations industrielles ? Est-il utile de rappeler que l'âge moyen de la machine française est de vingt-cinq ans, alors qu'il est, en Grande-Bretagne, de sept à neuf ans et aux Etats-Unis de cinq à sept ans ? Est-il utile de rappeler que, si l'on mesure, en esclaves mécaniques, le coefficient de multiplication que prête à l'œuvre du travailleur français l'ensemble des installations mécaniques de notre pays, il se mesure par 24 en France contre 170 aux Etats-Unis ?

Faut-il redire que la consommation moyenne d'acier qui s'élève, en Grande-Bretagne, à 276 kilogrammes, en Allemagne, à 265, n'atteint, en France, que 138 ? Et faut-il rappeler que dans l'hypothèse même où seraient tenues toutes les cadences de réalisation du plan Monnet nous n'obtiendrions en fin de réalisation du plan qu'une quantité d'énergie correspondant à 2,8 tonnes par tête d'habitant là où en Grande-Bretagne elle est d'ores et déjà de 5 tonnes ?

Je me permettrai encore de remettre sous les yeux de nos collègues qui n'y auraient pas précisément porté attention les chiffres mêmes cités dans votre rapport, monsieur le rapporteur général. A la page 83 vous faites observer que l'agriculteur ne nourrit par son travail que cinq personnes en France, alors qu'il en nourrit sept en Allemagne, douze au Danemark, dix-sept en Grande-Bretagne. Et c'est vous même encore si j'ai bonne mémoire, monsieur le rapporteur général, qui rappelez que le poids d'engrais consommés par hectare en France est de 33 kilos alors qu'il est de 68 en Grande-Bretagne, de 93 en Allemagne et de 123 en Belgique.

Il s'agit donc de savoir si dans un pays dont le retard technique est aussi écrasant c'est une besogne d'intérêt national, une nécessité nationale de rattraper les pays plus favorisés par une cadence d'investissements qui, je le répète, n'est pas supérieure à celle de pays étrangers déjà bien plus favorisés que le nôtre, de réaliser une amélioration indispensable et, ne nous faisons pas d'illusion à cet égard, même si toutes nos cadences étaient tenues, ne ferait que relever de 20 à 25 p. 100 les chiffres très inquiétants que j'ai indiqués.

J'aurais voulu, mesdames, messieurs, parlant de ce problème, adresser un appel particulier aux collègues appartenant à un groupe que j'ai sans doute toujours combattu politiquement dans cette enceinte, mais avec lequel nous avons des souvenirs communs d'un temps qui m'est cher et dont nous ne parlons, les uns et les autres, qu'avec émotion.

Dans la résistance, nous évoquions souvent la véritable politique de grandeur française à laquelle nous pensions déjà. Nous voulions réaliser plus tard, pour notre pays, le sens de cette grandeur que nous avions maintenue ou apprise envers et contre tous.

J'ai le droit de dire à ces collègues qu'aujourd'hui la véritable politique de grandeur française, le véritable chemin de la grandeur nationale passe précisément par la réalisation de ce plan d'investissement qui restera une des grandes œuvres de la IVe République. J'ai le droit de dire qu'il est seul dans le souci même de grandeur et d'indépendance françaises qui était alors le nôtre, et si « les jeux stériles de la politique », parfois dénoncés sur certains bancs, devaient conduire à faire écarter pour des convenances politiques ou électorales ce qui apparaîtrait cependant, en claire raison, comme l'impératif de la grandeur française, j'aurais le droit de demander qui a manqué à la promesse de notre passé.

M. René Depreux. Permettez-moi une observation, monsieur Hamon.

M. Léo Hamon. Volontiers.

Mme le président. La parole est à M. René Depreux, avec la permission de l'orateur.

M. René Depreux. C'est au plan Monnet que vous vous en prenez en ce moment ? Ce plan d'équipement dont vous parlez, c'est bien le plan Monnet ?

M. Léo Hamon. Je croyais que vous m'aviez entendu.

M. René Depreux. Je vous ai parfaitement entendu; je vous demande simplement de préciser votre pensée.

M. Léo Hamon. Je parle en effet depuis un moment du plan Monnet; j'ai même employé ce mot à diverses reprises. Vraiment je ne vous croyais pas aussi peu attentif.

M. René Depreux. Je vous ai posé cette question afin de vous entendre apporter cette précision. En effet, si nous voulons discuter maintenant du plan Monnet, nous serons encore ici demain.

Vos propos sont intéressants et, dans d'autres circonstances, nous les écouterions volontiers. Mais il faut que nous ayons terminé l'examen du budget à minuit. Est-ce le moment de nous entraîner dans une telle discussion ? Vous émettez votre opinion. Nous avons peut-être des opinions contraires; nous serions forcés de les exposer et nous ferions ainsi un mauvais travail, aujourd'hui.

C'est ce que je voulais vous faire remarquer, cela dans votre propre intérêt et non pas pour vous être désagréable.

M. Léo Hamon. Mon cher collègue, je ne veux pas non plus vous être désagréable en vous répondant, mais simplement vous faire remarquer que les discussions parlementaires n'auraient plus aucune raison d'être si l'on supposait au départ que les uns et les autres ayant une opinion invariable, il est inutile d'échanger des arguments quelconques. Laissez-moi donc l'espérance qu'en vous exposant mon opinion, je pourrai vous la faire entendre et que vous me prêterez une oreille attentive.

Quand il faut savoir si on va pratiquer sur des crédits qu'à tort ou à raison je considère comme indispensables aux intérêts nationaux dont nous avons la charge, des abattements que je tiens pour dangereux, vous pouvez être censé me donner une demi-heure d'attention.

M. René Depreux. Je vous remercie, monsieur Hamon, de limiter le délai à une demi-heure; je craignais qu'il soit beaucoup plus long! (*Sourires.*)

M. Léo Hamon. Rassurez-vous, monsieur Depreux; mon sens de la discipline de l'Assemblée et la vigilante autorité de M. le président suffiront à y pourvoir. Mais, puisque je n'ai pas encore dépassé les délais que je me suis imparti, j'ai le temps d'apporter encore quelques précisions.

Je ferai observer en premier lieu que la réduction de ces crédits si nuisible à la nation, ne permet peut-être même pas une économie sur le budget de l'Etat. Il convient, en effet, d'observer que cette discussion et cette proposition de réduction interviennent à un moment où nous avons déjà, toujours d'après les indications de M. le rapporteur général, un total de chômeurs secourus qui s'est élevé, du 1er décembre 1947, où il était de 6.280, au 1er décembre 1949, où il a atteint 43.423.

Dans le même temps, les demandes d'emplois se sont élevées de 57.533 à 149.022, tandis que les offres d'emplois, toujours entre les mêmes dates, déclinaient de 37.370 à 14.946.

Nous sommes donc bien à une période dans laquelle le problème du chômage se pose; et au moment où l'on pratique des réductions massives sur les crédits d'investissement, on a le devoir de se demander si elles ne risquent pas d'accroître un chômage déjà anormal.

Je demanderai, dans ces conditions, à M. le rapporteur général si la commission des finances au moment où elle a pratiqué ces abattements, a également opéré une réduction correspondante sur les recettes fiscales. En effet, ce n'est pas à vous, monsieur le rapporteur général, que j'aurais besoin de rappeler que le montant des recettes fiscales est fonction du volume des affaires d'un pays, qu'en particulier toutes vos évaluations sont assises sur l'hypothèse d'une augmentation de cinq points pour l'année de l'ensemble de l'activité nationale.

Si la commission des finances a réduit le volume des activités, elle a donc dû chiffrer le montant de la réduction de recettes correspondant. Je vous serais obligé de me le confirmer car je n'ai malgré tout pas découvert dans vos évaluations ce que je suis sûr de devoir y trouver.

M. le rapporteur général. Il est parfaitement possible que les quelque 30 milliards qui ne passeront pas dans le secteur public soient investis dans le secteur privé et qu'on retrouve le produit de l'impôt dans des investissements privés.

M. Léo Hamon. Si je me réfère à vos propres chiffres, puisque l'épargne individuelle est de l'ordre de 550 milliards, je ne puis croire qu'elle permettra de financer librement la contrepartie des investissements que vous supprimez.

J'ajoute qu'il faut compter, en moyenne, d'après les évaluations des techniciens, de 2 à 3 ouvriers employés pour un million de travaux...

M. le rapporteur général. C'est exact.

M. Léo Hamon. ...que, par conséquent, une réduction de 33 milliards doit aboutir normalement à une privation d'emploi pour 80.000 à 120.000 personnes — ce sont naturellement des évaluations très approximatives —, ouvriers et employés.

Si je retiens vos chiffres qui montrent — je le répète — qu'il n'y a pas d'ores et déjà d'offre d'emplois correspondant à la demande, j'ai le droit de m'alarmer de cette apparition, sur le marché du travail, de 80.000 à 120.000 chômeurs.

Je dirai dans un instant, et en restant dans la limite du temps que je me suis imparti, les inquiétudes sociales que je puis en déduire.

M. le rapporteur général. Il y a incontestablement un risque.

M. Léo Hamon. Mais dès à présent, et pour ne retenir que l'aspect économique des choses, il me semble y avoir aussi danger de voir ici apparaître une perte d'impôts de l'ordre de 7 milliards et demi, une perte de cotisations de sécurité sociale donc des surcharges pour celle-ci du même ordre de grandeur, c'est-à-dire une quinzaine de milliards, auxquels il faudra bien ajouter, monsieur le rapporteur général, en matière de travaux interrompus en cours de marché, les dédits malgré tout sensibles à payer aux fournisseurs. J'en viens, par suite, à me demander quel sera effectivement l'allégement qui sera procuré aux charges du budget quand vous aurez des dédits, quand vous aurez des charges nouvelles de chômage, quand vous aurez des réductions de recettes fiscales, et de sécurité sociale qui correspondront, indirectement mais certainement, à des charges nouvelles pour le Trésor.

J'ai le droit de conclure que ces abattements qui vont coûter à la nation, ne rapporteront pas quoi que ce soit au budget.

Cela m'amène, pour conclure, à une dernière observation. Vous voulez réduire la cadence des travaux. Vous n'allez guère alléger le budget; vous allez créer d'innombrables chômeurs ou, plus exactement, des chômeurs que nous dénombrons entre 80.000 et 120.000, sans même tenir compte du chômage qui est indirectement, mais certainement et fatalement la conséquence de ce chômage direct, car ces 80.000 à 120.000 personnes seront des consommateurs qui restreindront leur train de vie et entraîneront, par voie de conséquence, d'autres chômages en chaîne.

Mais vous réalisez ces compressions; quel en sera le résultat non plus seulement budgétaire mais social ? Ici je voudrais m'exprimer très franchement et dire à M. Pellenc afin de ne pas envenimer en quoi que ce soit le débat,...

M. Pellenc. Les oreilles me sifflent! (*Rires.*)

M. Léo Hamon. Je ne pense pas que les oreilles vous sifflent. Elles résonnent tout au plus au bruit de votre nom que je prononce en cette nuit afin de ne pas encourir le risque de ne pas être entendu par vous. (*Nouveaux rires.*)

Je dis et je répète que je n'accuse personne ici de poursuivre sciemment l'apparition d'un certain chômage — mais j'ai le devoir de le rappeler à nos collègues, nous sommes jugés non pas suivant nos intentions mais suivant les résultats de nos actes et de nos démarches et nous n'aurions pas le droit de nous excuser en invoquant le fait de n'avoir pas reconnu la conséquence nécessaire de ces actes.

M. René Depreux. Nous l'enregistrons volontiers!

M. Léo Hamon. Et l'apparition de 120.000 chômeurs provoque les conséquences que M. Depreux voudra justement sans doute enregistrer avec moi.

M. René Depreux. Çà y est, j'ai droit à une leçon particulière!

M. Léo Hamon. Il s'agit donc en réalité de savoir si nous allons faire peser sur l'ensemble, non seulement de l'économie française, mais aussi de la classe ouvrière française, une masse de chômeurs qui assurément agira comme un élément de réduction d train de vie, non seulement des ouvriers directement mis en chômage, mais encore de l'ensemble de la classe ouvrière exposée à la concurrence d'une main-d'œuvre mise en chômage, et prête, à ce titre, à accepter de plus basses conditions de salaires.

Voilà le problème, il se pose avec une acuité particulière au moment où le Parlement s'apprête à rétablir avec la libre discussion des salaires, le jeu des lois normales du marché. Dans ce domaine, la classe ouvrière de ce pays doit savoir qu'au moment où elle discutera contractuellement avec les employeurs des conditions de travail, elle ne verra pas sa position et sa force diminuées par l'existence d'un grand nombre de chômeurs.

Voilà, mes chers collègues, la question sociale qui se pose aujourd'hui derrière cette discussion sur les crédits du plan d'investissement. Il apparaît alors que le problème posé ne tend en réalité à rien moins qu'à évoquer toute la politique de plein emploi.

Il s'agit de savoir si nous allons continuer de défendre les niveaux de vie de la classe ouvrière par la politique de plein emploi permettant de prévenir précisément ce risque de chômage, ou si au contraire nous allons livrer la fixation de ses conditions de vie, tout son sort matériel précisément à cette pesée du chômage et à cette loi de la libre concurrence qu'on dénommait déjà au siècle dernier « la loi d'airain ».

Voilà le choix qu'il faut faire, le choix sur lequel il faut nous prononcer: Vous voyez par conséquent l'opposition qui existe entre, d'une part, notre politique qui tend à considérer la législation sociale et la politique de plein emploi comme les deux maîtres éléments de la garantie du niveau de vie des travailleurs et, d'autre part, une politique qui entendrait revenir à un libéralisme on ne peut plus traditionnel pour permettre à la concurrence de « fouetter » les conditions de production mais ceci d'abord au détriment des travailleurs. C'est un problème sur lequel il faut prendre position et franchement.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. C'est la loi de l'évolution.

M. Léo Hamon. Il faut prendre position en acceptant toutes les responsabilités de nos votes. Voyez-vous, nous sommes quelques-uns encore présents dans cette Assemblée à avoir débuté dans une vie qui n'était pas à ce moment pleinement parlementaire, il y a quatre ou cinq ans dans une Assemblée consultative provisoire siégeant en cette même salle.

Nous y avons appris, pour l'inauguration, notre entrée dans la vie publique légale, que la grande tentation des assemblées consultatives était de voter des mesures spectaculaires en se disant que d'autres seraient là pour ne point les appliquer.

C'est une tentation dont je voudrais pouvoir penser qu'elle n'a pas survécu à l'Assemblée consultative provisoire et que la deuxième Chambre du Parlement français en est pleinement exempte.

Et, si nous revendiquons aujourd'hui des pouvoirs accrus, ce devrait être je pense avec le ferme propos de ne rien voter d'autre que ce que nous souhaitons réellement voir passer dans les faits et non de ce que nous voterions en nous disant que, heureusement, d'autres sont là pour prendre sur eux l'impopularité de ne point l'appliquer.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de mesurer pleinement les conséquences du choix que vous avez à faire à propos du vote sur ces crédits. Il y va, je le répète, de ce qui est indispensable à la grandeur de notre pays, et au maintien d'un peu de justice sociale pour les travailleurs. Notre choix nous est déjà fait, nous nous compterons sur lui. (*Applaudissements à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. André, au nom de la commission de l'agriculture.

M. Louis André. Mesdames, messieurs, la commission de l'agriculture m'a désigné pour vous faire part des observations qu'a suscitées parmi ses membres l'examen de l'article 5 du projet de loi de finances que nous sommes en train de discuter et, tout d'abord, il convient d'affirmer, au début de cette très courte intervention, la préoccupation primordiale de la grande majorité des membres de la commission de l'agriculture — et, du reste, je veux croire, de la majorité de cette Assemblée — la préoccupation de réduire au minimum compatible avec la bonne marche de l'Etat les charges budgétaires imposées au contribuable français.

Ceci dit, j'accepte volontiers de reconnaître que les crédits d'investissement n'ont qu'une très faible incidence sur le montant des impôts. Mais cependant, ils en ont une puisque, d'après les renseignements que j'ai pu me procurer, sur les prévisions pour les cinq années envisagées dans le plan, l'ensemble des moyens de financement s'élève à 411 milliards de francs. 151 milliards seront fournis par les agriculteurs eux-mêmes, 181 milliards proviendraient du crédit du fonds de modernisation et d'équipement. Et seulement, mais tout de même, 79 milliards seraient supportés par le budget. Il convient de noter cependant que ces crédits ayant pour but d'augmenter la production, un des résultats, en ce qui concerne le Trésor public, serait d'augmenter les causes de rentrées fiscales.

Il faut noter — c'est tout au moins mon opinion — que dans le bilan de la société France, les investissements figureraient au passif du bilan, mais qu'en contrepartie nous retrouverions à l'actif l'augmentation des éléments du patrimoine français.

Naturellement, la difficulté est de faire la discrimination entre les investissements les plus intéressants et ceux qui ont bien un intérêt, certes, mais un intérêt secondaire, et également de déterminer ceux qui doivent nécessiter un appel à l'épargne au moyen de l'emprunt.

Le rapporteur de la commission reconnait dans son rapport la situation de parent pauvre — et, du reste, j'ai été heureux d'entendre M. Hamon à cette tribune le reconnaître lui-même avant moi — qui est faite à l'agriculture française. Dans toutes les attributions des investissements, elle a reçu une part inférieure à celle qu'elle aurait dû recevoir.

Par conséquent, nous sommes tous d'accord pour reconnaître que l'agriculture dans le plan des investissements ne reçoit pas la part qu'elle devrait recevoir.

Je me permets simplement de lire à nos collègues ce que M. le rapporteur écrivait dans son rapport: « La démonstration n'est pas faite qu'il soit exactement adapté aux besoins comme aux aptitudes profondes de notre pays. Toute la partie agricole, rurale et touristique » — monsieur Hamon, vous en avez parlé tout à l'heure — « a été pratiquement négligée au bénéfice presque exclusif des grandes entreprises nationales, sans qu'on ait l'assurance certaine que ce soit, pour le volume, toujours à bon escient. »

En effet, alors que l'agriculture française a bénéficié jusqu'à ce jour de 5 à 6 p. 100 des crédits totaux d'investissement pour son équipement et sa modernisation, les autres agricultures européennes bénéficient et ont bénéficié dans le passé de 20 p. 100 des crédits d'investissement de leur pays et le rapport général de l'organisation européenne de coopération économique attribue à cette insuffisance de crédits le retard de l'agriculture française sur les agricultures des autres pays européens bénéficiant du plan Marshall européen et cela au moment où elles vont devenir nos concurrentes par suite de la libération des échanges.

Ces crédits sont destinés à des prêts, aux industriels produisant des machines agricoles et des engrais, aux industries coopératives de stockage, de conservation, de transformation de produits agricoles, aux communes et aux syndicats ayant pour but d'exécuter des travaux tendant à l'amélioration des conditions de vie des ruraux et, enfin, à des prêts ayant pour but le financement direct de l'amélioration de la production agricole elle-même.

Dans cet article 5, la commission des finances vous propose de mettre à la disposition des ministres, au titre de ces investissements, sous forme de prêts, une somme de 365 milliards et la commission de l'agriculture, après en avoir discuté longuement, et je ne dirai pas violemment, mais quelquefois passionnément, a été informée que, sur le montant du chiffre voté par l'Assemblée nationale, un crédit de 35 milliards serait mis à la disposition de l'agriculture.

La commission de l'agriculture a estimé que ce crédit était tout juste suffisant pour couvrir les besoins de l'agriculture française.

Mais la question qui se pose aujourd'hui n'est pas de connaître et de discuter l'attribution de telle ou telle somme ou de telle ou telle affectation; elle est bien plutôt de savoir si nous estimons, suivant en cela la commission des finances de notre Assemblée, si nous estimons, dis-je, que ce crédit global de 365 milliards est suffisant, ou bien si, compte tenu des possibilités, nous le trouvons, soit trop faible, soit au contraire exagéré.

Votre commission de l'agriculture a tout à l'heure discuté pendant toute une après-midi. A sa grande majorité, elle s'est ralliée au souci que manifestaient ses membres de maintenir le budget total, budget que l'on nous présente aujourd'hui dans les limites d'une stricte économie. Elle a donc décidé d'accepter le chiffre proposé par la commission des finances.

Cependant, elle s'est prononcée, à l'unanimité, pour le maintien intégral des crédits proposés par le conseil national des investissements, c'est-à-dire pour le chiffre de 35 milliards, que je vous indiquais tout à l'heure.

Elle insiste pour qu'au moment où nous allons être appelés à voter sur le montant total de 365 milliards, des assurances formelles soit données qu'aucun abattement ne sera fait sur la première attribution envisagée, pour l'industrie que tout le monde, Gouvernement, Parlement, s'accordent à considérer comme la première industrie du pays, car, même avec l'intégralité de cette attribution, elle ne reçoit qu'un peu plus de 7 p. 100 du montant total des investissements. (*Applaudissements.*)

Mme le président. La parole est à M. Lamarque.

M. Albert Lamarque. Mes chers collègues, à cette heure, et dans la fatigue générale, je vous épargnerai de longs développements, bien que le groupe socialiste, qui m'a mandaté en la circonstance, pense que ce sujet des investissements est pour lui extrêmement important.

Nous vous demandons, au nom du groupe socialiste, de ne pas suivre la commission des finances dans la proposition qu'elle vous présente de réduction de 33 milliards et de bien vouloir rétablir le chiffre de 398 milliards.

Quelles sont les raisons que nous pouvons invoquer en l'espèce ? Premièrement, on a indiqué, tout au long d'ailleurs des débats qui se sont institués au sein de cette assemblée, qu'on ne voulait pas d'impôts nouveaux. Nous sommes obligés de considérer que le plan des investissements productifs n'est pas alimenté par des impôts nouveaux. En effet, il est alimenté, pour la plus grande partie, par les crédits du plan Marshall et par des recettes non fiscales et, pour le reste, par des ressources d'emprunt. Nous pouvons d'ailleurs nous demander s'il est bien indiqué, s'il est bien prudent de réduire ces crédits d'investissement qui comprennent, comme je viens de l'indiquer,

une grande part des dollars du plan Marshall et si cela n'est pas, en réalité, une invitation maladroite que vous faites au noble peuple américain de réduire les crédits qu'il nous a consentis si généreusement pour opérer le relèvement de notre pays.

J'avais l'intention de parler sur chacun des articles, mais je veux, comme je l'ai indiqué, résumer mon intervention. Cependant, vous avez pu voir dans les documents qui vous ont été communiqués et dans l'application que l'on fait des crédits du plan d'investissement qu'en réalité ces crédits sont consacrés, pour la presque totalité, à des opérations qui se sont engagées. En dehors de 8 milliards qui sont destinés à la construction de centrales thermiques, tout le reste représente à peu près, je le répète, des opérations en cours.

La conséquence en est qu'il faudra annuler des commandes qui ont été faites, qu'il faudra arrêter des travaux, qu'il faudra congédier des ouvriers, et ainsi créer dans notre pays un chômage important contre lequel, d'ores et déjà, nous avons la volonté de protester.

M. Hamon, tout à l'heure, le faisait remarquer avec justesse: si les services techniques du plan ont estimé à 60.000 et même à 100.000 le nombre des chômeurs dans notre pays, ce qui sera la conséquence des réductions que vous faites intervenir, il faut bien indiquer que ces 100.000 chômeurs représentent en réalité 100.000 foyers et, par conséquent, 300.000 personnes qui vont être jetées dans la misère et dans la détresse, avec la conséquence pour vous de verser des milliards pour des crédits ou des milliards encore comme indemnité de chômage, de ne pas récupérer des impôts qui auraient pu être perçus et, également, les cotisations de la sécurité sociale. Vous créez ainsi dans le pays une certaine dépression économique dont souffriront les commerçants et artisans dont vous savez parfaitement que la classe ouvrière constitue le principal élément de clientèle. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Le second point sur lequel je voudrais insister, c'est le reproche que l'on adresse, d'une façon générale, aux crédits d'investissement. On dit qu'on les destine, en presque totalité, au secteur nationalisé. Des milliards et des milliards pour la S. N. C. F., pour les houillères, pour Electricité de France, pour Gaz de France! Vous pouvez également, sur ce point, consulter le rapport qui vous a été communiqué par le directeur du plan Monnet. Vous verrez que, en 1947, 1948 et 1949, 1.000 milliards, en réalité, ont été versés, dont la moitié ont été consacrés aux entreprises privées. D'ailleurs, comme le disait également tout à l'heure M. le ministre des travaux publics, quand vous versez des milliards aux houillères, à Electricité de France, au Gaz de France ou à la S. N. C. F., qui, en réalité, en profite, si ce n'est l'industrie privée?

C'est elle qui confectionne les machines, dont ces industries-clefs, ces industries de base ont besoin. C'est l'industrie privée également qui confectionne les installations dont elles ont besoin, dans les mêmes conditions. Il ne faut donc pas se plaindre que l'Etat ait fait un effort en faveur du secteur nationalisé, en se rappelant toujours qu'il s'agit là des industries-clefs et des industries de base et que cet effort si important accompli par l'Etat a été, en réalité, destiné à pallier la carence des anciennes sociétés privées. (*Très bien! très bien! sur quelques bancs à gauche.*)

Voilà, par conséquent, ce que nous voulions vous dire et que j'ai tenu à répéter ici; d'ailleurs, c'est la raison pour laquelle nous défendons très fortement les crédits d'investissement, parce que, pour nous, ils représentent, en réalité, des machines qui tournent, des ouvriers qui travaillent et une prospérité qui se répand, le spectre de la misère et du chômage qui recule et qui disparaît. Telle est la raison que nous pouvons faire valoir devant vous pour la défense de ces crédits d'investissement.

Je voudrais terminer, mes chers collègues, par une observation. M. Marc Rucart, au cours de l'intervention qu'il a faite, a indiqué que ce budget posait un problème politique. Nous pouvons accepter, en effet, que le problème politique soit posé dans les conditions qui ont été indiquées. Nous n'avons pas demandé ce rendez-vous, mais nous sommes prêts à l'accepter. Pour quelles raisons M. Marc Rucart a-t-il ainsi parlé? Il a ainsi parlé, comme ceux qui sont avec lui, avec la pensée de provoquer dans cette assemblée, contre le budget, une majorité constitutionnelle avec l'espoir que, dans l'autre assemblée, on ne pourra constituer cette même majorité constitutionnelle pour sauver ce même budget; ensuite de quoi il n'y aurait plus, en réalité, de budget, plus de Gouvernement, et les perspectives les plus sombres pour notre pays. (*Exclamations.*)

M. Dulin. Vous avez fait tomber quatre gouvernements depuis la libération. Ne critiquez pas les autres!

M. Albert Lamarque. Est-ce à ce résultat de crise et à ce résultat d'aventures que vous désirez arriver?

M. René Depreux. Ah non!

M. Albert Lamarque. Cela pose incontestablement un point extrêmement important...

M. Dulin. Nous n'avons pas de leçons de républicanisme à recevoir de vous.

M. Albert Lamarque. ...et extrêmement grave à propos duquel chacun ici devra prendre ses responsabilités. Nous, nous les prenons fortement et nettement, et nous les prenons dans l'amour profond et vibrant que nous avons pour la République et pour le peuple de France. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Marius Moutet.

M. Marius Moutet. Je voudrais profiter de ce que la relève gouvernementale nous envoie un ministre tout frais d'un repos bien gagné pour, dans cette réunion intime et matinale, lui poser quelques questions, ou tout au moins appeler son attention sur un problème qui doit particulièrement nous préoccuper au moment où nous discutons de la question des investissements: c'est celle de l'aménagement du Rhône.

La Compagnie nationale du Rhône a exécuté des travaux qui font l'admiration des techniciens du monde entier, le barrage de Génissiat et, en ce moment, le barrage de Donzère avec l'usine de Mondragon. Mais les travaux marchent à un rythme extrêmement rapide et l'on prévoit qu'au mois d'avril ou de mai, pour ces derniers travaux, des entreprises — celles en particulier qui poursuivent les terrassements — auront terminé leur tâche. Il y aura donc débauchage de personnel, dispersion de matériel, si l'aménagement du Rhône n'est pas conçu comme une entreprise continue et si les plans qui sont dressés ne reçoivent pas immédiatement un commencement d'exécution qui nous permettra d'arriver au bout de quelques années seulement à cette production de plus de 5 millions de kilowatts et qui, par l'aménagement du Rhône, doit augmenter notre richesse nationale en énergie hydraulique.

Or, la Compagnie nationale du Rhône est une société mixte. Elle fait appel pour ses investissements à des augmentations de capital et c'est aux collectivités locales qu'elle demande de souscrire à ces augmentations. Nous le faisons lorsqu'on nous le demande, mais nos assemblées départementales, comme celle que j'ai l'honneur de présider, ont évidemment, elles aussi, des difficultés budgétaires écrasantes. L'augmentation, en particulier, des dépenses d'assistance médicale, nous oblige à prévoir des augmentations de centimes additionnels et, si certains votes que vous avez émis, relatifs aux dépenses obligatoires que la loi met à la charge de l'Etat en remboursement des dépenses d'assistance qui représentent à peu près le quart des budgets de nos départements, reçoivent leur effet, nous nous trouverons dans une situation extrêmement difficile.

Cependant nous avons les plans qui consistent à continuer le canal Donzère-Mondragon en remontant jusqu'à Valence et en prévoyant les deux barrages supplémentaires dans l'aménagement de cette partie, la plus intéressante du Rhône, du point de vue de l'aménagement des chutes.

D'un autre côté, sur la partie Nord, vous avez, après le barrage de Génissiat, le barrage de Sault-Brénaz, pour lequel tout le matériel est à pied-d'œuvre depuis six mois et pour lequel la mise à l'enquête, par suite de formalités administratives et peut-être aussi par la crainte que l'on n'ait pas les ressources nécessaires pour accomplir ce travail, n'a pas encore été ordonnée.

Dans ces conditions, je vous demande, monsieur le ministre, de penser que cette œuvre doit être continuée, et, que ce soit au Nord-Est ou au Sud-Ouest, il faut que l'aménagement du Rhône se poursuive à ce rythme, car il sera d'autant plus rentable qu'il sera rapidement exécuté et sans nécessiter, après une dispersion de matériel et de personnel, un nouveau rassemblement de matériel et de personnel.

Tout est organisé pour cette production. Il y a des baraques pour les logements des ouvriers, des écoles qui ont été construites par la Compagnie nationale du Rhône. Tout est sur place. Laissera-t-on se disperser, pour de nouveaux rassemblements, des moyens et des facilités de travail qui, aujourd'hui, rendront infiniment plus économiques les travaux à exécuter?

Il est certain que nous prévoyons, d'ores et déjà, des licenciements importants dans le personnel. Ils ont commencé, et l'on peut prévoir, au mois d'avril ou au mois de mai, si l'on ne commence pas le canal de Montélimar ou si l'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur les travaux d'irrigation prévus et qui pourraient être commencés pour remettre en valeur les terres, à la suite du remembrement des propriétés expropriées, non seulement qu'il n'y aura pas d'économies, mais que nous payerons très cher l'imprévoyance, la lenteur, la discontinuité dans le travail.

Voilà pourquoi nous nous attachons à ces investissements et pourquoi nous demandons au Gouvernement de prévoir pour ne

pas être surpris par l'événement, car ayant admirablement conçu leur travail, l'ayant mené à un rythme étonnant, avec un rendement de jour et de nuit vraiment extraordinaire, il n'aura servi à rien d'aller très vite puisque, à ce moment, tout ser à recommencer. Qu'on mette à l'enquête Sault Brenaz et le canal de Montélimar. C'est urgent si l'on veut être prêt à temps pour l'exécution.

Voilà les observations que j'avais à présenter à l'occasion de l'amendement qui n'a pas été retenu par la commission, mais j'ai au moins exprimé ce que j'avais à dire pour des investissements qui intéressent tout particulièrement les régions que je représente. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Fouques-Duparc.

M. Fouques-Duparc. Mes chers collègues, la commission des moyens de communication et des transports m'a chargé de venir ici faire quelques réflexions qui, à notre idée, méritent qu'on s'y arrête.

Ces observations portent sur les achats de matériel aéronautique que la compagnie Air France s'apprête à faire. Nous pensons qu'il y a quelques critiques à formuler sur la qualité et la quantité de ce matériel. Il est nécessaire d'expliquer à cette Assemblée que le crédit qui est demandé est destiné à acheter six avions Constellation plus les pièces de rechange afférentes à ces six appareils et, d'autre part, dix D C 4 ainsi que leurs pièces de rechange.

Notre commission, qui n'avait pas eu à connaître de ce projet d'acquisition, l'avait accepté après l'audition du président du conseil d'administration d'Air France. Il lui était d'ailleurs difficile de faire autrement, ces avions étant déjà commandés, en passe de livraison, et elle n'a pas discuté l'opération qui a consisté à acquérir ces six Constellation.

Ceux-ci sont destinés à remplacer l'avion du même type anéanti aux Açores et les deux D C 4 détruits récemment, le premier à Lyon, le second à Karachi. Trois Constellation de plus qu'en 1949 vont donc pouvoir entreprendre les tâches nouvelles que le Gouvernement met à la charge de la compagnie Air France. C'est ainsi que nous avons appris de M. le ministre lui-même et du président de la compagnie Air France que, parmi ces tâches pour l'aide desquelles il est normal que l'Etat intervienne en aidant la compagnie nationalisée, figure la liaison avec les Antilles françaises, qui nécessite deux appareils, et le nouveau service qu'Air France va entreprendre prochainement, dans le Pacifique, au départ de la Nouvelle-Calédonie, et qui nécessite également deux quadrimoteurs.

Ayant fait ces observations préliminaires, il semble que l'arrivée de ces six Constellation permette à Air France, qui possède par ailleurs 28 D C 4 et 13 Constellation, de desservir nos territoires lointains de l'Union française à son gré, soit en D C 4 soit en Constellation.

Nous avons critiqué l'achat des 10 D C 4 supplémentaires. A notre avis, l'achat de ce matériel ne se justifie pas. A l'heure présente, l'augmentation de trafic constatée au cours de l'année 1949, comparée au trafic de 1948, n'impose pas une augmentation de tonnage de l'ordre de celui que réclame Air France.

Les six Constellation dont nous venons de parler apporteraient à eux seuls largement de quoi répondre à une demande qui progresserait en 1950 de la même manière qu'en 1949. Or, ce n'est pas une augmentation de trafic que nous constatons depuis quelques semaines, mais au contraire une certaine crise qui nous préoccupe tous.

C'est d'abord la crise générale des affaires, crise qui atteint les passagers comme le fret, crise qui est aussi plus particulièrement une crise d'Air France.

Je ne veux pas insister sur le différend qui a opposé la direction de cette compagnie à son personnel, mais il est bien évident, et le président du conseil d'administration l'a reconnu devant les membres de la commission des transports, que la concurrence s'est malignement servie de ce conflit pour essayer de détourner de la compagnie nationalisée le plus grand nombre de passagers possible.

Le tonnage général des avions d'Air France, augmenté de six Constellations nous semble donc suffisant pour satisfaire les demandes telles qu'elles apparaissent pour 1950.

Ceci pour le présent.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir et constatons que la compagnie nationale va avoir, du point de vue technique, et pour reprendre le mot de son directeur général, à effectuer un virage. Comment prendra-t-elle ce virage ?

Ce ne sera certainement pas avec des D C 4. Dans un avenir très proche, les dirigeants de la compagnie vont demander de nouveaux crédits au Parlement en expliquant qu'ils sont en difficulté devant la concurrence étrangère qui utilise ou va utiliser prochainement l'avion à réaction ou à turbopropulseur, et qu'il ne leur est plus possible de se défendre sur les grands parcours internationaux avec leur matériel actuel. J'ajoute qu'ils auront parfaitement raison: leur position deviendra à ce moment-là intenable, et c'est justement parce que nous sommes sûrs que ce moment est proche que nous acceptons difficilement de voir la compagnie nationale se charger d'un très grand nombre d'appareils actuellement périmés ou en passe de l'être; car, pour ne parler que du D C 4, il y a déjà longtemps que les usines américaines en ont arrêté la construction.

L'achat du D C 4 ne se justifie donc pas techniquement et ne nous paraît pas imposé par les nécessités du service; mais avant tout, à la veille d'acheter un matériel qui va venir s'ajouter au matériel déjà important de la société nationalisée, nous aimerions savoir quand et comment va être établi le plan de coordination dont le ministre confiera l'exécution au nouveau comité d'aviation marchande, comité qui sera bientôt créé après le vote du statut.

Depuis des mois, les commissions des transports des deux assemblées étudient le projet de loi qui va réglementer l'activité des transporteurs aériens. Depuis le mois de juin dernier, cette loi devrait être entrée en application. Après le dépôt du projet de loi, la commission des transports de l'Assemblée nationale s'est mise à l'étude et a émis des votes. L'Assemblée nationale elle-même n'est pas encore saisie, aucun plan de coordination, aucun zone d'influence n'est encore fixé indiquant le travail que la compagnie Air France va être appelée à faire et les charges qui vont être réservées aux transporteurs privés.

Nous ne savons pas ce que sera ce plan de coordination.

Nous avons vu hier la Société nationale des chemins de fer français acquérir un matériel très important, tandis que les transporteurs routiers dépensaient des fortunes pour s'équiper en véhicules de gros tonnage, et aujourd'hui nous savons qu'un comité de coordination va déclasser certaines lignes ou certains parcours, rendant une partie du matériel de la Société nationale des chemins de fer français et des transports routiers inutilisé.

Aiderons-nous Air France à augmenter encore le nombre déjà très important de ses avions, parallèlement aux sociétés privées de transports aériens ?

Je n'hésite pas à proclamer que si le Parlement accorde à Air France, pour 1950, une augmentation de tonnage analogue à celle qui nous est aujourd'hui proposée, dans quelques mois il n'y aura plus de transporteurs privés, par conséquent plus rien à coordonner. Air France ramassera à n'importe quel tarif passagers et marchandises, et les sociétés privées n'auront plus qu'à fermer leurs portes; si elles acceptent une lutte de tarifs avec Air France, elles auront vite fait de faire faillite.

Si le Gouvernement veut faire disparaître les transporteurs privés et cependant les déclarations que M. le ministre des transports a faites dernièrement à la tribune de l'Assemblée nationale, nous font penser qu'il n'en est rien, et si les Assemblées acceptaient de suivre le ministre et décidaient la suppression de toute concurrence à Air France, nous demandons qu'on le dise.

Il est inutile de faire travailler les deux Assemblées à l'étude d'un statut qui se révélerait absolument inutile puisqu'il n'y aurait plus rien dans quelques mois à coordonner.

Mais si on désire conserver, en vue d'établir les conditions requises pour que soit créé le climat d'une saine concurrence — je répète ici le mot employé à l'article premier du projet — si on désire conserver à côté de la grande compagnie nationale, à laquelle incombera un certain nombre de missions de prestige, des transporteurs privés, qui ont jusqu'à présent fait la preuve de leur vitalité, qui ont obtenu des résultats encourageants, compagnies qui font vivre un personnel navigant dans les rangs duquel nous reconnaissons certains aviateurs de la guerre, auxquels nous ne verrions pas enlever sans émotion la possibilité de continuer à travailler dans un métier qu'ils aiment et qu'ils ont acquis le droit de défendre. Alors nous demandons que ne soient pas réunies les conditions, avant toute étude du statut, de la disparition de ces mêmes compagnies privées.

J'ajoute, monsieur le ministre, que, dans le cas où nous verrions disparaître les sociétés privées, pour voir la seule compagnie Air France submerger, avec l'aide des deniers du contribuable, ses concurrents au cours d'une lutte inégale, je vous indiquerais un moyen d'acheter des D. C. 4 sans aller les chercher aux Etats-Unis. Vous les trouverez sur place payables en francs français: ce sont les D. C. 4 des transporteurs privés que vous auriez ainsi condamnés à disparaître, et, à tout prendre, vous feriez alors une meilleure opération que celle que vous nous proposez aujourd'hui.

Il y a, en plus de cela, une dernière question à laquelle je m'intéresse. C'est la question de la construction française. Nous avons quand même des usines nationalisées françaises qui cons-

truisent actuellement, coûtent très cher et sortent des appareils. J'ai été profondément troublé de constater qu'après avoir reçu l'assurance de M. le ministre des transports (*Journal officiel* du 29 décembre) Air France s'apprêtait à mettre à l'étude l'utilisation, sur ses lignes, de cinq avions *Bretagne*, la semaine dernière, M. Max Hymans, dans notre commission, nous a dit qu'il y avait à envisager comme matériel français, et ce n'est pas définitif, un Bréguet-deux-ponts, un seul. Il ne faudrait pas fermer le marché en achetant un matériel innombrable.

Je vais vous dire, en terminant, deux chiffres. En 1948, Air France a fait 832 millions de kilomètres-passagers et, en 1949, Air France a approché 2 milliards de kilomètres-passagers. Mais le 1er janvier 1949 Air France possédait treize Constellation et dix-sept D. C. 4; le 1er janvier 1950, Air France possède vingt-huit D. C. 4 et treize Constellation, auxquels il faut ajouter les six que, d'ailleurs, nous ne discutons pas. Si on ajoute encore dix quadrimoteurs, plus tout le reste de la flotte (matériel français et américain), nous nous trouvons en présence d'un matériel considérable et nous n'avons pas l'impression qu'il y ait actuellement une demande suffisante. S'il existe demain soixante quadrimoteurs américains appartenant à Air France, je ne vois pas très bien comment on pourra mettre en œuvre le matériel français. Nous entretenons des usines d'aviation qui construisent à grands frais du matériel. S'il est inutilisable, qu'on les ferme. Mais nous ne le croyons pas. Nous n'avons pas confiance dans la construction des moteurs, mais au point de vue des cellules, nous croyons que la France est capable d'en construire; c'était vrai hier et il n'y a pas de raison que ce ne soit pas vrai demain. Je ne voudrais pas qu'on ferme la porte au matériel français. C'était une préoccupation de M. Bouret à l'Assemblée nationale et je m'en fais l'écho ici.

Je me résume, je demande avant même la discussion du statut de l'aviation, qu'on réserve certains droits aux transporteurs privés; Air France n'a pas besoin d'un immense matériel sans emploi et non adapté aux nécessités techniques et modernes de l'aviation de demain. Depuis l'armistice, nous avons passé notre temps à courir après les Anglais et les Américains qui ont conquis, du fait de la guerre, une avance sur nous qui n'est pas près de diminuer. Tournons-nous vers l'avenir, tournons-nous vers l'achat de matériel à l'étranger, mais vers l'achat de matériel moderne, du matériel de demain, orientons nos ingénieurs vers des études, vers des solutions audacieuses, et peut-être verrons-nous l'aviation française occuper à nouveau la place qu'elle a si longtemps occupée, c'est-à-dire la première. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. Méric. Mesdames, messieurs, en première lecture, sur un crédit de 7.800 millions destiné aux crédits d'investissement prévus pour l'industrie nationale de l'azote, M. Pellenc a proposé une réduction de un milliard. Cette réduction se trouve actuellement comprise dans la réduction globale de 20 milliards demandée par M. Maroger.

Nous protestons de la manière la plus catégorique contre cette réduction, car elle représente une grave erreur. D'abord, il est à remarquer que le commissariat au plan avait demandé cette somme pour arriver à la production d'une quantité d'azote primaire de 320.000 tonnes, quantité inférieure d'ailleurs aux besoins fixés par le plan à 350.000 tonnes.

Cette diminution de crédit aura dans la production d'azote des conséquences graves. Par ailleurs, ce geste ne sera pas un encouragement pour les travailleurs et techniciens de l'O. N. I. A. qui, dans les domaines de la production et de la productivité, ont accompli des efforts remarquables.

Je proteste d'autant plus que l'amendement que j'avais déposé avec mes amis Naveau et Durieux au nom du groupe socialiste n'a pas été retenu par la commission des finances, bien qu'il tende à rétablir un crédit demandé, non par le Gouvernement, non pas par l'Assemblée nationale, mais par le commissariat au plan. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Durieux. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'article 5 prévoit les crédits nécessaires pour les opérations de prêts et de garanties relatifs aux investissements. Je tiens à attirer votre attention sur l'importance de ce secteur qui comprend plus spécialement les avances consenties à la caisse nationale de crédit agricole et au crédit foncier de France pour les prêts agricoles à moyen terme, à long terme ou à caractéristiques spéciales.

Il intéresse également les travaux d'aménagements à réaliser dans les communes. Ces dernières se trouvent actuellement dans des situations difficiles. Les communes rurales, plus particulièrement, ont de nombreux travaux à effectuer: réfection de chemins, électrification d'écarts, création de services d'eau. Dans ce secteur spécialement la gêne est considérable et il est indispensable de les aider. Nombreuses sont celles qui, par suite de la sécheresse, sont obligées d'approfondir leurs puits, de changer leur matériel. Elles doivent, à défaut d'autres moyens, compter sur l'aide de l'Etat par l'intermédiaire de la caisse nationale de crédit agricole et du crédit foncier de France.

Dans le domaine agricole, les crédits attribués doivent jouer un rôle important. La situation de l'agriculture est sérieuse. Les paysans, dans la majorité des cas, ne sauraient faire face aux exigences de la dure concurrence qui leur est imposée par les importations, laquelle, en raison de l'orientation qui semble être donnée, pèsera de plus en plus sur la paysannerie.

Pour s'équiper, les coopératives ont besoin de crédits pour leurs installations; des sucreries doivent être reconstruites, des coopératives de rouissage et teillage, de laiterie, comptent sur des prêts qui ont été promis.

Mais il y a aussi les prêts qui intéressent les particuliers et surtout les petits paysans que nous devons aider à travailler. Ils attendent de nous de pouvoir s'équiper, acheter quelques outils, réparer leurs bâtiments, de pouvoir loger décemment leurs enfants.

Les jeunes attendent toujours des prêts aux jeunes ménages. Ceux qui participent à la gestion des caisses régionales de crédit agricole connaissent les soucis de nos compatriotes et de nos associations. Le groupe socialiste les connaît aussi. C'est la raison pour laquelle il m'avait chargé de défendre un amendement tendant à réserver les crédits destinés à ces cas particulièrement intéressants et quelquefois douloureux.

En empêchant le maintien des amendements, et plus spécialement des nôtres, on a voulu s'éviter de prendre des responsabilités en ce qui concerne la réduction éventuelle des crédits. Mais une indication a été donnée hier matin et les paysans savent quels sont ceux qui ont refusé de garantir les crédits nécessaires pour assurer le fonctionnement des services agricoles, du génie rural et de l'équipement de nos communes rurales. Ils ne se méprendront pas sur le sort que les mêmes auraient réservé à l'amendement que nous avions déposé, sur la considération qu'ils sont susceptibles d'avoir pour les travailleurs de la terre et leurs organisations.

Je regrette profondément qu'il ne soit plus possible, aux uns et aux autres, de prendre leurs responsabilités sur des points précis et c'est la raison pour laquelle je ne vois d'autre solution que de vous demander d'accorder les crédits demandés par l'Assemblée nationale sur l'article 5. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Longchambon.

M. Longchambon. Mes chers collègues, je ne parlerai pas sur le premier alinéa de l'article 5 qui vise la quotité des crédits, mais sur les deuxième et troisième alinéas de cet article qui précisent, d'une part, que l'emploi de ces crédits fera l'objet d'un contrôle, assuré par une commission présidée par M. le ministre des finances et comprenant les ministres de tutelle, les présidents des commissions compétentes et le commissaire au plan, d'autre part, qu'une loi devra intervenir avant le 1er juillet 1950 pour fixer les objectifs de production à atteindre après le 1er juillet 1952.

Ces deux alinéas évoquent un problème extrêmement important qui est celui des relations entre le Parlement et le Gouvernement pour la préparation et l'exécution d'un poste budgétaire qui est l'un des plus importants du budget. Depuis trois ans, et pour trois ans encore, c'est un poste de l'ordre de 400 milliards par an, c'est-à-dire de 1 milliard par jour, pour lequel nous nous sommes souvent étonnés de ne pas être saisis en temps utile et avec tous les détails voulus des demandes de crédits et de ne pas pouvoir exercer sur leur utilisation le contrôle parlementaire dont nous avons la responsabilité.

Pour des postes budgétaires beaucoup moins importants et en tout cas pour des postes budgétaires de même importance, il y a un ministre responsable des demandes de crédits et de l'utilisation des crédits; il y a un ministre avec lequel tout parlementaire peut s'entretenir à longueur d'année; un ministre que toute commission parlementaire intéressée peut prier de venir lui fournir toutes explications utiles; un ministre qui, éventuellement, à cette tribune, peut donner au conseil les éclaircissements nécessaires pour que ce dernier prenne en toute connaissance de cause ses responsabilités. Celles-ci sont particulièrement lourdes en ce qui concerne ce poste des investissements, en raison non seulement de son ampleur financière, mais aussi des espoirs qu'il porte en lui, de l'effet que nous attendons de ces crédits.

Cette absence de liaison et l'importance de cette matière vont faire que tout à l'heure nous serons déchirés par un cas de conscience très grave, lorsque nous aurons à fixer les crédits d'investissement que nous entendons allouer, ne voulant pas porter atteinte à une œuvre qu'en elle-même nous estimons excellente, mais incapables aussi ed savoir sur quels points nous pourrions faire porter des économies qui seraient justifiées, tout en étant sûrs que ces points existent.

Ce cas de conscience s'est répété chaque année lorsque nous avons eu à voter ces crédits et il faut que dans les années suivantes il soit résolu par une meilleure organisation des relations entre le Gouvernement et le Parlement.

C'est bien ce que nous avons demandé chaque année, au moment du vote des crédits d'investissement, et ce que le Conseil de la République, à l'unanimité, suivant en cela une proposition de résolution qui lui était présentée par les présidents de toutes ses grandes commissions, le 17 juin 1948, avait déjà spécialement demandé au Gouvernement.

Dans cette proposition de résolution, nous constations que, « très souvent, les deux Assemblées parlementaires voient leur rôle réduit à un contrôle *a posteriori*, dont l'effet est d'ailleurs relatif, parce qu'elles sont amenées, malgré leurs observations justifiées, à entériner des mesures qu'elles n'approuvent pas, mais dont l'exécution est commencée, voire terminée ».

Depuis trois ans, nous protestons contre un tel état de choses et le Conseil de la République a proposé, à l'unanimité, en juin 1948, une solution pratique à ce problème, en demandant: 1° « que le Gouvernement désigne dans son sein une personnalité responsable du plan de modernisation et d'équipement, de la répartition des crédits qui en découlent ainsi que de la perception de la contre-valeur en francs des sommes dégagées par le plan Marshall »; 2° que soit constituée une commission restreinte chargée de suivre l'état d'avancement du plan ainsi que la répartition et l'affectation de la tranche française des crédits de l'aide américaine et de leur contre-valeur en francs.

Dans l'alinéa 2 de l'article 5, nous retrouvons cette même idée, mais sous une forme assez imprécise, sans que nous sachions comment fonctionnera cette commission, quels seront ses pouvoirs. Or, il s'agit là d'une matière fort délicate, car il s'agit peut-être de faire prendre à des parlementaires, chargés de ce contrôle, des responsabilités incombant au pouvoir exécutif. Déjà, outre la commission des finances, diverses commissions ont des tâches de contrôle touchant aux investissements, telle que la sous-commission des industries nationalisées, la sous-commission chargée de suivre le développement de l'accord de coopération économique. Il y a, par ailleurs, la commission des investissements. La création d'un nouvel organisme, sans doute utile, demande cependant a être étudiée.

Nous avions demandé au Gouvernement de nous donner quelques précisions à ce sujet. Nous ne les avons pas encore, et je suis obligé de rappeler que la commission de la production industrielle avait demandé la disjonction de cet alinéa.

Quant à l'alinéa 3, qui dit qu'une loi devra intervenir avant le 1er juillet 1950 pour fixer les objectifs de production à atteindre après le 1er juillet 1952, nous voudrions bien connaître son objet d'une manière plus précise. Car s'il s'agit, sous ce vocable, de fixer des objectifs de production, comme on le fait depuis trois ans, en établissant comme un panneau-réclame grâce auquel on nous demande chaque année 400 milliards environ de crédit, nous disons que nous ne pouvons pas continuer dans cette voie et sous cette forme.

Le Parlement demande à être prévenu et informé des travaux que l'on entend engager, mais pas sous la forme d'une loi d'objectif de production à atteindre après le 1er juillet 1952. Je préférerais que l'on s'engageât à nous dire quels sont les objectifs de productivité prévus après 1952, quel sera, par exemple, l'abaissement du prix de revient par tonne de charbon que l'on s'engage à atteindre en 1952 et non pas quelles sont les quantités de blé, de charbon, d'électricité ou d'acier que l'on s'engage à produire après 1952.

Pour toutes ces raisons, par suite de l'imprécision de ces textes, je demanderai le vote de l'article 5 par division et je vous invite à voter contre les alinéas 2 et 3 avec cette signification que nous ne sommes nullement opposés, bien au contraire, à l'esprit des mesures qu'ils visent, à savoir: organisation d'une étude préalable par le Parlement des travaux qui seront engagés au titre de la modernisation et de l'équipement, organisation d'un contrôle véritable du Parlement sur l'emploi de ces crédits, mais que nous souhaitons trouver lors du vote de la loi sur les voies et moyens, en accord avec l'Assemblée nationale, des formules plus précises, plus complètes et plus satisfaisantes que celles qui ont été improvisées dans cette loi des maxima. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Denvers.

M. Denvers. Mes chers collègues, mon intervention sera brève, cependant je ne voudrais pas que se termine la discussion de l'article 5 sans appeler l'attention du Conseil de la République sur les crédits qu'on entend affecter au titre des habitations à bon marché.

Vouloir descendre de 390 milliards au total à 365 milliards, comme le demande la commission des finances, c'est peut-être vouloir atteindre des crédits déjà notoirement insuffisants que le Gouvernement propose en vue d'accélérer la construction de nombreux logements dans ce pays.

Je ne vous étonnerai pas d'autre part en vous disant que nous considérons les crédits affectés au titre des habitations à bon marché comme nettement insuffisants. Si les crédits de l'Assemblée nationale n'étaient pas rétablis, cela entraînerait peut-être une réduction nouvelle des crédits de payement destinés aux organismes d'habitation à bon marché. Diminution nouvelle, car en effet, le Gouvernement, qui nous avait demandé l'an dernier 22 milliards au titre des crédits de payement, ne demande plus cette année que 21 milliards, soit une diminution d'un milliard, et cela sous prétexte que ces crédits figureront cette année au budget des investissements. Quel prétexte! Les crédits d'engagement proposés pour 35 ou 36 milliards ne permettront certes pas la construction de logements que sollicitent avec tant de légitime insistance et les familles nombreuses et les jeunes ménages, en particulier. Nous ne pourrons construire plus de 20.000 logements, chiffre beaucoup trop faible pour compenser en 1950 les seuls logements vétustes. Les crédits de payement fixés à 21 milliards n'auraient pas dû être inférieurs, pour cette année, à 30 milliards.

Par ailleurs, nous regrettons très vivement qu'une disposition légale ne puisse nous permettre l'utilisation des crédits de payement votés au cours des exercices antérieurs et non utilisés du seul fait des retards apportés dans l'instruction des projets. J'insiste donc pour que, tous ensemble, Gouvernement compris, nous puissions apporter un remède certain au problème du logement. Il y a dans cette Assemblée de très nombreux maires, administrateurs locaux qui connaissent tous le drame qui les assaille, qui les persécute presque, car, voir venir chaque jour d'innombrables demandeurs de logement qui sont généralement des familles avec beaucoup d'enfants ou de jeunes mariés, c'est pour nous, c'est pour eux un cauchemar que nous voudrions voir disparaître au plus tôt.

Encourageons donc toutes les sociétés d'habitations à bon marché, quelle qu'en soit la forme; elles ont un devoir national à remplir, et si nous entrons dans cette voie, je suis convaincu que nous aurons ainsi rendu au pays un grand service. (*Applaudissements.*)

Mme le président. La parole est à M. Bertaud.

M. Bertaud. Madame le président, je voudrais vous demander s'il ne serait pas possible de limiter le nombre des orateurs par groupe et la durée de leur intervention. Il est dix heures passées, et nous n'en sommes qu'à l'article 5 que nous n'avons pas encore voté.

Nous avons donc encore quelque quarante articles à examiner, et il est vraisemblable que si, à chaque article et à chaque paragraphe, nous avons des interventions multiples, le délai qui nous est imparti pour donner notre avis sera largement dépassé. Dans ces conditions, nous aurions perdu notre temps, nous nous serions fatigués pour n'aboutir à aucun résultat.

Je proposerai donc une limitation du nombre des orateurs et de la durée de leur intervention.

Mme le président. Je vous fais remarquer, monsieur Bertaud, que la conférence des présidents avait décidé de ne pas organiser le débat. Le temps de parole n'est donc pas limité. Vous êtes d'ailleurs le dernier orateur inscrit sur l'article 5.

M. Courrière. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Courrière.

M. Courrière. Je voudrais indiquer que, dans la mesure où une proposition serait faite par M. Bertaud, je m'y opposerais. Il m'apparaît nécessaire de faire observer à notre collègue que, sans la proposition que ses amis ont signée, nous n'aurions pas perdu notre temps de 6 heures du soir à 1 heure du matin et nous en serions plus loin que nous n'en sommes actuellement.

M. Bertaud. Il n'est jamais trop tard pour bien faire, et si l'on a commis une erreur au début, ce n'est pas une raison pour la continuer

M. Varlot. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Varlot.

M. Varlot. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je voudrais attirer l'attention du Conseil de la République et du Gouvernement sur un problème qui, à mon sens, a été beaucoup négligé et qui se pose, maintenant, d'une façon très aiguë et très urgente, dans beaucoup de régions agricoles grosses productrices de viande. Afin de ne pas alourdir ce débat déjà trop long, je me permets simplement, mesdames, messieurs, de signaler au Gouvernement que, si des investissements ont, jusqu'à ce jour, été distribués à l'agriculture française, en général, avec une incroyable parcimonie, il n'a presque rien été fait et prévu pour l'exportation de la viande en surproduction.

Des délégations étrangères ont eu l'occasion, ces derniers mois, de prendre contact avec les producteurs du Charolais en vue de l'exportation de la viande de cette région qui représente un volume considérable et qui se signale par son exceptionnelle qualité. Or, il n'a pas été possible d'envisager, raisonnablement, un plan positif et régulier d'exportation par manque de moyens frigorifiques indispensables.

Les possibilités actuelles de ces régions résident, seulement, dans l'expédition de viande sur pied. Nous savons quelles sont les difficultés diverses et, notamment, les difficultés sanitaires, qui surgissent à nos frontières lors du passage des animaux vivants. Tout ce qui a été fait, jusqu'à présent, sur le plan de l'utilisation du froid en vue du stockage et de l'exportation de la viande, dans nos régions, ne l'a été qu'au moyen de l'appui, bien modique, du ministère de l'agriculture.

Il convient de reprendre ce problème d'une exceptionnelle importance économique et de réaliser d'urgence, dans ce domaine, une politique d'investissement permettant, dans les délais les plus brefs, de construire des abattoirs, des entrepôts frigorifiques, de réaliser des moyens de transport adaptés, soit par fer, soit par mer, permettant, selon le vœu unanime des producteurs de nos régions, de mettre au point une politique d'exportation agricole permanente et à long terme. (*Applaudissements.*)

Mme le président. Sur l'article 5, j'ai été saisie de trois amendements qui ont été retenus par la commission des finances.

Le premier amendement (n° 13), présenté par Mme Suzanne Girault, Mlle Mireille Dumont, M. Dupic et les membres du groupe communiste et apparentés tend: I. — Dans le premier alinéa de cet article, au lieu du chiffre de: « 365 milliards », à reprendre le chiffre de « 408 milliards » proposé par le Gouvernement.

La parole est à Mme Marie Roche pour soutenir l'amendement.

Mme Marie Roche. Messieurs, Mme Denise Ginollin, à l'Assemblée nationale, s'est élevée avec raison contre la mauvaise politique pratiquée par le Gouvernement en matière de construction d'immeubles à locaux d'habitation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Vous ne nous en imposez plus, je vous le dis à l'avance, évitez de vous fatiguer!

Elle donnait, pour appuyer son argumentation, les exemples navrants pris dans son propre arrondissement parisien. Cette grande misère du logement n'est pas l'exclusif privilège des grandes agglomérations. Je suis certaine qu'aucun des ruraux de cette Assemblée ne me démentira et j'affirme que ce mal sévit avec la même rigueur dans l'ensemble des plus petits de nos villages.

Si M. le ministre de la reconstruction avait la curiosité de visiter les régions de la Seine-et-Oise que je représente, il pourrait trouver dans nos petites communes, de même qu'à Paris, des entassements de familles nombreuses dans une pièce vétuste sans le plus élémentaire confort.

Pas d'évier, pas d'eau courante, pas d'écoulement pour les eaux usées. Dans le village que j'habite à cause de cet habitat reconnu insuffisant et insalubre par toutes les commissions d'hygiène, malgré l'air excellent de ce plateau, l'examen médical scolaire récent, qui vient d'être fait, a révélé que les enfants malades atteignaient, par rapport à leur nombre, un pourcentage aussi important que dans n'importe quel îlot insalubre de la capitale.

J'ai eu l'occasion de saisir le ministre compétent des plaintes exprimées par tous ceux qui, à la recherche d'un abri pour leur famille, se tournent vers nous en désespoir de cause. J'ai transmis les réponses qui m'ont été faites par ces services aux intéressés. Il est dommage que M. Claudius Petit n'ait pu être témoin des réactions que ces réponses ont suscitées. Peut-être serait-il moins solidaire d'un gouvernement qui admet les chiffres dérisoires prévus pour remédier à cette lamentable situation.

L'on réduit cette année le crédit déjà trop bas affecté à ce chapitre, répondant ainsi aux doléances des mal logés. Il importe peu au gouvernement de la France que l'insalubrité du home se révèle dangereuse pour la santé de ses habitants et que les jeunes soient condamnés à rechercher vainement l'abri nécessaire à leur futur foyer.

Les sacrifices fiscaux qui leur sont imposés sont de plus en plus lourds, sans leur apporter pour cela les améliorations qu'ils étaient en droit d'attendre. Les budgets actuels, et notamment celui que nous discutons en ce moment, ne sont pas établis avec le souci du bien-être des Français et de la bonne économie par l'augmentation de biens immobiliers enrichissant le patrimoine national. Les débats sans grandeur auxquels nous assistons en sont la preuve évidente.

Ne serait-il pas d'une élémentaire logique de dégager de quoi augmenter les crédits à affecter à la reconstruction, en prenant à ceux-là qui, oubliant les destructions de la guerre, la misère et le désespoir des familles sans abri, se sont enrichis illicitement ? Il y a là de quoi construire et reconstruire bien des logements. Il suffit d'accélérer le recouvrement des confiscations prononcées.

Vous qui êtes si durs envers les malheureux contribuables, qui les frappez d'astreintes pour quelques jours de retard dans leurs règlements, que ne montrez-vous le même souci de célérité et de sévérité envers ceux qui le méritent et que vous avez condamnés !

C'est pourquoi nous vous demandons de voter notre amendement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme le président. Avant de demander l'avis de la commission, je précise que seul le premier paragraphe de l'amendement de Mme Girault et de Mme Roche a été retenu par la commission des finances. C'est d'ailleurs le seul dont j'ai donné lecture.

Cet amendement, je le répète, tend à reprendre le chiffre proposé par le Gouvernement.

Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission maintient son texte.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Le Gouvernement désire faire usage de la faculté qui lui est donnée par le règlement de reprendre lui-même son texte et d'en demander la prise en considération. Cette demande devant avoir, grâce à votre règlement, la priorité, je demanderai à l'auteur de l'amendement de bien vouloir accepter, par conséquent, que sa discussion ne vienne qu'après la prise de position gouvernementale.

Mme le président. Monsieur le ministre, c'est bien le chiffre du Gouvernement que vous reprenez, c'est-à-dire 408 milliards ?

M. le rapporteur général. C'est le chiffre de l'Assemblée nationale.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je commets, en effet, une légère erreur dont je vous prie de m'excuser et je remercie M. le rapporteur général de me l'avoir signalée.

Je demande la reprise du crédit tel qu'il résulte du projet adopté par l'Assemblée nationale. Je m'excuse de monter à nouveau à cette tribune à une heure qui est évidemment peu propice à la persuasion mais je crois qu'il est indispensable que sur cette question importante des investissements le Gouvernement prenne une position que je vous demanderai de considérer comme complémentaire de celle que j'avais prise hier au sujet des budgets civils.

Je ne me propose pas de faire un long exposé sur la question des investissements. Comme l'a indiqué tout à l'heure l'un d'entre vous, il est certain qu'un débat sur le plan, dont l'intérêt serait d'ailleurs considérable, dépasserait le cadre de la discussion que nous abordons aujourd'hui. D'ailleurs, ce que je crois pouvoir noter — car il faut toujours circonscrire les débats — c'est que je ne crois pas avoir entendu quiconque, ici, critiquer les investissements ou dire qu'ils étaient inutiles; j'estime donc qu'il n'est pas nécessaire de les défendre. Je ne pense pas qu'au Conseil il y ait une tendance pour investir, pour équiper le pays, et qu'il y ait une autre tendance, au moins avérée et consciente comme telle, qui soit de ne pas investir et de ne pas équiper; le problème n'est donc pas là.

Il s'agit d'un problème de chiffres. Il réside dans la confrontation de deux chiffres qui, d'ailleurs, ne présentent qu'une différence assez limitée, mais cependant importante, par ses applications et ses incidences: le chiffre de l'Assemblée nationale lui-même en retrait sur le chiffre du Gouvernement mais accepté par lui, et le chiffre proposé par votre commission des finances.

Or, sur ce terrain, les données de chiffres que je rappelle très succinctement sont les suivantes: l'année dernière, le budget des investissements qui s'appelait d'ailleurs alors « loi portant autorisation... », qui n'était pas encore « budgétisé », a été voté en dehors du budget. Je tiens donc à rappeler à cette Assemblée qu'elle a discuté l'année dernière cette loi d'investissement et qu'elle l'a votée, à la différence de ce qui s'était passé pour le budget ordinaire. Elle connaît donc déjà la loi d'investissement telle qu'elle a été votée l'an dernier, avec les engagements qu'elle a comportés et qui se poursuivent cette année dans le cadre normal de l'échéancier.

Or, quelles sont, dans les masses, les différences existant entre la loi d'investissement de l'année dernière et celle de cette année? D'un façon générale, l'ensemble des investissements est en légère diminution et, d'autre part, la répartition en est différente. J'ajoute, pour être complet, que je raisonne ainsi à la fois sur les investissements, qui étaient compris l'an dernier dans la loi d'investissement proprement dite, et sur ceux qui étaient compris dans les textes relatifs aux comptes spéciaux du Trésor ou qui se trouvaient transiter dans d'autres comptes, étant donné que, cette année, nous avons fait l'effort de synthèse et de clarification réclamé par le Parlement.

Ce que je puis dire, c'est que les dépenses supplémentaires par rapport à l'année dernière sont des dépenses concernant l'agriculture, les territoires d'outre-mer et l'Afrique du Nord, pour un total de 24 milliards. Par contre, sont en diminution, pour un montant analogue, les dépenses des grands secteurs nationalisés: au titre de l'électricité, du gaz et des charbonnages et au titre de la Société nationale des chemins de fer français.

La considération qui doit donc dominer déjà ce débat dans votre esprit, c'est qu'il n'y a pas gonflement d'une année à l'autre du budget d'investissement, et que la différence essentielle qu'il peut y avoir consiste dans un accroissement des crédits destinés à l'agriculture, à la France d'outre-mer et à l'Afrique du Nord, moyennant une compression des crédits afférents au secteur nationalisé.

J'ajoute qu'il ne s'agit pas de plaider ici la cause des investissements, car elle a sans doute de meilleurs avocats que moi, et je n'ai pas entendu de procureur qui la critiquât.

Que critique-t-on dans les investissements? Deux choses en général: 1° la répartition des fonds entre le secteur public et le secteur privé; 2° les modalités ou l'insuffisance des modalités concernant le contrôle de l'emploi des fonds en tant qu'ils concernent particulièrement le secteur public.

Or, sur la répartition, vous voyez que le Gouvernement est allé dans le sens d'une tendance qui s'était manifestée, qui a consisté à accroître les fonds destinés au secteur privé et notamment au secteur agricole.

Je suis en plein accord avec les observations qui ont été présentées à cette tribune par M. André. Je regrette que nous n'ayons pas pu aller cette année davantage dans cette voie; mais nous nous y sommes engagés.

Vous êtes saisis d'un plan d'ensemble pour l'agriculture française, base de l'économie du pays. Je parle d'un programme général. Il faut avoir une vue d'ensemble. L'agriculture française, comme d'ailleurs toute l'économie française, mérite sinon d'être planifiée — car le terme déplaît — mais du moins considérée avec une conception d'ensemble.

L'agriculture française a souffert avant la guerre d'un sous-équipement; d'autre part, le standing de vie de la population paysanne, très insuffisant, était véritablement indigne de notre pays.

M. André Dulin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Volontiers.

Mme le président. La parole est à M. Dulin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Dulin. Je voudrais faire simplement remarquer, ainsi que M. le rapporteur général l'a indiqué dans son rapport, que l'agriculture française avait été particulièrement négligée jusqu'à présent par le plan. C'est ainsi qu'on a porté son effort sur les entreprises nationalisées.

Vous dites, monsieur le ministre, que cette année un effort a été fait pour l'agriculture. Je me permets de souligner que dans le plan il est prévu 6 p. 100 sur les investissements totaux alors que dans les pays étrangers on appliquait le taux de 20 p. 100. On continue donc la même politique!

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Monsieur Dulin, je vous remercie de votre observation qui n'est pas en contradiction totale avec la mienne. Je ne crois pas vraiment que ce soit le lieu que je fasse un exposé sur le plan ni pour le soutenir ni pour le critiquer, car vous pouvez admettre que nous avons tous, même moi, notre liberté de pouvoir le critiquer.

Mais cette critique ne doit pas nous faire oublier que si, en 1946 on eût pu envisager les choses autrement, nous devons considérer les grands ensembles. Vous avez en main un document qui est le rapport de la commission du bilan national. Il contient des chiffres que vous connaissez tous: l'augmentation de la production, le maintien de l'emploi, les résultats obtenus par la balance des comptes.

Il faut peut-être nous dire que les hommes du Plan ont pu commettre des erreurs comme tout le monde; cependant, s'ils n'avaient pas pris ces initiatives et ne s'étaient pas mis au travail dès le début — au risque de commettre des erreurs — nous n'aurions peut-être pas obtenu ce rendement, cette flèche de l'économie française grâce auxquels le pays est sorti du grave danger qui le menaçait, et qui nous ont permis d'enregistrer bien des rentrées fiscales pour l'année dernière, ou des prévisions pour l'an prochain qui rendent le problème budgétaire actuel, bien que difficile, beaucoup moins douloureux qu'il aurait été dans d'autres conditions. (*Applaudissements à gauche.*)

Donc je ne reviens pas sur ce sujet. Quant à savoir pourquoi on a favorisé le secteur public, je crois que sans entrer dans de longs développements il convient de considérer une chose très simple, c'est que, par suite de mesures, sur lesquelles je ne m'étendrai pas, auxquelles le Gouvernement n'est pour rien...

M. Dulin. Parce que les partis au pouvoir ont fait une politique à leur ressemblance.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Monsieur Dulin, excusez-moi, ce ne sont pas les partis au pouvoir en ce moment, ni hier, qui ont nationalisé les chemins de fer français; il ne faut rien exagérer!

M. Pierre Boudet. Cette nationalisation fut réalisée par un ministre qui s'appelait M. Queuille!

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Permettez à mon amitié à votre égard, monsieur Dulin, qui je crois rencontre une certaine réciprocité, de vous dire qu'il faudrait vous écarter un peu, surtout dans ce problème important, de cet esprit processif que nous avons ici, qui consiste toujours à accuser quelqu'un de n'avoir pas fait ce qu'il aurait dû faire et à chercher une imputation, au lieu, d'abord, de nous réjouir de certains résultats obtenus et, ensuite, voir ce qui manque et faire un effort constructif. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Le secteur nationalisé a été avantagé non pas en tant que tel, mais en tant que secteur de base; parce que c'était le secteur qui détenait le « goulot d'étranglement » de l'énergie et des transports; parce que, d'autre part, il faut tout de même dire que ce secteur avait besoin, comme le secteur privé, de l'appui public.

Il faut retenir, d'une part, la plus grande facilité qu'ont, en général, les entreprises privées à se procurer du crédit; d'autre part, le mécanisme de l'autofinancement.

Alors que le secteur public a maintenu un certain nombre de prix au-dessous de leur prix de revient, dans l'intérêt général, il ne faut pas oublier que pour des affaires exploitées par les entreprises privées, il avait été prévu officiellement des marges d'amortissement constituant un véritable impôt indirect sur le consommateur et qui ont permis à ces entreprises de s'équiper et de s'enrichir au profit de leur patrimoine et de celui de la collectivité.

Ce n'est pas en raison de sa situation juridique, qu'on a commencé par le secteur public mais en raison de sa situation à la base du circuit économique. Nous ne demandons qu'à accroître, dans la mesure des disponibilités, le mouvement qui permettra d'étendre cette insuflation, cette stimulation de l'investissement à l'ensemble des autres secteurs. C'est ainsi qu'a été établie cette conception générale de l'agriculture, prévoyant un ensemble de programme de 421 milliards, dont, dans le total, 186 doivent être financés par le fonds de modernisation et d'équipement et 79 par le budget lui-même, le reste devant être assuré par l'autofinancement du secteur agricole.

Telle est la première critique, en ce qui concerne la répartition. Sans entrer dans le détail, je crois y avoir répondu d'une façon suffisante parce qu'elle ne sera pas poussée plus loin dans les chiffres.

La seconde critique, qui a également beaucoup frappé, a été celle des contrôles. Je ne vais pas en parler longuement. De nombreux orateurs ont dit excellemment ce que je pourrais dire et c'est un point sur le principe duquel il n'y a pas de contestation. Tout le monde estime, en effet, qu'il est nécessaire que des contrôles soient assurés pour éviter que telle ou telle entreprise, ou publique ou d'ailleurs privée, ne détourne en quelque sorte, des fonds d'investissement pour les diriger vers l'exploitation.

On a prétendu que, au début, les contrôles étaient insuffisants. C'est bien possible. Il a fallu agir, d'abord, et contrôler ensuite. On a critiqué l'insuffisance du contrôle mois on a relevé aussi parfois un excès, car six lois différentes ont été votées instituant des contrôles tels que je dois préciser que si nous devions les appliquer, il nous faudrait fournir la liste nominative de toutes les personnes qui touchent plus de 200.000 francs par an dans les entreprises nationalisées, c'est-à-dire, pratiquement, la liste nominative de presque tous les cheminots, de tous les employés du gaz, ce qui, évidemment, est une absurdité et une inutilité. Du point de vue du contrôle réel nous vous apportons, non par pour la première fois, mais en améliorant ce qui a été fait jusqu'ici, des documents complets et sérieux car les rapports qui sont ici, les documents du commissariat général au plan que vous avez ici et qui ont été distribués donnent le détail des opérations effectuées avec tous les chiffres, qui permettront au Parlement et au pays d'avoir une vue complète des travaux qui ont été faits ou qui restent à faire.

D'autre part, il a été prévu le mécanisme du contrôle *a priori* par le visa des contrôleurs des dépenses engagées qui s'appliquera aux dépenses supérieures à 20 millions, c'est-à-dire aux opérations d'une importance relativement réduite. Si j'ai rappelé ceci, c'est pour poser le problème sous son véritable aspect et je m'excuse, inspiré par mon ami Dulin, d'avoir été plus long que je n'avais eu l'intention de l'être.

Il n'y a donc pas de critiques, je crois pouvoir le constater, ni dans cette assemblée ni ailleurs, sur l'utilité profonde et réelle des crédits d'investissements.

Maintenant, je voudrais critiquer les propositions de votre commission des finances à l'aide de ses propres arguments.

J'ai écouté avec intérêt les indications précieuses données tout à l'heure par M. Longchambon.

Que constatons-nous dans le rapport de la commission ? C'est à cela que je désire vous rendre très attentif. Nous ne constatons pas qu'un poste quelconque ait été considérablement diminué.

En laissant de côté les 2 milliards d'abattement de la S. N. C. F., car vous en avez suffisamment entendu parler et bien mieux que je ne pourrais le faire, nous avons, d'une part, 10 milliards de réduction pour Electricité de France, qui sont détournés de l'article où ils se trouvaient en vue d'être couverts par l'emprunt; donc la dépense n'est pas contestée. C'est une affaire de procédé de financement; d'autre part, nous relevons un abattement général et global de 20 milliards qui sera réparti plus tard, j'attire votre attention sur ce point.

Tout à l'heure vous avez pris des décisions au sujet du budget civil de reconstruction et d'équipement, vous avez pris des décisions en grand retrait par rapport à l'année dernière puisque vous l'avez diminué de 22 milliards et demi. Sur l'article 5 dont nous parlons vos diminutions atteignent 33 milliards, l'ensemble fait donc 55 milliards. Il est donc très important et je dois attirer tout spécialement l'attention de votre assemblée sur ce point, de savoir si véritablement vous allez décider sur des chiffres qui ne sont pas en augmentation et visent des travaux dont, dans leur quasi-totalité, tout le monde reconnait la nécessité impérieuse et absolue et d'intérêt national tles abattements dont le total, en ajoutant vos chiffres à ceux de l'article 2 et de l'article 5, représentera 55 milliards sur les travaux d'équipement et sur les investissements.

Vous pourrez me dire évidemment que le raisonnement doit se présenter autrement car je ne tiens pas à laisser un aspect des débats dans l'ombre. Sur l'article 2, vous nous avez dit que 14 milliards et demi devaient être non pas supprimés mais imputés sur les facultés d'emprunt de l'Etat. Vous adoptez le même raisonnement pour les crédits d'Electricité de France; ce qui ferait par conséquent 24 milliards d'emprunt. Selon ces propositions, il n'y aurait que 25 milliards d'abattement et il y aurait 24 milliards d'emprunt.

Mais c'est ici un point important. On n'a pas répondu aux objections faites, non pas à celles du Gouvernement, mais aux objections qui ont été formulées par certains d'entre vous et, notamment, par votre collègue M. Pinton tout à l'heure à propos des P. T. T.

Il est bien évident que la faculté d'épargne et d'emprunt dans le pays est limitée et cela résulte des nombreuses conditions que vous connaissez.

A droite. Une question de confiance!

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Oui, il y a peut-être la confiance, c'est entendu. Il y a peut-être la direction du crédit, mais nous pouvons penser qu'à un moment où il y avait tant de confiance et tant de liberté, il s'est investi dans le Transsibérien (*Rires*) et dans d'autres affaires, une part considérable de l'épargne française qui suffirait aujourd'hui à assurer la reconstruction du pays. (*Applaudissements à gauche.*)

Il y a cela, et il y a aussi le fait que diverses considérations pèsent sur la formation de l'épargne •

Il y a le budget social — et ce serait un trop gros débat à aborder — qui dépasse le double du budget social d'avant-guerre.

Il y a le système des allocations familiales qui incite moins à l'épargne, mais par lequel des compensations, sur ce point, sont tout de même accordées à la famille.

Il y a aussi l'habitude qu'a prise le pays, en présence des déceptions de l'épargne, dont je tiens à dire encore une fois qu'on ne peut pas les attribuer au Gouvernement actuel ni à ses prédécesseurs immédiats; le total des épargnes de l'an dernier est de 950 milliards, sur lequel l'épargne investie en valeur mobilière n'a atteint que 130 milliards.

Et puis, quoique l'on fasse, vous pensez bien qu'on ne peut pas augmenter instantanément le volume qui, dans ce pays, est disponible pour la souscription à des emprunts publics et que si, par hasard, on pouvait l'augmenter, ce ne serait qu'au détriment du financement propre des entreprises privées auxquelles vous portez tous si justement un si légitime intérêt et que l'ensemble des moyens de financement, d'emprunt ou de trésorerie que nous avons prévus est en nette augmentation sur ceux dont nous avons disposé l'an dernier, alors que nous avons assisté au succès d'un grand emprunt dont la répétition ne peut être garantie.

Il est certain que nous ne pouvons pas tabler fermement sur ces 24 milliards d'emprunts supplémentaires. Ce serait la porte ouverte à l'inflation et, si cette somme va par préférence aux chemins de fer ou aux P. T. T., elle sera enlevée soit aux bons du Trésor, soit à une autre source d'emprunts que vous avez pris en recettes avec nous.

Il s'agit donc bien de 55 milliards de travaux à supprimer.

Permettez-moi de vous dire mon avis en toute franchise. Vous avez fait des abattements de 20 milliards parce que vous n'avez pas eu à les faire porter sur un poste. Ce n'est pas une critique et ce n'est pas votre faute. C'est une conséquence de la loi des maxima.

Mais vous vous montrez plus « maximalistes » que le Gouvernement. Vous faites des abattements et vous les maintenez là où ils ne sont pas précisés, alors que vous ne les ayez pas maintenus là où ils étaient préférables. (*Applaudissements à gauche.*)

J'ai eu l'honneur d'assister aux travaux de votre commission des finances auxquels vous m'aviez appelé à participer. Je vous ai entendu parler du poste de la marine marchande. Il présentait le plus grand intérêt, sans doute, mais pas beaucoup plus ni beaucoup moins que les autres. Mais il s'agissait d'un compte déterminé.

Vous avez entendu un ministre qui ne fait pas partie de ces marxistes dont on voit l'ombre redoutable planer sur l'ensemble des dépenses d'investissement. Ce ministre vous a convaincus. M. Pellenc, que je m'excuse de citer une fois encore, avec la plus grande loyauté que nous lui connaissons et qu'il a démontrée encore ce jour-là et que j'apprécie peut-être plus encore que sa brillante intelligence...

M. Pellenc. C'est beaucoup trop!

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je dis la vérité, monsieur Pellenc, ne vous en offusquez pas. Vous l'aimez ! Vous avez dit: « J'ai des doutes, même sur l'abattement que j'ai proposé. » (*Sourires.*)

C'est le meilleur des Pellenc que je connais que celui qui doute, et j'espère que cela vous arrivera encore plus souvent. (*Applaudissements à gauche.*)

Ces doutes sont devenus des réalités et l'on a rétabli ces crédits alors que la marine marchande n'était pas la plus atteinte et la plus en retard dans les divers secteurs de l'activité économique.

Je dis cela, non pas pour critiquer votre décision que j'approuve entièrement car, pour le budget civil, il se pose des problèmes, il y a des angoisses.

Croyez-vous que nous n'avons pas essayé de voir si l'on pouvait grignoter quelques milliards ici et là ? Croyez-vous que nous n'y sommes pas arrivés ?

Dans les chiffres que je vous propose aujoud'hui, nous sommes arrivés au minimum au-dessous duquel vous n'aurez plus la certitude d'arriver à équilibrer l'économie de ce pays, le jour peut-être prochain où l'aide extérieure qui le soutien tant lui fera défaut.

Nous n'y sommes pas arrivés et vous non plus vous n'y êtes pas arrivés.

Vous ne pouvez pas, ici, arriver à diminuer l'un des crédits qui vous sont proposés. Si vous croyez pouvoir le faire par un abattement global, quand vous êtes mis en présence de la réalité de l'une des compositions de cet abattement, vous ne la réalisez pas. Vous y avez renoncé et vous avez bien fait.

Veuillez men excuser, peut-être certains d'entre vous sont-ils étonnés de voir qu'une expérience, il est vrai récente, ne

semble pas m'avoir inspiré et que j'essaye de vous convaincre alors que je suis incapable de le faire...

Je suis parfaitement convaincu de la thèse que je soutiens et que je vous demande de faire vôtre; c'est aussi la position du Gouvernement.

Je vous demande de faire maintenant de nouveau l'examen de conscience que vous avez fait hier, peut-être d'ailleurs dans une certaine confusion. Je vous demande maintenant de le faire en pleine clarté, vous qui êtes une chambre de réflexion.

Peut-on demander plus à l'emprunt et demander moins à l'investissement ? Je ne le crois pas. Je vous demande de ne pas être les auteurs ou les promoteurs d'une thèse de sous-investissement de la France. On a dit jadis que les grands pays ne se menaient qu'à grands risques. Je vous dirai plus modestement car c'est la vérité, et je le dis de toute mon âme, ils ne se mènent qu'à grands frais. (*Applaudissements à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Maroger.

M. Jean Maroger. Je serai très bref, mais je voudrais répondre au discours fort habile de M. le secrétaire d'Etat et rappeler ce que nous avons essayé de faire en commission. Nous avons d'abord proposé 20 milliards de réduction, puisque 10 milliards c'est simplement le report sur l'emprunt d'une dépense pour Electricité de France.

Est-il vraiment extraordinaire d'inciter l'E. D. F. à assurer elle-même son propre financement ? N'est-ce pas là le but que les promoteurs de la loi de nationalisation — si je me souviens bien des déclarations de M. Ramadier à l'époque et de celles qu'il a faites récemment à une réunion dans notre pays d'Aveyron où j'avais l'honneur de me trouver avec M. le ministre Lacoste — le but qu'on nous a toujours indiqué comme étant celui que devait poursuivre Electricité de France ?

D'ailleurs, si j'ouvre cette brochure verte qu'on nous a distribuée à la fin de nos travaux, j'y trouve cette phrase:

« En ce qui concerne les sociétés nationales, leurs dépenses d'investissements ont été, il est vrai, jusqu'à présent, financées par l'Etat dans leur presque totalité. Mais si ce régime était justifié, aujourd'hui il cesse de s'imposer dès que ces sociétés se trouvent en mesure, grâce aux efforts accomplis, d'augmenter leurs bénéfices du fait d'une productivité accrue et d'acquérir un crédit propre par une bonne gestion. »

Le rapport ajoute: « Certains signes montrent que les Charbonnages de France et Electricité de France ont atteint ce stade. »

Il ne semble donc pas que nous fassions à ces sociétés une demande qui soit au-dessus de leurs forces en les incitant à commencer leur auto-financement.

En commission des finances, M. le ministre Lacoste nous a dit: « Il y a dans cette loi une disposition qui nous inquiète beaucoup; c'est un certain article 48 qui dispose que lorsque nous emprunterons, on nous réduira automatiquement les crédits ! »

M. le directeur d'Electricité de France, qui était présent, ajoutait: « Avouez que c'est une curieuse manière de nous aider à emprunter et de nous encourager à le faire. Chaque fois que nous trouvons quelques pauvres milliards, immédiatement les crédits budgétaires nous seront diminués d'autant. »

Nous avons fait disparaître cette disposition de l'article 48 que l'Assemblée nationale avait d'ailleurs atténuée. Il nous a semblé que nous ne faisions là rien que de très naturel et de très raisonnable.

Je réponds maintenant à M. le secrétaire d'Etat qui nous dit: vous majorez d'autant la somme à trouver par l'Etat.

Mais bien sûr, monsieur le ministre, au lieu de 130 milliards — nous vous l'avons dit et je l'ai dit moi-même à cette tribune — c'est 150 milliards qu'il vous faudra trouver, si l'on prend les 10 milliards d'Electricité de France et les 14 milliards des P. T. T.

Mais nous croyons qu'avec la politique que nous préconisons, si vous arrivez à montrer à ce pays que vous cherchez farouchement, dans des conditions difficiles, à le préserver d'une superfiscalité envahissante, ce pays trouvera des moyens supplémentaires de souscrire à l'emprunt et je prétends — je continuerai à le prétendre — qu'avec cette politique il sera plus facile de trouver 150 milliards dans notre système que 130 milliards dans le vôtre...

M. Reveillaud. C'est tout le fond de la question.

M. Jean Maroger. ...car je ne veux pas être mauvais prophète, j'en serais désespéré, mais je ne pense pas qu'avec votre fiscalité l'emprunt aurait produit 130 milliards.

M. Reveillaud. L'or se risquera à sortir des cachettes quand la confiance sera revenue. (*Applaudissements sur de nombreux bancs au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Pierre Boudet. Il faudrait décréter à quel moment.

M. Dulin. Ce n'est pas tant que vous serez au Gouvernement que la confiance reviendra. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Maroger. Quant aux 20 milliards supplémentaires, nous avons cherché, à la commission des finances, un fil conducteur pour savoir quelle attitude nous prendrions envers les autres crédits. Nous n'avons pas voulu prendre l'attitude qui eût consisté à discuter systématiquement l'utilité, l'opportunité de tel ou tel investissement. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. Edgar Faure, à savoir qu'il est possible que certaines des dispositions des auteurs du plan puissent être critiquées et qu'on puisse regretter certains investissements et certaines entreprises. Mais peu importe, après tout, puisqu'il n'y a que les gens qui ne font rien qui ne se trompent jamais; je n'entends pas remettre en cause la validité des dispositions prises, car il faut rendre hommage aux résultats obtenus, qui sont incontestables.

Par conséquent, ce n'est pas là-dessus que nous avons voulu faire porter notre attitude. Nous avons essayé de distinguer entre les travaux commencés et les travaux non commencés. Il nous a semblé qu'à une époque où le plan Marshall va aller s'amenuisant et alors que ces ressources rentrent pour 240 milliards dans le volume du budget, il était profondément imprudent de nous engager inconsidérément dans un programme complémentaire, avant d'être assurés d'avoir financé le plan initial. Par là, nous entendions montrer que nous tenions très largement compte des desiderata qui s'étaient fait jour de l'autre côté de l'assemblée, et notamment du côté du parti socialiste qui redoutait, à juste titre, autant que nous tous d'ailleurs, les effets d'un ralentissement ou d'un arrêt des commandes en cours.

Par conséquent, nous avons cherché à dégager quelle pouvait être à peu près la grande masse de ces travaux en cours, de ces travaux commencés. J'ai vu dans le plan, portés comme commencés, des travaux entrepris en 1940 ou 1941, totalement arrêtés depuis, et qu'il est question de reprendre l'année prochaine. Est-ce réellement là un travail commencé ? Il n'y a pas de nouvelles commandes passées et c'est véritablement un travail nouveau.

D'autre part, nous avons été frappés, et c'est une observation que je veux faire pour le plan, par ce fait que, dans ce plan, on nous donne connaissance de force détails sur tous les travaux entrepris : voilà la liste des travaux faits dans les charbonnages, voilà la liste des travaux faits à Electricité de France... Il y a une série de barrages qui s'étalent les uns après les autres, et là on nous dit, quand nous voulons faire une observation: ces travaux-là sont commencés, vous ne pouvez pas y toucher.

Mais pour les travaux non encore engagés, on est infiniment plus sobre d'explications. Il y a dans le plan près de 90 milliards pour les travaux de l'Afrique du Nord et la France d'outre-mer. Nous sommes tout disposés, et nous savons qu'il faut faire un effort considérable pour la France d'outre-mer. Mais nous savons que tous ces travaux ne sont pas mûrs pour être exécutés immédiatement et qu'il y a vraiment bien peu d'explications fournies.

M. Saller. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Maroger ?

M. Jean Maroger. Je vous en prie.

M. Saller. Je voudrais rectifier une opinion qui tend à se propager et qui est absolument contraire à la vérité. Hier, on a dit ici, et c'est un représentant d'outre-mer qui l'a dit, sans doute par erreur, que les travaux qui étaient entrepris outre-mer n'avaient pas été étudiés d'une façon suffisante et n'étaient pas en état d'être exécutés.

Aujourd'hui, avec toute l'autorité qui s'attache à votre personne, mon cher collègue, vous reprenez la même opinion. Elle est, je le répète, contraire à la vérité. On a confondu l'étude et la nécessité de ces travaux, et les installations matérielles nécessaires à leur réalisation.

J'en appelle à un homme qui connaît bien la question, puisqu'il a été ministre de la France d'outre-mer au moment précisément où les grands travaux étaient envisagés. Il pourra, je crois, vous confirmer que ces travaux ont été étudiés, qu'ils se rapportent en particulier à de longues études faites depuis bien longtemps avant la guerre, souvent dans les services compétents de la direction des travaux publics, du ministère de la France d'outre-mer et des territoires d'outre-mer. On n'a rien innové. On a repris leurs projets. Ce sont les projets étudiés depuis longtemps qu'on exécute aujourd'hui. Il est nécessaire d'installer outre-mer des entreprises de travaux publics pour les exécuter. C'est cette installation qui retarde, ou plutôt qui retardait, l'exécution. Cette installation est chose faite actuellement; à peu près toutes les entreprises de France qui avaient les moyens de travailler outre-mer s'y sont installées et y travaillent aujourd'hui. Mais de là à dire que les travaux ne sont pas étudiés, qu'ils ne sont pas nécessaires, il y a une confusion qu'il ne faut pas laisser s'installer dans l'esprit ni du public, ni du Parlement. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. Jean Maroger. Je n'ai jamais dit que ces travaux n'étaient pas nécessaires et qu'ils ne seraient pas étudiés. J'ai dit que je croyais que les études n'étaient pas terminées.

M. Saller. Si, elles sont terminées.

M. Marius Moutet. Certaines, comme pour les chutes d'Edéa ne le sont pas, mais beaucoup le sont.

M. Jean Maroger. D'autre part, nous avons trouvé autre chose dans ce dossier. On nous a dit: il y a 10 milliards pour l'Indochine, sans autre explication. Pour qui ces 10 milliards ? Pour le Vietnam ? Pour Bao Daï ? Pour Ho Chi Minh ? Pour la France, je l'espère, mais il n'y a pas d'indication.

Trois milliards et demi pour la Sarre, aucune indication, c'est tout ce qu'il y a dans le dossier ! Quand on demande de quoi il s'agit, on nous répond: ce sont des engagements internationaux! Je veux bien. On ne nous a pas dit à quoi ces crédits sont affectés et, *a priori*, la Sarre ne me paraît pas être un de ces pays dont le développement industriel soit tellement arriéré qu'il soit nécessaire de toute urgence de l'accroître. C'est pourquoi nous avons eu conscience, en limitant à 20 milliards le chiffre des abattements...

M. Marius Moutet. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean Maroger. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. Marius Moutet avec l'autorisation de l'orateur.

M. Marius Moutet. Lorsque vous parlez de 10 milliards pour l'Indochine, vous vous étonnez de cette prévoyance. Quelle thèse avons-nous défendue pour l'Indochine ? C'est que l'œuvre française doit y être continuée avec un gouvernement indépendant, ayant sa totale liberté.

Mme Marie Roche. La thèse de la guerre, toujours! (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Marius Moutet. Après toute une nuit, ce n'est pas le moment d'avoir une crise. Hier soir, cela se comprenait encore.

Je disais donc que, si nous n'avions rien prévu pour continuer l'œuvre de développement économique qui, avec le développement culturel, est celle que nous avons la prétention d'y avoir instituée, je me demande comment nous pourrions faire croire que notre intention doit être de poursuivre cet effort.

Mme Marie Roche. Quelle honte! vous faites mourir des hommes! (*Bruit.*)

M. Jean Maroger. D'autre part, dans les entreprises nationalisées, quoi qu'on en dise, les crédits prévus ne s'appliquent pas uniquement à des travaux en cours. Il est de notoriété publique que 15 milliards de travaux nouveaux doivent être engagés par Electricité de France, et je ne parle pas des crédits prévus pour les charbonnages.

La brochure émise par le commissariat au plan, et dont je parlais tout à l'heure, prévoit expressément, à sa page 37, des autorisations de travaux neufs.

Au total, nous avons eu conscience qu'en ramenant à vingt milliards — car je rappelle que c'est un des points où, en seconde lecture, la commission, tenant compte des observations faites et de l'intérêt des investissements, a le plus réduit les chiffres qui avaient été envisagés en première lecture —, en nous limitant à 20 milliards donc, nous estimons que l'on peut trouver — et c'est pourquoi nous demandons au Gouvernement de les trouver — une série de travaux dont la suppression ou l'ajournement ne freinera pas l'activité du pays et n'entraînera pas de réductions d'emplois, c'est dans la conscience que cette opération est possible, que nous avons proposé cette réduction et qu'au nom de mes amis je vous demande de la maintenir. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Mme le président. Quel est l'avis de la commission sur la prise en considération demandée par le Gouvernement ?

M. le rapporteur général. La commission maintient son texte.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je demande la parole.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je voudrais, d'un simple mot, répondre aux observations présentées par M. Maroger, mais je voudrais lui indiquer tout de suite... (*Mouvements divers.*)

J'avais cru comprendre qu'une certaine impatience, bien excusable, d'ailleurs, semblait se manifester dans l'Assemblée. Je pense que c'est un hommage que je rends à l'un de ses représentants les plus éminents. Bien sûr, il y a des travaux neufs, sans cela, il n'y aurait jamais de travaux! Je voudrais dire que, dans la pénurie des sommes, nous avons dû les réduire au strict minimum — d'ailleurs mon collègue M. Robert Lacoste pourra vous dire que les travaux ont été limités à la construction de centrales thermiques, que tout le monde s'accorde à considérer comme indispensables; les autres travaux concernant l'Afrique du Nord, la France d'outre-mer ou un total de 27 milliards sur 71 milliards de crédit.

Je crois que véritablement on ne peut aller au-dessous. En ce qui concerne les travaux d'Indochine, il y a une question de fond soulevée par M. Moutet. On ne peut pas dire qu'il faut renoncer à faire des travaux d'équipement, alors qu'ils sont commencés. Il ne s'agit pas de nouveaux programmes mais de travaux entrepris sur le compte du Trésor indochinois, qui aboutissaient à retomber pratiquement, par le jeu des transferts, sur le Trésor français.

Il y a un point sur lequel je voudrais répondre à M. Maroger sur sa notion de l'augmentation de l'endettement.

M. Maroger soutient un raisonnement séduisant, mais je ne crois pas qu'il soit dans la bonne voie: S'il n'y a pas d'impôt nouveau, dit-il, les gens prêteront plus volontiers; mais il y a une limite à la possibilité d'endettement et comme l'a dit hier M. Petsche, on pourrait plutôt dire que nous sommes un peu au-dessus qu'au-dessous de cette limite. Le fait évidemment de ne pas avoir d'impôt supplémentaire est agréable aux contribuables encore que les impôts dont ils se plaignent le plus ne sont pas supprimés, je veux dire les impôts directs ou les acomptes sur les sociétés, et que la charge fiscale que vous avez écartée c'est essentiellement la taxe à la production. Or, l'expérience de l'an dernier a achevé de prouver qu'elle est supportable pour l'économie puisque le taux en est passé de 10 à 12,50 p. 100 sans qu'il y ait eu bouleversement.

Quoi qu'il en soit, je parle maintenant de la dépense et non de la recette. Vous seriez alors contre toute l'histoire de la IIIe République. Croyez-vous que ce soit en présentant un budget en mauvais équilibre, ou en équilibre en partie fictif, que vous attirerez la confiance ? Votre budget, tel qu'il est, à cette heure-ci, monsieur Maroger, est un budget inflationniste, car je crois avoir démontré que nous ne pourrions pas cumuler à la fois les abattements de la commission et le plan de compression.

Il y a donc déjà là un écart.

Si vous ajoutez les 14 milliards des postes, télégraphes et téléphones aux 10 milliards de l'Electricité de France, comme les gens n'auront pas de fonds disponibles pour souscrire aux bons du Trésor, vous augmenterez la marge inflationniste de votre budget.

Croyez-vous que vous instaurerez ainsi un climat tel que les gens iront apporter leur or pour souscrire à des emprunts supplémentaires ? Je ne le pense pas.

L'exemple auquel on faisait allusion tout à l'heure prouve que ce ne sont jamais les budgets faciles qui ont entraîné la confiance ou permis l'emprunt. Ce ne sont jamais les gens qui sont allés sur le marché dire: « Il me faut de l'argent » qui en ont trouvé: ce sont les gens qui ont pratiqué une politique financière rigoureuse; et je ne veux citer aucun nom car j'aurais l'air, par des comparaisons, de sortir de la modestie, non pour moi, mais pour mon « chef hiérarchique », comme vous disiez hier.

Si vous cherchez vraiment les noms des grands ministres des finances, vous n'en verrez pas qui aient reporté sur l'emprunt une charge qu'il leur paraissait très difficile de demander à l'impôt. Vous présentez un budget tel que le profane, l'épargnant se rendra évidemment compte, comme vous-même d'ailleurs, que l'équilibre de ce budget n'est pas aussi sincère ni aussi authentique qu'il conviendrait. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Courrière.

M. Courrière. Je voudrais rectifier une erreur qui s'est glissée dans l'exposé de M. Maroger en ce qui concerne le montant total des abattements prévus par la commission des finances.

J'en appelle à ceux qui ont assisté aux travaux de cette commission. Dès le départ il avait été prévu 10 milliards pour Electricité de France, 13 milliards sur les Charbonnages, 2 milliards sur la Compagnie nationale du Rhône, 1 milliard sur l'azote, 2 milliards sur Air France et 24.800 millions sur le remboursement d'emprunts de pré-financement des entreprises publique. Cela faisait un total de 52.800 millions.

La commission des finances a réduit ce total de 52.800 millions à 20 milliards, mais de la façon suivante: d'une part, elle a renvoyé à l'emprunt les 10 milliards prévus pour Electricité de France, ce qui revient, ainsi qu'on vient de l'expliquer, à les supprimer. D'autre part, elle s'est aperçue que ce remboursement d'emprunts de pré-financement des entreprises publiques était porté en recettes par ailleurs. Par conséquent, c'était une opération parfaitement blanche. Si vous faites la soustraction, il restait seulement 18 milliards d'abattements. Mais comme vous aimez les comptes ronds vous avez arrondi à 20 milliards, ce qui fait que, contrairement à ce que vous

prétendez, vous n'avez pas diminué la somme, mais vous l'avez augmentée de 2 milliards.

M. Jean Maroger. Si l'on avait supprimé les 24 milliards correspondant au remboursement des avances bancaires dont les entreprises nationalisées ont bénéficié, cela faisait bien 24 milliards de moins en trésorerie pour le fond, donc une réduction des possibilités de financement des investissements.

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce.

M. Robert Lacoste, *ministre de l'industrie et du commerce.* Mesdames, messieurs, M. Maroger a invité les industries nationalisées à financer par leurs propres moyens les travaux d'équipement.

Si les travaux d'équipement des sociétés nationalisées exigent des crédits aussi considérables que ceux qui sont indiqués dans les documents budgétaires, c'est qu'elles ont un très grand retard d'équipement.

Personne ne peut contester que, depuis bien des années, avant la guerre et pendant la guerre, on n'a pu faire aucune opération d'entretien dans les Charbonnages de France. La plus grosse partie des crédits d'équipement qui sont prévus pour les Charbonnages de France sont destinés non pas seulement à augmenter la capacité de production des charbonnages mais aussi et surtout à maintenir leur capacité de production au niveau actuel et à moderniser les installations, tant était grand le retard d'équipement de nos houillères.

Il n'est pas contestable, non plus, que Electricité de France se trouve en face d'un problème extrêmement difficile à résoudre. Il nous faut pousser la production d'électricité au delà de tout ce qui avait été prévu, tant est rapide l'accroissement de la consommation.

C'est ainsi que l'on a abouti, au cours des dernières années, à un volume de travaux — et M. Maroger est bien place pour en connaître — qui dépasse singulièrement ce qui avait été prévu avant la guerre au point de vue du rythme de l'exécution même de ces travaux.

D'autre part, les prix fixés par la puissance publique pour les fournitures faites par ces industries nationalisées ou, si vous voulez, par ces industries de base, ont été constamment au-dessous des prix de revient. C'est le cas du charbon, dont le prix est, il est vrai, élevé, mais qui a néanmoins un coefficient d'augmentation, par rapport à 1938, encore inférieur au coefficient d'augmentation moyen des prix des produits transformés. Les industries de base, les industries nationalisées comme d'ailleurs la sidérurgie qui ne l'est pas, ont eu, du fait qu'on a fixé très sévèrement leur prix, les plus grosses difficultés à rassembler les capitaux nécessaires à leur modernisation.

Les industries nationalisées ont dû recourir aux fonds publics. Quant à la sidérurgie, on a prévu, dans ses prix, une fraction destinée à couvrir ce qu'on appelle l'amortissement technique. Bien entendu, au fur et à mesure que notre gestion s'affirme, s'améliore et s'ordonne dans les industries nationalisées, nous dégageons le plus possible de ressources pour couvrir les travaux qui, véritablement, nous incombent dans une gestion commerciale et industrielle correcte.

Déjà, M. Pellenc nous y avait invité l'année dernière. En effet, en saine gestion, il y a toute une catégorie de travaux: travaux d'entretien et travaux de renouvellement qui doivent être pris en charge par les entreprises elles-mêmes. Cette année, à Electricité de France, nous avons prévu — si nous pouvons réaliser certaines adaptations de taxes et de tarifs — 26 milliards de ressources propres qui ne sont pas des ressources prélevées sur les fonds publics, mais des ressources commerciales destinées à couvrir les dépenses de renouvellement.

Dans nos charbonnages, nous avons prévu également une part d'auto-financement — ce n'est peut-être pas absolument le terme propre — assez considérable. Déjà, l'année dernière, nous étions autorisés à emprunter 65 milliards pour couvrir 65 milliards de travaux dans les charbonnages et nous n'avons emprunté que 57 milliards, ce qui veut dire que nous avons affecté une partie importante des recettes aux travaux de renouvellement.

Nous sommes donc allés dans le sens que nous demandait déjà, l'année dernière, et justement, M. Pellenc. Cette année nous prévoyons dès le départ environ 12 milliards — primitivement nous avions prévu 15 milliards mais nous avons été obligés de descendre à 12 du fait des majorations fiscales prévisibles — 12 milliards que nous affecterons aux travaux de renouvellement et d'entretien.

Beaucoup de bons esprits se posent la question de savoir si l'on a raison de faire actuellement des sacrifices très lourds pour maintenir le rythme d'exécution de travaux à très longue portée. La question s'est posée notamment dans les Charbonnages de France. Elle ne se pose pas pour Electricité de France.

On a dit, par exemple, que l'on avait tort de consacrer des sommes aussi importantes que celles qui étaient prévues à la construction des grands ensembles. Oui, mais je répète ceci: nous sommes obligés — c'est une donnée impérative de notre structure économique — nous sommes obligés de faire une politique qui, à longue portée, amènera une détente de notre prix du charbon.

Le prix du charbon, en raison des difficultés d'exploitation de nos gisements, a toujours pesé sur le développement de l'industrie française et sans doute est-il même un des facteurs qui ont empêché le développement de nos exportations.

Il est donc nécessaire de moderniser nos installations minières, et c'est pourquoi nous avons adopté des vues qui doivent aboutir à une rénovation complète des installations de nos charbonnages pour atteindre cet objectif: la diminution du prix de revient et aussi l'amélioration de la qualité de nos charbons.

C'est cela la justification de cet énorme effort qui est demandé en faveur de ce que l'on appelle « les grands ensembles ».

Dira-t-on que l'on a fixé des objectifs quantitatifs un peu trop élevés ? C'est vrai. La meilleure preuve, c'est que nous avons réduit de 70 à 59 millions de tonnes l'objectif à atteindre en 1952.

M. Jean Maroger. Peut-être aurait-il fallu aller jusqu'à 50 millions de tonnes!

M. le ministre de l'industrie et du commerce. Je ne suis pas partisan de faire du charbon à tout prix et je comprends très bien qu'il faut, dans ce domaine, se garder de vues ambitieuses et aussi tenir compte des possibilités que nous offrent d'autres sources et d'autres formes d'énergie, aussi bien l'énergie électrique que celle qui provient de l'utilisation des combustibles liquides.

Si l'on réduit considérablement les crédits qui sont affectés aux travaux d'équipement de nos industries de base, bien sûr, on déclenchera le chômage dont on a parlé tout à l'heure, mais aussi, et c'est surtout ce qui me préoccupe dans le département que j'administre, on ira à l'encontre des exigences de la vie économique française.

Si l'on dit que le développement exagéré des investissements dans les industries nationalisées nuit aux investissements dans l'industrie privée, je réponds que, cette année, 35 milliards seront affectés à l'industrie privée...

M. Pierre Boudet. Il est important d'en parler.

M. le ministre de l'industrie et du commerce. ...pour des travaux qui excèdent les possibilités propres de celle-ci.

Ces 35 milliards seront employés en particulier à la construction des centrales électriques et des cokeries de l'industrie sidérurgique, à la construction de trains à bandes dans la sidérurgie, et à l'augmentation de la capacité de production des produits chimiques de base: d'engrais azotés, de ferro-alliages.

J'ajoute que toutes les commandes passées aux industries nationalisées sont ensuite transférées à l'industrie privée et, sans doute, ne contesterez-vous pas cette observation que certaines branches de notre industrie privée, notamment les industries mécaniques, ont, du fait du volume de ces commandes, trouvé des possibilités de moderniser elles-mêmes leur outillage par autofinancement. D'ailleurs, les possibilités propres de l'industrie privée ne sont pas négligeables, puisque, l'année dernière, on évaluait à 150 milliards environ le montant des investissements industriels privés qui ont été réalisés par appel au marché ou par appel à l'épargne des sociétés, c'est-à-dire à l'autofinancement.

Voilà, mesdames et messieurs, les quelques observations que je voulais vous présenter en insistant encore, si vous le permettez, sur le fait que la gestion de nos industries nationalisées est à l'heure actuelle en très grand progrès, que l'ambition du Gouvernement est de poursuivre les efforts dans la voie de l'amélioration de cette gestion.

Je peux bien souligner notamment que grâce aux efforts qui sont accomplis depuis plus d'un an et demi, la situation de nos charbonnages s'améliore de jour en jour. Le rendement au fond, qui était avant les grèves de 1948, en septembre, de 949 kilos, atteint certains jours à l'heure actuelle 1.180 kilos.

M. Longchambon. Permettez-moi une observation, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'industrie et du commerce. Volontiers!

Mme le président. La parole est à M. Longchambon, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Longchambon. Je suis extrêmement heureux d'enregistrer cette amélioration du rendement au fond dans les charbonnages. Mais il est encore inférieur à ce qu'il était avant-guerre, au moment où nous n'avions pas réalisé dans nos charbonnages les 200 milliards d'investissements que nous y avons faits depuis la Libération.

M. le ministre de l'industrie et du commerce. Je vous réponds que le rendement dans les mines n'est pas uniquement fonction des investissements.

M. Longchambon. Certainement pas.

M. le ministre de l'industrie et du commerce. Il est fonction de l'effort humain et je rappelle qu'après la longue et grave maladie que l'on a constatée dans nos charbonnages comme dans tous les charbonnages étrangers, nous avons eu un redressement psychologique qui a abouti aux résultats d'aujourd'hui et qui me permet d'affirmer que les chiffres de 1938 seront sans doute atteints cette année.

Ce redressement a débuté le jour de septembre 1947 où j'ai pris une circulaire interdisant la grève perlée, où j'ai dépolitisé les conseils d'administration et où j'ai mis à la tête des charbonnages et des houillères de bassins des équipes cohérentes de techniciens compétents. Je continuerai ce travail.

M. Pellenc. C'est très vrai, et vous pouvez en être félicité.

M. le ministre de l'industrie et du commerce. Je me permets donc de souligner que l'on fait dans les industries nationalisées un immense effort de remise en ordre, et que les crédits qui vous sont demandés aujourd'hui ont été honnêtement calculés.

M. Léon David. Puis-je vous poser une question, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie et du commerce. Je vous en prie, monsieur le sénateur.

Mme le président. La parole est à M. David.

M. Léon David. Au cours de votre exposé vous avez parlé de crédits affectés à la fabrication d'engrais azotés. Je voudrais vous demander — ce n'est pas la première fois — s'il en est prévu pour l'usine d'hydrogénation et de synthèse qui doit fabriquer des engrais azotés dans le département des Bouches-du-Rhône, à Rousset.

M. le ministre de l'industrie et du commerce. Parfaitement.

M. Léon David. Il serait bon dans ce cas de reprendre les travaux de construction. Je voudrais vous poser une deuxième question. Quelles mesures comptez-vous prendre pour arrêter le chômage dans les puits de mines, dans la Loire et dans le bassin houiller des Bouches-du-Rhône ? Pensez-vous continuer à licencier du personnel et, dans ce cas, que ferez-vous du personnel licencié ?

M. le ministre de l'industrie et du commerce. M. le sénateur se préoccupe des menaces de chômage que l'on perçoit déjà dans certains bassins houillers, et notamment dans la Loire.

M. Léon David. Le chômage existe.

M. le ministre de l'industrie et du commerce. Je lui réponds que nous n'aurons pas de chômage dans la Loire, ni ce mois-ci, ni le mois prochain, du fait que nous avons pu obtenir de la Société nationale des chemins de fer français et d'Electricité de France qu'elles augmentent leurs achats de charbon dans le bassin de la Loire.

Quant au problème de fond, je veux lui dire que j'envisage de le traiter ainsi.

Premièrement, constructions — et c'est prévu dans les programmes d'équipement actuellement soumis au Parlement — de centrales thermiques sur le carreau des mines; c'est, en effet, une des meilleures utilisations que l'on puisse imaginer de certaines qualités de charbon français.

Deuxièmement: la revision du plan d'importation. Ici, je voudrais souligner, monsieur David, sans malice, bien entendu, que nous avons un excédent de charbon flambant de Lorraine que viennent encore accroître les importations de charbon polonais. Il nous faudra reviser notre plan d'importation charbonnière.

Troisièmement: il faut donner des facilités aux bassins houillers pour reconstituer les stocks qu'ils avaient avant la guerre, lesquels étaient notablement supérieurs aux stocks actuels, et permettre aux grands nationalisés, qui sont gros consommateurs de combustibles, de refaire également les stocks qu'ils avaient avant la guerre et qui, eux aussi, étaient bien supérieurs à ceux qui existent actuellement.

L'ensemble de ces dispositions doit permettre d'éluder pour longtemps, je l'espère, les menaces de chômage que vous avez signalées à juste titre.

M. Léon David. Je voudrais vous indiquer, monsieur le ministre, que, pour le bassin des Bouches-du-Rhône, ce n'est pas une menace, mais un fait. Les mineurs chôment actuellement deux jours par semaine et on stocke du charbon. Donc, il y a des mesures immédiates à prendre. On licencie du personnel dans une période où l'on demande un effort aux mineurs, au moment où l'on importe massivement des charbons étrangers.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Revenez au sujet!

M. Léon David. Je vous demande pardon, monsieur le ministre, c'est le sujet. La discussion porte sur les houillères et les industries nationalisées. Je pose des questions précises. M. le ministre m'a répondu. Je ne suis pas satisfait de ses réponses qui ne règlent rien dans l'immédiat.

M. le ministre de l'industrie et du commerce. Vous savez qu'il est prévu pour l'utilisation des lignites des Bouches-du-Rhône une usine de synthèse et une centrale thermique. Le meilleur moyen de hâter la construction et la réalisation de ces projets, c'est de voter les crédits en cours.

Mme le président. Je vais consulter le Conseil sur la prise en considération du texte de l'Assemblée nationale.

M. Nestor Calonne. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Calonne pour expliquer son vote.

M. Nestor Calonne. Mesdames, messieurs, ce n'est pas par hasard que, depuis le début de la discussion sur le budget, nous avons assisté à des signes de ralliement de la droite, du centre et de la gauche, parlementairement parlant, ralliement opéré sous le signe de l'anticommunisme, comme si ce dernier pouvait payer, comme avant la guerre et pendant la guerre, pour tous les maux dont souffre le capitalisme international, dont la concentration de la production est parvenue à un degré très élevé, alors qu'ont diminué constamment les conditions de vie de tous les producteurs et aggravé les conditions de travail, créé les monopoles dont le rôle est décisif dans la vie économique. C'est pourquoi, au moment de faire le bilan d'une année politique et économique, nous voyons se développer dans tous les pays capitalistes, et particulièrement dans le nôtre, des attaques insidieuses contre les lois sociales conquises de haute lutte par tous les travailleurs français et aussi contre les nationalisations.

Les chemins de fer français, à travers les cheminots, subissent de la part de leurs adversaires réactionnaires, qui ont pour chef de file M. Pellenc, des attaques sournoises que les cheminots, tous les cheminots sans distinction d'opinions politiques, se chargeront, par leur union étroite, de repousser du pied avec indignation.

Nous ne nous étendrons pas sur le problème de la S. N. C. F., que notre ami M. Dutoit a déjà si brillamment exposé, mais je veux aborder d'autres problèmes, ceux d'Electricité de France et de Charbonnages de France.

Quel était l'équipement énergétique de la France avant guerre pour les besoins de la France ? Il était déjà très insuffisant et il s'est aggravé, chacun le reconnaîtra, pendant la guerre. Et voici qu'après la guerre, un programme de redressement veut permettre d'ajuster production et consommation à environ 40 milliards de kilowatts, ce qui, nous sommes d'accord sur ce point, mettrait fin à la pratique désastreuse des coupures.

Mais, depuis octobre 1947, des freinages ont été apportés au programme du plan par des réductions successives des crédits nécessaires. Le programme d'équipement a subi des retards qui sont déjà de l'ordre de 2 milliards de kilowatts annuels. Il en résulte de fortes réductions du personnel des chantiers, celui-ci étant ramené à 39.000 unités. Ces retards accumulés ont déterminé, au début de l'hiver 1949-1950, des coupures accrues et préjudiciables à la population, la perte de plus de 30 millions d'heures de travail, rien que dans la métallurgie.

Au lieu de chercher à redresser cette situation désastreuse en accordant à Electricité de France les 30 ou 40 milliards qui seraient nécessaires pour 1950, les propositions qui nous sont faites par le Gouvernement et par les adversaires des nationalisations sont d'un ordre nettement inférieur aux besoins d'Electricité de France.

La conséquence pratique d'une telle politique, si elle est entérinée par notre assemblée et, en deuxième lecture, par l'Assemblée nationale, c'est qu'une réduction importante des programmes de 1950, tant en ce qui concerne la production que les transports et la distribution de l'énergie électrique, en particulier des chantiers hydrauliques pourtant déjà freinés ou quasiment arrêtés, serait maintenue dans les mêmes conditions, voire même aggravée. Il s'agit des barrages de Randin, Campan, Pomponne, Montpezat et d'autres encore que vous connaissez tous. Aucun autre chantier hydraulique ne sera ouvert en 1950.

Seuls les chantiers susceptibles d'être terminés en 1950 et 1951 seraient activement poursuivis. Les effectifs actuels de 39.000 ouvriers du génie civil seraient réduits de 25 p. 100 et supporteraient, de ce fait, plus de 10.000 licenciements.

Le plan production-consommation ne pourra être atteint en 1952; et il en résultera toujours une aggravation du chômage dans les industries métallurgiques et de constructions électromécanique. Chacun de nous doit prendre ses responsabilités dans la question du développement économique de notre pays.

Mme le président. Monsieur Calonne, je vous prie de conclure car vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Nestor Calonne. Quant à nous, conscients de rendre service au peuple et à la France, nous donnerons et nous voterons les crédits nécessaires à l'Electricité de France étant entendu que ces fonds peuvent être récupérés sur le budget de la guerre destiné à des œuvres de mort et de ruines et qui peuvent aussi être largement récupérés sur les grosses sociétés industrielles, commerciales ou bancaires de France qui, pendant l'exercice 1949, ont doublé, triplé, voire même quintuplé les bénéfices qu'elles ont réalisés au cours de l'exercice 1948.

Pour les Charbonnages de France, je me réserve d'intervenir, à nouveau, et nous verrons qui, du Gouvernement ou de la réaction, aura raison du problème qui nous préoccupe en ce moment. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme le président. Quel est l'avis de la commission sur la prise en considération du chiffre de l'Assemblée nationale à l'article 5 ?

M. le président de la commission. La commission maintient son texte.

Mme le président. Je consulte le Conseil de la République sur la prise en considération du chiffre de l'Assemblée nationale.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Le Gouvernement demande un scrutin.

Mme le président. Je suis saisie par le Gouvernement d'une demande de scrutin sur la prise en considération du chiffre de l'Assemblée nationale.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

Mme le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	297
Majorité aboslue	149
Pour l'adoption	118
Contre	179

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Nous revenons à l'amendement présenté par Mme Suzanne Girault, Mlle Mireille Dumont, M. Dupic et les membres du groupe communiste et apparentés, qui a été défendu tout à l'heure par Mme Roche.

Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission repousse l'amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Il est inutile que le Gouvernement exprime à nouveau son avis.

Il regrette que ce soit le groupe communiste qui ait l'avantage d'être le défenseur des investissements.

Mme le président. Je suis saisie d'une demande de scrutin présentée par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	307
Majorité absolue	154
Pour l'adoption	81
Contre	226

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Deux amendements devraient venir maintenant en discussion: le premier présenté par M. Léo Hamon (n° 55), le second par MM. Lamarque, Courrière et les membres du groupe socialiste (n° 104); ils tendent tous les deux à reprendre le chiffre de 398 milliards adopté par l'Assemblée nationale. Mais, tenant compte du rejet de la demande de prise en considération du chiffre de l'Assemblée nationale formulée par le Gouvernement, ces deux amendements n'ont plus d'objet.

Personne ne demande plus la parole sur le premier alinéa de l'article 5 ?...

Je le mets aux voix.

(*Une épreuve à main levée a lieu.*)

Mme le président. MM. les secrétaires m'informent qu'il y a doute.

M. Jacques Debû-Bridel. Je demande un scrutin.

Mme le président. Je suis saisie d'une demande de scrutin présentée par le groupe d'action démocratique et républicaine.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

Mme le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	310
Majorité absolue	156
Pour l'adoption	193
Contre	117

Le Conseil de la République a adopté.

Je vais mettre aux voix le deuxième alinéa de l'article 5.

M. Courrière. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Courrière.

M. Courrière. M. Longchambon a demandé que l'on vote par division. Je voudrais savoir s'il ne s'agit pas, en quelque sorte, d'un véritable amendement.

M. le rapporteur général. Je me permets de vous rappeler, monsieur Courrière que nous avions précisément admis cette procédure en commission.

Mme le président. Le vote par division est de droit lorsqu'il est demandé.

M. Longchambon. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Longchambon.

M. Longchambon. Je rappelle simplement que j'ai demandé tout à l'heure le rejet des deuxième et troisième alinéas de l'article 5 pour des raisons que j'ai exposées, et sur lesquelles je ne reviendrai pas.

J'ajoute que c'est l'avis de la majorité de la commission de la production industrielle de voir rejeter ces deux alinéas et j'espère que mes collègues voudront bien la suivre dans leur vote.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. La commission s'en rapporte à la sagesse du Conseil.

M. Marcel Grimal. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Marcel Grimal.

M. Marcel Grimal. Mesdames, messieurs, je tiens à élever ici une protestation.

Sur ces alinéas, en effet, deux amendements avaient été déposés, l'un présenté par M. Longchambon, l'autre par moi-même. Ces deux amendements n'ont pas été retenus par la commission des finances. Or, je m'aperçois que, par la bande, M. Longchambon reprend son amendement, alors que je n'ai pas la possibilité de reprendre le mien.

Je tiens à protester contre cette façon de procéder.

M. Longchambon. Je voudrais faire observer à mon ami M. Grimal que, s'il avait été présent lorsque j'ai exposé les raisons pour lesquelles j'ai demandé le vote par division et le rejet des alinéas 2 et 3, il aurait constaté que ces raisons

coïncidaient exactement avec ses désirs, à savoir: pouvoir, en accord avec l'Assemblée nationale, — avec laquelle nous nous entendons sur le fond — établir un texte plus satisfaisant au cours du vote de la loi des voies et moyens. M. Grimal demandait lui-même, par son amendement, une modification du texte qui nous était soumis. Je lui en donne le moyen, en faisant renvoyer à la loi des voies et moyens le texte définitif.

M. Marcel Grimal. Je regrette de ne pas être d'accord avec M. Longchambon. En réalité, il s'agit d'une disjonction de l'article. Si l'article disparaît, l'Assemblée nationale reprendra certainement son texte. Elle ne voudra pas, à l'occasion de la loi des voies et moyens, revenir sur sa décision initiale qui tendait à constituer une commission de contrôle dont je critique moi-même le rôle et l'efficacité.

M. Longchambon. Si nous ne le supprimons pas, l'Assemblée nationale ne pourra pas elle-même le supprimer!

M. Marcel Grimal. Mais si nous supprimons cet article, l'Assemblée nationale reprendra vraisemblablement son texte.

M. Longchambon. Si nous ne le supprimons pas, il sera automatiquement maintenu.

Mme le président. Personne ne demande plus la parole?... Je mets aux voix le deuxième alinéa de l'article 5.
(*Ce texte n'est pas adopté.*)

Mme le président. Je mets aux voix le troisième alinéa de l'article 5.
(*Ce texte n'est pas adopté.*)

M. Léo Hamon. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Je voudrais présenter une brève observation pour expliquer mon vote sur l'ensemble de l'article.

Un sénateur à droite. Une demi-heure!

M. Pierre Boudet. Le temps qu'il faudra!

M. Léo Hamon. Mon cher collègue, j'aurais pu faire voter mon amendement tout à l'heure. Je l'ai retiré afin de ne pas retarder le débat. Je vous demande de me rendre ma courtoisie. (*Très bien! très bien!*)

Les affirmations de M. le secrétaire d'Etat ont fait apparaître que, parmi les nouveaux crédits, il en est d'importants, relatifs à la sidérurgie. Leur détail figure à la page 74 du rapport du commissariat général au plan de modernisation.

Au cours d'un récent débat sur la politique française à l'égard de l'Allemagne, les collègues qui ont suivi ce débat se souviennent que nous avons été unanimes à penser qu'il était essentiel, pour la sécurité de la France, de développer l'industrie sidérurgique de Lorraine, afin de permettre le développement dans cette région d'une industrie sidérurgique qui se reconstituerait autrement dans la Ruhr.

C'est une question qui doit, je pense, faire l'unanimité de tous les Français, car elle intéresse au premier chef la sécurité de notre pays. Or, il est évident qu'au moment où l'Allemagne s'efforce avec tous ses capitaux allemands et aussi avec les capitaux étrangers, de reconstituer au plus vite l'industrie sidérurgique de la Ruhr afin de pouvoir prendre prétexte de sa production montante pour demander le dépassement du plafond actuel de onze millions de tonnes, il est essentiel pour la France de savoir si nous démontrerons notre capacité d'avoir une grande industrie sidérurgique en Lorraine.

C'est pourquoi les investissements tels qu'ils ont été prévus ne peuvent, s'il faut dire toute ma pensée, encourir qu'une seule critique: la faiblesse de leur montant, puisqu'il y a danger mortel pour la sécurité de notre pays à arriver le dernier dans la course, engagée avec son redoutable voisin.

Je constate que le vote du Conseil de la République sur la prise en considération du texte gouvernemental aboutit à menacer, après les investissements agricoles qui ne sont pas défendus en fait, le développement de notre sidérurgie elle-même. C'est la raison pour laquelle je voterai contre l'ensemble de l'article. Nous ne voulons pas, même dans une discussion budgétaire, manquer à notre devoir de vigilance envers les intérêts nationaux essentiels. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Mme le président. La parole est à Mme Marie Roche, pour expliquer son vote.

Mme Marie Roche. Mesdames, messieurs, M. le ministre de la reconstruction ne cesse, depuis qu'il occupe ses fonctions, de prêcher à notre pays la nécessité de construire, avec l'optimisme qui convient à sa mission de prédicateur. Nous venons de dire, en défendant notre amendement, que ni les prédications, ni l'optimisme n'élèvent les immeubles que nous voudrions voir jaillir sur notre sol. Il faut que les taudis inhabitables et insalubres disparaissent. Nous ne sommes pas les seuls à le dire, nous le reconnaissons. On ne peut plus nier que c'est la honte de notre pays de laisser subsister cette lèpre déshonorante et d'accepter que des êtres humains soient bien plus mal logés que beaucoup d'animaux domestiques.

Cette constatation, on ne peut pas ne pas la faire. L'impératif de l'heure est donc de construire, de construire beaucoup, de construire vite, pour que la France puisse revivre et se repeupler dans des conditions dignes d'elle.

Il faut relever nos ruines, sans oublier les nécessités budgétaires créées par le mauvais état d'une très grande quantité d'immeubles, non seulement accidentés, mais aussi victimes d'un manque d'entretien qui leur est très préjudiciable.

Les naissances augmentent, la moyenne de la vie des hommes, qui était de 47 ans en 1900, est aujourd'hui de 63 ans. C'est là un signe certain de civilisation, a-t-on dit un jour à cette tribune.

Nous, nous affirmons que ce signe ne sera certain que lorsqu'on aura compris que l'on ne peut faire de saine politique tant que l'on s'obstinera à réarmer inutilement, c'est-à-dire à ne savoir trouver de crédits que pour les guerres en cours ou à venir en négligeant les besoins sociaux de la nation.

Il faut choisir, ainsi que l'a dit Jacques Duclos à l'Assemblée nationale, entre une politique de surarmement conduisant à l'inflation et une politique d'équilibre monétaire et financier, excluant ce réarmement qui mène la France à la ruine et à la catastrophe.

Le peuple est las de votre politique actuelle. Par notre voix et avec nous, il vous donne congé.

Notre groupe n'acceptera aucune réduction des crédits nécessaires à la reconstruction. (*Protestations à droite et au centre.*) Mais vous savez très bien que c'est vrai!

Mme le président. Quelqu'un demande-t-il encore la parole sur l'article ?...

M. Boudet. Je demande un scrutin sur l'ensemble.

Mme le président. L'article 5 étant réduit à son alinéa 1er, l'ensemble de cet article se trouve voté du fait de l'adoption de ce premier alinéa.

Le Conseil n'a donc pas à se prononcer sur l'ensemble.

Le Conseil de la République voudra sans doute interrompre sa séance.

Voix nombreuses. Non, continuons !

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Il me paraît difficile que nous continuions à siéger sans désemparer.

Vous faites un gros effort. Moi aussi. N'ayant pas dormi, je pourrais peut-être aller déjeuner. (*Sourires.*)

M. René Depreux. Monsieur le ministre, il faut que ce débat soit terminé à minuit.

Mme le président. Je dois faire remarquer que le personnel travaille depuis hier matin neuf heures presque sans interruption et qu'il serait peut-être bon d'arrêter les débats pendant deux ou trois heures.

M. le rapporteur général. Nous proposons de reprendre la discussion à quinze heures.

Mme le président. M. le rapporteur général propose que la prochaine séance ait lieu à quinze heures.

Je mets cette proposition aux voix.
(*Cette proposition n'est pas adoptée.*)

Mme le président. Alors, quelle heure propose-t-on ?

Voix nombreuses. Quatorze heures.

Mme le président. J'entends proposer quatorze heures.

Je mets aux voix cette proposition.
(*Cette proposition est adoptée.*)

Mme le président. En conséquence, la prochaine séance aura lieu cet après-midi à quatorze heures.

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

Mme le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, majorant le taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et des pensions de la sécurité sociale.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 33, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEPOT D'UN RAPPORT

Mme le président. J'ai reçu de Mme Devaud un rapport fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail (n° 3, année 1950).

Le rapport sera imprimé sous le n° 32 et distribué.

— 6 —

RECLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le président. Voici quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance, cet après-midi, mercredi 25 janvier, à quatorze heures:

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1950, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence. (N°s 2 et 17, année 1950, M. Jean Berthoin, rapporteur général, et n° 26, année 1950, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, M. Rochereau, rapporteur; et n° 27, année 1950, avis de la commission de la production industrielle, M. Longchambon, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 25 janvier, à midi.)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE LE 24 JANVIER 1950

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus:

« Art. 82. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.* »

« Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application du règlement du Conseil de la République.)

Présidence du conseil.

N°s 715 Geoffroy de Montalembert; 1265 Henri Maupoil.

Agriculture.

N°s 1166 Gaston Chazette; 1197 René Radius; 1206 Francis Dassaud; 1247 Emile Durieux; 1248 Jacqueline Thome-Patenôtre; 1277 Edgar Tailhades.

Anciens combattants et victimes de la guerre.

N°s 920 Raymond Dronne; 1168 Francis Dassaud; 1278 Albert Denvers.

Défense nationale.

N°s 1266 André Dulin; 1280 Albert Denvers.

Education nationale.

N°s 514 Pierre de La Gontrie; 1224 Fernand Auberger; 1250 Emile Durieux; 1267 Henri Cordier.

Enseignement technique.

N° 1227 Paul Symphor.

Finances et affaires économiques.

N°s 231 Jacques-Destrée; 520 Bernard Lafay; 767 Charles-Cros; 840 André Dulin; 1158 René Depreux:

N°s 76 Marcel Léger; 208 Max Mathieu; 274 Henri Rochereau; 288 Jean-Yves Chapalain; 350 Pierre Vitter; 429 Pierre de La Gontrie; 441 Léon Jozeau-Marigné; 453 Luc Durand-Reville; 490 Charles-Cros; 497 Jean Saint-Cyr; 559 Michel Debré; 598 Pierre Boudet; 615 René Depreux; 616 René Depreux; 619 Pierre de Félice; 652 Arthur Marchant; 682 Maurice Pic; 694 Maurice Pic; 721 Jacques Gadoin; 754 Pierre Couinaud; 797 Paul Baratgin; 798 Mamadou Dia; 851 René Coty; 842 Henri Rochereau; 843 Jacques Gadoin; 889 Pierre Boudet; 890 Pierre Boudet; 898 Alex Roubert; 899 Gabriel Tellier; 933 Albert Denvers; 988 René Cassagne; 989 Robert Chevalier; 1001 Arthur Marchant; 1016 Maurice Walker; 1082 Paul Baratgin; 1104 Jean Biatarana; 1109 André Lassagne; 1112 Alfred Westphal; 1130 René Coty; 1132 Jules Pouget; 1135 Henri Varlot; 1152 René Coty; 1169 Bernard Lafay; 1174 Antoine Avinin; 1175 Jean Biatarana; 1176 Gaston Chazette; 1177 Joseph Lecacheux; 1178 Marcel Molle; 1180 Fernand Verdeille; 1199 Pierre Couinaud; 1200 Auguste Pinton; 1201 Alfred Westphal; 1209 Abel-Durand; 1211 Marcel Léger; 1212 Arthur Marchant; 1213 Antoine Vourc'h; 1230 Georges Lamousse; 1252 Yves Jaouen; 1253 Marcel Molle; 1268 Marcel Plaisant; 1269 Auguste Pinton; 1270 André Plait; 1284 Fernand Lafay; 1285 Etienne Rabouin.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

N°s 992 Luc Durand-Reville; 1114 André Diethelm; 1254 Marc Rucart.

France d'outre-mer.

N°s 1117 Raphaël Saller; 1118 Raphaël Saller; 1137 Mamadou Dia; 1138 Luc Durand-Reville; 1183 Luc Durand-Reville; 1214 Luc Durand-Reville; 1233 Luc Durand-Reville; 1234 Gaston Lagarosse; 1255 Luc Durand-Reville.

Industrie et commerce.

N° 1286 Jean-Eric Bousch.

Intérieur.

N° 1089 Claudius Delorme.

Justice.

N° 1203 Jacques Delalande.

Reconstruction et urbanisme.

N°s 1100 Jean Bertaud; 1161 Pierre Marcilhacy; 1235 Albert Denvers; 1243 Léon Jozeau-Marigné; 1244 Joseph-Marie Leccia; 1259 Jean Bertaud; 1260 Camille Héline; 1261 Camille Héline; 1262 Camille Héline; 1263 Antoine Vourc'h; 1273 Albert Denvers; 1274 Roger Menu; 1275 James Sclafer; 1287 Yves Jaouen.

Santé publique et population.

N°s 1142 Jacques Delalande; 1204 Jacques Delalande; 1288 Lucien de Gracia; 1289 Lucien de Gracia.

Travail et sécurité sociale.

N°s 1146 Jacques Delalande; 1149 Marcel Léger; 1194 Yves Estève.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

1398. — 24 janvier 1950. — **M. Jean Grassard** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le groupement national d'achat des cafés (G. N. A. C. A.) a cessé ses achats au 31 décembre 1949, mais qu'au 15 janvier 1950 il était possesseur d'un stock (flottant, ports français ou entrepôts) d'environ 35.000 tonnes de café vert acheté pour la presque totalité à un cours bien inférieur à celui qui résulte actuellement de la hausse des cours mondiaux;

que ce stock provient d'achats faits en Amérique du Sud et d'achats effectués dans les territoires français d'outre-mer; que la réalisation de ce stock acheté à bas cours et revendu à un prix bien supérieur procurera au G. N. A. C. A. un important bénéfice qui pourrait être de l'ordre de deux milliards, et qui, d'après les renseignements officieux servirait à subventionner les producteurs métropolitains de betteraves et d'oléagineux; signale que pour la part des bénéfices réalisés par le G. N. A. C. A. sur les cafés verts achetés en Amérique du Sud le ministère des finances et des affaires économiques peut sans doute en disposer librement; que par contre, pour la part des bénéfices réalisés par le G. N. A. C. A. sur les cafés verts achetés dans les territoires français d'outre-mer, le bénéfice réalisé doit revenir aux producteurs eux-mêmes; rappelle que devant les diverses Assemblées parlementaires, le Gouvernement s'était catégoriquement engagé à laisser aux producteurs d'outre-mer le bénéfice complet du cours mondial sur la réalisation de leurs produits; et demande quelles mesures il compte prendre pour que le bénéfice réalisé par le G. N. A. C. A. sur les cafés de l'Union française revienne soit en totalité aux producteurs, soit partie aux producteurs et territoires intéressés où reste à promouvoir une aide efficace à la culture du café par la modernisation et rationalisation des exploitations, une aide à la mécanisation et surtout une lutte phytosanitaire efficace.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

1399. — 24 janvier 1950. — **M. Joseph Lecacheux** expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** qu'une personne âgée de 73 ans, privée de toutes autres ressources, possède un dommage immobilier d'une assez grande importance (locaux d'habitation dans une localité de 35.000 habitants, très peu sinistrée dans l'ensemble); que le terrain, sur lequel était élevé cet immeuble sinistré, est compris dans le périmètre d'un projet de remembrement non encore définitif; et demande si cette septuagénaire pour laquelle son immeuble sinistré était le fruit de toute une existence de travail et d'épargne, doit se résigner à une vieillesse besogneuse, parce que: 1° elle ne dispose pas de terrain pour reconstruire son immeuble; 2° elle ne peut pratiquement céder son dommage, puisqu'en raison du projet de remembrement, elle ne peut offrir un terrain libre à un acquéreur et qu'au terme du premier alinéa (dernière phrase) de l'article 32 de la loi du 28 septembre 1946, on ne peut céder le dommage indépendamment du bien auquel il se rattache; 3° et au surplus n'ayant pas d'acheteurs sérieux pour son dommage dans la localité, elle ne pourrait le vendre à un acquéreur de l'extérieur, en présence d'un avis défavorable du maire à ce transfert; et demande si en matière de transfert les maires ont le droit de veto absolu et sur quel texte repose cette prérogative des maires.

1400. — 24 janvier 1950. — **M. Joseph Lecacheux** expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** qu'une femme âgée et malade occupait en 1939 une propriété de campagne, sans dépendances agricoles, qui a été complètement détruite par faits de guerre; que, n'ayant pas la possibilité de revenir sur cette propriété, elle doit renoncer à reconstruire et désirerait user de la faculté réservée par l'alinéa C, paragraphe 2 *d*, de l'article 31 de la loi du 28 octobre 1946, en affectant son indemnité à l'aménagement d'une ferme lui appartenant dans une autre commune du département, ferme qui abrite et fait vivre une famille rurale elle-même partiellement sinistrée, et qui en outre est dans un assez grand état de vétusté; et demande si l'avis défavorable du maire à ce transfert, pourtant fort souhaitable économiquement, et exclusif de toute idée de spéculation, doit faire renoncer définitivement cette personne à son projet.

REPONSES DES MINISTRES
AUX QUESTIONS ECRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

1090. — **M. Roger Menu** signale à **M. le président du conseil** l'intérêt qui existe pour les services de mairie à posséder le texte des réponses faites aux questions écrites posées par MM. les parlementaires; que celles-ci visent fréquemment des sujets d'intérêt communal dont la connaissance serait utile aux services municipaux; que précédemment l'envoi du *Journal officiel* « Débats parlementaires » était fait aux mairies mais que par un souci d'économie, celui-ci a été abandonné; et demande s'il ne conviendrait pas d'assurer une édition spéciale réservée aux questions écrites et susceptible d'être transmise aux mairies. (*Question du 8 novembre 1949.*)

Réponse. — Seules, les mairies de chefs-lieux de cantons ont été abonnées par le ministère de l'intérieur à l'édition du *Journal officiel* « Débats parlementaires » jusqu'au 1er janvier 1949. Cet abonnement a été suspendu à cette date pour des raisons d'économies. Il convient de remarquer que la quasi-totalité des communes est abonnée au *Bulletin officiel du ministère de l'intérieur* qui reproduit intégralement les réponses faites par les divers départements ministériels aux questions d'intérêt général qui sont susceptibles d'intéresser l'administration municipale. Une édition spéciale du *Journal officiel* réservée aux questions écrites ferait donc double emploi avec le *Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.*

AFFAIRES ETRANGERES

1246. — **M. Gaston Charlet** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** de lui faire connaître, même approximativement: 1° le total de la dette de guerre réclamée par la France à l'Allemagne; 2° la part que représente, dans ce total, la dette afférente spécialement aux dommages subis par les déportés, tant au titre du travail fourni que pour réparer les pertes corporelles et matérielles subies par ces derniers; 3° le montant des prestations reçues à ce jour par la France de l'Allemagne, tant en argent qu'en matériel ou marchandises diverses, sur la dette globale de l'Allemagne, et au cas de spécialisation des remboursements, sur le bordereau de créances afférentes aux déportés. (*Question du 15 décembre 1949.*)

Réponse. — I. — La commission du coût de l'occupation a évalué la part de l'Allemagne dans les dommages subis par la France, du fait de la dernière guerre, à:

3.022 milliards de francs en valeur moyenne 1940-1945, soit:
1.440 milliards en valeur 1939 ou 4.897 milliards en valeur juin 1949.

Ce montant global se décompose comme suit:

	Francs 1939. (Milliards.)	Francs 1949. (Milliards.)
Spoliations	690	2.346
Destructions	539	1.832
Autres dommages aux biens	76	258
Dommages aux personnes	105	359
Charges spéciales	30	102
Total	1.440	4.897

Selon la parité des taux de change $ 39 = francs 39 et $ 49 = francs 49, les sommes ci-dessus peuvent s'établir comme suit:

	Francs 1949. (Milliards.)
Spoliations	7.038
Destructions	5.496
Autres dommages	774
Dommages aux personnes	1.077
Charges spéciales	306
Total	14.691

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas le travail forcé représentant:

12.551.639.000 heures de travail, dont:
7.427.304.000 heures perdues du fait de la déportation.
5.124.335.000 heures perdues du fait du travail forcé en France.

Le montant des salaires versés aux ouvriers et civils astreints au travail forcé fut chiffré à:

43.702.501.480 francs 40-45, dont:
32.914.952.732 par emploi des versements décadaires et 10.787.548.748 payés par le Trésor français.

II. — Le dommage constitué par les mauvais traitements (sous-alimentation, contrainte, etc.) infligés aux prisonniers et déportés ne semble pas avoir fait l'objet d'évaluations distinctes. Il n'est pas possible d'en donner un montant même figuratif, car les éléments d'appréciations manquent totalement.

III. — A. — Au 31 octobre dernier, la valeur d'attribution des allocations faites à la France au titre des réparations s'élevait à:

	Francs 1938.	Francs 1949.
a) Equipements industriels effectivement démontés et transférés en France (104.402 tonnes)	851.897.300	8.689.352.460
b) Equipement attribué à la France mais se trouvant encore en Allemagne (27.437 tonnes)	241.754.455	2.465.895.441
c) Tonnage maritime provenant de la répartition de la flotte marchande allemande (60.162 tonnes)	241.749.682	2.465.846.756
d) Autres biens et valeurs	1.119.383.100	11.417.707.620
	2.454.784.537	25.038.802.277

Les montants ci-dessus furent établis par conversion des Reichsmarks 1938, monnaie de compte d'attribution adoptée par l'agence interalliée des réparations de Bruxelles, en francs 1938 et 1949, selon les taux de change officiels.

B. — Au 30 novembre 1949 dernier, le montant des restitutions reçues par la France s'établit comme suit:

	Francs 1948.	Francs 1949.
Equipement industriel (y compris les machines-outils et les matières premières)	2.179.383.309	22.229.709.752
Automobiles	54.557.337	356.484.837
Wagons-citernes	10.221.400	104.258.280
Matériels S. N. C. F.	7.988.418.000	81.481.863.600
Navigation fluviale	192.865.600	1.967.229.120
Métropolitain	630.000	6.426.000
Matériel de la défense nationale	41.819.813	426.562.093
Chevaux et produits	41.097.770	419.197.254
Mobiliers et œuvres d'art	948.547.173	9.675.181.165
Divers	7.594.294	77.461.798
Restitutions frontalières	567.672.860	5.790.263.172
	12.032.807.556	122.734.637.071

Aucune détermination comptable n'a été faite quant aux créances spécialement afférentes aux déportés.

Il est rappelé à ce sujet qu'aux termes de l'article 2, paragraphe 2 de l'accord de Paris:

« Les gouvernements signataires conviennent entre eux que leurs quote-parts respectives de réparations, telles qu'elles sont fixées par le présent accord, doivent être considérées par chacun d'eux comme couvrant toutes ses créances et celles de ses ressortissants sur l'ancien gouvernement allemand et les agences gouvernementales allemandes.. »

Ce texte semble indiquer qu'aucune discrimination ne doit être faite entre les créances gouvernementales et celles des personnes physiques ou morales en matière de réparations.

FRANCE D'OUTRE-MER

1336. — **M. Marc Rucart** expose à **M. le ministre de la France d'outre-mer** qu'il a relevé, dans le décret des nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre civil, l'absence de toute distinction pour des personnes habitant l'Afrique occidentale française et demande les raisons de ce fait et s'il envisage la publication d'un décret complémentaire. (*Question du 10 janvier 1950.*)

Réponse. — Les propositions de M. le gouverneur général de l'Afrique occidentale française, n'étant pas parvenues au département en temps utile, n'ont pu être examinées en vue des nominations figurant aux décrets déjà parus. Les nominations envisagées au titre de l'Afrique occidentale française seront comprises dans un nouveau décret qui sera soumis prochainement à l'approbation de M. le Président de la République.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du lundi 23 janvier 1950.

SCRUTIN (N° 5)

Sur l'amendement (n° 66) de M. Courrière au deuxième alinéa de l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Subventions aux collectivités locales pour les dépenses d'assistance). **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants..... **308**
Majorité absolue..... **155**

Pour l'adoption..... **146**
Contre **162**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine
Bène (Jean).
Berlioz.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Breton.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brune (Charles).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Cassagne.
Chainiron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clerc.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Delthil.
Demousois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diar (Mamadou).
Diop (Ousmane Socé)
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Dulin.
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gauing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Gondjout.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haidara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Landry.
Lasalarié.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Maître (Claude).
Léonetti.
Lodéon.
Malecot.
Manent.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendille (de).
Menu.
Méric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ou Rabah (Abelmadjid).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Pinton.
Marcel Plaisant.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Restat.
Reynouard.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Salah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Sisbane (Chérif).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Tamzali (Abdennour).
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Tucci.
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre :

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Boisrond.
Boivin-Champaud.
Bouffraud.
Bonnefous (Raymond).
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coumaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Dietheim (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie)
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Lassagne.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinvidic.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Reveillaud.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Valle (Jules).
Varlot.
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Biatarana.
Ignacio-Pinto (Louis).
Labrousse (François).
Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé :

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. René Coty, qui présidait la séance.

Dans le présent scrutin (après pointage): MM. Jacques Masteau et Georges Maurice, portés comme ayant voté « contre », déclarent avoir voulu voter « pour ».

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mardi 24 janvier 1950.

SCRUTIN (N° 6)

Sur l'amendement (n° 78) de M. Léo Hamon au quatrième alinéa de l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Crédits en faveur des télécommunications).

Nombre des votants..... **309**
Majorité absolue..... **155**

Pour l'adoption..... **103**
Contre **206**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Assailit.
Auberger.
Aubert.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Biaka Boda.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Clerc.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille) Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dulait.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Glauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Léonetti.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendille (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Peridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Siaut.
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Mme Thome Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre :

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Coulinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Depreux (René).
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Djamah (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Paumelle.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Salah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Varlot.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Ignacio-Pinto (Louis).
Labrousse (François).
Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 295
Majorité absolue..... 148

Pour l'adoption..... 100
Contre 195

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 7)

Sur l'amendement (n° 45) de M. Duriaux et des membres du groupe socialiste tendant à compléter l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Directions départementales des services agricoles et service du génie rural).

Nombre des votants..... **311**
Majorité absolue..... **156**

Pour l'adoption..... **107**
Contre **204**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assailit.
Auberger.
Aubert.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Biaka Boda.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clerc.
Courrière.

Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Dulin.
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Franck-Chante.
Gaspard.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Léonetti.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendittе (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Restat.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Siaut.
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Taillades (Edgard).
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Depreux (René).
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Djamah (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Gadoin.
Gasser.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Paumelle.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoun).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Varlot.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM. Armengaud, Ba (Oumar) et Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 314
Majorité absolue..... 158

Pour l'adoption..... 101
Contre 213

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 8)

Sur l'amendement (n° 46) de M. Durieux et des membres du groupe socialiste tendant à compléter par un nouvel alinéa l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Dépenses d'enseignement agricole). **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants..... **309**
Majorité absolue..... **155**

Pour l'adoption..... **101**
Contre **208**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Biaka Boda.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Clerc.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Léonetti.
Malécot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendittе (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Restat.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Siaut.
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Taillades (Edgard).
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.

Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Depreux (René).
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Djamad (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Réville.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaspard.
Gasser
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert
Héline
Hoeffel.
Houcke.
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Novat.
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Paumelle.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz
Sclafer.
Séné
Serrure.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Tololehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Varlot.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Berlioz.
Ignacio-Pinto (Louis).
Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Devaud, qui présidait la séance.

Dans le présent scrutin (après pointage): MM. Claparède, Dulin, Franck-Chante et Gaspard, portés comme ayant voté « contre », déclarent avoir voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 9)

Sur l'amendement (n° 47) de M. Durieux tendant à compléter par un nouvel alinéa l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (dépenses d'adduction d'eau, d'habitat rural et d'électrification des campagnes). **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants..... **304**
Majorité absolue..... **153**

Pour l'adoption..... **104**
Contre **200**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Auber.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Clerc.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille): Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Léonetti.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendille (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Périnet.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Siaut.
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Taillades (Edgard).
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Borgeaud.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Depreux (René).
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Djamah (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.

La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Paumelle.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Saiah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Varlot.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

S'est abstenu volontairement:

M. Brune (Charles).

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Bordeneuve.
Franck-Chante.
Labrousse (François).
Lecacheux.
Malonga (Jean).
Pinton.
Restat.

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Devaud, qui présidait la séance.

Dans le présent scrutin (après pointage):

MM. Breton, Claparède, Dulin et Gaspard, portés comme ayant voté « contre », déclarent avoir voulu voter « pour ».

MM. Franck-Chante et Restat, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », déclarent avoir voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 10)

Sur l'amendement (n° 63) de M. Auberger tendant à compléter par un nouvel alinéa l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Reversement en faveur des anciens combattants d'un éventuel excédent de crédits).

Nombre des votants..... **307**
Majorité absolue..... **154**

Pour l'adoption..... **107**
Contre **200**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Biaka Boda.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Breton.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clerc.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile)
Diop (Ousmane Soce).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Francesch.
Franck-Chante.
Gaspard.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haidara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Léonetti.
Malécot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre)
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendittè (de).
Menu.
Méric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Périnet.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Restat.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Siaut.
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifrand.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chalenay.
Chevalier (Robert).
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delable.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Depreux (René).
Diethelm (André).
Djamah (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Gadoin.
Gasser.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien)
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb
Kalenzaga.
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules)
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube
Paumelle.
Pellenc
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Saiah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).

Tolotehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Varlot.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Dia (Mamadou).
Gondjout.
Labrousse (François).
Lassalle-Séré.
Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 309
Majorité absolue..... 155

Pour l'adoption..... 102
Contre 207

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 11)

Sur l'amendement (n° 49) de M. Southon tendant à compléter par un nouvel alinea l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Personnel et fonctionnement des services de l'éducation nationale). **(Résultat du pointage).**

Nombre des votants..... **309**
Majorité absolue..... **155**

Pour l'adoption..... **114**
Contre **195**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Biaka Boda.
Bordeneuve.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Clerc.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille). Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Francescni.
Franck-Chante.
Gaspard.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Gondjout.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haidara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Leonetti.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendille (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Restat.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Saïah (Menouar).
Saller.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Valle (Jules).
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Depreux (René).
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Gadoin.
Gasser.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Meaupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Paumelle.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rockereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Saint-Cyr.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Torrès (Henry).
Tolotehibe.
Tucci.
Varlot.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Borgeaud.
Malonga (Jean).
Tamzali (Abdennour).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Devaud, qui présidait la séance.

Dans le présent scrutin (après pointage): M. Claparède, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 12)

Sur l'amendement (n° 50) *de M. Auberger tendant à ajouter un nouvel alinéa à l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Constructions scolaires).*

Nombre des votants..... **300**
Majorité absolue..... **151**

Pour l'adoption..... **118**
Contre **182**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boulet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Breton.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Caparède.
Clerc.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Delthil.
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Franc.-Chante.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Léonetti.
Lodéon.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Mostefai (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Restat.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Siaut.
Soldani.
Souquières.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Avinin.
Baratgin.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Depreux (René).
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Djamah (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Réville.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Gadoin.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Le Basser.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Paumelle.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Varlot.
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Brune (Charles).
Héline.
Laurent-Thouverey.
Lecacheux.
Malonga (Jean).
Ou Rabah (Abdelmalek).
Saller.
Sid-Cara (Chérif).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Valle (Jules).
Mme Vialle (Jane).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 314
Majorité absolue..... 158

Pour l'adoption..... 122
Contre 192

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 13)

Sur l'amendement (n° 62) *de M. Ousmane Socé Diop tendant à ajouter un nouvel alinéa à l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (France d'outre-mer; F. I. D. E. S.).*

Nombre des votants..... **301**
Majorité absolue..... **151**

Pour l'adoption..... **142**
Contre **159**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Aubé (Robert).
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bechir Sow.
Bène (Jean).
Berlioz.
Biaka Boda.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Breton.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brune (Charles).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.

Claireaux.
Claparède.
Clerc.
Cornu.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Dia (Mamadou).
Diop (Ousmane Socé).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Dulin.
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durand-Réville.
Durieux.
Dutoit.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Franck-Chante.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giacomoni.
Giauque.
Mme Girault.
Gondjout.
Grassard.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Léonetti.
Lodéon.
Longchambon.
Malécot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Méric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Pinton.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Romani.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Sisbane (Chérif).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Tamzali (Abdennour).
Tucci.
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chalenay.
Chevalier (Robert).
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Depreux (René).
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dumas (François).
Durand (Jean).
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Gadoin.
Gaulle (Pierre de).
Gilbert Jules.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Lafleur (Henri).
La Gontrie (de).
Lassagne.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Réveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Rotinat.
Rupied.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Pâtenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Valle (Jules).
Varlot.
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Baratgin.
Berthoin (Jean).
Bordeneuve.
Delthil.
Gautier (Julien).
Ignacio-Pinto (Louis).
Kalenzaga.
Lagarrosse.
Landry.
Malonga (Jean).
Sigué (Nouhoum).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Devaud, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 314
Majorité absolue..... 158

Pour l'adoption..... 148
Contre 166

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 14)

Sur l'amendement (n° 75) de M. Georges Laffargue tendant à ajouter un nouvel alinéa à l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Subvention pour les importations de charbon faites en contre-partie d'accords commerciaux).

Nombre des votants..... **310**
Majorité absolue..... **156**

Pour l'adoption..... **142**
Contre **168**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Breton.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte-Pierre).
Brune (Charles).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clerc.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Delfortrie.
Delthil.
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Dia (Mamadou).
Diop (Ousmane Socé).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Dulin.
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne) Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Franck-Chante.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Gautier (Julien).
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Gilbert Jules.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Maître (Claude).
Léonetti.
Lodéon.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ou Rabah (Abdelmadjidd).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Pascaud.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Pinton.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).

Roux (Emile).
Ruin (François).
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Taillades (Edgar).
Tamzali (Abdennour).
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Tucci.
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delorme.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Gadoin.
Gaulle (Pierre de).
Giacomoni.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Patenôtre (François), Aube.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Valle (Jules).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Abel-Durand.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Gondjout.
Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'a pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 311
Majorité absolue..... 156

Pour l'adoption..... 145
Contre 166

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 15)

Sur l'amendement (n° 44) de M. Aubert tendant à compléter par un nouvel alinéa l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Sécurité aérienne et infrastructure).

Nombre des votants..... 306
Majorité absolue..... 154

Pour l'adoption..... 143
Contre 163

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Breton.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clerc.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Delfortrie.
Delthil.
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Dia (Mamadou).
Diop (Ousmane Socé).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Duchet (Roger).
Dulin.
Mlle Dumont (Mireille) (Bouches-du-Rhône).
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Franck-Chante.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Gondjout.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haidara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou
Ignacio-Pinto (Louis).
Jaouen (Yves).
Kalet-zaga.
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Lassalle-Séré.
Le Maître (Claude).
Léonetti.
Lodéon.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendille (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Mostefai (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Noyat.
Okala (Charles).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Péridier.
Petit (général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Restat.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Taillades (Edgard).
Tamzali (Abdennour).
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Tucci.
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Voyant.
Walcker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric
André (Louis).
Barret (Charles), Haute-Marne).
Bataille
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debré
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delorme.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston) Niger.
Fressinette (de).
Gadoin.
Gaulle (Pierre de).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.

Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Reveillaud.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sisbane (Chérif).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Valle (Jules).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

S'est abstenu volontairement:

M. Pinton.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Aubé (Robert).
Ba (Oumar).
Corniglion-Molinier (général).
Dumas (François).
Gautier (Julien).
Malonga (Jean).
Reynouard.

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'a pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants 312
Majorité absolue 157

Pour l'adoption 146
Contre 166

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 16)

Sur l'amendement (n° 60) *de M. Denvers tendant à ajouter un nouvel alinéa à l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Entretien des routes, ports et phares; tourisme).*

Nombre des votants **302**
Majorité absolue **152**

Pour l'adoption **128**
Contre **174**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assailit.
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Breton.
Bretes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brunet (Louis).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Clerc.
Cornu.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Delthil.
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Dulin.
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Franck-Chante.
Gasser.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Gondjout.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Jézéquel.
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Laurent-Thouverey.
Léonetti.
Lodéon.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendilte (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Pinton.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Saint-Cyr.
Siaut.
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Taillades (Edgard).
Tamzali (Abdennour).
Tellier (Gabriel).
Tucci.
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Réville.
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Gadoin.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Teisseire.
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Varlot.
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Abel-Durand.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Bordeneuve.
Dia (Mamadou).
Djamah (Ali).
Gaspard.
Malonga (Jean).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Saïah (Menouar).
Saller.
Sid-Cara (Chérif).
Valle (Jules).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'a pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 308
Majorité absolue..... 155

Pour l'adoption..... 130
Contre 178

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 17)

Sur la demande de suspension de séance formulée par M. Charles Brune.

Nombre des votants..... **309**
Majorité absolue..... **155**

Pour l'adoption..... **167**
Contre **142**

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Aubé (Robert).
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Bernard (Georges)
Berthoin (Jean).
Bordeneuve.
Borgeaud
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Breton.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Cornu.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
Debré
Mme Delabie.
Delthit.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Dia (Mamadou).
Diop (Ousmane Socé).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Réville.
Durieux
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franck-Chante.
Gadoin
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Gautier (Julien).
Geoffroy (Jean).
Giacomoni.
Giauque.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Grassard.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Gustave.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Héline.
Jaouen (Yves).
Jézéquel.
Labrousse (François).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Landry.
Lasalarié.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Guyon (Robert).
Le Maître (Claude).
Léonetti.
Litaise.
Lodéon.
Longchambon.
Malécot.
Manent.
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
Jacques Masteau.
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
M'Bodje (Mamadou).
Mendille (de).
Menu.
Méric.
Minvielle.
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Pascaud.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Pellenc.
Péridier.
Pernot (Georges).
Ernest Pezet.
Pic.
Pinton.
Marcel Plaisant.
Poisson.
Pouget (Jules).
Pujol.
Razac.
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Sclafer.
Séné.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Sisbane (Chérif).
Soldani.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Tamzali (Abdennour).
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), S.-et-O.
Tucci.
Valle (Jules).
Vanrullen.
Variot.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Berlioz.
Bertaud.
Biaka Boda.
Biatarana.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).
Calonne (Nestor).
Capelle.
Chaintron.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général)
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
David (Léon)
Debû-Bridel (Jacques).
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Demusois.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Dutoit.
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), (Côte-d'Or).
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franceschi.
Gaulle (Pierre de).
Mme Girault.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Haïdara (Mahamane).
Hebert
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Lachomette (de).
Lafleur (Henri).
Lassagne.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Loison.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Marrane.
Martel (Henri).
Mathieu.
Maupeou (de).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Mostefai (El Hadi).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Patenôtre (François), Aube.
Peschaud.
Petit (Général).
Piales.
Pinvidic.
Plait.
Pontbriand (de).
Primet.
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Robert (Paul).
Mme Roche (Marie).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rupied.
Schleiter (François).
Schwartz.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Souquière.
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Teruynck.
Tharradin.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Gros (Louis).
Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'a pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 18)

Sur la prise en considération du texte déposé par le Gouvernement pour l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950.

Nombre des votants..... **311**
Majorité absolue..... **156**

Pour l'adoption..... **82**
Contre **229**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Clerc.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Durieux.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Léonetti.
Malécot.
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendille (de).
Menu.
Méric.
Minvielle.
Moulet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Péridier.
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Pujol.
Razac.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Siaut.
Soldani.
Southon.
Symphor.
Taillades (Edgard).
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André-Louis.
Aubé (Robert).
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Bechir Sow.
Berlioz.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial)
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Calonne (Nestor).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chaintron.
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
David (Léon).
Debré.
Debù-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Demusois.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Djamah (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Dutoit.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franceschi.
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Mme Girault.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Haïdara (Mahamane).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouvery.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Marrane.
Martel (Henri).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Mostefaï (El-Hadi).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Paumelle.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Petit (Général).
Piales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Primet.
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Mme Roche (Marie).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Souquière.
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Tololehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Varlot.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Beauvais.
Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchilha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'a pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 314
Majorité absolue..... 158

Pour l'adoption..... 84
Contre 230

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 19)

Sur la motion préjudicielle de M. Boivin-Champeaux.

Nombre des votants..... **282**
Majorité absolue..... **142**

Pour l'adoption..... **177**
Contre **105**

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges)
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Cordier (Henri).

Corniglion-Molinier (Général).
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Debû-Bridel (Jacques)
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Djamah (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger
Fraissinette (de).
Gadoin.
Gasser.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Gilbert Jules.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Gros (Louis).
Hebert.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinton (Louis).
Jacques-Destrée.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Lachomette (de).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Pa'enôtre (François), Aube.
Paumelle.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Rabouin.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rupied.
Saïah (Menouar).
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Serrure.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Teillier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Varlot.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Walker (Maurice).
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

Ont voté contre:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Biaka Boda.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Clerc.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Dulin.
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Francesch.
Franck-Chante.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Labrousse (François).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Le Maître (Claude).
Léonetti.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Méric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Siaut.
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Borgeaud.
Brune (Charles).
Gaspard.
Saint-Cyr.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Aubé (Robert).
Ba (Oumar).
Chalamon.
Colonna.
Cornu.
Debré.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Giacomoni.
Grassard.
Grimaldi (Jacques).
Héline.
Jézéquel.
Lafay (Bernard).
La Gontrie (de).
Landry.
Le Guyon (Robert).
Malonga (Jean).
Manent.
Pouget (Jules).
Radius.
Rucart (Marc).
Séné.
Valle (Jules).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'a pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président de Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de.

Nombre des votants..... 292
Majorité absolue..... 147

Pour l'adoption..... 186
Contre 106

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 20)

Sur le chiffre de 828.180.998.000 francs au deuxième alinéa de l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Texte proposé par la commission).

Nombre des votants..... **302**
Majorité absolue..... **152**

Pour l'adoption..... **182**
Contre **120**

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier, (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Cote-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Gilbert Jules.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalenzaga.
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude)
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).

Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Raincourt (de).
Randria
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Salah (Menouar).
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Sené.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Tournyck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totoichibe
Tucci.
Valle (Jules).
Varlot.
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

Ont voté contre:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Borgeaud
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brune (Charles).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clerc
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Delthil.
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Laurent-Thouverey.
Léonetti.
Lodéon.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendittte (de).
Menu.
Méric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ou Rabah (Abdel-madjid).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Pinton.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Saint-Cyr.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Dia (Mamadou).
Djamah (Ali).
Gondjout.
Saller.
Mme Vialle (Jane).

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Baratgin.
Dulin.
Labrousse (François).
Malonga (Jean).
Radius.

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Kalb, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 280
Majorité absolue..... 141

Pour l'adoption..... 160
Contre 120

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 21)

Sur la prise en considération du chiffre adopté par l'Assemblée nationale (140.999.999.000 francs) au quatrième alinéa de l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950.

Nombre des votants..... 297
Majorité absolue..... 149

Pour l'adoption..... 118
Contre 179

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Biaka Boda.
Borgeaud
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clerc.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud
David (Léon).
Delthil.
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane-Socé).
Doucouré (Amadou)
Mlle Dumont (Mireille) Bouches-du-Rhône
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Laurent-Thouverey.
Léonetti.
Lodéon.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendittte (de).
Menu.
Méric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ou Rabah (Abdel-madjid).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Pinton.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Saint-Cyr.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier. (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques)
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalenzaga.
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel
Léger.
Le Guyon (Robert).

Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Varlot.
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Dia (Mamadou).
Djamah (Ali).
Gondjout.
Saller.
Mme Vialle (Jane).

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Baratgin.
Berthoin (Jean).
Breton.
Brune (Charles).
Dulin.
Labrousse (François).
Malonga (Jean).
Salah (Menouar).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Kalb, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 314
Majorité absolue..... 158

Pour l'adoption..... 127
Contre 187

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 22)

Sur le chiffre de 118.370 millions de francs proposé par la commission au quatrième alinéa de l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950.

Nombre des votants..... **302**
Majorité absolue..... **152**

Pour l'adoption..... **182**
Contre **120**

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abel-Durand.
Airic.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Clavier
Colonna
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Coulnaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalenzaga.
Lachomette (de).
Lamy (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Puget (Jules).
Rabouin.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Salah (Menouar).
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Varlot.
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

Ont voté contre:

MM.
Assallit.
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brune (Charles).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charret (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clère.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmenthé.
Dassaud.
David (Léon).
Delthil.
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane-Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haidara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Laurent-Thouverey.
Léonetti.
Loréon.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Mostefai (El Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Noval.
Okala (Charles).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Pinton.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Saint-Cyr.
Siaut.
Sid Cara (Chérif).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Dia (Mamadou).
Djamah (Ali).
Gondjout.
Saller.
Mme Vialle (Jane).

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Baratgin.
Dulin.
Labrousse (François).
Malonga (Jean).
Radius.

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Kalb, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 304
Majorité absolue..... 153

Pour l'adoption..... 190
Contre 114

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 23)

Sur l'ensemble de l'article 2 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950.

Nombre des votants..... **301**
Majorité absolue..... **151**

Pour l'adoption..... **182**
Contre **119**

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Berland.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Coulmaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delable.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Réville.
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hœffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kaienzaga.
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Puget (Jules).
Rabouin.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Salah (Menouar).
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Varlot.
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

Ont voté contre:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte-Pierre).
Brune (Charles).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clerc.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane-Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille) Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Laurent-Thouverey.
Léonetti.
Lodéon.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Pinton.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Saint-Cyr.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Dia (Mamadou).
Djamah (Ali).
Gondjout.
Saller.
Mme Vialle (Jane).

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Baratgin.
Delthil.
Dulin.
Labrousse (François).
Malonga (Jean).
Radius.

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Kalb, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... **304**
Majorité absolue..... **153**

Pour l'adoption..... 186
Contre 118

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 24)

Sur l'amendement (n° 8) de M. Marrane à l'article 3 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Dépenses militaires).

Nombre des votants..... 309
Majorité absolue..... 155

Pour l'adoption..... 20
Contre 289

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Berlioz.
Biaka Boda.
Calonne (Nestor).
Chaintron.
David (Léon).
Demusois.
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Duloit.
Franceschi.
Mme Girault.
Haïdara (Mahamane).
Marrane.
Martel (Henri).
Mostefai (El-Hadi).
Petit (Général).
Primet.
Mme Roche (Marie).
Souquière.

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Assaillit.
Aubé (Robert).
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bène (Jean).
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Bozzi.
Breton.
Brettes.
Brizard.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Canivez.
Capelle.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Champeix.
Chapalain.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chatenay.
Chazette.
Chevalier (Robert).
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Courrière.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delable.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Denvers.
Depreux (René).
Descomps (Paul-Emile).
Mme Devaud.
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Diop (Ousmane-Socé).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Durieux.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Geoffroy (Jean).
Giacomoni.
Giauque.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grégory.
Grenier (Jean-Marie).
Grimal (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Morel (Charles).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Pajot (Hubert).
Paquirissamypoullé.
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Pellenc.
Péridier.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piales.
Pic.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Poisson.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Pujol.
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Razac.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rolinat.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Soldani.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourch.
Voyant.
Walker (Maurice).
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Labrousse (François).
Malonga (Jean).
Muscatelli.

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Kalb, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 313
Majorité absolue..... 157

Pour l'adoption..... 20
Contre 293

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 25)

Sur l'amendement (n° 71) du général Petit à l'article 3 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Dépenses militaires).

Nombre des votants..... 309
Majorité absolue..... 155

Pour l'adoption..... 20
Contre 289

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Berlioz.
Biaka Boda.
Calonne (Nestor).
Chaintron.
David (Léon).
Demusois.
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Duloit.
Franceschi.
Mme Girault.
Haïdara (Mahamane).
Marrane.
Martel (Henri).
Mostefai (El-Hadi).
Petit (Général).
Primet.
Mme Roche (Marie).
Souquière.

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Assaillit.
Aubé (Robert).
Auberger.
Aubert.
Avinin.

Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bène (Jean).
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Bozzi.
Breton.
Brettes.
Brizard.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Canivez.
Capelle.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Champeix.
Chapalain.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chatenay.
Chazette.
Chevalier (Robert).
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (général).
Coty (René).
Coulnaud.
Coupigny.
Courrière.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Denvers.
Depreux (René).
Descomps (Paul-Emile).
Mme Devaud.
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Diop (Ousmane-Socé).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Durieux.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Geoffroy (Jean).
Giacomoni.
Giauque.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grégory.
Grenier (Jean-Marie).
Grimal (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Gustave.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jaouen (Yves).
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalenzaga.
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Landry.
Lasalarié.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Léonetti.
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Malécot.
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Méric.
Minvielle.
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Moutet (Marius).
Muscatelli.
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Pajot (Hubert).
Paquirissamypoullé.
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Pellenc.
Péridier.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piales.
Pic.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Poisson.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Pujol.
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Razac.
Renaud (Joseph).
Restat.
Réveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Soldani.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), S.-et-O.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Cornu.
Labrousse (François).
Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Kalb, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 313
Majorité absolue..... 157

Pour l'adoption..... 20
Contre 293

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 26)

Sur les amendements (n° 101 rectifié) de MM. Yves Jaouen et Chochoy, (n° 54 rectifié) de M. Léo Hamon et (n° 112) de M. Canivez et des membres du groupe socialiste à l'article 4 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950.

Nombre des votants..... **307**
Majorité absolue..... **154**

Pour l'adoption..... **107**
Contre **200**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte-Pierre).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet-Gaston.
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Clerc.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane-Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Giauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Kalenzaga.
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Laurent-Thouverey.
Léonetti.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Méric.
Minvielle.
Morel (Charles).
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Aronna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Siaut.
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.

Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Djamah (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Paumelle.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Saiah (Menouar).
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Gilbert Jules.
Labrousse (François).
Lodéon.
Malonga (Jean).
Saint-Cyr.

Excusés ou absents par congé :

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Kalb, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 314
Majorité absolue 158

Pour l'adoption 108
Contre 206

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 27)

Sur l'ensemble de l'article 4 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Terre proposé par la commission des finances).

Nombre des votants 287
Majorité absolue 144

Pour l'adoption 186
Contre 101

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Gros (Louis).
Hebert.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Paumelle.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Réveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rupied.
Saiah (Menouar).
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Valle (Jules).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

Ont voté contre :

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Biaka Boda.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Clerc.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane-Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine
Dupic.
Durieux.

Dutoit.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Glauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Léonetti.
Malécot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendilte (de).
Menu.
Méric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Siaut.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

S'est abstenu volontairement:

M. Kalenzaga.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Avinin.
Ba (Oumar).
Dia (Mamadou).
Djamah (Ali).
Dumas (François).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Grimaldi (Jacques).
Héline.
La Gontrie (de).
Landry.
Laurent-Thouverey.
Maionga (Jean).
Ou Rabah (Abdelmajid).
Radius.
Rucart (Marc).
Saint-Cyr.
Saller.
Sid-Cara (Chérif).
Sisbane (Chérif).
Soldani.
Tamzali (Abdennour).
Tucci.
Mme Vialle (Jane).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Gilberte Pierre-Brossolette, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 297
Majorité absolue..... 149

Pour l'adoption..... 191
Contre 106

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 28)

Sur la prise en considération du chiffre adopté par l'Assemblée nationale au premier alinéa de l'article 5 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950.

Nombre des votants..... **291**
Majorité absolue..... **146**

Pour l'adoption..... **116**
Contre **175**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Brune (Charles).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Clerc.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Delthil.
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane-Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Gaspard.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Glauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Laurent-Thouverey.
Le Maître (Claude).
Léonetti.
Lodéon.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Mendilte (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Pinton.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Saint-Cyr.
Siaut.
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Coulnaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Réville.
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Leannec.
Lemaire (Marcel).
Emilien Lieufaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard
Robert (Paul).
Rochereau.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Valle (Jules).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Baratgin.
Borgeaud.
Claparède.
Dia (Mamadou).
Djamah (Ali).
Dulin.
Gasser.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Malonga (Jean).
Montalembert (de).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Rogier.
Saïah (Menouar).
Saller.
Sid-Cara (Chérif).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Tucci.
Mme Vialle (Jane).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Gilberte Pierre-Brossolette, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 297
Majorité absolue..... 149

Pour l'adoption..... 118
Contre 179

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 29)

Sur l'amendement de Mme Girault, défendu par Mme Marie Roche, tendant à reprendre le chiffre de 408 milliards à l'article 5 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950.

Nombre des votants..... 289
Majorité absolue..... 145

Pour l'adoption..... 81
Contre 208

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Biaka Boda.
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane-Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille) Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne) Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Geoffroy (Jean).
Mme Girault.
Grégory.
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hauriou.
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Léonetti.
Malecot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Meric.
Minvielle.
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Patient.
Pauly.
Péridier.
Petit (Général).
Pic.
Primet.
Pujol.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Siaut.
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Taillades (Edgard).
Vanrullen.
Vergeille.

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Avinin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Coulnaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Delthil.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Djamah (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Le Maître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchand.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Paumelle.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Raboin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Tololehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).
Baratgin.
Boudet (Pierre).
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Claireaux.
Clerc.
Gatuing.
Giauque.
Grimal (Marcel).
Hamon (Léo).
Jaouen (Yves).
Malonga (Jean).
Menditte (de).
Menu.
Novat.
Paquirissamypoullé.
Ernest Pezet.
Poisson.
Razac.
Ruin (François).
Varlot.
Vauthier.
Voyant.
Walker (Maurice).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Gilberte Pierre-Brossolette, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 307
Majorité absolue..... 154

Pour l'adoption..... 81
Contre 226

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 30)

Sur le premier alinéa de l'article 5 du projet de loi de finances pour l'exercice 1950.

Nombre des votants..... 281
Majorité absolue..... 141

Pour l'adoption..... 179
Contre 102

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abel-Durand.
Alric.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Barret (Charles), Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bernard (Georges).
Bertaud.
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brunet (Louis).
Capelle.
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Claparède.
Clavier.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diethelm (André).
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René-Emile).
Duchet.
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacomoni.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Piales.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Renaud (Joseph).
Restat.
Réveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Rupied.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Valle (Jules).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

Ont voté contre:

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Berlioz.
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Calonne (Nestor).
Canivez.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Chaintron.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Clerc.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane-Socé).
Doucouré (Amadou).
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durieux.
Dutoit.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Gatuing.
Geoffroy (Jean).
Glauque.
Mme Girault.
Grégory.
Grimal (Marcel).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Léonetti.
Malécot.
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Méric.
Minvielle.
Mostefai (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Patient.
Pauly.
Péridier.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Pic.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Razac.
Mme Roche (Marie).
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Ruin (François).
Siaut.
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Vanrullen.
Vauthier.
Verdeille.
Voyant.
Walker (Maurice).

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Armengaud.
Avinin.
Ba (Oumar).
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Borgeaud.
Brune (Charles).
Mme Crémieux.
Delthil.
Dia (Mamadou).
Djamah (Ali).
Félice (de).
Gaspard.
Gasser.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Laurent-Thouverey.
Le Maître (Claude).
Lodéon.
Malonga (Jean).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paumelle.
Pinton.
Salah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sid-Cara (Chérif).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdennour).
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Tucci.
Varlot.
Mme Vialle (Jane).

Excusés ou absents par congé:

MM. Benchiha (Abdelkader), Dronne et Satineau.

N'ont pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Gilberte Pierre-Brossolette, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 310
Majorité absolue..... 156

Pour l'adoption..... 193
Contre 117

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Ordre du jour du mercredi 25 janvier 1950.

A quatorze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de finances pour l'exercice 1950, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence. (N°s 2 et 17, année 1950. — M. Jean Berthoin, rapporteur général; et n° 26, année 1950, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Rochereau, rapporteur; et n° 27, année 1950, avis de la commission de la production industrielle. — M. Longchambon, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage: Depuis M. Bourgeois jusques et y compris M. Champeix.

Tribunes: Depuis M. Chapalain jusques et y compris M. Dronne.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.